



HAL
open science

Transitions socioécologiques et milieux de vie : Entre expérimentation, politisation et institutionnalisation

Sophie Van Neste, Patrice Mele, Corinne Larrue

► To cite this version:

Sophie Van Neste, Patrice Mele, Corinne Larrue. Transitions socioécologiques et milieux de vie : Entre expérimentation, politisation et institutionnalisation. Presses de l'Université de Montréal, 2024, Action politique, 978-2-7606-5041-1. hal-04308876

HAL Id: hal-04308876

<https://hal.science/hal-04308876>

Submitted on 15 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Transitions socioécologiques et milieux de vie

Entre expérimentation, politisation et institutionnalisation

SOUS LA DIRECTION DE
SOPHIE L. VAN NESTE, PATRICE MELÉ ET CORINNE LARRUE



Face à la crise climatique, la transition socioécologique se déploie sous la forme d'initiatives citoyennes qui cherchent à transformer les milieux de vie et qui s'organisent autour de pratiques dans différents domaines d'action, notamment en matière de zéro-déchets, de verdissement, de modes d'habiter ou de production d'énergie. La politisation de ces actions est variée et non linéaire : certains prônent une transformation profonde du monde, d'autres revendiquent une place pour des expérimentations citoyennes qui évitent le conflit.

Cet ouvrage, qui explore les liens entre les actions publiques et collectives ainsi que les effets de l'action citoyenne sur les politiques existantes, intéressera autant les chercheurs et les militants que les intervenants dans l'accompagnement des transitions et les aménageurs. Il met l'accent sur l'environnementalisme du quotidien, là où les citoyens préfigurent d'autres modes de vie, ainsi que sur la pérennisation de ces expérimentations.

Sophie L. Van Neste est professeure au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine.

Patrice Melé est professeur des universités à l'UMR CITERES, Université de Tours, CNRS, IUJF.

Corinne Larrue est professeure émérite des universités à l'École d'urbanisme de Paris de l'Université Paris Est Créteil et au Lab'Urba.

Couverture : photos de Claudia Cirelli, Rémi Éliçabe et Sophie L. Van Neste.
Conception graphique : Michelle E. J. Martineau

Versions numériques en accès libre
www.pum.umontreal.ca

Les Presses de l'Université de Montréal

CAPED
Collectif de recherche
Action Politique et Démocratie

ISBN 978-2-7606-5041-1



9 782760 650411

34,95 \$ • 28 €

TRANSITIONS SOCIOÉCOLOGIQUES ET MILIEUX DE VIE



La collection « Action politique » accueille des ouvrages interdisciplinaires portant sur le rapport au politique hors des institutions parlementaires (mouvements sociaux et politique contestataire), de même que sur les acteurs qui défendent des imaginaires alternatifs, que ceux-ci soient progressistes ou conservateurs.

Collection dirigée par Pascale Dufour et Francis Dupuis-Déri (CAPED)

Sous la direction de Sophie L. Van Neste,
Patrice Melé et Corinne Larrue

TRANSITIONS SOCIOÉCOLOGIQUES ET MILIEUX DE VIE

Entre expérimentation, politisation
et institutionnalisation

Les Presses de l'Université de Montréal



Action
Climatique
Urbaine



Ce livre est publié en libre accès par les Presses de l'Université de Montréal grâce au soutien financier de l'Université de Tours.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Titre: Transitions socioécologiques et milieux de vie: entre expérimentation, politisation et institutionnalisation / sous la direction de Sophie L. Van Neste, Patrice Melé et Corinne Larrue

Noms: Van Neste, Sophie L., éditeur intellectuel. Melé, Patrice, éditeur intellectuel. Larrue, Corinne, éditeur intellectuel.

Description: Mention de collection: Action politique | Comprend des références bibliographiques.

Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20240001915 | Canadiana (livre numérique) 20240001923 | ISBN 9782760650411 | ISBN 9782760650428 (PDF) | ISBN 9782760650435 (EPUB)

Vedettes-matière: RVM: Écologie politique. | RVM: Environnement—Protection—Participation des citoyens. | RVM: Transition (Mouvement)—Aspect politique.

Classification: LCC JA75.8.T73 2024 | CDD 363.7/05613—dc23

Mise en pages: Chantal Poisson

Dépôt légal: 2^e trimestre 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2024

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le Conseil des arts du Canada, le Fonds du livre du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

| Canada

SODEC

Québec

IMPRIMÉ AU CANADA

INTRODUCTION

Des expérimentations dans les milieux de vie

*Sophie L. Van Neste, René Audet, Corinne Larrue
et Patrice Melé*

Les crises écologiques et climatiques semblent engendrer la multiplication d'initiatives à visées plus ou moins transformatrices qui se réclament d'une transition socioécologique, ou sociétale. Le terme « transition » renvoie aux transformations nécessaires pour opérer une rupture dans la tendance actuelle aux fortes émissions carbone et à la dégradation des conditions de vie sur Terre, pour s'adapter aux changements climatiques et soutenir un avenir viable pour tous.

Ces transformations plutôt importantes sont intimement liées à des pratiques quotidiennes et à des manières d'habiter dans les territoires. C'est d'ailleurs autour de ces pratiques quotidiennes de relocalisation et de transformation des modes d'habiter que s'était construit le mouvement « Villes en transition », qui a popularisé le terme. Très tôt, la question de la politisation des initiatives de transition s'est posée (Chatterton et Cutler, 2013). Les initiatives locales sont-elles résolument apolitiques ? Évitent-elles toujours le conflit ? Comment construisent-elles un autre monde ? Ces initiatives perdent-elles de vue les structures de production et d'extraction, les normes sociales de consommation et les formes de concentration de pouvoir, d'exclusion et d'oppression qu'elles peuvent réduire ou au contraire renforcer ? Quinze ans plus tard, où en sommes-nous dans ces initiatives locales ? C'est sur la transformation et la politisation des pratiques du quotidien et de l'habiter que nous mettons l'accent dans cet ouvrage.

Depuis Rob Hopkins et ses critiques, la mobilisation écologiste semble s'être radicalisée sur le plan tant des tactiques (plus antagonistes et perturbatrices) que des horizons politiques (Moor *et al.*, 2020 ; Robinson, 2020). Un camp de plus en plus visible affirme nettement qu'il n'y a pas de résolution possible de la crise écologique sans une transformation profonde de la société dans ses structures économiques, politiques et sociales. Pour Colin Robineau (2020), on verrait à la fois une radicalisation des militants écologistes et une écologisation des militants radicaux issus des mouvements sociaux de gauche qui ne croient pas à l'idée des petits gestes et des petits pas, et qui souhaitent une rupture avec l'ordre établi.

Toutefois, comme on assiste à cet écologisme politique, avec des mobilisations et des expérimentations plus perturbatrices, comme à Notre-Dame-des-Landes, il y a toujours en parallèle un mouvement d'initiatives et d'expérimentations citoyennes se présentant comme une autre voie d'engagement politique, éloignée de la confrontation. De plus, les pouvoirs publics expérimentent aussi à l'échelle des milieux de vie pour la transition, parfois en collaboration ou en cooptation d'initiatives citoyennes. Les expérimentations citoyennes du quotidien, qui se situent entre les deux pôles des démarches résolument politisées comme celles des zones à défendre, et les initiatives tout à fait institutionnelles des pouvoirs publics sont courantes et communes, et pourtant encore peu mise en question par les chercheurs. Produisent-elles du politique et de la politisation chez leurs porteurs et dans leur milieu ? Quelles dynamiques d'action collective entraînent-elles ?

Actuellement, le discours de la transition écologique appuie une foule d'objectifs et de questionnements qui paraissent contradictoires. Cela va d'une rhétorique institutionnelle reprenant les positionnements normatifs largement épuisés du développement durable (Boissonnade, 2015 ; Désobéissance Écolo Paris, 2020) au discours parfois localiste, parfois technophile, des mouvements écologistes, en passant par l'émergence d'un véritable langage scientifique sur ce que signifie « passer d'un stade à un autre ». Pour certains, notamment au Québec, le terme « transition écologique » a semblé favoriser une vision moins réductrice du changement social que des politiques climatiques réduites à la simple logique de calcul des émissions carbone, en promouvant une vision plus holistique des enjeux. Toutefois, le terme évolue avec son appropriation et son association avec certains acteurs – qu'ils soient de l'État ou du monde écono-

mique. De plus, comme le *Manuel de transition* (Hopkins, 2010), les premiers grands écrits sur la transition dans le champ académique ont aussi été critiqués pour leur évitement du politique, des conflits et des déséquilibres de pouvoir. Certains lui préfèrent la notion de transformation, indiquant la profondeur des changements à opérer et l'importance de déborder d'une approche sectorielle de transition avec des systèmes sociotechniques considérés de manière isolée (et souvent technique !), bien que les deux termes soient couramment utilisés de manière interchangeable (Hölscher, Wittmayer et Loorbach, 2018). Dans le cadre de ce livre, nous privilégions la perspective des groupes mobilisés dans leur milieu de vie et abordons leur vision de la transition et des actes politiques pour la transition à partir de leurs pratiques et de leurs motivations.

Ces initiatives diverses partagent néanmoins le même lexique : transformation, reconversion, adaptation, résilience, expérimentation. Pour ceux qui s'intéressent au changement social, ce dernier terme a quelque chose de fascinant. Prenant acte de la complexité du « pilotage » du changement à grande échelle, l'expérimentation en appelle à une méthode commune : essayer quelque chose, évaluer ses répercussions et en débattre, puis améliorer et réessayer ailleurs. Entre expérimenter une nouvelle politique publique ou expérimenter un nouveau jardin dans son quartier, l'important est surtout d'apprendre sur les tactiques, les modalités et les contraintes du changement social. Dans la transition socioécologique, les modes d'action varient, mais certains témoignent plus que d'autres d'une ouverture à de nouvelles solutions. L'expérimentation est de ceux-là. D'où l'intérêt que nous portons, dans ce livre, à ce concept.

Et nous ne sommes pas les seuls. Plusieurs auteurs ont tenté de construire des typologies des expérimentations de transition (Sengers *et al.*, 2016) ou des liens entre action climatique, transition et expérimentation (Bulkeley, Castán Broto et Edwards, 2014; Villalba et Melin, 2022). Cependant, l'ancrage de l'expérimentation dans des contextes situés d'action collective est encore peu exploré, tout comme les subjectivités politiques créées par une politique du faire et des pratiques d'habiter (Audet, Segers et Manon, 2019; Cloutier, Papin et Bizier, 2018; Chatterton, 2006). Il s'agit donc pour nous d'étudier des expériences menées par des collectifs (au sens large de groupes mobilisés) qui ont pour objectif de se saisir et, dans certains cas, de constituer, de transformer ou de se réapproprier des milieux de vie et de rendre possibles des changements de

pratiques et de modes de vie. Nous nous intéressons ainsi aux expérimentations du quotidien, qui touchent à l'alimentation, à l'habitation, à la mobilité et au chauffage. Par exemple, il s'agit de groupes citoyens qui réaménagent leur ruelle, créent un réseau d'approvisionnement zéro déchet, ou s'organisent en collectif pour l'installation de panneaux solaires dans leur quartier. Ce sont des initiatives et projets-pilotes à l'échelle microlocale ou du quartier, qui visent parfois à faire des petits, et qui construisent de nouvelles relations entre acteurs, entre échelles et entre humains et non-humains (Hache, 2019; Schlosberg et Coles, 2019). Ce sont aussi des expérimentations à cause de leur intention, par essais-erreurs, de transformer les pratiques dominantes et dans certains cas, les régimes de politiques publiques. Ces actions collectives peuvent être analysées à partir de leurs effets et conséquences sur ces pratiques et régimes dominants, ce qui conduit à affronter la question de leur diffusion, leur répliquabilité ou leur passage à l'échelle, pour reprendre les termes des acteurs institutionnels.

Dans les mouvements écologistes, l'attrait des options écologiques locales et du *small is beautiful* n'est pas nouveau. L'opposition aux processus de modernisation écologique des États dans les années 1970 mettait déjà en avant une peur de la centralisation des pouvoirs, de la domination des techniques et des forces du marché sur les milieux locaux, les droits démocratiques et la nature (Hajer, 1995). Dans les interprétations plus positives de la modernisation écologique, on mettait l'accent sur la capacité de nos institutions et entreprises à « apprendre », et ainsi à adopter et à ajuster des limites écologiques à la croissance (Hajer, 1995; Audet, 2015). Toutefois, l'attrait des expérimentations localisées semble répondre à un sentiment d'échec face à la capacité des grandes institutions à apprendre pour trouver des solutions transversales. Le bricolage et l'apprentissage surgissent alors au sein de la société civile et du monde associatif, dans des cadres plus situés et des espaces plus libres, à la marge des grands réseaux et des institutions trop lourdes ou inadaptées.

Dans cet ouvrage, nous souhaitons interroger la transition par des pratiques concrètes d'expérimentation dans les « milieux de vie », c'est-à-dire dans la proximité et le quotidien des gens. Nous parlerons des parcours citoyens de bricolage et de mobilisation pour soutenir de nouvelles pratiques et infrastructures du quotidien. Les travaux réunis s'intéressent aux modalités d'émergence locale et de conduite de telles expérimenta-

tions, mais aussi aux frictions, aux tensions et aux interstices (Eliçabe, Guilbert et Lemery, 2020) créés par leurs ambitions transformatrices. Quel rapport au politique et aux institutions ces frictions et tensions produisent-elles ?

Différentes approches sur l'expérimentation

Avant d'aborder ces questions de politisation, il nous faut situer notre intervention. Le choix de se réunir intellectuellement autour d'expérimentations ne signifie pas que nous avons une vision théorique unique sur ce qu'elles représentent et sur la manière dont on peut les appréhender comme chercheurs. Le pari mis en avant dans l'ouvrage est plutôt d'assumer et de faire dialoguer différentes postures théoriques et épistémologiques sur les expérimentations et leur rapport à la transition. Nous présentons ici différents écrits qui mobilisent particulièrement la notion d'expérimentation dans une perspective de transition, et que nous sollicitons dans les chapitres de l'ouvrage. Sans pouvoir être exhaustifs, nous nous penchons sur ce qui a été publié dans le champ académique des *sustainability transitions* (les expérimentations de transition), de la gouvernance urbaine climatique, et enfin des expérimentations citoyennes ordinaires pour un environnementalisme du quotidien. Ces trois approches illustrent différentes positions entre une vision ascendante ou descendante de l'expérimentation pour la transition. Si dans certains chapitres les auteurs sont plus près du vocabulaire du champ spécifique de la transition, d'autres adoptent plutôt le vocabulaire de l'action collective et de l'engagement politique, ou encore de l'action publique en transformation. Après cette revue des écrits, nous définissons ce qu'est l'expérimentation pour nous, avec deux questions qui permettent d'avoir un regard transversal sur les cas étudiés dans ce livre, soit la question de la politisation des individus et des collectifs qui portent ces expérimentations, ainsi que la question de la pérennisation et de l'institutionnalisation de celles-ci.

Les expérimentations de transition

Le champ académique des *sustainability transitions* est celui qui emploie le plus le vocabulaire de la transition pour développer à la fois un cadre d'analyse et des méthodes d'intervention. Sur la base d'une revue de la

littérature, Frans Sengers, Anna J. Wieczorek et Rob Raven proposaient récemment (2019) une définition synthétique de l'expérimentation : « une initiative inclusive (en termes de participants) ancrée dans des pratiques visant à promouvoir des innovations systémiques et à défier la persistance d'inerties sociétales par l'apprentissage social, dans des conditions d'incertitude et d'ambiguïté » (traduction libre, p. 10). Cet effort de synthèse permet en quelque sorte de pallier un enjeu de cohésion des *sustainability transitions* : bien que la notion d'expérimentation soit pratiquement généralisée dans ce champ, sa signification n'en est pas moins polysémique. En effet, selon que les auteurs s'inscrivent dans l'une ou l'autre des approches théoriques et méthodologiques – la perspective multiniveau, la gestion des transitions ou l'innovation sociale transformatrice –, on conçoit l'expérimentation différemment, tant en matière de processus plus ou moins pilotables que de contenu plus ou moins en rupture avec les schémas dominants.

D'abord, dans le cadre de la perspective multiniveau, on appréhende l'expérimentation comme une activité de « niche », c'est-à-dire qu'elle se réaliserait dans des espaces protégés du marché et des pressions des régimes dominants. Les innovations issues de ces niches sont appelées, sous certaines conditions, à influencer les régimes sociotechniques, soit les configurations de règles, de pratiques, de technologies et d'acteurs qui régulent les grands domaines de l'activité humaine (Kemp, Schot et Hoogma, 1998). L'expérimentation ainsi conçue comme un processus de changement sociotechnique conserve un fort ancrage dans les études sur l'innovation technologique ; elle n'est pas si loin du processus de recherche et de développement et de l'idée des « chaînes d'innovation » d'où émergent aujourd'hui les technologies vertes (Audet, 2015). Le « social » du socio-technique désigne en quelque sorte le milieu dans lequel se produisent l'expérimentation et l'innovation, soit des éléments pouvant soutenir ou contraindre les transformations sociotechniques, elles-mêmes imbriquées dans des relations de production ou de consommation : l'inertie et la recomposition des intérêts, des imaginaires, des normes sociales et professionnelles, etc.

Ensuite, on comprend aussi l'expérimentation comme un outil ou une étape dans l'approche de la gestion de la transition (*transition management*, Loorbach et Rotmans, 2010). Fondée sur un modèle de recherche-action qui organise en « cycle » les différentes étapes de la gestion des

transitions, cette approche a pour objectif d'influencer et de diriger les transitions vers la durabilité (Audet, 2015). Ce cycle comprend une dimension substantielle et une dimension processuelle. La dimension substantielle implique l'engagement normatif de collectifs d'acteurs envers des changements structureaux visant la « durabilité » et propose de coproduire une « vision » de la transition à partir d'exercices prospectifs et participatifs. La dimension processuelle représente en quelque sorte le mode d'emploi : considérant les principes de la théorie des systèmes complexes et de la gouvernance réflexive, la gestion des transitions propose de réunir des acteurs de changement au sein d'une « arène de transition » ; cette dernière organisera le développement des éléments substantifs et supervisera la coproduction de la vision et de ses déclinaisons en objectifs plus précis, d'où seront tirées des idées de projets, de démonstrateurs et d'expérimentation. En ce sens, l'expérimentation de transition est une composante d'un cycle plus large, appuyé par des acteurs de la recherche, et qui mène ultimement à évaluer les apprentissages effectués sur le changement dans un monde complexe (Luederitz *et al.*, 2017). À Montréal, on a mis en place un tel dispositif dans les ruelles, où des habitants ont participé au développement d'une vision de transition socioécologique pour leur milieu de vie, qu'ils s'activent à mettre en œuvre (Audet, Segers et Manon, 2019 ; Audet *et al.*, dans cet ouvrage).

Une troisième approche, enfin, a émergé au sein du champ des *sustainability transitions* qui adopte une perspective plus critique et plus politique de l'expérimentation. Contestant notamment l'absence de prise en compte des inégalités de pouvoir et du conflit dans la perspective multiniveau et dans la gestion des transitions (Avelino et Wittmayer, 2016), on met l'accent sur les expérimentations qui émergent des dynamiques locales, de l'innovation sociale portée par des collectifs citoyens ou *grass-roots*, et qui s'opposent bien souvent aux normes et aux acteurs dominants (Seyfang et Smith, 2007). Si cette approche éclaire mieux les phénomènes d'apprentissage social et d'augmentation du pouvoir d'agir des participants, mais s'intéresse peu aux aspects technologiques (Sengers, Wiczorek et Raven, 2019 ; Avelino et Wittmayer, 2016), elle ne propose pas moins une analyse des changements sociaux structureaux que l'expérimentation et l'innovation sociale peuvent générer en faveur de la durabilité (Pel *et al.*, 2020).

Pionnier dans la réflexion sur les transitions écologiques et l'expérimentation, le champ des *sustainability transitions* a traditionnellement porté sur la conceptualisation d'évolutions sociotechniques majeures et sur les manières de piloter des transitions souhaitables. Qu'elle soit pensée comme un espace de créativité protégé (une niche) ou comme une étape d'un cycle menant à l'apprentissage, l'expérimentation participe toujours de cette ambition de délibérément prévoir, planifier ou même diriger le passage à la durabilité dans les grands systèmes sociotechniques. Si l'approche *grassroots* abordée plus haut a contribué à remettre en cause cette grande ambition, certains considèrent que le caractère désordonné, décousu et conflictuel du changement social continue de défier les schémas d'analyse très opérationnels de la perspective multiniveaux et de la gestion des transitions (Meadowcroft, 2009).

Le cadre théorique des *sustainability transitions*, notamment l'angle de la gestion de la transition, a reçu deux autres critiques. D'abord, il n'accorderait pas assez de poids aux pratiques sociales du quotidien et à leurs transformations (Shove et Walker, 2010). Ensuite, il serait sous-explicite sur la géographie et l'ancrage spatial des expérimentations et processus de transition (Hodson et Marvin, 2010). Les écrits présentés dans les pages suivantes répondent en partie à ces enjeux.

Les expérimentations de gouvernance climatique

Dans le champ de la géographie et des études urbaines, mais également des sciences politiques, l'expérimentation est abordée comme une manière, pour les autorités municipales et les acteurs urbains (et, nous pourrions argumenter, pour l'État plus largement), d'agir et de gouverner face aux changements climatiques. La littérature sur les expérimentations de gouvernance urbaine climatique soutient d'ailleurs que l'action climatique des villes réside davantage dans l'expérimentation que dans les politiques et programmes climatiques transversaux (Bulkeley, Castán Broto et Edwards, 2014; Karvonen et Van Heur, 2014). Cela est dû au fait que les villes fonctionnent dans un contexte où leur autorité, autant à l'échelle globale que locale, est de plus en plus diffuse, alors que les défis de guidage et de coordination de l'action d'une multitude d'acteurs à différentes échelles s'avèrent extrêmement complexes. Dans ce contexte, les expérimentations de gouvernance climatique permettraient de constituer de nouveaux agencements d'acteurs (publics,

privés, citoyens) et d'instruments (programmes, accompagnement technique, mise en réseau) dans des espaces politiques novateurs, hors des silos des institutions (Karvonen et Van Heur, 2014), comme les *living labs* urbains et les nombreux projets-pilotes mis en avant pour mettre en marche et tester, par essais-erreurs, des transformations urbaines. Par exemple, on y travaille le déploiement de panneaux solaires dans un quartier, d'aménagements végétalisés pouvant capter les eaux pluviales, etc.

Ces expérimentations sont aussi, pour les villes et les acteurs urbains, une manière de problématiser l'action et le champ d'intervention, d'organiser les dispositifs et les tactiques pour mobiliser des ensembles hétérogènes d'acteurs, d'affirmer leur légitimité, et donc d'exercer un pouvoir (Bulkeley, Castán Broto et Edwards, 2014). Si cette forme de gouvernementalité, associée à un discours de leadership climatique et de développement urbain durable, peut paraître nouvelle, on en trouve tout de même des équivalents historiques, comme les expérimentations du courant hygiéniste dans les villes françaises dès le XIX^e (Frioux, 2013) ou d'écologie urbaine à Baltimore au début du siècle précédent (Evans, 2011). Les expérimentations climatiques des villes semblent servir à améliorer non seulement le positionnement politique (Emelianoff, 2013), mais aussi l'attrait de certains réaménagements urbains : on peut dès lors se demander si elles ne servent pas surtout à un marketing territorial du type décrit dans les travaux sur le développement urbain durable (Béal, 2011 ; While, Jonas et Gibbs, 2010).

Pour Harriet A. Bulkeley, Vanessa Castán Broto et Gareth A. S. Edwards (2014), la trajectoire des expérimentations de gouvernance climatique comprendrait trois grandes phases : la fabrique des expérimentations, leur maintenance et leur entretien, leur subjectivation et leur éventuelle circulation par les acteurs qui y participent.

La fabrique des expérimentations consiste en un travail de mobilisation, d'enrôlement et d'alignement pour financer et rendre visible des « espaces d'exception » qui serviront à « tester les limites de ce que cela signifie d'agir sur les changements climatiques en ville » (p. 44). Dans cette étude, on considère que l'aspect démonstratif, pour être attractif et susciter l'intérêt, est essentiel à leur déploiement et à leur pérennité. Il s'agit en même temps d'une forme de performativité du pouvoir d'agir des villes (et de différents acteurs dans la ville) puisque, malgré leur

pouvoir limité, elles peuvent alors se présenter comme des leaders dans l'action.

À la suite de la fabrique des expérimentations, la deuxième phase de leur trajectoire, pour Harriet A. Bulkeley, Vanessa Castán Broto et Gareth A. S. Edwards (2014), concerne la maintenance et l'entretien ; dans une revue plus récente, Bruno Villalba et Hélène Melin (2022) parlent des conditions de viabilisation de l'expérimentation. Pour les premiers auteurs, cette phase implique la capacité de maintenir dans le temps et de reproduire une expérimentation, et ce, dans le contexte de flux métaboliques indisciplinés et de collectifs d'acteurs et d'actants émergents, souvent instables dans leurs liens avec l'ensemble sociotechnique plus large.

La troisième phase traduit l'aspect subjectif, soit le vécu des expérimentations, leur mutation et leur intégration à la vie quotidienne, la façon dont elles seront réappropriées, rejetées ou ignorées dans les milieux de vie et les milieux institutionnels où elles évoluent.

Souvent en dialogue avec le champ des *sustainability transitions*, mais aussi avec le domaine plus vaste des *science and technology studies*, les travaux sur les expérimentations de gouvernance climatique mettent l'accent sur le rôle des villes et le caractère structurant de leurs infrastructures (de logement, de transport, d'énergie, etc.) pour la transformation de leur métabolisme et la production de visions hétérogènes des villes de demain. Ainsi, les expérimentations sont étudiées dans le sens des reconfigurations et des subjectivités nouvelles produites, non pas face à un régime politique, économique et institutionnel désincarné, mais bien en lien avec les structures matérielles, symboliques et sociopolitiques de la ville et de son réseau d'infrastructures.

Par exemple, l'analyse des expérimentations de gouvernance urbaine climatique sur l'énergie ou la gestion de l'eau ne considère pas les politiques publiques en tant que telles, mais plutôt les réseaux d'infrastructures déjà présents, leur inertie matérielle et les manières par lesquelles les expérimentations transforment qui participe, qui est en charge, qui est inclus, exclu, et comment on régule la relation au vivant, l'accès aux ressources, en même temps qu'on élabore des imaginaires sur la ville de demain.

Ces expérimentations ne partent jamais d'une page blanche, même si les discours qui en font la promotion peuvent parfois le suggérer : elles

s’ancrent dans un cadre bâti, dans des initiatives antérieures, dans des réseaux et des débats préalables, qui participent à construire leur trajectoire (Gregg *et al.*, 2020 ; Proulx et Van Neste, 2022). Des travaux récents montrent bien comment les transitions, notamment énergétiques, renvoient à différents enjeux localisés selon des contextes culturels, et suivant des normes et des valeurs inscrites dans les institutions locales, ainsi que dans la matérialité des infrastructures, dans les paysages et les milieux de vie (Rutherford, 2020 ; Castán Broto, 2019 ; Rocher, 2017). Dans ces enjeux, on doit particulièrement s’intéresser aux inégalités sociales et écologiques préexistantes dans les territoires, que les dispositifs d’expérimentation peuvent ignorer ou, à l’inverse, mettre en débat.

***Les expérimentations citoyennes « ordinaires »
et l’environnementalisme du quotidien***

Les chercheurs insistent beaucoup sur les expérimentations que l’on pourrait qualifier d’« exceptions », portées par le développement technologique, les innovations dans les infrastructures ou le développement urbain ; bref, sur les « hauts lieux » de l’expérimentation plutôt que sur les initiatives citoyennes « ordinaires » (Tommalsi, 2018 ; Elicabe, Guilbert et Lemery, dans cet ouvrage). Toutefois, les travaux des chercheurs en sciences sociales sont de plus en plus attentifs aux pratiques sociales (Shove, Pantzar et Watson, 2012), à leur reproduction et à leur transformation, mais aussi aux pratiques ordinaires des citoyens, consommateurs d’énergie et de ressources (Broto, 2019), qui bricolent et inventent d’autres manières de faire dans leur quotidien et dans leurs projets collectifs. Certains mettent même en avant que nous serions devant l’émergence d’un nouvel environnementalisme du quotidien. Pour David Schlosberg et Romand Coles (2019), plusieurs des mouvements et des initiatives en croissance dans les dernières années partagent certaines caractéristiques et visions. Les initiatives de relocalisation autour de l’agriculture et de la justice alimentaire, la production énergétique locale et communautaire, les réseaux de fabrication artisanale et de réutilisation sont des exemples de cette tendance à agir concrètement pour mettre en place « des structures de rechange pour l’organisation des collectivités et des flux matériels » (p. 250). Parfois critiquées comme individualistes et apolitiques, nous souhaitons plutôt, comme David Schlosberg et Romand Coles, interpréter ces initiatives de « matérialisme durable » comme des actes de

reconstruction des structures collectives, en même temps que de résistance individuelle à des flux circulatoires globaux non durables (comme les systèmes alimentaires industriels ou le complexe d'énergies fossiles).

Ainsi, c'est une autre forme de politique qui serait à l'œuvre ici, celle de la fabrique collective et située d'alternatives, parallèlement aux actes de résistance et de contestation. Cette reconstruction implique un retour à la matérialité : c'est l'imbrication de l'expérimentation dans un tissu de relations au vivant et au non-humain qui est en cause, dans les manières avec lesquelles on se nourrit, on se réchauffe, on s'habille et on habite les territoires. C'est là-dessus que l'on expérimente de nouvelles manières de faire, et autour de quoi des institutions et des pratiques sont créées, reproduites, diffusées.

La théorie des pratiques avancée par Elizabeth Shove, Mika Pantzar et Matt Watson (2012) est utile ici pour saisir l'ampleur des défis que posent les changements dans cette nouvelle forme de politique. Si on accepte que les pratiques quotidiennes s'inscrivent dans des déterminants collectifs (contrairement à la vision plus individualiste des changements de comportement), les pratiques sont fonction de trois composantes : la matérialité (le cadre bâti, l'aménagement du quartier, les techniques disponibles, les systèmes d'approvisionnement, les infrastructures et les autres objets qui participent au phénomène de dépendance à la voiture, par exemple), les normes sociales, culturelles et symboliques (qui expliquent une pratique collective dominante), et les compétences (le savoir-faire, les apprentissages et les habitudes à développer lors de l'adoption d'une nouvelle pratique, par exemple d'autopartage, de vélo ou de zéro déchet). Avec ces trois éléments qui structurent les pratiques quotidiennes – la matérialité, les normes sociales et les compétences, on peut saisir les enjeux, ainsi que la contribution des collectifs mobilisés dans l'expérimentation : ils revendiquent ou transforment eux-mêmes l'environnement, certaines infrastructures et le cadre bâti (la matérialité), ils offrent des solutions de rechange et travaillent ainsi à la fois sur le développement des compétences que sur l'évolution des normes sociales de la domesticité.

De ces trois courants d'études, on retient différentes visions de l'expérimentation. Le tableau 1 différencie les trois approches du point de vue de leur représentation de l'espace de bricolage et de mobilisation pour la transition socioécologique, de ce que les expérimentations cherchent à transformer et enfin des critiques et questions saillantes que cela soulève, dans chaque cas.

TABLEAU 1
Différentes approches sur l'expérimentation dans la transition socioécologique

Approche analytique sur l'expérimentation	Espace de bricolage expérimental	Ce qui serait transformé	Critiques et questions saillantes
Sustainability transitions	Niche ou arène de transition	Régime dominant de chaque système sociotechnique ; Sentiment de pouvoir agir	Gestion plus ou moins pilotée du changement social
Expérimentation de gouvernance climatique	Projet-pilote de démonstration, avec espace de gouvernance ad hoc qui enrôle de nouveaux acteurs et essaie de nouvelles règles du jeu	Gouvernance et infrastructures dans leurs composantes sociales et matérielles	Usages stratégiques par les pouvoirs publics ou les acteurs économiques : qui expérimente et pour quoi ?
Expérimentation citoyenne de matérialisme durable	Structure locale d'action collective en appui à de nouvelles pratiques quotidiennes	Dépendance aux flux circulatoires globaux ; Pratiques quotidiennes et relations avec le vivant	Caractère apolitique et possible exacerbation des inégalités

Source : auteurs.

Ces approches évoquent également des processus non linéaires de constitution des expérimentations, de maintien et de circulation, de diffusion, de pérennisation, avec des ambiguïtés quant à leur portée. L'ambition des expérimentations n'est pas toujours d'apporter des innovations sur le plan systémique ou de s'institutionnaliser dans un régime, mais d'abord de passer le test du concret, dans le milieu de vie.

Bâtissant sur ces littératures, on définit l'expérimentation comme un parcours ouvert et incertain de bricolage et de mobilisation pour soutenir de nouvelles pratiques et infrastructures du quotidien, à partir du milieu de vie. Le bricolage concerne l'agencement ingénieux de ressources hétérogènes pour faire émerger de nouvelles structures collectives ou mobiliser celles existantes, notamment les groupes, les réseaux de pairs et les appuis institutionnels permettant de maintenir et d'élargir l'initiative dans le temps. Le quotidien renvoie à l'univers du matérialisme durable mis en avant par David Schlosberg et Romand Coles (2019) : comment se nourrir, habiter, se déplacer, se chauffer.

Des formes et des degrés de politisation variés

La littérature discute des initiatives citoyennes de transition socioécologique (qu'elles se revendiquent ou non de ce vocabulaire) comme d'une autre voie d'engagement politique, évitant le mode contestataire, celui de l'expertise environnementaliste détachée des milieux ou celui de l'action individuelle isolée (Mason et Whitehead, 2012 ; McGregor et Croth, 2016 ; Chanez et Lebrun-Paré, 2015 ; Semal, 2013). Nous souhaitons conceptualiser un cran plus loin ce rapport au politique, du point de vue des participants et de ce qu'ils cherchent à accomplir. Notre première question transversale porte donc sur les liens entre engagement dans l'expérimentation et politisation. Il s'agit d'abord de se concentrer sur les effets des formes d'engagement et des imaginaires politiques liés à la politisation des pratiques, du faire ou des activités de la vie quotidienne. Les expérimentations de transition peuvent-elles aussi être saisies comme des expériences de citoyenneté (Clarke *et al.*, 2014) ? Assiste-t-on à une recomposition des formes d'action par leur ancrage dans le tangible (Schlosberg et Coles, 2019) ? À l'enrôlement de nouveaux acteurs, à l'apparition de nouveaux styles de mobilisation et de répertoires d'action ? Comment ces formes d'engagement recomposent-elles

les liens entre vie quotidienne, espace d'habitation, sociabilité et rapports avec les pouvoirs publics ?

Pour Rob Hopkins (dans sa réponse publiée dans Chatterton et Cutler, 2013), la construction de communautés résilientes et autonomes de transition écologique devait être résolument séparée de l'action contestataire, exempte de conflit, inclusive et non culpabilisante. Pour lui, le choix du militantisme d'affrontement comme principal outil serait profondément malhabile, dans « cette époque hors du commun dans laquelle nous nous engageons à toute vitesse », et qui « exige de nouveaux outils » (p. 66). Toutefois, on ne pourrait présumer que cette vision de Rob Hopkins représente la vision dominante de ces initiatives pour ceux qui les portent. Anneleen Kenis et Erik Mathijs (2014) argumentent que les initiatives de transition peuvent trop souvent rester apolitiques et localistes, sans remettre en cause les enjeux et les barrières structurelles à l'œuvre ni les mécanismes d'exclusion que leurs collectifs peuvent sous-tendre. De plus, si certaines de ces initiatives proviennent de communautés plus touchées par ces flux circulatoires – par une répartition inégale de toxines environnementales par exemple (cf. Sze, 2006), plusieurs proviennent de groupes privilégiés qui peuvent être plus ou moins sensibles et explicites à propos de l'exacerbation des inégalités sociales, comme la contribution aux dynamiques d'embourgeoisement, ou la non-reconnaissance de processus coloniaux à l'œuvre (McClintock, 2018). Dans leur critique du mouvement des initiatives de transition, Paul Chatterton et Alice Cutler (2013) mettent aussi en garde contre l'évitement du conflit et l'absence de reconnaissance des inégalités de pouvoir – en voulant trouver un modèle où tout le monde est d'accord, on encourage la reproduction du *statu quo*. Toutefois, Paul Chatterton et Alice Cutler reconnaissent l'utopie de ces initiatives de transition, qui « se fondent sur l'idée que les populations locales peuvent créer des systèmes différents » (p. 56).

C'est justement sur cette construction de systèmes alternatifs que se cristallisent leur caractère politique et leur ambition transformatrice, pour David Schlosberg et Romand Coles (2019). Cette fabrique collective et située d'alternatives et de structures de rechange, discutée plus haut, est politique de trois manières. Premièrement, elle confronte les pouvoirs des grands flux financiers et matériels des systèmes globaux (d'extractivisme, de production intensive, de consommation massive et destructive des milieux), ainsi que leurs effets délétères. Deuxièmement, elle

conteste, par le mode du faire en collectif, des politiques individualistes ou des politiques et valeurs environnementales vides sur le plan de la transformation et des effets. Enfin, cette fabrique collective et située de systèmes alternatifs locaux serait un acte politique par l'importance accordée à la réinsertion éthique des humains dans la nature; cherchant à reconstruire à l'échelle micro, par un matérialisme de proximité et dans leurs pratiques du quotidien, de nouvelles relations avec le vivant. L'argument de David Schlosberg et Romand Coles peut nous mener à penser qu'il y a une politisation des structures de production et d'extraction dans certaines de ces initiatives, mais par l'intermédiaire du faire et de la préfiguration, plutôt que du discours et des représentations politiques. Par des actions concrètes dans le présent, le quotidien et le milieu de vie, la prise sur le futur paraît différente ici de celle élaborée à l'occasion des exercices de visionnement, de prospective ou de délibération (Chateauraynaud et Debaz, 2017); elle implique la construction, l'expérimentation et la justification pratique des chemins à prendre pour la transition, et des collectifs pour y arriver, plutôt que la scénarisation ou la mise en débat. Les différentes formes d'attachement au milieu de vie et au quotidien, passé et présent, (re)politisent-elles la question des prises sur le futur (Kenis et Mathijs, 2014; Semal, 2019; Centemeri, 2019)?

Mais comment définit-on la politisation dans de tels contextes? Sophie Duchesne et Florence Haegel (2004, cité par Hamidi, 2006, p. 10) définissent la politisation comme la capacité de montée en généralité dans les revendications et « la reconnaissance de la dimension conflictuelle des positions adoptées » (sans pour autant avoir un discours revendicateur). La première dimension semble souvent présente dans les expérimentations du quotidien discutées ici, mais pas nécessairement la deuxième. C'est d'ailleurs ce qu'on leur reproche (Chatterton et Cutler, 2013; Kennis et Mathis, 2014). Toutefois, Camille Hamidi (2006) argumente, comme Nina Eliasosh (1998), que le contexte associatif produit en soi des mécanismes d'évitement du politique, et particulièrement du conflit. Les participants peuvent être à la recherche de formes de sociabilité, légères (de voisinage) ou fortes (de communautés soudées), qui vont les éloigner de prises de position conflictuelles. Même indignés, les citoyens dans les associations peuvent vouloir répondre directement aux gens dans le besoin. Camille Hamidi (2006) parle aussi du besoin de sentir que son action est utile, ce qui, selon la position dans l'association,

peut renforcer ou réduire les mécanismes associatifs et communautaires d'évitement du politique.

Joost de Moor et ses collègues (2021) considèrent aussi la politisation des initiatives écologiques locales. Ils observent une tension entre l'ambition de diffusion des expérimentations locales, qui est directement en lien avec leur potentiel transformateur, et la capacité d'adopter une posture agonistique et conflictuelle. La recherche incessante de ressources et de financement, ainsi que des caractéristiques biographiques des participants, peut aussi expliquer, selon eux, la faible politisation explicite de ces initiatives.

Nous retenons de ces écrits une approche pragmatiste et interactionniste de la politisation, qui dépend du contexte dans lequel se déploie l'initiative (Bherer, Dufour et Montambeault, 2023), ainsi que de la subjectivité et de l'ancrage des participants. Rappelons que nous considérons les expérimentations du quotidien comme des parcours ouverts et incertains, où il y a bricolage et mobilisation de structures collectives pour appuyer de nouvelles pratiques et infrastructures du quotidien. La politisation peut donc se jouer non pas dans le discours de justification des problèmes et des solutions, mais dans les épreuves pragmatiques pour construire les conditions locales de pratiques durables – trouver la marge de manœuvre dans les milieux de vie et construire une place dans les régimes d'action publique pour y intégrer ces modalités d'autogouvernance locale et s'en inspirer pour transformer le régime lui-même.

Ainsi, ces expérimentations du quotidien ne sont pas nécessairement déconnectées de l'action publique et des demandes de politiques environnementales et sociales fortes ; les groupes peuvent au contraire demander le soutien de l'État et des autorités locales pour les permettre, pour les soutenir dans le temps, pour les diffuser. Par contre, pour David Schlosberg et Romand Coles (2019), c'est justement l'écart entre les valeurs et le discours écologique scandé par les États et leur faible mise en œuvre effective qui aurait engendré une conception différente, concrète et appliquée de l'acte politique dans un environnementalisme du quotidien autour d'un matérialisme durable. Le fossé contribuant à propulser ce mouvement serait aussi lié à une prise de conscience de la force de l'ensemble circulatoire des flux dans lesquels nos pratiques, nos modes de production et nos institutions sont insérés, et en face duquel il faut montrer et expérimenter des pratiques afin de reconquérir des espaces d'autonomie.

Parallèlement, des expérimentations plus radicales d'occupation, de ZAD (zones à défendre) ou de construction de « communs » et de trajectoires post-capitalistes portent aussi plusieurs des caractéristiques de l'environnementalisme du quotidien et de son matérialisme durable. L'idée de la reconstruction s'articule parfois explicitement autour de la prise en charge collective de biens et de services par les usagers *commons* (Chatterton, 2016). En fait, les expérimentations font partie du répertoire des mouvements sociaux et nous pourrions retracer plusieurs expérimentations sociales de mouvements (de cliniques populaires, de centres de femmes, de coopératives d'habitation, de vélopartage) que l'État-providence ou des structures associatives ont par la suite reprises, cooptées ou institutionnalisées. D'autres expérimentations sont restées dans la marge comme instruments de critique, une composante encore trop peu valorisée de celles-ci et des innovations *grassroots* pour la transition, selon Adrian Smith et ses collègues (2016). On peut tout à fait appréhender l'expérimentation dans la lignée des travaux sur les mouvements sociaux et l'action collective.

L'expérimentation, dans son émergence et son évolution, se heurte ou est facilitée par des pouvoirs politiques et des structures économiques et matérielles. Elle rencontre des épreuves, qui sont liées à son ambition transformatrice plus large, ainsi qu'à la négociation de ses liens avec les pouvoirs publics. Dans ce parcours d'épreuves, la question de la politisation, mais aussi de l'institutionnalisation ou de la pérennité, va nous intéresser.

L'institutionnalisation incertaine de collectifs hybrides

Notre deuxième question transversale porte donc sur les nouveaux liens entre action publique et action collective créés dans et par ces expérimentations ; et sur les formes de pérennisation et d'institutionnalisation que cela entraîne. En effet, la question de l'institutionnalisation, dans le contexte d'expérimentation pluriel décrit précédemment, dépend en partie de qui porte l'expérimentation, ainsi que des collectifs hybrides qui se développent et évoluent avec le temps. Au-delà des situations assez classiques de conflit ou de coopération, il est possible de dégager la production de modalités nouvelles d'hybridation, d'alliance ou de transaction. Par l'expérimentation, certains groupes prônent la déconnexion, l'autonomie, le « faire à la place », d'autres souhaitent peser sur l'évolution des actions

publiques, d'autres enfin participent directement à des processus de coconstruction.

Dans l'action publique pour la transition, des gouvernements ont proposé des modèles similaires à l'environnementalisme du quotidien, localisant à la fois les circuits métaboliques de gestion des ressources et les structures de gouvernance. Tout particulièrement, les villes et les acteurs locaux mettent en place des systèmes autonomes et localisés de gestion des eaux pluviales, de production et de réutilisation énergétiques, de gestion des déchets, de partage de biens et de services de mobilité, etc. (Lorrain, Halpern et Chevauché, 2019 ; Coutard et Rutherford, 2015). Ces modèles sont défendus non seulement pour une transition post-carbone et une économie circulaire, mais également dans certains cas dans une optique de résilience face aux aléas climatiques et aux chocs (Hodson et Marvin, 2009). Le bricolage dans le partage des rôles et des responsabilités se territorialise aussi, avec l'État qui veut enrôler et responsabiliser les individus ainsi que les acteurs de la société civile dans la gestion locale et l'adaptation des territoires, avec toutes les questions que cela soulève quant aux inégalités entre les territoires.

La nouvelle place accordée aux « citoyens » dans la version institutionnelle de la transition transforme-t-elle les modes d'engagement et d'action collective en donnant de nouvelles prises et de nouveaux arguments aux collectifs mobilisés, en valorisant l'expérimentation ? Inversement, en quoi la reprise institutionnelle des initiatives locales produit-elle des effets en retour sur ces initiatives ? Quelles nouvelles médiations et intermédiations se mettent en place entre l'expérimentation citoyenne, les acteurs publics et les modes plus classiques de mobilisation environnementale ? Observons-nous l'émergence de nouveaux acteurs intermédiaires entre la politique du faire (et du *do it yourself*) et celle de la programmation publique de trajectoires de transition ?

Ces transformations demeurent par ailleurs parallèles aux modes d'action publique plus traditionnels. Ainsi, la portée des projets-pilotes et des expérimentations qui mettent à l'épreuve de nouvelles idées et de nouvelles pratiques, ainsi que de nouveaux modes d'agir, est toujours reposée. Les modes de diffusion, la reprise, l'intégration, la circulation et la reproductibilité des expérimentations sont sujets de discussion et remis en question (Turnheim, Kivimaa et Berkhout, 2018) et peuvent inciter à recadrer les initiatives locales pour les rendre « reproductibles » ailleurs.

Il s'agit aussi de considérer de quelle manière sont traitées et mises à jour les asymétries de pouvoir dans les collectifs hybrides et dans les modalités d'intermédiation des expérimentations. Les expérimentations semblent participer à brouiller et à renouveler les rôles classiques des acteurs, dans des espaces apparemment horizontaux qui dissimulent pourtant des inégalités dans les prises, les contrôles et les conséquences de ces espaces d'expérimentation. Dans leurs travaux, Flor Avelino et Julia M. Wittmayer (2016) avancent que les travaux des *sustainability transitions* remettent encore trop peu en question les relations mouvantes de pouvoir à l'œuvre dans les processus d'«expérimentation de transition» et la négociation continue du rôle des acteurs. L'expérimentation, par son mode horizontal de diversification des acteurs, des rôles et des règles du jeu de leurs interactions, favorise-t-elle une ouverture ou une fermeture des possibles modes d'action et des acteurs influents?

En s'interrogeant sur l'institutionnalisation par ces nouvelles hybridations, il s'agit aussi de voir le rapport entre l'expérimentation et les politiques publiques existantes ainsi que leur historique. En effet, cet ouvrage entend contribuer à réinsérer l'expérimentation de transition au sein de l'évolution des politiques environnementales et de lutte contre le changement climatique (Hourcade et Van Neste, 2019). Les collectifs qui interviennent aujourd'hui au nom de la transition affichent la volonté de construire une manière nouvelle de se saisir des enjeux environnementaux et de définir des problèmes publics déjà en partie institutionnalisés et judiciairisés. L'ancrage des expérimentations dans des milieux de vie et des pratiques entraîne-t-il une reproblématisation de l'action environnementale, hors des silos des programmations classiques?

De l'expérimentation en milieu de vie : présentation des chapitres

Pour répondre à ces deux questions, nous examinons une diversité d'expérimentations ancrées de différentes manières dans le milieu de vie. Les études de cas proviennent du Québec et de la France, à Montréal, en Touraine, dans les régions de la Loire, d'Auvergne-Rhône-Alpes, à Montreuil (région parisienne) et à Lyon. Les expérimentations touchent les secteurs du «zéro déchet», de l'énergie communautaire, des nouveaux modes d'habitation avec une participation directe de citoyens dans la gestion des risques d'inondation, des eaux pluviales, du verdissement et

de l'aménagement des milieux de vie. L'association avec le discours de la transition est parfois explicite pour les acteurs qui y participent, tandis que pour d'autres ce sont les chercheurs, dans leur analyse, qui interprètent l'expérimentation comme faisant partie d'un mouvement vers la transition ou même, par leurs recherches-actions, qui participent à coconstruire les expérimentations comme vecteurs de transition, de transformation socioécologique ou d'adaptation aux changements climatiques.

Dans toutes ces initiatives, par ailleurs, le milieu de vie est important pour l'expérimentation. Il correspond au contexte situé d'action collective où les pratiques ordinaires sont configurées en lien avec un cadre bâti, des infrastructures matérielles, des normes sociales, des imaginaires, ainsi qu'avec le tissu d'acteurs et d'actants qui y sont entremêlés. Pour certains, le milieu de vie constitue l'espace d'émergence de l'expérimentation, à partir de l'intime, du familier et de la proximité. Pour d'autres, le milieu de vie est plutôt transformé dans l'expérimentation par un étirement géographique des ressources nécessaires au changement des pratiques. Enfin, pour d'autres qui sont plus près de l'action publique, le milieu de vie est un terreau pour l'innovation, une inspiration pour apprendre des entrepreneurs de pratiques qui ont bricolé, mobilisé et milité pour faire autrement. Souvent, le milieu de vie est aussi un espace à défendre ou du moins un territoire à partir duquel les politiques sectorielles dominantes sont remises en question.

L'ancrage dans le milieu de vie

La première série d'expérimentations abordée est la constitution de nouveaux réseaux et collectifs locaux pour rendre possibles certaines dimensions de la transition socioécologique par les habitants. Dans le premier chapitre, Claudia Cirelli et Patrice Melé discutent de citoyens qui construisent les conditions d'un mode de vie « zéro déchet », par une démarche personnelle et familiale de « conversion », qui consiste en une reprise de contrôle de leur alimentation et de leur consommation, qui s'accompagne rapidement du besoin et de l'attrait de constituer des petits groupes et éventuellement des réseaux facilitant ce changement de pratiques. Les participants souhaitent pour la plupart sortir du mode du « militantisme idéologique » et ont un rapport ambigu au politique et à la

revendication ; c'est dans la construction de structures d'action, de soutien et d'*augmentation du pouvoir d'agir* qu'elles font du politique.

Deux autres types de démarches situées de création de nouveaux collectifs sont examinés dans les prochains chapitres. Celui de René Audet, de Mélissa Le Guerrier, de Mathilde Manon, d'Ian Segers et de Camille Butzbach présente une arène de transition créée par les habitants et les chercheurs pour explicitement soutenir les riverains à l'échelle de la ruelle (donc du voisinage très proche, d'un espace urbain partagé à Montréal). L'expérimentation est explicitement associée à la transition et est analysée sur le plan du développement d'un pouvoir d'agir citoyen. On y voit le rôle important d'un intermédiaire associatif local qui soutient et donne confiance aux citoyens dans le développement d'une vision et de projets citoyens. *Les résultats poussent aussi à s'interroger sur la pérennité de ce pouvoir d'agir lorsque l'expérimentation ainsi que l'ancrage des projets d'expérimentation dans les réseaux plus larges d'innovation sociale prennent fin.*

Une autre expérimentation dans les ruelles montréalaises est analysée par Élie Jalbert, Sophie L. Van Neste et Kregg Hetherington. Nous sommes encore là dans la création d'un collectif, mais celui-ci est plutôt développé par un OSBL professionnel, un consultant, des chercheurs et la municipalité se regroupant autour d'un cadrage plutôt expert de la façon dont les infrastructures urbaines de captation des eaux pluviales gagneraient à mobiliser davantage les citoyens dans les ruelles. Cela en parallèle des structures existantes des comités de ruelle et d'un collectif anarchiste autour d'un terrain autogéré, qui participent à redéfinir ce collectif sous tension de ruelle « bleue-verte ». La politisation se situe dans les rapports de pouvoir autour de qui peut expérimenter et sur quoi, et dans la singularité de l'expérimentation confrontée à la pression de standardisation pour sa répliquabilité et sa généralisation.

L'intégration dans le régime d'action publique

Les trois textes suivants, de Corinne Larrue, d'Antoine Fontaine, de Victor Bailly, de Rémi Barbier et de François-Joseph Daniel, traitent tous d'expérimentations locales qui se définissent en réaction au régime d'action publique qu'elles cherchent à transformer. Les auteurs discutent surtout de l'innovation attendue par l'incorporation accrue de pratiques écolo-

giques habitantes par les pouvoirs publics, mais également de leur évolution ou de leur signification pour les habitants eux-mêmes. Cette incorporation accrue de pratiques citoyennes localisées se fait en mode bricolage dans le cas de l'adaptation aux inondations, sujet couvert par Corinne Larrue, avec une approche plutôt ascendante dont elle remet en question la portée concernant la perception des rôles et des responsabilités des habitants et la production de capacités civiques. Pour Victor Bailly, Rémi Barbier et François-Joseph Daniel, nous sommes à une autre étape de cette incorporation, ou du moins certainement à un autre niveau d'institutionnalisation. Après un mouvement local et la mobilisation d'entrepreneurs de nouvelles pratiques (compostage communautaire, couches lavables), on parle du processus d'ancrage de leurs innovations dans le régime d'action publique de gestion des déchets, du point de vue de l'action publique.

Pour les coopératives villageoises photovoltaïques abordées par Antoine Fontaine, elles viennent aussi en réponse à l'impasse d'une politique de transition énergétique plus individualiste, en face de laquelle s'organisent des collectifs locaux qui viennent contester le seul accent mis sur la rentabilité économique, amenant l'importance de la viabilité locale, du patrimoine territorial et de la participation locale, le comment d'une transition énergétique ancrée dans le milieu de vie s'extirpant des modes extractifs. Là aussi, une certaine diffusion se produit avec des outils et des guides de bonnes pratiques, tout en restant en marge sur le plan des effets de ces coopératives sur le bilan énergétique.

Des politisations douces et fortes cohabitent même dans les champs institutionnalisés

Le verdissement, les écoquartiers et la rénovation écologique semblent trois domaines où l'action publique est bien présente et où des autorités locales se vantent de leurs « bons coups » et de leurs innovations. Et pourtant, les deux derniers chapitres de notre ouvrage problématisent à nouveau ces secteurs d'action du point de vue des citoyens qui y participent à leur manière et avec des significations renouvelées. D'un côté, Rémi Elicabe, Amandine Guilbert et Yannis Lemery traitent d'expérimentations urbaines dans les régions lyonnaise et parisienne du point de vue de leur ancrage dans l'habiter et dans la participation inventive des populations

concernées. En prenant l'exemple d'un terrain vague sous tension pris entre densification urbaine et pratiques de transition écologiques, d'une copropriété en rénovation et d'une coopérative d'habitation, ils s'interrogent sur les liens inattendus entre appropriation citoyenne du technique et pratiques de *care*. Ils nous proposent des pistes d'une politique de transition plus radicale pour une démocratisation ancrée dans les milieux en transformation. Face à cet appel à une politisation plus forte, le dernier chapitre nous amène vers l'autre pôle, pour une reconnaissance des individus qui, à l'inverse, souhaitent demeurer « au pas du politique ». Laurence Bherer et Geneviève Cloutier discutent de ce phénomène en abordant le vécu des expérimentations quotidiennes de verdissement de l'espace urbain. Elles présentent les initiatives non pas comme un mouvement concerté de réappropriation des espaces négligés de la ville, mais comme des bricolages plutôt individuels dont certains débouchent vers des formes douces de politisation et de sociabilisation, ainsi que vers le renforcement des liens avec le vivant à proximité du chez-soi.

Le chapitre de conclusion revient sur nos deux principaux questionnements et propose une lecture transversale des différentes études de cas. Cette lecture transversale porte, d'une part, sur la tension entre politisation et dépolitisation et, d'autre part, sur la tension entre institutionnalisation et volonté d'autonomisation, de la part des groupes impliqués dans ces expérimentations.

CHAPITRE 1

Actions, engagement et transition dans le domaine des déchets

Claudia Cirelli et Patrice Melé

Par rapport à la thématique générale de cet ouvrage, la question des déchets présente plusieurs spécificités importantes. D'abord, notons que dans le domaine des déchets, l'adoption du lexique « zéro déchet » caractérise l'objectif de transition. Des groupes mobilisés, certaines collectivités locales et les politiques publiques reprennent aujourd'hui cette expression. Le terme « transition », qui selon le contexte peut désigner des processus assez différents, évoque ici à la fois la mise en mouvement, la trajectoire et l'objectif, ainsi que l'adhésion à un répertoire d'action collective. Ensuite, la matérialité des déchets nécessite des espaces dédiés à leur traitement, à leur stockage, mais aussi de nouveaux lieux, destinés à leur requalification et à leur réutilisation. Enfin, si les collectifs mobilisés tentent d'ancrer la transition dans leur milieu de vie, il ne s'agit pas ici d'une intervention d'habitants d'un quartier ou de la construction d'un mode de vie localisé; la portée des lieux créés ou des collectifs analysés est le plus souvent à l'échelle d'une commune, d'une agglomération ou d'un bassin de vie. Les groupes mobilisés tentent de construire localement les conditions d'un mode de vie zéro déchet, de localiser un équipement qui permet la diffusion d'une différente forme de récupération, d'évitement d'une surconsommation et, plus largement, de participer à la construction d'un réseau d'acteurs à l'appui d'un changement ancré dans des initiatives dites « citoyennes ».

Notre propos repose sur une recherche réalisée dans la région Centre-Val de Loire¹. Ce projet analyse à l'échelle d'un territoire régional l'ensemble des actions collectives qui portent sur les déchets, quelle que soit l'entité porteuse : des collectifs informels aux associations environnementalistes généralistes ou d'éducation à l'environnement, en passant par les nouvelles associations qui traitent spécifiquement de la thématique des déchets. Au total, nous avons relevé 198 groupes porteurs d'actions collectives sur les déchets. Le contexte de notre étude, celui d'un espace hors grandes métropoles, semble particulièrement propice à une interrogation sur les modalités de diffusion d'un intérêt pour une transition dans le domaine des déchets.

Nous nous concentrons sur l'analyse du discours ainsi que des formes d'organisation et d'action des groupes qui se présentent le plus directement comme des opérateurs de la transition : les collectifs zéro déchet, d'une part, et les ressourceries, d'autre part. Notre recherche rend compte d'un processus de diffusion rapide de ces initiatives² sur le territoire de la région Centre-Val de Loire. C'est ici une autre spécificité de notre approche, dans la mesure où les travaux disponibles soit s'attachent à l'analyse d'une pratique particulière – le compostage collectif (Dumain et Rocher, 2019), le réemploi (Corteel, 2016 et 2020 ; Messal, 2014 ; Rassat, 2020) –, soit sont basés sur des études de cas considérés comme innovants ou emblématiques (Hajek, 2019).

L'impulsion d'une trajectoire locale de transition

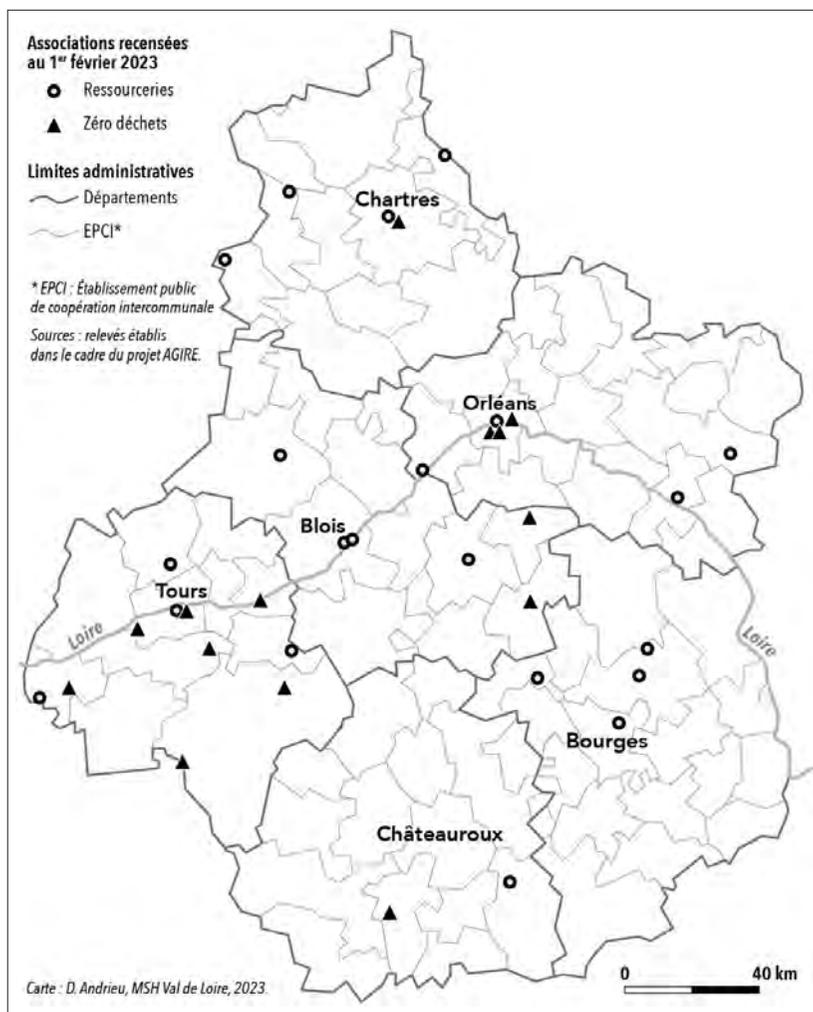
Nous avons relevé dans la région Centre 14 collectifs zéro déchet, tous créés après 2015, localisés dans les deux principales villes (Tours et Orléans), mais aussi dans de petites villes et dans des bourgs ruraux. Nos entretiens font apparaître de façon assez marquée deux principaux profils parmi les collectifs zéro déchet. D'une part, celui que l'on pourrait appeler « promoteur » des groupes locaux zéro déchet. En effet, la plupart des

1. AGIRE : Actions collectives, engagements de proximité et gestion des déchets en région Centre-Val de Loire, UMR CITERES, région Centre-Val de Loire, <https://agire.msh-vdl.fr>. Nous avons réalisé 100 entretiens avec des responsables ou des participants à des collectifs ou à des associations. Dans un objectif d'anonymisation, nous référençons les citations utilisées dans ce texte seulement par la mention entre crochets du nom des collectifs ou des structures.

2. Il existe aujourd'hui 23 ressourceries (la plus ancienne date de 2011) et 14 groupes zéro déchet (le plus ancien date de 2016).

FIGURE 1.1

Les collectifs zéro déchet et les ressourceries de la région Centre-Val de Loire



collectifs reposent sur des femmes (âgées de trente à quarante ans, avec un niveau d'étude supérieure et un ou deux enfants). Dans les entretiens, un parallèle est souvent fait entre l'adoption de l'approche zéro déchet comme mode de vie, le passage à l'engagement collectif, ainsi que la trajectoire résidentielle et familiale. Nous dégageons un second profil,

essentiellement au sein de l'association Zéro Déchet Touraine, celui d'activistes de l'objectif zéro déchet, caractérisés soit par une activité professionnelle en lien avec la thématique, soit par une forte compétence en matière de modalités de gestion des déchets, soit, pour certains, par la participation à d'autres associations qui s'intéressent aux thématiques environnementales ou à l'économie sociale et solidaire. Ceux-ci adoptent fréquemment une position d'expertise et font pression sur les opérateurs de la gestion de déchets.

Néanmoins, tous ceux que nous avons interrogés évoquent l'objectif zéro déchet comme une démarche, une trajectoire qui commence par la reprise du contrôle sur l'alimentation et sur la consommation, et qui constitue l'adoption d'un nouveau mode de vie qui permet à la cellule familiale de retrouver une certaine autonomie : « Pour moi, vraiment, c'est repenser sa façon de consommer qui est essentiel. » [Zéro Déchet Amboise] Un participant évoque la nécessité de « [se] resynchroniser avec [lui]-même » [Zéro Déchet Touraine], d'autres de reconquérir l'autonomie familiale. On pourrait considérer que l'on assiste à la recherche d'une nouvelle domesticité (Schlosberg et Coles, 2019, p. 252) qui passe par la requalification du travail domestique en activisme du proche (Hajek, 2019, p. 160). Pour certains, moins nombreux, l'enjeu consiste aussi à reprendre le contrôle sur l'ensemble de la filière de gestion de leurs déchets. « Les gens préfèrent être acteurs de leur vie et pas juste avoir à payer pour qu'on les débarrasse de leurs déchets. » [Zéro Déchet Touraine] Plusieurs rappellent qu'il s'agit d'une action « à [leur] portée... plus facile que la lutte sur la qualité de l'air » [Salbris vers le zéro déchet]. La nécessité de faire quelque chose face à la dégradation de l'environnement est liée à un moment de prise de conscience – « ce qui m'a déclenché » [Salbris vers le zéro déchet]. Une autre évoque un *coming out* [Zéro Déchet Orléans]. Le passage à l'action est lié dans les récits à une expérience personnelle ou au visionnement de films documentaires, à la lecture d'ouvrages ou à la participation à des conférences³. Les femmes interviewées le présentent souvent comme une démarche familiale, mais soulignent parfois la nécessité d'une grande force de conviction pour réussir la « conversion » de leur conjoint et de leurs enfants.

3. *Demain*, documentaire de Mélanie Laurent et Cyril Dion, sorti en décembre 2015, est cité de nombreuses fois, comme les ouvrages de Pierre Rabhi et le mouvement des Colibris, ainsi que les conférences et les ouvrages de Béa Johnson et de Jérémy Pichon.

Ces références renvoient toutes à une vision positive de l'action individuelle et collective ainsi qu'à une croyance dans la possibilité d'impulser un changement par des actions locales, en se concentrant sur des questions pratiques à la portée de chacun. Les récits d'engagement que nous avons recueillis présentent le passage à une posture proactive comme permettant de prendre soin de sa personne et de sa famille en contrôlant la qualité de l'alimentation, d'assumer les conséquences de son mode de vie. Certains affirment lutter contre l'écoanxiété produite par un sentiment d'impuissance devant les signes des catastrophes environnementales. On trouve ici un processus proche de celui relevé par David Schlosberg et Romand Coles dans lequel le passage à l'action permet d'« apaiser nos valeurs » en mettant en place des actions individuelles pour que les flux qui nous concernent échappent aux « flux nocifs de marchandises » (2019, p. 253).

L'adoption d'un changement de comportement et l'action collective sont étroitement imbriquées. Dans notre échantillon de collectifs, le changement de pratiques dans le périmètre de la famille est le premier pas pour s'engager dans une démarche zéro déchet. De plus, les relations développées grâce aux réseaux sociaux avec des individus qui sont dans la même démarche et la création d'un collectif – essentiellement féminin – conduisent à mettre en place des actions dans l'objectif de créer localement les conditions pour pouvoir perpétuer un mode de vie zéro déchet (faire accepter les bocaux par les commerçants locaux, promouvoir des groupements d'achat solidaire, etc.). Cette conversion est toujours présentée comme une prise de conscience qui exige une action forte pour sortir de l'hyperconsommation. On trouve ici l'urgence d'agir et le caractère optimiste des modes d'intervention des « activistes contre le gaspillage » étudiés par Isabelle Hajek (2019, p. 168).

Pour certains, trajectoire personnelle, rupture sentimentale, maladie, reconversion professionnelle, changement familial peuvent se combiner et produire l'occasion de changer ses pratiques : « Moi, ma fille avait 9 mois ; j'étais au chômage, j'avais moins d'argent, ça m'a pris comme ça, je me suis dit : "Ah, il faut que je fasse peut-être attention à la planète". » [Salbris vers le zéro déchet] Un naturopathe que nous avons interviewé évoque directement un continuum entre « prendre soin de soi, prendre soin des autres, et prendre soin de la planète » [Zéro Déchet Genillé].

La conversion au mode de vie zéro déchet se présente comme une démarche qui consiste à tenter de résoudre des questions pratiques et à

dépasser les difficultés de l'adoption d'un mode de vie qui refuse les offres des circuits dominants de consommation. Les personnes à l'origine de la création d'un groupe zéro déchet décrivent l'action collective comme un partage d'expériences qui permet de résoudre des problèmes concrets.

Les récits de la façon dont ils mènent l'enquête – au sens de John Dewey – insistent sur la réappropriation des sphères de consommation, en « cherch[ant] des alternatives à tout un tas de choses » (*cf.* le blogue « Camille se lance »); les solutions pratiques trouvées constituent un mode de narration très présent dans nos entretiens. Certaines des initiatrices présentent les choses comme un parcours au sein des différents domaines d'approvisionnement pour lesquels il est nécessaire de modifier ses habitudes de consommation, mais aussi d'objectiver des essais ou des expériences. Nous observons donc bien un processus d'expérimentation, de connaissance par la pratique, qui comporte une forte réflexivité conduisant à mettre à l'épreuve les solutions testées individuellement ou collectivement. De plus, constituer un groupe de soutien à l'échelle locale permet de maintenir la dynamique, de se (re)mobiliser et de constituer une ressource pour ceux qui souhaiteraient faire le pas. « Je vous dis, on crée du lien... On veut être connus, reconnus... Que les gens, dès qu'ils ont besoin, ils savent où taper. » [Zéro Déchet Genillé]

Pour réussir la transition personnelle et familiale vers le mode de vie zéro déchet, il faut aussi trouver à proximité de son logement une offre suffisante (vente en vrac, commerces de produits écologiques et offrant le service de contenants réutilisables). Dans ce contexte, le passage à l'action collective apparaît comme un parcours logique à la suite de la rencontre de quelques personnes qui tentent de structurer localement la démarche, ce qui permet de plus de rendre visible une demande pour une nouvelle offre commerciale ou de services.

Pour les habitants des petites villes ou des bourgs de la région Centre, cela se traduit par des tentatives pour rendre possible l'ensemble de la démarche à proximité de leur résidence, donc aussi d'impulser la création de lieux qui peuvent être associatifs ou privés (épicerie de vrac). « C'est surtout pour les courses et tout, effectivement vu qu'on n'a rien dans le coin, il faut aller à droite à gauche pour faire tout ça. On est dans une trop petite ville, on n'a pas tout, moi je n'ai pas le temps d'aller à... » [Salbris vers le zéro déchet]

Les actions mises en place sont donc essentiellement tournées vers la conversion des individus, mais aussi vers la construction d'un milieu de vie qui permet d'adopter le mode de vie zéro déchet et de poursuivre la démarche.

Les réseaux sociaux et les actions collectives

Les collectifs zéro déchet de la région Centre-Val de Loire se sont tous formés d'abord par l'ouverture d'une page Facebook. Pour ces petits groupes – souvent deux ou trois personnes – qui se rencontrent localement, l'objectif est dans un premier temps de trouver des alliés locaux, des gens déjà concernés par la démarche. « Et on s'est dit: ce n'est pas possible. On ne doit pas être que deux à être dans cette démarche-là et à se poser toutes ces questions. Donc l'idée, ça a été de créer une communauté pour échanger... » [Zéro Déchet Orléans]

Le nombre de gens inscrits sur ces pages semble, dans le même temps, attester de l'engouement pour la démarche et valider l'action collective émergente: plus de dix mille sont abonnés à des pages zéro déchet territorialisées en région Centre-Val de Loire.

En combinant l'usage de Facebook et une présence sur Instagram, considéré pour certains comme plus rapide et agile, les membres des groupes zéro déchet revendiquent une intense activité de communication, de mise en circulation d'informations et de ressources au sein d'un groupe affinitaire localisé. La portée de cette communication, qui se veut marquée par l'informalité et la réactivité, semble définie par l'aura produite par le nombre important d'inscrits.

Ainsi, les promotrices des pages Facebook instituent un public (Quéré, 2003), même si certaines remettent en question l'intérêt réel des inscrits et la qualité des interactions. Elles relaient sur ces pages des informations de provenance diverse, diffusent localement des conseils, des liens et des vidéos issus de ressources thématiques ou de blogues nationaux ou internationaux.

Passer par une page Facebook qui contient le nom de la commune a bien pour objectif de territorialiser l'échange d'expériences, de construire un réseau local qui peut permettre ensuite de mettre en place des actions dans l'espace de la commune – apéros zéro déchet, opérations de ramassage des déchets dans l'espace public, ateliers de mise en commun du savoir-faire – ou alors des démarches auprès des commer-

çants ou des collectivités locales. On peut relever une tentative de transformer ces communautés d'intérêt et d'échange de pratiques en appui à des actions collectives pour la mise en œuvre de moments et d'espaces spécifiques de socialisation (Hajek, 2019). Les pages Facebook non seulement annoncent des actions, mais proposent des images et des comptes rendus, permettent de conserver la mémoire des actions et de mettre en scène les échanges en face à face, la matérialité des expériences. Les promotrices des groupes zéro déchet valorisent une certaine forme d'agentivité fondée sur la responsabilité (Craig, 2019, p. 182).

Au-delà d'une forme de communication, l'ouverture d'une page Facebook institue, structure et incarne un collectif territorialisé. Dans le même mouvement, la page Facebook crée un public – appelé communauté – et valide la position d'influenceur revendiquée par certains. Le travail du collectif est essentiellement décrit comme devant créer du lien, fédérer des personnes qui tentent de poursuivre leur parcours vers l'adoption d'un mode de vie zéro déchet [Zéro Déchet Orléans].

Notons aussi que les entretiens font souvent mention d'individus qui ont pour projet de construire une offre avec des statuts différents (magasin de vrac et de produits biologiques, offre de service, AMAP), le public de la page Facebook semble alors attester la présence de clients potentiels. Dans certains cas, des épiceries bio et de vente en vrac constituent des points de rencontre, de relais ou d'animation des démarches locales, les promoteurs de cette nouvelle offre commerciale ou de service jouant parfois un rôle important dans la constitution d'un milieu de soutien qui permet l'ancrage et la survie de leur entreprise. Notons d'ailleurs que pour les promotrices des groupes zéro déchet, la mise en adéquation des actions avec des valeurs n'exclut pas la possibilité de l'entrepreneuriat individuel, modalité d'engagement reconnue comme légitime pour rendre possible la diffusion d'un mode de vie zéro déchet.

Entre expertise et expérimentation

L'association la plus importante, Zéro Déchet Touraine affiliée à Zero Waste France, s'est constituée à partir d'une alliance entre un groupe, animé par des femmes, qui existait sur Facebook et un groupe d'universitaires, essentiellement des hommes engagés dans la démarche. Ces acteurs, sur la base d'une grande compétence technique, d'une capacité

d'innovation reconnue et pour certains, d'une expérience de l'engagement associatif, tentent de se placer en position d'expertise ou de contre-expertise par rapport aux politiques publiques à l'échelle locale et régionale. Ils constituent un groupe de pression qui travaille pour l'actualisation locale des règles de droit et pour le renforcement du rôle de la planification régionale.

L'objectif proclamé par le principal animateur de Zéro Déchet Touraine est d'inciter les institutions à passer d'une « inculture de la valorisation » à une « culture de la prévention ». Il souhaite par ailleurs établir une position de crédibilité et de respectabilité auprès des collectivités territoriales et des opérateurs de la gestion des déchets pour pouvoir impulser un changement dans les pratiques des organisations.

Zéro Déchet Touraine est l'une des associations les plus actives au sein de la commission consultative du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) adopté en octobre 2019. L'association a participé aux controverses qui ont conduit à la remise en cause en 2018 d'un projet d'usine de valorisation des ordures ménagères dans l'agglomération de Tours et aux débats sur la poursuite des opérations de l'incinérateur de Chinon. Ce groupe et ses porteurs multiplient les expertises (pour des acteurs publics, mais aussi pour des festivals ou des entreprises) et des demandes d'ouverture du débat sur les modalités de gestion des déchets.

Zéro Déchet Touraine a aussi développé une nouvelle forme de composteurs collectifs : le Compostout. Ses promoteurs tentent d'imposer cette solution comme une solution peu onéreuse susceptible de structurer des collectifs locaux pour le traitement des biodéchets en contexte urbain.

Or, Zéro Déchet Touraine regroupe aussi des personnes qui correspondent au premier profil que nous avons relevé, l'association fonctionne alors comme un dispositif non seulement de promotion de la démarche zéro déchet, mais également comme un espace d'apprentissage – pour ses membres – du fonctionnement des collectivités locales et du rôle des législations. Le président de l'association, maître de conférences en biologie et engagé personnellement dans une démarche zéro déchet, incarne le lien entre ces deux modalités de mobilisation et de sensibilisation. Dans ses conférences, il met à l'avant sa trajectoire personnelle de conversion et promeut une démarche gradualiste et bienveillante.

Zéro Déchet Touraine a donc construit une position particulière dans l'objectif d'impulser une transition vers l'approche zéro déchet. Cette association revendique une position de critique constructive qui la conduit à proposer des solutions concrètes à des problèmes de gestion, mais elle demande aussi la stricte application des objectifs des législations que les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) gestionnaires considèrent comme inatteignables. Les promoteurs de Zéro Déchet Touraine souhaitent prendre leurs distances avec les formes classiques du militantisme, ne pas être assimilés à une association écologiste ou environnementale ou aux militants de la décroissance, sortir de ce qui est présenté comme des oppositions idéologiques pour pouvoir élargir son public : « mettre en mouvement toutes les composantes de la société ». Malgré ces précautions, pour d'autres groupes qui refusent le statut d'association, cette position est trop proche d'une forme de militantisme, assimilée à celle, nationale, de Zero Waste France, qui « a une étiquette politique » [Zéro Déchet Orléans]. On trouve ici le refus de toute forme de militantisme « idéologique » analysé dans d'autres travaux (Hajek, 2019).

Les ressourceries : fragiles tiers-lieux de la transition

Inspirées de l'exemple québécois⁴, les ressourceries sont des structures qui collectent des objets mis au rebut, les réparent, les revalorisent et les revendent pour leur donner une deuxième vie. Dans les ressourceries, les objets/rebuts transitent de l'état de déchet à celui de ressource, d'un régime de valeur à un autre (Appadurai, 1986), en tant qu'objets qu'on réemploie ou valorise sous d'autres formes. Ils acquièrent une nouvelle valeur grâce au travail que réalisent les employés du secteur, nommés valoristes, et offrent une nouvelle représentation. Ces structures contribuent aux politiques d'insertion par l'emploi et effectuent un travail de sensibilisation à la réduction des déchets et aux effets de la surconsommation. La revente à très bas coût permet de rendre accessibles les objets récupérés pour des populations à faible revenu. Par leurs quatre volets d'activité (collecte, valorisation, vente, sensibilisation), les ressourceries remplissent une triple vocation : environnementale, sociale et économique. En redonnant vie à

4. C'est en 1990 que des groupes environnementaux et communautaires de Montréal utilisent pour la première fois le terme « ressourcerie » (Vaillancourt *et al.*, 1999).

des tonnes de rebuts, elles permettent également aux collectivités locales de faire des économies sur les dépenses liées au traitement des déchets (enfouissement et incinération).

FIGURE 1.2

La ressourcerie la Charpentière à Tours, photographie C. Cirelli



Un réseau national, créé en 2000, compte aujourd’hui plus de deux cents adhérents entre ressourceries et recycleries⁵. Dans la région Centre-Val de Loire, qui ne compte que sept structures affiliées, il existe vingt et une recycleries/ressourceries, dont seize créées dans les sept dernières années⁶. En 2019, une dizaine de ressourceries de la région ont

5. Les structures adhérentes, ressourceries et recycleries sont labellisées. Dans une première phase, le réseau faisait une différence entre ressourcerie et recyclerie. En 2022, le label a été étendu aux recycleries aussi (celles-ci développaient une activité sur des filières spécifiques : textile, vélo, livre). Dans ce texte, nous utilisons ressourcerie avec une minuscule comme un terme générique.

6. Les recycleries/ressourceries de la région correspondent à des réalités assez différentes. En ce qui concerne d’abord la surface occupée : la plus grande est propriétaire d’un bâtiment de 3 000 m², la plus petite loue un local de 200 m². Ensuite, sur le plan du tonnage collecté : 18 tonnes par an pour les plus petites structures et plus de 150 tonnes pour les plus grandes. Le taux de valorisation est aussi très différent : 60 % pour les plus jeunes structures, 95 % pour les plus expérimentées. Leurs recettes présentent des écarts notables également : entre 25 000 et 350 000 euros par an. Certaines disposent de nombreux salariés – jusqu’à une trentaine – d’autres ne fonctionnent que grâce à des bénévoles (données d’avril 2022).

constitué le Réseau régional des acteurs du réemploi et de la réutilisation Centre-Val de Loire (RAR-CVL), dans l'objectif de renforcer les liens entre les différentes structures et d'accroître leur reconnaissance comme opérateurs de la politique de prévention des déchets sur le territoire régional.

La création des ressourceries dans la région Centre-Val de Loire renvoie à quatre modalités. On peut d'abord cerner les structures qu'ont créées des collectifs porteurs d'engagement dans le domaine de l'environnement. Une deuxième modalité est celle d'un portage individuel qu'on justifie toujours par une sensibilité aux enjeux environnementaux et, dans un deuxième temps, par la recherche de la construction d'un groupe d'appui. Enfin, des projets liés à des structures parapubliques, à des dispositifs de réinsertion ou à la politique de la ville, comme les régies de quartier notamment, ou impulsés par des collectivités territoriales en collaboration avec des associations locales.

Les ressourceries sont donc en majorité issues de projets collectifs qui prolongent une expérience d'engagement antérieur. Les porteurs les plus jeunes (entre trente et quarante ans) revendiquent un ancrage dans les valeurs de l'écologie, de la convivialité, du partage, du « faire sa part » en référence explicite au mouvement des Colibris. Ceux-ci peuvent disposer d'une expérience antérieure dans les domaines de la consommation responsable, des crèches associatives, de l'habitat participatif et de l'écoconstruction. Les porteurs plus âgés (autour de cinquante ans) évoquent plus volontiers la solidarité et l'éducation populaire. Ils peuvent disposer de compétences acquises durant des expériences passées dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Ces différentes expériences et ce savoir-faire sont mis au service de la formulation d'un projet dans un nouveau domaine d'action qui semble répondre à une demande sociétale et bénéficier des incitations liées aux politiques de prévention des déchets.

Les enquêtes montrent plusieurs similitudes avec les promoteurs de l'approche zéro déchet. De la même manière, certains initiateurs évoquent un moment d'inflexion dans leur parcours professionnel ou personnel. Dans deux tiers des cas, ce sont des femmes qui ont conçu et organisé les structures sur lesquelles porte notre enquête (14 sur 21). Ces femmes, souvent dans une phase de transition dans leur vie, ont trouvé dans ce projet une mise en adéquation de leurs valeurs avec un projet professionnel qui est aussi un projet d'ancrage sur un territoire.

FIGURE 1.3

Affiches sur la porte de la ressourcerie 1000.1 partages à Neung-sur-Beuvron



Photographie C. Cirelli

L'explication de certains intervenants sur la dimension genrée de ces initiatives, que l'on retrouve aussi dans l'organisation interne du travail, renvoie à la prégnance des modèles traditionnels de division du travail et d'« une naturalisation des compétences », comme d'autres travaux ont pu le montrer (Corteel, 2016). La plupart des objets qui transitent dans ces structures appartiennent à l'espace domestique et sont donc le plus souvent associés à une sphère d'activité féminine ; de plus, ces objets doivent passer par des phases de tri, de nettoyage, de menues réparations avant d'être exposés et mis en vente. Lorsqu'il s'agit de compétences techniques, notamment de petits appareils électriques, on entre alors dans des domaines d'activités et de compétences considérés comme plus masculins.

Néanmoins, ces femmes en position de porteur de projet et d'entrepreneur de causes insistent aussi sur l'intention et la portée politique de leur action, qui peuvent redéfinir le lien à des objets relégués traditionnellement à la sphère domestique ou marchande en les convertissant en objets qui acquièrent une dimension de transformation de certaines pratiques et certains modèles de consommation.

La territorialisation de la transition

Dans le discours des porteurs, les ressourceries sont des lieux où la récupération d'objets est à la fois un objectif pour réduire les déchets traités et un moyen pour agir et enclencher une transformation dans les pratiques et les représentations associées aux rebuts :

L'idée, c'est que les gens prennent conscience de quelle façon chacun peut allonger la durée de vie des objets chez soi. « Par exemple, j'ai un truc qui est cassé, plutôt que d'aller acheter quelque chose de nouveau, avoir juste cette petite étincelle qui dit : Ah ben tiens ! c'est vrai qu'à la ressourcerie, il y a quelques mois, j'ai bien réussi à réparer tel truc. » [Les bonnes manières]

Donner une deuxième vie aux objets délaissés et les détourner du processus d'élimination, les remettre en circulation a un effet tangible ; cette action concrète produit des effets immédiats, quantifiables : souvent, les ressourceries affichent à l'entrée de leurs locaux de l'information concernant le tonnage d'objets reçus, réparés, recyclés, mis en vente ou au rebut. On perçoit ici une tentative de relier l'acte individuel à la mesure des flux qui contribue au renforcement d'une réduction des déchets sur un territoire donné. Cette mise en équivalence quantitative des actes de don et d'achat informe aussi le public d'une des fonctions du lieu : la mise en relation entre plusieurs mondes et façons de concevoir le rapport aux objets, celui des politiques publiques et celui de l'action « citoyenne » locale.

Une partie des actions sont proches de celles des collectifs zéro déchet. Il s'agit d'activités qui promeuvent l'évitement du déchet ou la réutilisation : des ateliers DIY (*do it yourself*) de fabrication de produits ménagers, de beauté ou d'objets avec du matériel de récupération, de personnalisation de meubles, de cuisine préparée avec des restes, de réparation d'objets électroniques – *repair cafés* –, mais aussi la création et l'animation de jardins ou de composteurs partagés. Certaines structures mettent en place

des services plus innovants, comme des « outiltèques », des ressourceries éphémères (des points de vente temporaires dans l'espace public) ou des ressourceries mobiles pour desservir des communes ou des quartiers plus isolés. D'autres disposant de locaux plus vastes développent également différentes activités, comme des conférences, des projections de films documentaires, des expositions réalisées à partir d'objets ou de matières recyclées, ou encore de la formation pour leurs employés. Certaines ressourceries revendiquent un rôle de lieu de vie pour un quartier ou une commune et s'ouvrent à des initiatives sans liens directs avec leur activité principale.

Les personnes interviewées décrivent des activités inspirées par une démarche d'éducation populaire où « on apprend en faisant ensemble » et en se donnant les moyens de comprendre le monde pour pouvoir le transformer. C'est aussi une socialisation aux valeurs de l'autonomie, du partage, de la sobriété, des circuits courts, de l'écocitoyenneté qui est mise en avant : « Réparer plutôt que jeter, fabriquer plutôt qu'acheter, et se réapproprier le savoir-faire nécessaire... » [La boîte à outils] Les ressourceries se présentent donc comme des lieux prônant des valeurs et des pratiques de changement à l'échelle locale des communes ou microlocale des quartiers dans lesquels elles sont implantées. Par ce travail de territorialisation de valeurs, ces structures sont, pour les porteurs, des lieux qui facilitent une sociabilité de proximité. Les porteurs des ressourceries présentent alors leurs structures comme des lieux où « des liens se créent » entre les clients, les adhérents, les usagers, les bénévoles et le personnel. Ici, le lien devient la mesure, un indicateur de leur ancrage. Les ateliers tenus régulièrement, la multiplication d'offre d'activités autour de la récupération/réparation, le renouvellement des objets présentés dans la boutique sont des conditions pour fidéliser une « clientèle » et des « usagers ». Pendant nos visites, nous avons pu échanger avec des usagers de ces structures qui affirment venir plusieurs fois par semaine, parfois juste pour faire « la sortie du jour », parler avec quelqu'un ou « voir du monde ». Dans des structures comme la Charpentière à Tours, par exemple, des voisins du quartier et des adhérents proposent et animent des ateliers ou participent à l'aménagement du local.

On observe donc la diffusion sur le territoire régional de formes inédites d'activités collectives. En effet, nous avons signalé plus haut la création récente d'un réseau régional des structures de réemploi afin de

consolider leur rôle vis-à-vis des pouvoirs publics. Notons de plus que des ressorts d'engagement différents peuvent mouvoir les individus qui participent à des activités autour des déchets. Or, ceux-ci constituent des communautés de pratique unies par des formes d'action localisées et le partage des connaissances (Wenger, 2008). Les ressourceries contribuent ainsi au maillage du territoire par des initiatives nœuds appuyant des dynamiques localisées de changement et de transition dans le domaine des déchets. Leurs animateurs revendiquent une grande attention à leur contexte local, un ancrage territorial qui, pour eux, autant que le tonnage de déchets évités, devrait inciter les pouvoirs publics à les aider davantage pour pérenniser leurs activités. « [...] et comme une ressourcerie n'est pas délocalisable, elle s'inscrit vraiment dans un contexte local. » [Les Ateliers ligéteRiens]

Un changement dans le lien aux objets

Pour ceux qui se définissent eux-mêmes comme des « militants de la réduction » [1000 & 1 Partages], les ressourceries constituent des initiatives qui peuvent afficher une forte dimension politique dans la mesure où elles sont porteuses d'une « envie de faire changer les choses, les valeurs, les gens, en faisant avec eux » [1000 & 1 Partages]. Pour certains porteurs, « créer une ressourcerie, c'est un acte citoyen, mais aussi c'est un acte politique dans le sens noble du mot politique » [La Ressource AAA]. Ici, l'acte politique renvoie à une posture de résistance et de rupture vis-à-vis d'un modèle de production et de surconsommation dont les déchets sont l'expression la plus tangible et puissante, mais également à une posture de responsabilité et de participation à la construction de nouvelles initiatives qui s'inscrivent dans une action collective de réduction des déchets. Le détournement des déchets, la possibilité d'une deuxième vie pour des objets considérés comme socialement morts, grâce à des activités pratiques autour de leur réparation et de leur régénération, constituent pour certains l'occasion d'évoquer un rôle plus large de transformation sociale et politique des personnes liées à la structure (porteurs, bénévoles, salariés, salariés en insertion, usagers et voisins), qui vise leur émancipation et le renforcement de leur capacité d'agir.

Dans ce contexte, en tant qu'espace de vente et de remise en circulation d'objets récupérés, les ressourceries se présentent comme des lieux où les usagers/clients peuvent faire un acte de consommation responsable,

alternative (Guien et Ramirez, 2017), de consommation engagée (Dubuisson-Quellier, 2018). Par le détournement des objets, les ressourceries proposent de résister aux modes dominants de consommation. La ressourcerie 1000 & 1 Partages invite, par exemple, à venir « coudre pour résister au grand gaspillage » et La Ressource AAA, à Orléans, rappelle sur son site que « les ressourceries luttent contre la surproduction de déchets et proposent une consommation responsable accessible à tous ». Elles constituent, d'une part, un point de contact local entre les habitants et les politiques de prévention et de réduction des déchets et, d'autre part, un opérateur de la transition qui met en pratique des valeurs et crée les conditions qui rendent possible le changement à l'échelle d'un territoire d'action. Cependant, le débordement par les objets, la dépendance du financement sur projets ou les règles draconiennes concernant les salariés en insertion menacent ces structures⁷. Les ressourceries sont donc en tension permanente entre la logique marchande et celle de l'engagement. La tension est aussi présente dans la relation aux pouvoirs publics dans la recherche de subventions. Elles doivent surmonter des épreuves pour montrer la pertinence de leur rôle (comptabiliser les tonnages réemployés, recyclés, valorisés) pour objectiver la portée de leur action (nombre de passages en caisse, nombre d'ateliers par an et nombre de participants). Elles demandent que leur travail social d'animation locale et leur capacité à « tisser des liens » avec les habitants des quartiers environnants soient valorisés par les pouvoirs publics, car elles considèrent que leur pérennité, en tant que lieux de soutien d'une transition ancrée, repose sur cette reconnaissance.

Au total, il serait possible de considérer les ressourceries de la région Centre comme de fragiles tiers-lieux de la transition. Tiers-lieux, car il s'agit bien d'un espace physique de travail partagé et collaboratif, d'un lieu intermédiaire de rencontres et d'échanges informels, de production d'innovations et de connaissances, qui est aussi un espace de sociabilité mis en œuvre par un collectif, au service d'un territoire et porteur d'un projet politique. Fragiles, car la plupart des structures sont jeunes, leur modèle économique n'est pas toujours assuré et si elles promeuvent une plus forte résilience territoriale, leur pérennité n'est pas acquise.

7. Qui, dans le contexte français, ne permettent pas de garder dans la structure un salarié en contrat aidé plus de vingt-quatre mois.

* * *

Les collectifs zéro déchet et les groupes porteurs des ressourceries agissent localement pour ancrer la possibilité d'une transition dans le domaine des déchets dans différents milieux de vie de la région Centre-Val de Loire. Selon des modalités différentes, ils instituent des espaces-temps de la transition (lieux, activités, ateliers, rencontres et manifestations ponctuelles), proclament la possibilité de la stabilisation de communautés d'affinité et de pratiques qui diffusent des savoir-faire, des connaissances et des pratiques nouvelles. La constitution d'un public d'usagers, de clients ou d'une communauté virtuelle de personnes intéressées est au cœur de leurs pratiques de sensibilisation. C'est aussi une façon de justifier leur ancrage et leur demande de reconnaissance par les collectivités locales et les pouvoirs publics. Nous avons observé des expérimentations qui ne sont pas au sens strict des innovations, mais bien l'insertion dans certains contextes locaux de modes d'action et d'engagement qui peuvent reprendre et tenter de reproduire des répertoires ou des styles d'engagement déjà éprouvés ailleurs. Elles n'en constituent pas moins des innovations territoriales parfois fondées sur des alliances et des coalitions inédites d'acteurs : des dispositifs longtemps considérés comme très techniques, les déchetteries par exemple, ouvrent leurs portes aux ressourceries pour qu'elles prennent en charge la sensibilisation auprès des usagers et récupèrent des objets pour alimenter leurs structures.

Ces deux dynamiques d'action se présentent comme des points de cristallisation d'un changement sociétal du lien aux déchets, qui se diffusent pour une multitude d'autres canaux, le succès des conférences des activistes nationaux et internationaux sur le territoire régional attestant de cet engouement. S'adressant à des publics assez différents, ces deux types de collectifs tentent de contribuer par l'action collective à la concrétisation du passage à l'adoption d'un mode vie plus attentif aux déchets et aux flux de matières. L'objectif est bien alors de constituer les groupes d'appui à la diffusion, dans les différents espaces de vie de la région, de transformer le domaine des déchets et de construire des expérimentations qui préfigurent les institutions et les pratiques en mesure d'organiser autrement la circulation des matières. En cela, la qualification de « matérialisme durable », forgée par David Schlosberg et Romand Coles pour caractériser la spécificité de nouvelles formes

d'environnementalisme du proche et les éloigner des valeurs « post-matérialistes », semble ici pertinente (2019).

Les mouvements zéro déchet et les ressourceries ont de plus une capacité particulière à reformuler les liens entre les sphères publique et privée, tant en ce qui concerne les déchets évités ou les matières réutilisées que les actes qui peuvent avoir une finalité privée, comme la consommation responsable, mais être chargés de valeurs et d'intentions politiques. Dans certains cas, la séparation traditionnelle entre entrepreneuriat et engagement associatif semble brouillée. Ces deux collectifs mettent en œuvre ou promeuvent pour leurs usagers des formes d'actualisation d'une citoyenneté du faire qui est plus basée sur l'acceptation de responsabilités que sur la revendication de droits (Craig, 2019, p. 167), se rapprochant ainsi de la posture de citoyenneté écologique relevée par Andrew Dobson (2006).

Les gens que nous avons rencontrés sont bien des passeurs de nouvelles modalités d'action (Hayek, 2019). Ces formes de mobilisation fortement ancrées semblent échapper aux catégories traditionnelles de l'analyse des mouvements sociaux et des formes d'engagement. Beaucoup refusent le qualificatif de « militant », certains revendiquent le titre d'activiste, d'autres refusent toute forme de conflictualisation et évoquent plutôt un encastrement d'actes chargés de valeurs, d'échanges sur les réseaux sociaux et la construction d'une vie quotidienne empreinte de sens.

CHAPITRE 2

Le pouvoir d’agir citoyen par l’expérimentation

*René Audet, Mélissa Le Guerrier, Mathilde Manon, Ian Segers
et Camille Butzbach*

De 2016 à 2019, l’équipe de la Chaire de recherche sur la transition écologique de l’UQAM, l’organisme citoyen Solon et un groupe d’organisations partenaires ont mené le projet Nos milieux de vie! (NMV¹) – une « expérimentation de transition » qui visait à générer des projets locaux de transition écologique dans l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie par la mise en place d’un processus participatif citoyen. Au cours de ces trois années, nous avons organisé et analysé les données de vingt et un ateliers de construction avec des citoyens, élaboré une vision de la transition écologique et réalisé des projets concrets au sein de deux « milieux de vie » : l’aménagement participatif de deux places publiques et l’implantation d’un projet de mobilité partagée (Audet, Segers et Manon, 2019). Ces réalisations représentent des résultats tangibles qui témoignent d’effets directs du projet NMV, pour reprendre le lexique de l’évaluation d’impact (Luederitz *et al.*, 2017). Or, nous avons aussi l’ambition ultime dans ce projet de générer une augmentation du pouvoir d’agir, en passant par des

1. Ce chapitre a été rendu possible grâce à la contribution du programme Engagement partenarial du CRSH. Une version longue de l’évaluation du pouvoir d’agir dans le projet NMV a fait l’objet du mémoire de maîtrise de Mélissa Le Guerrier en sciences de l’environnement à l’UQAM (2019), intitulé *L’empowerment citoyen dans les expérimentations de transition écologique: le cas du projet Nos milieux de vie! à Montréal.*

processus participatifs particuliers d'expérimentation de transition². C'est pourquoi nous avons évalué l'augmentation du pouvoir d'agir en menant une série de onze entretiens semi-directifs auprès de participants citoyens, toutes des femmes dans ce cas-ci. D'abord, les résultats suggèrent que le processus d'expérimentation ne touche pas à toutes les dimensions du pouvoir d'agir citoyen. Ensuite, certains dispositifs d'expérimentation, comme les groupes de participation citoyenne et le rôle médiateur de Solon, ont un effet généralement positif sur le pouvoir d'agir. Finalement, nous avons relevé l'expérience de freins au pouvoir d'agir citoyen, qui sont liés au contexte dans lequel nous avons mené le projet NMV, ainsi que la portée limitée de certains dispositifs d'expérimentation.

Les expérimentations de transition et le pouvoir d'agir

Le virage effectué dans les dernières années vers les approches transdisciplinaires, notamment dans le champ des « sciences de la durabilité » (*sustainability science*), a fait émerger des méthodes de recherche visant à agir concrètement sur les problèmes sociaux et écologiques. Avec ces méthodes, on vise à apprendre sur les transformations socioécologiques en tentant de simultanément mener et documenter des interventions dans le monde réel. Notre approche des expérimentations de transition est de cet ordre. Il s'agit de considérer comment des acteurs divers expérimentent collectivement et de manière intentionnelle la mise en place de nouvelles technologies ou pratiques pour transformer la société (Sengers, Wiczorek et Raven, 2019). Dans le cadre d'une revue de littérature systématique sur le sujet, Frans Sengers, Anna J. Wiczorek et Rob Raven proposent la définition suivante de l'expérimentation de transition, qui correspond à ce que nous avons voulu réaliser avec le projet NMV : « On conceptualise l'expérimentation comme une initiative inclusive, fondée sur la pratique et orientée par des défis, conçue pour soutenir l'innovation systémique par l'apprentissage social, dans des conditions d'incertitude. » (2019, p. 161) Pour ce faire, nous avons mis sur pied un processus participatif avec des habitants de deux milieux de vie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en visant l'implantation de projets de transition écolo-

2. L'effet ultime (*impact*) est le résultat à long terme de l'intervention qui correspond généralement à l'objectif ultime recherché.

gique et l'apprentissage de transformations sociales et écologiques à l'échelle locale.

Par ailleurs, de tels projets, si on veut confirmer et comprendre leur potentiel transformateur, nécessitent d'être évalués. Mais comment évaluer les transformations exactement ?

Selon Paula Kivimaa et ses collègues (2017), les expérimentations de transition génèrent plusieurs formes de transformation : l'approfondissement (*deepening*) des conditions collectives d'apprentissage, l'élargissement des effets (*broadening*) par le partage de l'expérimentation avec un réseau étendu de partenaires, ou le changement d'échelle (*scaling up*) consistant à articuler une expérimentation dans un contexte institutionnel plus large. Dans le courant des études des transitions, on considère l'apprentissage et la réflexivité comme des stratégies facilitant la mise en œuvre des expérimentations : le fait d'« apprendre en faisant » mènerait à une plus grande capacité d'action individuelle et collective, et favoriserait l'émergence d'innovations sociales ou sociotechniques susceptibles de remporter l'adhésion d'autres collectifs ou des acteurs institutionnels (Luederitz *et al.*, 2017). Dans ces études, on distingue différents objets de transformation, en particulier les pratiques individuelles, la dynamique des collectifs qui soutiennent les expérimentations, ainsi que les interactions entre les projets d'expérimentation et les sphères institutionnelles. Il y a aussi le pouvoir d'agir citoyen, qui a pris de plus en plus d'importance dans les études récentes sur les expérimentations de transition. Dans cette analyse, on voit l'innovation sociale et l'expérimentation comme des moyens d'augmenter le pouvoir des acteurs intéressés, qui adoptent de nouveaux rôles pour affronter les défis de la durabilité et influencer la transition écologique (Avelino *et al.*, 2019 ; Hölscher *et al.*, 2019).

Le concept du pouvoir d'agir est ancré dans plusieurs champs scientifiques, allant de la philosophie du droit à la psychologie, en passant par la sociologie des organisations et la science politique. On le définit généralement comme la capacité de mettre en œuvre des actions pour atteindre un but individuel ou collectif en mobilisant des ressources (financières, matérielles, symboliques, etc.), des stratégies et des compétences. Le concept du pouvoir d'agir est néanmoins difficile à circonscrire du fait qu'il chevauche la notion de « pouvoir », à la fois l'une des plus complexes et des plus importantes catégories des sciences sociales. Ainsi, nous allons insister sur deux éléments centraux qui rendent sa définition complexe,

mais aussi porteuse pour l'analyse des transformations résultant des expérimentations de transition, et particulièrement du projet NMV.

Nous définissons d'abord le pouvoir d'agir par rapport à la volonté des acteurs – en s'inspirant de travaux menés en psychologie. Un individu ou un groupe peut bien disposer de ressources, de stratégies et de compétences potentiellement utiles pour mener une action transformatrice, mais dispose-t-il de la volonté nécessaire? Selon Kenneth Thomas et Betty Velthouse (1990), comprendre l'exercice du pouvoir d'agir demande aussi de considérer la motivation « intrinsèque » des acteurs. Celle-ci se décline en quatre composantes cognitives : le sentiment de produire des effets (entreprendre des actions qui ont un effet concret), le sentiment de compétence (détenir les aptitudes nécessaires pour agir), le sens de l'action (entreprendre des actions qui ont une signification personnelle ou collective plus large) et le sentiment de choix ou d'autodétermination (concrétiser des actions à la suite d'une décision éclairée). Cette dimension cognitive du pouvoir d'agir se répercute donc dans les méthodes de recherche sur le pouvoir d'agir. En effet, sa « mesure » doit nécessairement passer par l'analyse des représentations des acteurs sur leurs propres motivations dans l'expérimentation de transition. Dans notre évaluation du pouvoir d'agir dans le projet NMV, nous avons tenu compte de cette dimension cognitive et adapté la méthodologie de recherche en conséquence.

Nous définissons ensuite le pouvoir d'agir par rapport à son « côté obscur », c'est-à-dire la perte de pouvoir d'agir (*disempowerment*) (Avelino *et al.*, 2019 ; Hölscher *et al.*, 2019). Ce deuxième élément provient d'une réflexion plus politique au sein du champ des sciences de la durabilité. En effet, selon Katharina Hölscher et ses collègues (2019, p. 178), « des processus visant l'augmentation du pouvoir d'agir peuvent intentionnellement ou non avoir l'effet contraire, soit de diminuer l'habileté des acteurs à poursuivre un but spécifique ». Si, par exemple, la participation d'élus ou d'acteurs politiques dans un processus de mobilisation collective a pour effet de favoriser la récupération politique du projet, on peut s'attendre à ce qu'il affecte négativement la dimension cognitive du pouvoir d'agir. Dans notre évaluation du pouvoir d'agir dans le projet NMV, nous avons donc aussi intégré des indices qui pouvaient indiquer une perte de pouvoir d'agir.

Ainsi, sur la base de ces apports à la définition du pouvoir d'agir, nous avons formulé la définition suivante : le pouvoir d'agir est le processus par

lequel les acteurs développent la capacité (ou l'incapacité) de mobiliser les ressources, les stratégies, les compétences et la volonté nécessaires pour agir en fonction d'un but. Nous avons donc opérationnalisé le concept de pouvoir d'agir grâce à ces quatre dimensions (ressources, stratégies, compétences et motivation) qui nous ont permis de structurer la collecte de données et notre guide d'entretiens semi-dirigés. La motivation repose sur les quatre composantes cognitives que définissent Kenneth Thomas et Betty Velthouse (1990), soit les sentiments d'influence, de compétence, d'autodétermination ainsi que le sens de l'action. Nous avons également pris en considération les perceptions exprimées quant à une certaine perte du pouvoir d'agir.

L'évaluation du pouvoir d'agir

Dans le champ de l'évaluation des répercussions sociales, on distingue généralement les « résultats » (*output*) d'un projet de ses « effets ultimes ». Cette distinction est reprise dans les pratiques d'évaluation des expérimentations de transition (Luederitz *et al.*, 2017). Ainsi, l'expérimentation de transition n'est pas seulement un moyen pour obtenir des résultats tangibles en matière d'innovation, comme des démonstrateurs ou des projets-pilotes, ou l'aménagement participatif de deux places publiques et le lancement d'un programme de mobilité partagée, réalisés dans le projet NMV. Ces résultats ne représentent pas l'ensemble des effets ultimes espérés d'un projet. Au contraire, avec le design processuel des expérimentations de transition, nous avons avant tout pour objectif de générer des effets transformateurs plus diffus, comme des apprentissages collectifs et le développement de nouvelles relations. L'augmentation du pouvoir d'agir fait partie de cette série d'effets transformateurs plus intangibles. Nous présumons ainsi que les expérimentations de transition augmentent le pouvoir d'agir des participants, en mettant en place des processus et des dispositifs, comme la construction collective d'une vision de la transition et le développement de scénarios qui encouragent les échanges de vues et d'expérience. Ce sont ces processus et dispositifs que nous avons analysés pour déterminer s'il y a augmentation du pouvoir d'agir, en étudiant quels sont les paramètres et les limites de cette augmentation (Hölscher *et al.*, 2019).

Inspiré de l'approche des expérimentations de transition et de la gestion des transitions (Loorbach, 2007), le projet NMV reproduisait cet aspect processuel en organisant quatre phases, dont la dernière fait l'objet du présent chapitre : 1) l'inventaire des milieux de vie ; 2) la mobilisation des citoyens et la coproduction d'une vision d'avenir désirable pour chaque milieu de vie ; 3) la sélection et la mise en œuvre de projets locaux ; et 4) l'évaluation et le transfert des connaissances (Audet, Segers et Manon, 2019). Nous avons relevé les cinq dispositifs suivants qui permettent l'analyse du pouvoir d'agir citoyen au sein de l'initiative NMV : 1) les groupes de participation citoyenne ; 2) la coconstruction d'une vision commune d'un avenir désirable ; 3) l'accompagnement des citoyens par Solon ; 4) l'accompagnement du processus par les chercheurs ; et 5) le milieu de vie comme échelle d'action.

À partir de l'analyse des onze entretiens semi-dirigés, nous présentons ici les cinq dispositifs d'expérimentation et leur contribution à l'augmentation du pouvoir d'agir citoyen.

Les groupes de participation citoyenne

L'approche de l'expérimentation de transition propose de créer une « arène de transition » constituée de dix à quinze participants choisis pour leur diversité de point de vue, leur expertise et leur ouverture d'esprit. C'est au sein de cette arène que l'on devrait en principe relever les problèmes du milieu de vie et élaborer une vision d'avenir désirable. Or, dans le respect des objectifs du projet NMV, du partenariat entre Solon et la chaire et du contexte local, nous avons décidé dès le lancement du projet de scinder les responsabilités de l'arène de transition en créant deux « dispositifs » : un comité de pilotage responsable de la coordination du projet et de l'organisation de la démarche participative (composé des chercheurs et de l'équipe d'intervenantes de Solon), et deux groupes de participation citoyenne ancrés dans les deux milieux de vie choisis. Ces groupes de participation citoyenne allaient mobiliser le milieu pour élaborer collectivement la vision d'un avenir désirable, choisir des projets d'expérimentation et les mettre en œuvre (avec l'appui du comité de pilotage). Les membres du comité de pilotage ont animé ces groupes en laissant place à l'improvisation et aux idées des participants.

Le fait de réunir des groupes de gens qui se connaissent peu ou pas du tout semble au premier abord avoir comme effet d'engendrer des dynamiques de *bridging*, soit la création de nouveaux liens sociaux entre différents groupes sociaux, et de *bonding*, soit la création de liens plus forts entre les membres du groupe, allant jusqu'à la création de liens d'amitié (Schäpke *et al.*, 2017). Ces nouveaux liens sociaux et la création d'un « noyau stable » de participants augmentent la motivation pour le projet d'expérimentation : non seulement l'expérimentation vise des transformations tangibles à l'échelle locale, mais elle est aussi une occasion de « faire communauté », de développer des liens de confiance, de connaître les gens du voisinage et de renforcer le sentiment d'identité. Ce participant est donc représentatif de l'échantillon lorsqu'il nomme ses motivations à participer au projet : « Les gens que j'ai rencontrés, le dynamisme, le désir d'implication de gens qui m'étaient inconnus encore et avec lesquels j'ai créé de beaux liens [...] » (P11)

Toutefois, la simple réunion d'individus au sein d'un groupe n'explique pas comment se produisent les dynamiques de *bridging* et de *bonding*. Les participants aux entretiens ont tous souligné à quel point l'approche participative de cocréation, maintenue tout au long du projet, avait un effet important sur l'émergence d'un véritable sentiment d'identité de groupe. De manière générale, la méthode d'expérimentation des transitions mise largement sur les processus de cocréation, notamment lorsqu'il s'agit d'élaborer une vision d'avenir désirable, de repérer et de choisir des projets concrets à implanter et de réaliser les projets eux-mêmes. Prendre part à cette démarche de cocréation implique de dégager des valeurs, des besoins et des désirs personnels, et de les envisager dans une perspective collective – la synthèse des intérêts personnels et collectifs s'élabore donc progressivement, au gré des exercices et des échanges. Les participants en arrivent ainsi à affirmer, lors des entretiens, que le projet reflète de plus en plus leur propre désir d'engagement et de transformation locale, et par le fait même aide à le combler. Par ce même processus, les objectifs du projet sont ajustés pour se conformer aux désirs des citoyens, et Solon tire des apprentissages qui influencent ses façons de faire. C'est d'ailleurs là une dynamique observée dans d'autres expérimentations de transition (Hölscher *et al.*, 2019) – dynamique qui suggère une augmentation du sentiment d'autodétermination et du sens de l'action envers le projet d'expérimentation et les transitions écologiques locales.

Les participants aux entretiens affirment aussi que les projets d'aménagement participatif de deux places publiques ont donné lieu à une dynamique de division du travail ayant contribué à leur pouvoir d'agir. Spontanée, organique et conviviale, cette division du travail s'est organisée en fonction des besoins, des compétences et des envies de chacun, intensifiant à la fois l'aspect relationnel du travail collectif et la responsabilisation individuelle, comme le disait un participant : « On arrive à réaliser quelque chose et ce n'est pas une seule personne qui s'est tout "tapé". Donc, moi, "OK, je vais m'occuper de tel bout et tel bout", et ça coule et ça arrive. » (P5) Cette division du travail au sein des groupes de participation citoyenne favorise une meilleure organisation des ressources et des compétences au sein du collectif et contribue à rendre le travail plaisant et joyeux, ce qui augmente encore la motivation pour le projet. En outre, la division du travail et les exercices de cocréation ayant permis de véritablement réaliser les aménagements, le sentiment d'avoir un effet concret sur le milieu se trouve renforcé.

La vision commune d'un avenir désirable

L'élaboration d'une vision commune de la transition écologique dans un milieu spécifique établit des orientations à long terme et permet aux acteurs sociaux de positionner leurs actions au sein d'un contexte social plus large (Avelino *et al.*, 2019; Hölscher *et al.*, 2019). De ce fait, on la considère comme une étape importante dans les expérimentations de transition. Malgré un sentiment mitigé envers la démarche d'élaboration de visions dans le projet NMV, les participants confirment cette proposition : elles qualifient la vision d'« encadrante » et affirment qu'elle constitue un horizon « inspirant », proche de leurs valeurs et qui donne un sens à leur action. Il convient toutefois de s'interroger, dans le contexte particulier du projet NMV, sur la qualité des visions formulées. Comme nous l'avons écrit ailleurs, et comme les participants le soulignent, ces visions demeurent vagues et ne présentent aucun contenu réellement programmatique ou stratégique (Audet, Segers et Manon, 2019). On peut ainsi penser que la contribution des visions au pouvoir d'agir citoyen se situe davantage dans le processus que dans la substance : la cocréation de la vision peut être plus importante que le résultat lui-même. Menée au début de la démarche d'expérimentation et dans le cadre des groupes de

participation citoyenne, on peut penser que la coconstruction de la vision contribue également au développement d'un sentiment d'identité de groupe et qu'elle a donc davantage contribué à renforcer la motivation qu'à générer des stratégies.

Solon, un organisme de médiation

Dans une autre publication sur le projet NMV (Audet, Segers et Manon, 2019), nous avons montré à quel point Solon représente un type particulier d'organisation citoyenne. Solon est un « organisme de médiation » parce qu'il est positionné au cœur d'un ensemble de relations et d'acteurs (les citoyens, les chercheurs, les partenaires, les financeurs, les autorités locales, etc.) qu'il n'est pas aisé d'organiser. Dans le projet, il fallait régulièrement traduire et accorder les besoins des uns et des autres, comprendre et gérer leur temporalité et assurer le rythme du projet. Cela exige des compétences de mobilisation citoyenne, des stratégies de facilitation et d'accompagnement qui peuvent prendre plusieurs formes. Solon, comme organisation intermédiaire, agit en tant qu'« expert dans la salle », ce qui renforce la confiance des participants quant à leur capacité à relever les défis qui surviendraient durant le projet. Les participants aux entretiens ont d'ailleurs confirmé cette analyse en soulignant la qualité de leurs interactions avec les membres de l'équipe de Solon et le gain de confiance qui s'ensuit, ce qui en retour augmente la motivation et renforce le sentiment de compétence des participants.

Mais l'apport, par Solon, de compétences pour agir dans le milieu de vie s'avère plus qu'un sentiment. Les participants valorisent l'efficacité des rencontres de cocréation, l'encadrement des groupes de participation et la structure même du projet d'expérimentation. En fait, puisqu'il apporte des solutions, des outils, du soutien, une expertise, des contacts et des approches de travail, Solon est considéré comme une ressource. Cela s'est manifesté durant certaines rencontres de cocréation où les participants ont bénéficié de la présence du maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ou d'un élu du même arrondissement; les participants ont aussi pu constater à quel point le projet NMV bénéficiait d'un rayonnement dans les grands quotidiens montréalais. C'est donc, d'une certaine façon, la crédibilité et la reconnaissance publique dont bénéficie Solon qui sont considérées comme des ressources symboliques, lesquelles confèrent aux participants un sentiment de légitimité.

L'accompagnement des chercheurs

Bien que les participants aient apprécié le rôle de l'équipe de recherche dans le projet NMV, la compréhension de leur rôle demeure partielle. Le fait que ce rôle s'est davantage affirmé au sein du comité de pilotage constitue une sorte d'angle mort du point de vue des groupes de participation. En proposant, par exemple, d'organiser le projet NMV selon les phases du cycle de la gestion des transitions, l'équipe de la chaire a bien eu une contribution stratégique, mais invisible pour les participants. Celle-ci, cependant, a relevé deux éléments pouvant être considérés parmi les ressources et les compétences du pouvoir d'agir citoyen. Le premier concerne le transfert de connaissances au sein du groupe de participation : grâce aux présentations des chercheurs lors des activités de cocréation et des discussions avec eux, les participants affirment avoir appris sur la transition écologique et avoir été sensibilisés aux enjeux environnementaux du milieu de vie. Julia M. Wittmayer et Niko Schöpke (2014) soutiennent d'ailleurs que les chercheurs engagés dans des expérimentations de transition contribuent souvent à donner un sens (*meaningfulness*) à la transition écologique dans un contexte local. Le deuxième élément concerne le transfert de connaissances à l'extérieur du groupe et du projet. Les participants sont conscients des publications et des conférences scientifiques issues de ce projet de recherche-action et considèrent qu'il s'agit d'un apport important pour les retombées du projet et, peut-être, pour la reproduction de démarches similaires dans d'autres milieux de vie – ce qu'ils considéreraient d'ailleurs comme une forme de succès du projet NMV.

Le milieu de vie comme échelle d'action

Les expérimentations de transition peuvent s'organiser à diverses échelles spatiales qui correspondent souvent à des échelles politico-administratives : la région, la ville, le quartier, etc. Un aspect qui rend le projet NMV original est d'avoir choisi une échelle sociospatiale très locale, le « milieu de vie », qui n'existe pas en tant qu'entité formelle. La première phase du projet a donc consisté à recenser de plusieurs milieux de vie en fonction de critères spatiaux, administratifs et sociodémographiques (pour un compte rendu de cette première phase, voir Audet, Segers et Manon, 2019). Ces premiers travaux n'ont toutefois donné qu'un

FIGURE 2.1

Activité dans la ruelle, projet NMV



Photographie de Solon

aperçu extérieur des milieux de vie, et l'un des objectifs du projet était littéralement de construire conjointement la notion de milieu de vie avec les citoyens participant. Après l'analyse des entretiens, nous considérons qu'il faut envisager le choix et la coconstruction de l'échelle sociospatiale du milieu de vie comme un dispositif d'expérimentation dans le projet.

Travailler avec les citoyens à l'échelle de leur milieu de vie favorise à la fois leur motivation et la mise en valeur de leurs compétences liées à leur connaissance du terrain. Cela se révèle autant dans les phases de cocréation que dans les phases d'implantation de projets. En ce qui concerne la cocréation, les participants mettent en avant l'occasion qu'ils y trouvent de nommer des enjeux, des problèmes ou des besoins qu'ils considèrent comme « concrets », « réels » ou « locaux » (sentiment de produire des effets concrets). Malgré quelques limites qui seront exposées plus loin, l'échelle très locale du milieu de vie permet une plus grande appropriation du projet et produit un diagnostic qui est perçu comme plus fidèle des enjeux locaux de la transition écologique. Les enjeux de nature plus « écologique », d'ailleurs, ne sont pas les mêmes

que si la question avait été posée pour une échelle plus large comme la région ou la province. Dans le contexte du milieu de vie, le rapport au vivant ressort davantage comme une priorité, comme en témoignent à la fois le contenu de la vision commune et le choix des projets d'aménagement participatif de places publiques. Ainsi, les projets-pilotes proposés par l'équipe et qui portaient sur les enjeux énergétiques et de mobilité ont reçu nettement moins la faveur des participants que ceux qui portaient sur le verdissement ou l'agriculture urbaine. Quoiqu'il en soit, les participants considèrent le diagnostic citoyen comme « légitime » puisqu'il émerge des gens qui habitent le milieu de vie et qui peuvent se considérer de ce fait comme des experts compétents. En ce qui concerne l'implantation de projets, la réflexion des participants converge dans le même sens : les actions et les projets sont motivants parce qu'ils vont améliorer leur milieu de vie de manière concrète et visible. Par exemple : « Moi je le ressens dans le sens où étant donné que je me sens impliquée dans mon milieu de vie, je vois des choses qui arrivent, c'est du concret. » (P6) De plus, le désir d'appropriation de l'espace, que reflètent les projets d'aménagement participatif de deux places publiques, est aussi formulé comme une question de responsabilité individuelle et collective, ce qui donne aux compétences citoyennes et au pouvoir d'agir citoyen une sorte de justification morale.

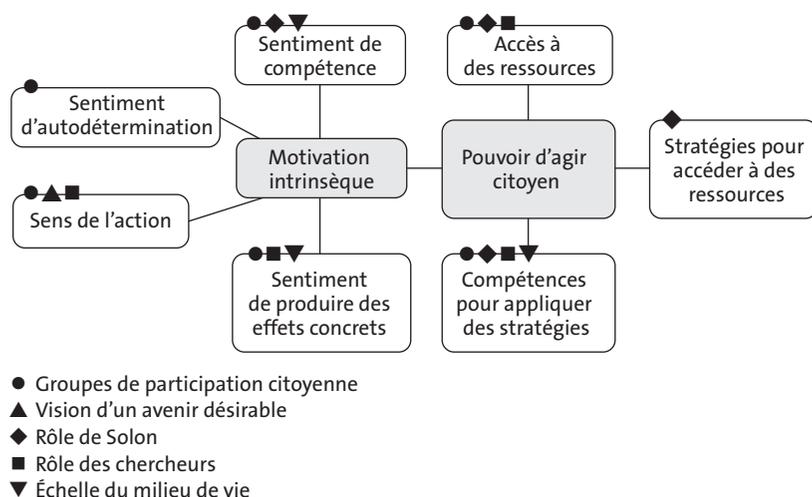
Le pouvoir d'agir et ses freins

Les analyses empiriques présentées ici donnent lieu à une meilleure compréhension des facteurs ou des dispositifs qui, au sein d'une expérimentation de transition, favorisent l'augmentation du pouvoir d'agir. Une représentation préliminaire de notre analyse permet de montrer quelles dimensions du pouvoir d'agir on favorise et par quels dispositifs (voir figure 2.2).

À la lecture de cette figure, on peut voir un premier résultat sur la différenciation du rôle des acteurs dans l'augmentation du pouvoir d'agir citoyen. Les participants citoyens (●) semblent tirer des motivations diverses de la démarche d'expérimentation en soi. La contribution de Solon dans le projet (◆) est associée à l'augmentation ou à l'accès aux ressources, aux stratégies et aux compétences. Ces aspects sont aussi associés, même si c'est dans une moindre mesure, à l'équipe de recherche

FIGURE 2.2

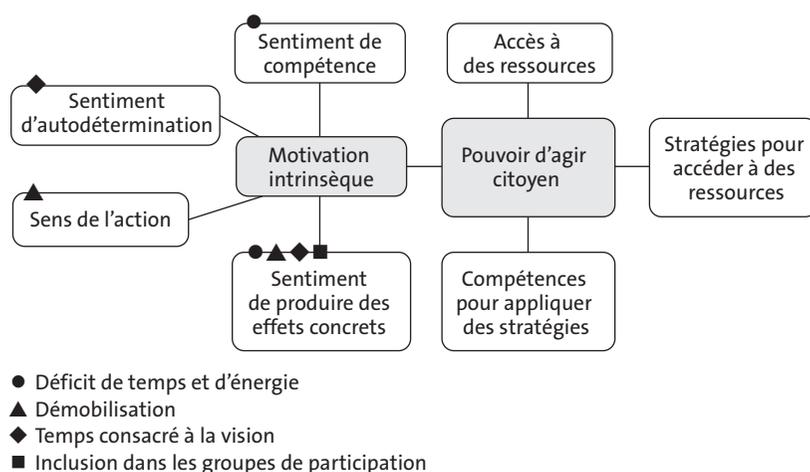
Les contributions des dispositifs d'expérimentation à l'augmentation du pouvoir d'agir dans le projet NMV



(■). Le succès du projet NMV en matière d'augmentation du pouvoir d'agir citoyen semble lié à la présence d'une structure (l'approche des expérimentations de transition) et d'acteurs de soutien (Solon et la chaire). Une série de questions se posent alors : quelle peut être la pérennité de ce pouvoir d'agir lorsque l'expérimentation prend fin et que les acteurs de soutien deviennent moins présents dans le milieu de vie ? Comment d'autres formes d'expérimentation, impliquant d'autres acteurs (institutionnels, militants, etc.), se comparent-elles avec le projet NMV sur le plan du pouvoir d'agir ? Et bien sûr : les expérimentations de transition freinent-elles, malgré leur intention première, le développement du pouvoir d'agir citoyen ? À cet égard, les participants ont relevé plusieurs éléments qui semblent limiter l'augmentation de leur pouvoir d'agir (voir figure 2.3). Nous les distinguons en deux catégories : les freins liés au contexte sociomatériel des participants et les freins liés aux dispositifs du projet NMV.

L'un des éléments marquants du discours des participants est leur insistance sur le déficit de temps et d'énergie pour contribuer à des projets locaux comme NMV. Les participants expriment notamment une certaine insatisfaction face au rythme de la vie quotidienne et au peu de temps et

FIGURE 2.3

Les freins à l'augmentation du pouvoir d'agir dans le projet NMV

d'énergie qu'il leur reste pour s'engager dans des processus participatifs. C'est un sentiment qui peut être démotivant : le temps libre est rare et les retombées des projets sont souvent envisageables à moyen ou à long terme, ce qui crée un délai entre le moment où le temps et l'énergie sont investis et le moment où les participants tirent satisfaction des résultats tangibles. Si on peut considérer le temps et l'énergie comme des ressources pour le pouvoir d'agir, leur déficit mène peut-être à un frein dans les dimensions cognitives de la motivation intrinsèque en réduisant par exemple le sentiment d'impact et le sentiment de compétence.

Les participants mentionnent aussi un manque de mobilisation de leur entourage qui semble influencer sur le sens de l'action et le sentiment de produire des effets concrets. Un participant exprime ce frein ainsi :

J'ai souvent été déçue que, justement, mes voisins ne participent pas plus, des voisins avec qui j'ai souvent des discussions sur nos milieux de vie, finalement. Quand je les invitais directement à venir aux activités de Solon, ils ne pouvaient pas participer pour toutes sortes de raisons. J'ai l'impression que s'il y avait eu comme une espèce de petite masse critique qui s'était formée, ça aurait peut-être donné encore plus de retombées. (P1)

Au cours du projet, certaines rencontres des groupes de participation citoyenne ont été moins fréquentées. Pour ceux qui ont vécu ces moments

de démobilisation, une remise en question de l'utilité et du sens de leur participation peut advenir : ils ont du mal à voir la portée du projet sachant que peu de personnes du quartier y prêtent attention. De façon similaire, six participants sur onze évoquent une certaine amertume quant au politique : « si peu d'effort des gouvernements, ou [face à] la volonté politique qui n'est visiblement pas là » (P7), ce qui peut freiner la motivation, et donc le pouvoir d'agir. Il convient cependant de nuancer cette perception si l'on considère les fonds publics ayant servi à financer le projet par l'intermédiaire de Solon et des subventions de recherche obtenues par la chaire, ou en tenant compte de la collaboration de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie dont le projet a bénéficié.

Ces freins au pouvoir d'agir concernent aussi des éléments du contexte sociomatériel plus large dans lequel se déploient les expérimentations de transition. Les difficultés de la mobilisation citoyenne sont nombreuses et ne sont pas nouvelles et il serait abusif de considérer ces freins comme résultant des dispositifs du projet NMV. Certains de ces dispositifs, comme la formation de comités de citoyens, visent d'ailleurs à contrer la démobilisation. Cela ne signifie toutefois pas que les dispositifs d'expérimentation du projet sont sans faille du point de vue de l'augmentation du pouvoir d'agir. Certains freins sont effectivement liés à ces dispositifs, dont deux en particulier que nous abordons pour conclure.

Le premier frein est lié à l'aspect processuel de l'expérimentation et au temps consacré aux différentes phases. Les entretiens avec les participants révèlent en effet une certaine insatisfaction quant au temps (jugé trop long) passé sur la démarche de coconstruction de la vision d'un avenir désirable pour les milieux de vie. Cette démarche nécessite beaucoup de temps pour discuter, échanger des idées et arriver à des ententes, ce qui marque fortement le rythme de l'expérimentation dans sa deuxième phase. Ainsi, environ six mois ont été nécessaires pour passer de la phase 2 (mobilisation et vision) à la phase 3 (mise en place des projets). Ce participant affirme donc : « Moi quand j'arrive là, je trouve que c'est long, que ça ne "fitte" pas nécessairement avec ce que je ferais. Puis un moment donné, j'ai moins d'intérêt dans le pratico-pratique. Dans les échanges, on fait ça, on fait ça, moi je trouve que c'est lent. » (P3) Le rythme de la démarche d'expérimentation, s'il est perçu comme trop lent, peut diminuer le sentiment de générer des effets concrets et le sentiment d'autodétermination. Ce constat représente, pour le comité de pilotage du projet,

un apprentissage qui générera des ajustements dans les futures expérimentations. On pourrait rendre l'aspect processuel des expérimentations de transition plus flexible en alternant entre les phases, en variant davantage les objectifs des rencontres des groupes de participation citoyenne, ou même en commençant tout le processus par des actions directes dans le milieu de vie.

Le deuxième frein concerne les groupes de participation citoyenne et les efforts de mobilisation menés dans la phase 2 de l'expérimentation. Les participants relèvent un manque de diversité (culturelle, générationnelle, de genre) dans le groupe de participation et se sentent ambivalents face à cette situation. Le projet vise ultimement à réaliser des projets qui «répondent à des besoins» exprimés par des participants du milieu de vie, mais comment connaître les besoins des gens qui sont absents? Malgré le fort aspect participatif du projet, il est en effet difficile de déterminer de manière exhaustive et représentative les besoins du quartier si le groupe citoyen n'est pas représentatif de l'ensemble des habitants du quartier. Chez les participants, cela se traduit par un frein au sentiment qu'ils ont d'engendrer des effets concrets. Il s'agit toutefois d'un frein auquel il est possible et souhaitable de remédier. Solon, comme de nombreuses organisations du domaine de l'innovation sociale, a déjà pris conscience des enjeux d'inclusion à la faveur du renouvellement de la pensée sur la justice de reconnaissance et la justice participative. L'organisme met aujourd'hui en place des pratiques et des dispositifs de mobilisation qui promeuvent de mieux en mieux l'inclusion dans les projets locaux. Ces pratiques et ces dispositifs devraient aussi être implantés systématiquement dans les expérimentations de transition.

CHAPITRE 3

L'expérimentation infrastructurale des ruelles bleues-vertes : utopies et tensions de répétabilité

Élie Jalbert, Sophie L. Van Neste et Kregg Hetherington

Les villes se tournent de plus en plus vers des changements infrastructuraux pour répondre aux pressions que posent les changements climatiques¹. Les infrastructures deviennent plus visibles, à la lumière des chocs, des risques et des défaillances, mais aussi en fonction des pressions qu'exercent les transformations à faire dans la gestion des ressources. Dans ce chapitre, nous portons un regard particulier sur les expérimentations infrastructurales en contexte de transition socioécologique, à partir des mobilisations de groupes citoyens, d'acteurs municipaux et privés qui s'assemblent dans une reconfiguration autour des milieux de vie.

La ville moderne du xx^e siècle s'est bâtie sur la prémisse que l'humain pouvait s'affranchir des contraintes de son environnement en y superposant une infrastructure planifiée, rationnelle et spécialisée. Par la suite, les infrastructures ont été longtemps tenues pour acquises, du moins dans les villes du Nord où leur fiabilité et leur couverture paraissent suffisantes. Cependant, au moment même où les grands réseaux sont plus fortement

1. Ce chapitre est une des analyses des auteurs des expérimentations de ruelles bleues-vertes à Montréal co-financé par le CRSH Montreal Waterways (K. Hetherington) et la Chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine (S. L. Van Neste). Des travaux subséquents ont fait l'objet d'autres financements et mènent à d'autres publications, notamment sur l'engagement citoyen dans les ruelles montréalaises plus "classiques". Voir <https://actionclimatiqueurbaine.ca/projet/ruelles-bleues-vertes/>

critiqués pour les inégalités et injustices qu'ils produisent et perpétuent (par exemple les enjeux de précarité énergétique, de vol de territoires autochtones au Québec, de coût d'accès ou de vulnérabilités différenciées), les limites de leur capacité à faire face aux perturbations climatiques deviennent aussi de plus en plus évidentes et inquiétantes. Par l'intermédiaire des infrastructures, les villes font à la fois l'expérience des transitions (de ses crises et difficultés) et des options de transformation.

Les changements d'infrastructures permettent d'étudier de près les dynamiques d'expérimentation qui nous intéressent dans cet ouvrage. En effet, les infrastructures constituent des agencements hétérogènes, des sites où l'on peut comprendre les activités de bricolage de nouveaux liens entre les collectifs humains, le vivant non humain et les configurations techniques et matérielles. Plus spécifiquement, les expérimentations infrastructurelles impliquent deux prises concrètes dans les milieux de vie.

Une première prise concrète est matérielle : les infrastructures sont ancrées dans les milieux de vie et se transforment dans les expérimentations, d'un caractère plus invisible et tenu pour acquis, à une présence, voire à une mise en scène active. Dans les travaux de recherche, on porte de plus en plus attention à cette matérialité et à sa politisation, non seulement sur le plan des effets matériels des projets d'infrastructures de l'État, mais aussi sur celui de leur reconfiguration par les pratiques ordinaires des citoyens dans leur quotidien.

Une deuxième prise concerne la mobilisation de ces expérimentations infrastructurelles pour transformer les modes de gouvernance et de planification. On associait traditionnellement les infrastructures au projet moderne de contrôle et de rationalisation de l'espace. Dans les expérimentations d'aujourd'hui, on parle de configurations plus locales, décentralisées, adaptées aux milieux et à une gestion de l'incertitude. Cela mobilise de nouveaux rapports entre les acteurs, notamment avec les usagers ainsi qu'avec la recherche pour gérer le changement et l'incertitude, et la participation active des citoyens. Par ailleurs, ces infrastructures décentralisées auraient une signification variée selon les acteurs et pourraient autant opérer à l'écart du grand réseau technique que le transformer à la marge, par une nouvelle distribution des rôles et des responsabilités, par une participation accrue, mais imprévisible des usagers, et par un agencement différent de liens et des médiations entre humains et non-humains (Coutard et Rutherford, 2013 ; Karvonen, 2011).

La gestion de l'eau est un secteur des plus pertinents pour parler de ces transformations. Si le drainage a été le point de départ de la ville sanitaire au XIX^e siècle – et donc de sa mise à l'échelle –, il est aujourd'hui associé à ses défauts et à ses vulnérabilités, avec un territoire surminéralisé et producteur de polluants de toutes sortes. Les surverses et les débordements caractérisent les grands systèmes d'égouts des métropoles modernes, causés par une abondance de précipitations que les infrastructures grises ne parviennent plus à contenir. Depuis les années 1980, un nombre croissant de métropoles expérimente une gestion alternative de l'eau de pluie. Plutôt qu'un système de tuyaux enfouis sous terre pour évacuer le ruissellement de pluie le plus rapidement possible – une infrastructure facilement transposable d'un contexte géographique à un autre –, les administrations municipales se tournent progressivement vers l'infrastructure « verte » ou « bleue-verte » pour répondre à leurs besoins. Cette nouvelle infrastructure, cette fois bien visible et en surface, souvent végétalisée et perméable, se présente comme l'antithèse de l'infrastructure moderne. Son objectif est de retenir, de ralentir ou d'infiltrer l'eau là où elle tombe. Plutôt qu'une infrastructure distincte et monofonctionnelle, elle doit s'intégrer aux territoires, aux parcs, aux rues, aux espaces publics.

L'adoption d'une telle infrastructure pose des défis considérables pour des structures gouvernementales centralisées et fragmentées en silos et pour les traditions disciplinaires sur lesquelles elles reposent. De plus, le recours à de telles infrastructures vertes implique une participation accrue des usagers et des citoyens qui habitent et occupent ces espaces où l'eau refait surface, avec l'adoption de pratiques de « gestion adaptative » permettant un processus itératif adapté à l'incertitude et à la complexité (Travaline, 2012, p. 52; Karvonen, 2011). En d'autres mots, si elles sont de plus en plus courantes, les infrastructures bleues-vertes n'en demeurent pas moins expérimentales.

L'initiative des ruelles bleues-vertes à Montréal est un exemple parlant de ce phénomène. Engageant la participation des habitants et dépassant les segmentations classiques – institutionnelles, d'expertise, de fonctions infrastructurelles et même les propriétés foncières –, l'expérimentation de ces ruelles se présente comme l'archétype d'une expérimentation infrastructurelle. Nous allons l'envisager dans la tension entre l'utopie transformatrice de l'expérimentation et une vision planificatrice de l'infrastructure, très proche du projet moderne de contrôle des flux

de la nature, qui paraît nécessaire pour assurer une résilience face à la croissance des précipitations intenses en contexte de changements climatiques.

Dans les mots des acteurs concernés, cette tension est vécue dans l'effort de rendre l'initiative « répétable » afin qu'elle puisse modifier structurellement le réseau technique de gestion des eaux à Montréal, tout en améliorant la qualité de vie en ville. Ce souhait de répétabilité et de rendement entre par ailleurs en tension avec le désir d'expérimenter sur tous les plans, d'engager de manière ouverte et signifiante les usagers ; et l'utopie, irréductiblement plurielle, d'une transformation profonde des manières de faire. Ce que nous proposons dans ce chapitre est de documenter ces tensions telles qu'elles font surface dans des situations concrètes, comme des épreuves pour le projet des ruelles bleues-vertes et les différents acteurs qui le portent.

Ce chapitre se fonde sur une analyse documentaire des études, des rapports et des prospectus produits par l'Alliance Ruelles bleues-vertes, une analyse du cadre réglementaire des eaux pluviales à Montréal ainsi que des observations participantes de plusieurs dizaines de rencontres entre les différents acteurs qui portent ce projet, entre 2020 et 2022 : les chargés de projet ; les groupes associatifs représentant les usagers des ruelles dans les milieux ; les consultants et les fonctionnaires municipaux ; et les chercheurs du comité scientifique. Le chapitre ne conclut pas sur l'évolution du projet en tant que tel, bien que le projet pilote discuté ici ait été inauguré à l'automne 2023 (voir ARBV, 2023). Plutôt, nous nous attachons à montrer les utopies et les tensions de répétabilité pendant la coconstruction plurielle de cette expérimentation infrastructurelle.

Le collectif derrière les ruelles bleues-vertes

Ce sont d'abord des firmes privées, puis le domaine municipal, qui préconisent l'infrastructure verte comme mode de gestion alternative de l'eau pluviale à Montréal, dans la foulée de nouvelles bonnes pratiques et exigences du gouvernement provincial. En 2010, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation publiait son *Guide des bonnes pratiques sur la gestion durable des eaux de pluie*. Pendant ce temps, des consultants développent des innovations sur différents sites. La Ville de Montréal est particulièrement concernée, vu son réseau combiné (d'eaux pluviales et sanitaires, dans les vieux quartiers) qui est à saturation : de fortes pluies

entraînent des surverses dans le fleuve, de plus en plus contrôlées par le ministère de l'Environnement provincial, et des débordements dans les sous-sols (poursuites et réclamations en augmentation). Ainsi, l'administration municipale envisage, depuis 2008, d'encourager, voire d'obliger les propriétaires à dévier les eaux pluviales tombant sur les toits vers les terrains privés plutôt que vers le réseau de conduites de la Ville, pour une infiltration ou une rétention *in situ*. À la suite d'une étude commandée par la Ville sur cette possibilité, l'idée émerge chez les consultants d'expérimenter cette option en mettant en place des projets-pilotes dans les ruelles, qui peuvent accueillir des infrastructures vertes pour infiltrer les eaux de pluie des terrains adjacents, avec la participation des citoyens. Il y a un intérêt de l'administration montréalaise qui cherche des façons d'engager les citoyens dans de telles démarches de manière volontaire, en déployant par exemple une « Patrouille bleue » pour faire du porte-à-porte chaque été depuis 2010.

Il faut attendre 2016 avant que le projet se concrétise un peu plus avec la création de l'Alliance Ruelles bleues-vertes (ci-après l'Alliance). L'Alliance est un collectif particulier, composé de la firme montréalaise de génie Vinci Consultants (qui a participé à l'étude citée plus haut), du Centre d'écologie urbaine de Montréal (une association faisant la promotion d'approches participatives pour transformer la ville) ainsi que de deux organismes locaux – la SHAPEM (Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal) et le Bâtiment 7 (un centre communautaire autogéré que nous présentons plus bas). Ces organismes locaux sont liés à deux sites choisis pour les projets-pilotes qui se mettent lentement en branle : un site situé dans une ruelle plutôt classique de Montréal, dans le quartier Hochelaga, et l'autre dans une ruelle encore à construire, sur le terrain du Bâtiment 7. Rapidement, une urbaniste de chez Vinci prend le leadership de l'Alliance et du projet des ruelles bleues-vertes et crée sa propre firme d'aménagement sans but lucratif, Les Ateliers Ublo, avec au centre de sa mission le développement de tels projets d'infrastructures vertes et de partenariats pour rendre possible leur déploiement.

La démarche a beaucoup avancé sur le site du Bâtiment 7, dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. Le site est particulier. Il est, aux dires mêmes des porteurs du projet à l'Alliance, atypique par rapport aux ruelles traditionnelles montréalaises, même si, par la logique même du projet, il doit à long terme servir de prototype pour des projets futurs.

En effet, il ne s'agit pas d'une ruelle typique, telle que décrite plus bas, qui correspond à une allée dans le centre d'un îlot avec des bâtiments résidentiels des deux côtés. C'est plutôt, pour l'instant, un espace non développé longeant un bâtiment post-industriel. Ce bâtiment a été l'objet de chaudes luttes militantes. Il se situe en effet dans les anciens ateliers ferroviaires du Canadien National que les citoyens ont réclamés pour la communauté en 2003. Le terrain est vendu pour 1 \$ à un développeur immobilier en 2005, fait l'objet d'une mobilisation concertée par la création d'un collectif d'organismes communautaires en 2009, et devient finalement le propriétaire officiel du Bâtiment 7. Le Bâtiment 7 est ainsi un symbole montréalais du succès des luttes anarchistes. Le projet des ruelles bleues-vertes qui s'y développe fait émerger les enjeux concrets de l'atterrissage d'un tel projet d'expérimentation dans un milieu avec ses propres projets et aspirations, avec sa propre vision du changement social.

Une expérimentation infrastructurelle en milieu de vie

Pour la nouvelle gestion des eaux pluviales, la ruelle est donc un espace d'expérimentation qui se construit sur un engagement citoyen et municipal à long terme. Utilisées auparavant comme écuries, entrepôts, hangars ou encore comme voies d'accès pour la livraison, les ruelles ont été progressivement l'objet de programmes de revitalisation de la Ville et d'initiatives des habitants de Montréal qui désirent se les approprier. Ces mesures avaient pour objectif d'améliorer la qualité des ruelles délabrées et de réguler leur utilisation commune en cherchant notamment à résoudre les problèmes liés au stationnement et à la circulation automobile. On envisageait d'introduire des éléments tels que le verdissement des lieux et des aires de jeux pour les enfants. Cela a mené à la formalisation d'une démarche de « ruelles vertes » à Montréal vers la fin des années 1990, avec un partage des responsabilités d'entretien entre la Ville, les habitants et les écoquartiers qui les appuient.

Le projet s'inscrit dans cette approche. Si les démarches de ruelles vertes existantes cherchaient déjà à déminéraliser et à verdier, le projet des ruelles bleues-vertes cherche particulièrement à mobiliser l'espace pour la gestion des eaux pluviales. C'est un phénomène qu'on peut voir ailleurs en Amérique du Nord depuis au moins une dizaine d'années, plusieurs villes (dont Chicago, Baltimore et Los Angeles) cherchant à

utiliser leurs centaines de kilomètres de ruelles comme une « significative, mais souvent ignorée, ressource infrastructurelle publique » pour l'apport de multiples services écosystémiques (Newell *et al.*, 2013, p. 145).

Dans l'étude de faisabilité développée en 2018 pour documenter le projet et stimuler l'intérêt des bailleurs de fonds, on nous invite à imaginer le potentiel énorme de 69 km de ruelles sur l'île de Montréal en nous projetant en 2040, où la ville pourrait être libérée des problèmes de refoulement d'égouts et de surverse dans le fleuve Saint-Laurent grâce à de tels aménagements, créant ainsi des espaces de vie plus agréables qui introduisent la nature en ville. Ils présentent les ruelles bleues-vertes comme pouvant favoriser à la fois un drainage localisé et une meilleure qualité de vie, devenant ultimement un « levier pour le développement urbain holistique » et améliorant de ce fait la résilience face aux changements climatiques².

Avec l'adoption municipale des infrastructures vertes, la transformation de l'espace urbain et des pratiques professionnelles se bute à la structure institutionnelle municipale. En effet, les administrations municipales sont le miroir des infrastructures qu'elles gèrent, organisées selon les mêmes divisions qui régissent l'espace: efficaces pour maintenir une infrastructure unifonctionnelle spécialisée, mais difficilement adaptée quand il s'agit de concevoir, de planifier, d'implanter et d'entretenir une infrastructure multifonctionnelle et hybride.

Le changement de paradigme vers une gestion de l'eau en surface bouleverse ainsi toute une série de pratiques et de normes réglementaires, incluant le partage des responsabilités, les assurances, l'entretien, le lien entre propriété privée et publique. Ce changement implique donc une expérimentation spatiale et structurelle, avec des conséquences potentielles sur les liens sociaux, politiques et environnementaux dans la ville – entre gouvernement, citoyens, plantes, animaux, bactéries, contaminants. Vu l'ampleur de ce qui y est remis en question, certains acteurs considèrent que cette transition vers l'infrastructure bleue-verte a un potentiel émancipateur parce que dans ce moment ouvert qui précède son institutionnalisation, elle fait place à une négociation d'imaginaires de « vivre autrement » qui peuvent s'inscrire (même vaguement) dans une

2. Procès-verbal d'une réunion du comité de recherche le 24 mars 2020.

politique environnementale, inclusive, futuriste, collectiviste et antimoderniste (Newell *et al.*, 2013).

Ainsi, deux problèmes distincts, mais interreliés, ressortent de l'adaptation infrastructurelle aux changements climatiques. D'une part, s'il y a un consensus quant au fait que cette adaptation nécessite une transformation des pratiques urbaines – transformation qui doit nécessairement passer par une phase d'expérimentation –, l'expérimentation est, en pratique, multiple et profondément polysémique. D'autre part, il y a un enjeu politique autant dans les différentes possibilités qu'offre cette multiplicité que dans le degré d'agentivité des acteurs qui sont appelés à participer à cette phase de renégociation infrastructurelle. On peut en effet se poser la question, déjà formulée par James Evans (2011), de qui expérimente et dans quel but ? Qui détermine les limites du champ d'expérimentation ?

Tensions entre innovation et répétabilité : la ruelle bleue-verte du Bâtiment 7

Étant donné la qualité charnière de ce moment transitionnel, il n'est pas surprenant de voir l'Alliance mettre autant l'accent sur le potentiel expérimental du projet que sur l'importance d'assurer sa mise à l'échelle. D'abord, l'Alliance cherche à pousser une approche d'expérimentation, en mode recherche et développement, sur tous les « indicateurs de rendement » possibles, espérant montrer l'exemplarité du projet et les avantages de sa mise à l'échelle. À cette fin, pour résoudre les obstacles auxquels se confronte le projet et accroître sa légitimité, l'Alliance a mobilisé un large groupe de chercheurs multidisciplinaires, dont les auteurs.

Ensuite, l'Alliance situe la valeur des deux projets-pilotes dans leur promesse de répétabilité, sur la possibilité de créer et d'étudier un aménagement à la fois atypique et systématisable. Cette promesse est essentielle parce que les défis à court terme sont considérables et coûteux, touchant autant la conception participative et le design technique que la réglementation municipale et la coopération entre parties prenantes. Le processus pose la question de ce que l'on doit mettre en priorité dans la répétabilité : la quantité d'eau de pluie retenue ou traitée, la convivialité de l'espace pour les usagers, la facilité de l'entretien et de la maintenance dans le temps, ou son potentiel d'appropriation pour d'autres projets locaux, comme celui de faire pousser des plantes comestibles.

Le projet-pilote du Bâtiment 7 se démarque par les pratiques et aspirations du groupe local qui le porte. Se présentant comme une « fabrique d'autonomie collective » (slogan du Bâtiment 7, rapporté par Anna Kruzynski (2017)), le Collectif 7 à Nous du Bâtiment 7 cultive des pratiques démocratiques horizontales dans lesquelles « ce sont les membres qui délibèrent, inventent la structure et les modes de fonctionnement, les expérimentent et les adaptent en cours de route » lors de discussions entre les membres participants, jusqu'à l'atteinte du consensus (*idem*, p. 145). Même avant l'intervention du projet des ruelles bleues-vertes, le lot de la ruelle prospective était déjà un lieu d'appropriation citoyenne pour les usagers du Bâtiment 7 : on y a planté un potager ; construit une passerelle, communément appelée « le quai », le long du bâtiment ; installé des tables de pique-nique, des chaises et des aires de jeu ; et un espace est en développement pour une fermette communautaire. On y trouve une micro-brasserie, une épicerie à but non lucratif, un jardin collectif, des ateliers d'art, d'artisanat et de réparation.

FIGURE 3.1

Photographie de l'espace où sera aménagée une ruelle bleu-verte adjacente au Bâtiment 7, Pointe-Saint-Charles, Montréal



Photographie d'Alice Bonneau, juin 2020.

Comme tout propriétaire, le Collectif 7 à Nous propriétaire du Bâtiment 7 a par ailleurs des responsabilités de gestion des eaux pluviales sur son lot. Le projet de l'Alliance Ruelles bleues-vertes permet de respecter ces obligations, d'obtenir du financement pour un aménagement de la ruelle, ainsi que de participer à sa conception, à sa production et à sa maintenance future. Si la ruelle bleue-verte est, elle aussi, un projet qu'on pourrait qualifier de révolutionnaire, ses priorités infrastructurelles ne sont pas nécessairement les mêmes que celles rencontrées par les usagers du Bâtiment 7 durant leurs activités quotidiennes.

Après l'étude de faisabilité effectuée en 2018, l'Alliance a mis en place, en 2020, un Bureau de projet incluant l'arrondissement, Les Ateliers Ublo et un représentant du Bâtiment 7, en plus d'un éventail de processus participatifs pour la conception détaillée. Une partie de ces rencontres implique principalement la participation des consultants et des professionnels municipaux. L'autre partie s'est déroulée dans deux charrettes de conception, une première pour permettre aux différents intervenants d'exposer les enjeux et besoins, et une deuxième qui avait la forme d'un atelier de co-design prospectif visant à discuter de visions pour la ruelle en 2040. Finalement, un atelier de « validation » visait à valider le concept d'aménagement découlant des deux charrettes. Depuis la conclusion de l'« avant-projet définitif » en novembre 2020, le projet suit son cours dans le dédale des approbations réglementaires, techniques et budgétaires, avec l'élaboration d'ententes de partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Au fil de ces démarches, nous avons pu observer trois grandes tensions entre la volonté d'expérimentation et le souhait que les conditions de sa mise en œuvre puissent faciliter sa répétabilité : 1) dans les exercices participatifs, où l'on observe des tensions entre l'utopie d'un design artistique marquant la mise en scène de la présence de l'eau en surface, les pratiques d'autogestion des activistes et les critères plus stricts de répétabilité pour le réseau technique ; 2) dans la formalisation d'ententes de mutualisation pour figer les rôles et les responsabilités des acteurs de la nouvelle configuration ; et 3) dans les exigences de l'expérimentation scientifique.

Conception participative de la ruelle bleue-verte

La ruelle bleue-verte, comme expérimentation valorisant la présence des eaux pluviales dans le milieu de vie, se présente par moments comme un objet novateur, porteur de rêve, offrant le potentiel de s'affranchir des pratiques sédimentées et de réinventer notre milieu, et, à d'autres moments, comme une solution pragmatique à un problème spécifique. Ces deux modes discursifs sont présents dans le document d'avant-projet pour la ruelle du Bâtiment 7, qui combine poésie exaltée à formalisation schématique. On peut y lire, par exemple :

À l'image d'un sillon de labour, la ruelle redonne à l'eau sa place au sein d'une coulée bleue et verte de revalorisation et d'intégration dans l'identité montréalaise. Cette eau qui court sur les pavés dans l'espoir de s'échapper se révèle ainsi au grand jour. Tel un fil d'Ariane, la ruelle bleue-verte permet de se retrouver en sa compagnie l'espace d'un instant et de plonger dans sa beauté, sa force et sa résilience face aux éléments.

Ces deux modes discursifs étaient aussi présents dans les différents processus de conception, où l'élaboration de scénarios de voies d'accès et de gestion de déchets côtoyait des spéculations sur le mobilier ludique, les ambiances sensorielles et artistiques, le potentiel pédagogique de l'eau rendue visible, et la transformation de l'espace en zone champêtre. Dans cette poésie, ainsi que dans les propositions artistiques de design pour transformer le rapport à l'eau des citoyens, la ruelle apparaît moins en tant que projet de design à répliquer qu'en tant que projet avant-gardiste pour inspirer. Il y a ici une tension peut-être inhérente à l'expérimentation infrastructurelle : si on valorise initialement le projet pour les transformations qu'il propose, ce sont précisément les éléments le rendant unique et attractif qui le rendent aussi difficilement répétable (ou même faisable) au fur et à mesure qu'il se concrétise. En voulant s'adapter à la mesure du possible et de l'efficace, le projet doit abandonner une partie de son ambition et de son esthétique utopique.

L'utopie n'est pas seulement esthétique ; pour certains, elle est socio-politique et concerne la mise en place de formes d'autogestion et de communs en ville, autour de projets d'infrastructures gérés par et pour les citoyens. Cela aussi a soulevé des tensions durant l'exercice participatif. Dans la deuxième charrette de conception, on demandait aux participants d'imaginer ce dont la ruelle pourrait avoir l'air dans vingt ans, si on

oubliait les contraintes. Si les organisateurs en sortirent avec un réel sens d'engagement, l'exercice a frustré certains participants issus du Collectif 7 à Nous, ne voyant pas comment cela faisait avancer les problèmes pratiques, comme le partage des responsabilités pour le déneigement de la ruelle, l'entretien des plantes ou l'accès véhiculaire. On invitait les usagers à participer à des séances de conception collective sur le ton du rêve, tandis qu'il semble que le long de la chaîne décisionnelle, ce sont finalement les professionnels consultants et de la Ville qui déterminent des contraintes normatives, réglementaires et techniques prépondérantes déterminantes du scénario possible. De par la performativité de ces arrangements processuels de consultation, la distinction normative observée entre l'imaginaire et le technique apporte des limites importantes. John Forester s'inquiète d'ailleurs que les programmes aspirationnels d'inclusion (comme le *communicative planning*) parallèles aux relations technocratiques n'aboutissent, en fin de compte, qu'à de bonnes intentions. Il propose plutôt un « pragmatisme critique "habilitant" ou "démocratisant" l'interdépendance [...] ce qui caractériserait plus adéquatement les potentiels complexes et profondément politiques de l'urbanisme aujourd'hui » (2015, p. 303).

Cette interdépendance et cette fluidité entre le technique et l'utopique sont très présentes dans le cas de la ruelle au Bâtiment 7. Si, dans le processus de conception, l'évaluation pragmatique des contraintes techniques semblait ultimement être du ressort des professionnels, la séparation des rôles n'est pas si tranchée, tous semblant finalement aspirer à contribuer sur les deux plans pour faire avancer leur projet. Parfois, les professionnels urbanistes ou ingénieurs rêvent d'utopies transformatrices, inspirés par le potentiel révolutionnaire de la ruelle bleue-verte (au sens infrastructurel et esthétique, ramenant l'eau à la surface); d'autres fois, ils se soumettent à l'impératif de rendre cette ruelle bleue-verte lisible pour les catégories technocratiques qui en assureraient la répliquabilité pour la gestion des eaux de pluie. Inversement, si les usagers du Bâtiment 7 se tournent vers des imaginaires sociopolitiques alternatifs, leur quotidien semble être un effort continu de matérialiser leur utopie d'autogestion et d'appropriation de l'espace de manière pragmatique, dans la négociation quotidienne de leur espace communautaire. Pour eux, l'utopie est déjà en marche et se matérialise dans des contraintes et des choix très concrets auxquels ils veulent participer.

On voit dans plusieurs interactions une tension entre les types d'imaginaires impliqués dans la conception et les catégories disciplinaires, administratives et réglementaires qui exercent une force normative. Ces catégories normatives autour de l'espace de la ruelle qui contraignent la ruelle bleue-verte et le projet d'autogestion du Bâtiment 7 touchent des enjeux de circulation (accès véhiculaire possible ou non), de degré de verdissement et de minéralisation, de conception même de cet espace partagé, examiné face aux exigences de répliquabilité du modèle. Un professionnel du Service de l'eau faisait remarquer : « Visiblement, il ne s'agit plus d'une conception d'une simple ruelle, mais d'une ruelle-parc. Ceci constituerait donc un cas spécifique difficilement répliquable. » Pour les urbanistes et la biologiste inspirée de Copenhague, la ruelle doit être piétonne et rustique ; pour le Service de l'eau, elle doit représenter la forme typique d'une ruelle comme espace propice aux infrastructures vertes mutualisées, et non une place publique ou une ruelle-parc. Pour l'Alliance, la possibilité de comparer différentes sections de ruelles (une partie minéralisée pour l'accès véhiculaire, l'autre rustique par exemple) offre un potentiel intéressant pour la recherche sur le plan de l'étude de l'élimination des polluants, de la rétention de l'eau, etc. Le site est ainsi, à leur avis, surtout un laboratoire *in situ*. Pour le Bâtiment 7, c'est leur propre ruelle, adaptée aux usages courants et désirés du bâtiment et de ses alentours par les usagers et membres du collectif – notamment pour de l'agriculture urbaine, de l'artisanat, etc. –, qu'ils souhaitent voir aménager. Ils sont enthousiastes devant la perspective de participer au projet Ruelles bleues-vertes, mais conçoivent les impératifs réglementaires et techniques de régulation de l'espace comme des contraintes à transformer, si nécessaire, par l'opposition politique, plutôt que comme des éléments auxquels il faut s'ajuster pour garantir la répétabilité du modèle.

Mutualisation des eaux pluviales

Les ruelles ont un statut particulier, qui explique pourquoi elles sont associées à une autre dimension transformationnelle de l'expérimentation des ruelles bleues-vertes, celui de mutualiser et de mettre en commun les eaux pluviales dans les milieux de vie. Les ruelles sont des terrains publics situés à la limite de lots privés, où on envisage de pouvoir gérer de manière commune l'eau pluviale du domaine public et du domaine privé, et ainsi créer une sorte de communs, gérés par les habitants. Une telle éventualité

bouleverse les manières de faire à Montréal, car elle remet en cause la distinction juridique entre le privé et le public ainsi que la distribution des rôles et des responsabilités autour des infrastructures.

Dans les pratiques usuelles, chaque propriétaire est responsable de gérer les eaux pluviales sur son propre lot. Par contre, le Service de l'eau, influencée par l'Alliance, souhaite depuis quelque temps ouvrir la porte à une gestion mutualisée des eaux pluviales entre plusieurs lots, pour ce type de projet ainsi que pour des bassins de rétention mutualisés de surface (les *watersquares*) visant à augmenter la résilience face aux précipitations abondantes, à faciliter aussi la rétention et l'infiltration d'eau plus près d'où elle tombe et d'où elle s'accumule, peu importe les lignes de propriété. La Ville modifie la réglementation en juin 2020 (règlement 20.030), notamment pour permettre de tels projets de mutualisation par la signature d'ententes entre l'autorité publique et les propriétaires du lot privé. En s'inscrivant dans cette perspective, le concept de ruelle bleu-verte est à l'avant-garde de cette transformation dans la régulation des eaux pluviales à Montréal. Le projet souhaite expérimenter avec des modalités de partage de responsabilités entre citoyens et municipalités dans de telles infrastructures partagées. Les ruelles vertes montréalaises constituent un précédent, car les citoyens riverains s'entendent déjà avec l'administration municipale sur l'entretien de la ruelle. Toutefois, la composante de gestion des eaux pluviales complique les démarches.

Pour formaliser la mutualisation, on envisage plusieurs options pour la ruelle bleu-verte : on parle de servitude ; l'idée d'une fiducie sociale est aussi mise en avant pour développer un tout autre mode de propriété de la ruelle, ancré dans la vision d'autonomie collective et d'autogestion du Bâtiment 7. Toutefois, le calendrier serré et le cadre particulier qu'offre la réglementation des eaux pluviales mènent à canaliser les options vers une entente plus minimale de partage des responsabilités et des contributions financières entre la Ville de Montréal et le Collectif 7 à Nous, qui conserveraient chacun la propriété de leur partie de ruelle respective. Le potentiel émancipateur d'un autre mode de propriété est mis de côté.

Restent tout de même des défis quant à l'entente de mutualisation. Il n'y a pas encore eu d'expérience avec ce type d'entente, c'est donc aux acteurs de la ruelle bleu-verte de le développer. Dans les enjeux abordés concernant le partage des responsabilités, on parle non seulement des infrastructures de rétention des eaux pluviales en surface, mais aussi des

végétaux, du pavage, de la gestion des poubelles, du mobilier urbain et des éléments propres au Bâtiment 7 dans la ruelle, comme l'éclairage et la passerelle existante. Le Bâtiment 7 veut avoir le temps de comprendre et de considérer les options et les implications pour leur modèle d'autonomie collective et les responsabilités que devront assumer les bénévoles dans le futur. Mais Les Ateliers Ublo et l'Alliance ont toujours en tête le développement d'une démarche répétable, produisant une entente plus générique qui pourrait servir de modèle dans des circonstances ultérieures. La question de l'expérimentation citoyenne dans l'autogestion de l'infrastructure est difficile à concrétiser dans une entente formelle. De plus, la partie pédagogique de mutualisation des connaissances et de participation citoyenne dans un suivi expérimental de l'infrastructure, dont fait la promotion l'Alliance, est aussi mise de côté dans cette première entente formelle. Elle a par ailleurs été travaillée ultérieurement par certains des partenaires.

Selon les acteurs, la mutualisation implique donc différents imaginaires de transformation, qu'il est plus ou moins facile d'intégrer dans un dispositif d'entente réplicable. Pour les professionnels de la gestion de l'eau, la mutualisation est révolutionnaire, car elle permet de suivre où s'écoule « la goutte d'eau » dans la ville, au-delà des lignes de propriété, et permettrait des gains financiers et publics par la mise en commun de ressources autour d'infrastructures communes améliorant les milieux de vie (des aménagements végétalisés, des bassins de rétention). Pour le Collectif 7 à Nous, la mutualisation permet la formalisation d'une participation grandissante des usagers et des citoyens, dans une perspective de commun et d'autogestion. Pour l'Alliance, les citoyens bénévoles viendraient participer au déploiement et au maintien des infrastructures bleues-vertes, mais aussi à la collecte de connaissances et au suivi expérimental, pour mutualiser les connaissances et instaurer des pratiques urbanistiques d'adaptation apprenantes et participatives.

Expérimentation et reproductibilité scientifiques

Étant donné la nature profondément expérimentale du projet, l'Alliance a mobilisé un large groupe de chercheurs. Parallèlement au comité scientifique, on invite aussi des experts de divers champs d'activités à venir présenter leur perspective et leur expérience à l'occasion de rencontres thématiques, apport qui élargit l'univers des possibilités en fournissant

de l'inspiration, en établissant des parallèles, et en offrant la possibilité de partenariats qui se multiplient à chaque réunion.

On parle à répétition, au début de chaque rencontre du comité scientifique de l'Alliance, de l'ambition de « sortir » de l'appellation de projet-pilote pour bâtir un modèle reproductible. Cette entrée en matière contraste par ailleurs avec l'envergure et l'étendue de la participation de chercheurs et d'experts de toutes sortes, qui est phénoménale. Le projet Ruelles bleues-vertes est étudié en mode expérimental du point de vue de la santé des communautés végétales, de la circulation de la contamination dans le sous-sol, de l'efficacité à réduire les îlots de chaleur, de la possibilité de faire pousser des plantes comestibles, de la qualité de la communication avec les usagers, de l'effectivité des ententes de mutualisation, en plus de leur performance à la base pour gérer les eaux pluviales. L'initiative fait fourmiller une diversité de chercheurs qui posent des questions à la limite des recherches et des pratiques usuelles, sur plusieurs points distincts. Dans ce contexte d'expérimentation scientifique à plusieurs niveaux, il est difficile d'envisager de déboucher sur un modèle bien délimité, avec un processus clos et un modèle répétable.

Cette observation, par contre, varie en fonction des disciplines concernées, qui ont chacune leur propre relation à la contingence et à la reproductibilité. Ce sont les particularités ethnographiques du site et les efforts de production de la répétabilité qui intéressent les anthropologues, les sociologues et les géographes qui participent au projet, bien plus que participer eux-mêmes à la création d'un modèle normatif répliquable. Mais les études expérimentales, particulièrement celles sur les plantes et le déplacement des contaminants, posent la question de la reproductibilité scientifique de l'expérimentation d'une autre façon. Leur besoin de reproductibilité est aussi complètement différent de la question de la répétabilité du design de la ruelle pour les usagers ou de la répétabilité du modèle de gouvernance, abordée ci-haut. En effet, pour que le site fonctionne comme une expérimentation de leur point de vue, il doit être déjà reproduit à l'interne, avec plusieurs sites et des variables de contrôle, ce qui pose des enjeux sur le plan de l'espace et du suivi dans la ruelle en tant que telle. C'est seulement avec ce type de reproductibilité que les biologistes et les botanistes peuvent promettre de nourrir sérieusement une forme de répétabilité du design. Il y a donc encore ce paradoxe, qu'on a vu avec les ambitions révolutionnaires plus haut : la ruelle du Bâtiment 7,

que l'Alliance voudrait traduire en prototype répétable, est en fait organisée, à un degré significatif, en laboratoire à ciel ouvert. Si ce laboratoire doit fournir la connaissance nécessaire pour produire le prototype, la ruelle qui l'inclut ne peut servir de prototype répétable, du moins pas dans son entièreté. En d'autres mots, les ambitions de recherche, nécessaires à la systématisation du modèle des ruelles bleues-vertes, rendent ce premier projet idiosyncrasique, et donc non répétable dans sa forme.

Pour les ingénieurs et leur étude de la mobilité des contaminants, le problème de la répétabilité et son rapport à la temporalité de la recherche se présentent encore d'une autre façon. Si un des objectifs principaux de l'infrastructure verte est l'infiltration *in situ* et la réduction des contaminants dans les cours d'eau, la contamination du site présente un risque de contamination des eaux souterraines. Le projet-pilote vise donc la mise en place d'un suivi expérimental de l'infiltration des eaux sans membrane, avec une observation du déplacement des contaminants. Avec ce projet, on devrait apporter des ajustements à l'infrastructure en cours de route, suivant le résultat des recherches *in situ*. Du point de vue de la recherche expérimentale, cette attente de nourrir directement le design de l'infrastructure verte pose déjà des défis. Mais c'est aussi un défi important pour l'appareil de régulation. L'approche de réglementation de Montréal implique normalement un plan de drainage précis avec des infrastructures stables et pérennes dans le temps. Cette option d'ajustement en cours de route, suivant le résultat des recherches sur le déplacement des contaminants, semble impliquer d'accepter sur ce plan le statut de « projet-pilote » et d'entente unique pour ce projet. On ne peut en effet imaginer que toutes les ruelles bleues-vertes auront la même attention scientifique. Mais certains membres de l'Alliance souhaitent toujours trouver une manière d'intégrer tous les aspects, incluant celui-ci, dans une procédure codifiée qui pourrait faciliter la réplification d'une approche d'intégration scientifique et citoyenne.

La répétabilité de l'expérimentation contingente

L'une des tensions principales liées au développement de l'infrastructure verte est son intégration aux spécificités locales. De par la nature hybride et située de l'infrastructure verte, les acteurs et actants de cette nouvelle infrastructure résistent, *a priori*, à la systématisation réductrice. L'infrastructure verte étant relativement nouvelle, s'intégrant dans des

milieux de vie et incorporant des éléments non humains, elle se caractérise par une profonde incertitude, autant en termes biologiques et techniques qu'administratifs et sociaux. Elle est aussi, de force, difficile à comptabiliser, et donc difficile à implanter dans des espaces technocratiques régis par la prévisibilité. Outre les résistances observées dans les premières années du projet entre le projet novateur des ruelles bleues-vertes et l'appareil administratif urbain, des tensions beaucoup plus spécifiques font surface au fur et à mesure que le projet avance vers les phases de mise en œuvre. Notamment, les catégories qui régissent la production de l'espace et canalisent l'imaginaire urbain doivent être repensées. Se pose aussi la question de la place de la recherche dans de tels espaces, qui relèvent à la fois de la démonstration, de l'expérimentation et de la gestion adaptative et participative.

Les milieux de vie et les projets politiques locaux reconfigurent les infrastructures bleues-vertes, alors même que celles-ci reconfigurent les projets dans les milieux de vie. Quelle emprise la gestion des eaux pluviales aura-t-elle sur la régulation des milieux de vie ? À l'inverse, comment la vision locale de réappropriation du milieu de vie, comme celle du Bâtiment 7, viendra-t-elle influencer l'imaginaire des ruelles bleues-vertes et des modèles d'engagement citoyen relatifs aux infrastructures vertes à Montréal ? Le cas de la ruelle du Bâtiment 7 soulève l'enjeu des aspirations collectives des citoyens qui veulent transformer les termes de l'expérimentation. Cet enjeu est au cœur des prétentions de ces infrastructures : quelle est la place laissée aux usagers et aux citoyens que l'on souhaite engager dans les initiatives bleues-vertes ? Quelle est la véritable décentralisation dans un contexte de standardisation et d'indicateurs de répétabilité ? Enfin, dans quelle mesure les contraintes de standardisation peuvent-elles être débattues au même titre que les occasions réelles qu'offre la mise en place d'un modèle répliquable ?

La création d'un nouveau mode de gestion infrastructurelle requiert en effet la refonte de la multitude de liens – sociaux, politiques, administratifs, environnementaux, épistémiques, etc. – qui la constituent. La tension entre, d'un côté, l'expérimentation d'une infrastructure complexe dont la connaissance est encore à déterminer et, de l'autre, l'impératif de la systématisation pour mettre à l'échelle autant la fonctionnalité de l'infrastructure que les processus technocratiques et sociaux qui l'encadrent indique un moment charnière dans la transition urbaine face aux

changements climatiques : la création de la répétabilité de l'expérimentation infrastructurelle contingente. La systématisation nécessite une uniformisation de ce qui est encore ouvert au débat. L'enjeu est beaucoup plus que technique, mais implique la fermeture de possibilités que certains considèrent comme émancipatrices – des modèles de mutualisation et de mise en commun, d'expérimentation citoyenne pour l'autogestion des infrastructures, et de science en action, notamment.

CHAPITRE 4

La gestion territoriale des inondations

Corinne Larrue

En France, la gestion des inondations par les pouvoirs publics peut se lire au prisme de l'évolution des relations entre puissance publique étatique, collectivités territoriales et habitants des zones inondables. Plusieurs phases se sont en effet succédé au cours du temps dans ce domaine. Pour le dire rapidement, on peut qualifier le XIX^e siècle comme celui de l'affirmation d'une maîtrise de l'aléa (par des barrages et des digues, notamment) allant de pair avec l'affirmation et la montée en puissance d'un État-providence tout d'abord compatissant avec les sinistrés, puis montrant sa capacité à développer une ingénierie permettant de protéger les populations urbaines des débordements fluviaux (Fournier, 2010). La mise en œuvre de cette politique centrée sur la protection et la prévention des risques au cours du XX^e siècle a conduit à déterritorialiser le problème des inondations (Meschinet de Richemond et Reghezza, 2010). Dans le même temps, de fortes mobilisations s'opposant à la construction de nouveaux ouvrages de protection ont vu le jour. L'exemple des mobilisations autour de la Loire, développé plus loin, est à cet égard particulièrement illustratif de ce mouvement. Ces mobilisations, tout comme le constat des effets pervers du « tout protection », qui a eu pour conséquence un accroissement de la vulnérabilité des espaces urbains riverains des fleuves, ont conduit à remettre en question cette approche. Aussi le XXI^e siècle est-il celui de la prise en compte des risques (y compris résiduels ou à faible occurrence) dans les processus d'urbanisation par la promotion d'une plus grande adaptation des espaces

urbains aux risques d'inondation. Parce qu'elle modifie considérablement l'aménagement et le réaménagement des espaces de vie des habitants, cette approche remet les habitants et riverains ainsi que leurs représentants locaux au centre du jeu décisionnel.

La gestion des inondations s'inscrit de ce fait dans un processus de transition vis-à-vis de la place accordée aux phénomènes naturels dans l'organisation des territoires et de leur appréhension par les habitants. Il s'agit donc d'un processus de changement initié avant la généralisation du vocable « transition », et institutionnalisé plus récemment que les débats et les changements de politiques en matière d'inondation, dans le cadre des politiques publiques environnementales.

Ainsi, si la question des inondations n'est pas au centre du discours sur la transition environnementale, ni même posée explicitement dans les autres chapitres de cet ouvrage (sauf peut-être un peu dans celui d'Élie Jalbert, de Sophie L. Van Neste et de Gregg Hetherington sur les eaux pluviales), elle procède, selon nous, des mêmes dynamiques de transformation que cet ouvrage tente de cerner : celle de la place accordée aux pratiques individuelles et collectives des citoyens et des communautés pour une certaine prise responsable de la gestion des risques environnementaux d'une part ; celle de l'adaptation des territoires à ces risques environnementaux et à leur évolution d'autre part.

Cette nouvelle approche dans la gestion des risques inondables a donné lieu à des expérimentations initiées tant à l'échelle nationale (appels à projets du ministère de l'Environnement¹) qu'à des échelles locales, et ce, de manière plus autonome. Comme pour d'autres politiques publiques environnementales, ces expérimentations remettent en question la relation des habitants à leur territoire, qui devient un paramètre important des processus d'aménagement urbain. La participation des habitants, attendue par les pouvoirs publics, en amont comme durant les crues, se veut plus active, au moins dans l'intention. Les aménagements urbains proposés en zone inondable intègrent en effet une dimension proactive de la part des habitants (par une meilleure anticipation des crues de leur part), dimension que les pouvoirs publics vont chercher à maintenir en

1. Appels à projets GPATIC 2015 et 2016 du Plan Urbain Construction Architecture : <https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/comment-mieux-batir-en-terrains-inondables-a985.html>.

« alerte » avec ce qu'on appelle communément le développement d'une « culture du risque ».

Ces approches ne sont pas sans produire des tensions et des frictions entre les différents protagonistes des projets d'aménagement à différentes échelles spatiales. Nous rendrons compte de ces tensions selon trois lignes de réflexion.

Nous présenterons tout d'abord des mobilisations collectives qui ont conduit à une transformation de la politique de protection des espaces inondables, avec le cas de la Loire. Ces mobilisations se sont inscrites dans une volonté de préservation du fonctionnement écologique des rivières. Elles ont obligé les acteurs de la gestion des inondations, tant à l'échelle nationale qu'à celle des bassins hydrographiques, à recomposer la scène décisionnelle et à l'ouvrir à de nouveaux acteurs : les associations de protection de l'environnement. La prise en compte de cet « éco-pouvoir » (Lascoumes, 1994) a eu pour effet d'élargir les stratégies poursuivies, dépassant la seule résistance à l'aléa et intégrant une stratégie d'acclimatation des espaces habités au risque.

La seconde ligne de réflexion repose sur la question de savoir si et comment cette transformation a réellement positionné les liens entre habitants et territoires au cœur de la gestion publique des inondations. En reconnaissant l'inondabilité des zones habitées ou habitables, les acteurs de la gestion du risque ont intégré le rôle de l'habitant et des usagers de l'espace pour réduire la vulnérabilité du territoire. Dans quelle mesure les habitants se saisissent-ils de ce rôle attendu ? Cela s'accompagne-t-il d'un réel pouvoir d'agir sur le milieu de vie ?

La troisième interrogation porte sur l'effet de ces évolutions sur les modalités de mise en œuvre de la gestion des inondations de la part des acteurs publics locaux. En effet, on constate dans de nombreux territoires inondés la mise en place de démarches – encore expérimentales – visant à concevoir et à mettre en œuvre un aménagement dit résilient. Assistet-on à une reproblématisation de l'action menée et à un passage de la gestion des inondations à une gestion des espaces inondables ? Dans quelle mesure ces expérimentations s'appuient-elles sur les capacités habitantes et sur une redistribution des responsabilités en matière de gestion urbaine des inondations ?

Les sources mobilisées sont des ressources bibliographiques, mais également des résultats de travaux d'analyse menés sur des cas concrets

de politiques de gestion des risques d'inondation sur le bassin de la Loire et de la Seine².

Mobilisations collectives et actions environnementales territoriales : le cas de la Loire

Comme dans d'autres domaines de l'action publique environnementale, la gestion des inondations a vu l'émergence de collectifs s'instituant comme des acteurs locaux promouvant des changements de politiques publiques. Les mobilisations autour de l'aménagement de la Loire se sont initialement positionnées dans un registre d'opposition aux projets d'aménagement visant à résister aux aléas naturels (par la construction de barrages et de digues). Puis ces collectifs se sont inscrits progressivement dans un mouvement de responsabilisation accrue des habitants dans la gestion de ces risques naturels.

Ainsi, les mobilisations collectives dans le domaine des inondations s'apparentent aux mobilisations plus classiques dans le champ de l'environnement, marquées en premier lieu par leur inscription dans ce que l'on a pu appeler un cadre diagnostique : les mobilisations environnementales reposaient initialement sur la mise en exergue d'une situation problématique, sur le repérage de ses responsables et sur la détermination des dommages éventuels (*naming, blaming et claiming*, processus explicité dans Felstiner, Richard et Sarat, 1980). Ces mobilisations, qui s'inscrivent dans le *green discontent* (mécontentement vert), ont été à l'origine de l'émergence des politiques environnementales ou en tout cas ont conduit à une remise en question des politiques d'aménagement des années 1970-1980.

Le cas des mobilisations contre les barrages de la Loire, étudiées notamment par Franck Huyghues Despointes dans sa thèse (2008), illustre bien ce type de mobilisation. L'action aménagiste de ce territoire menée depuis le Moyen Âge avait en effet conduit les pouvoirs publics locaux à programmer au début des années 1980 un aménagement de la Loire fondé sur la réalisation de quatre barrages. Ces barrages visaient tant la lutte

2. Notamment issues des projets de recherche financés par l'Union européenne auxquels nous avons participé : STAR-FLOOD (STrengthening And Redesigning European FLOOD Risk Practices: Towards Appropriate and Resilient Flood Risk Governance Arrangements; Ref. 308364) et Capflo (Local Resilience Capacity Building for Flood Mitigation; Ref. ECHO/SUB/2015/713831).

contre les inondations en période de hautes eaux que le soutien d'étiage qui permettait le maintien, durant cette période, des usages agricoles et de la dilution de la pollution des zones urbaines du bassin. L'ensemble des parties prenantes (collectivités locales réunies dans le syndicat intercommunal Epala³, l'Agence de l'eau et l'État) ont signé un protocole pour la planification et le financement de ces investissements en 1986. Mais la mobilisation des acteurs associatifs environnementaux, à tous les échelons territoriaux, a conduit à revoir totalement ce programme de barrages au profit de la protection de la biodiversité. Ce cas est intéressant, car il montre la capacité des acteurs associatifs à s'organiser à l'échelle de la décision pour peser sur les politiques décidées. En effet, l'association Loire Vivante (composée notamment d'écologistes et de scientifiques) s'est constituée à l'échelle du bassin de la Loire pour répondre au regroupement des collectivités au sein de l'Epala. Cette association a développé de nombreuses stratégies et actions dans la période du conflit (1988-1994) : utilisation du droit, communication et médiatisation, professionnalisation et moyens financiers, et surtout manifestations et désobéissance civile. Ces mobilisations ont ainsi eu un rôle de dénonciation d'une vision trop anthropocentrée de l'espace, privilégiant les seuls usages humains et urbains du sol au détriment de la biodiversité des zones alluviales condamnées à être détruites. En effet, le programme de barrages devait permettre aux villes de la Loire moyenne (Orléans, Blois, Tours...) d'assurer leur expansion urbaine sur des zones jusque-là considérées comme inondables.

Mais dans son travail, Franck Huyghues Despointes met également en exergue le processus de réorientation de l'action publique sur l'ensemble du bassin de la Loire lié à l'intervention de la société civile. En effet, cette mobilisation s'est également appuyée sur la production de savoirs alternatifs montrant que d'autres solutions que les barrages sont envisageables pour concilier sécurité des populations vis-à-vis des inondations, protection de l'environnement et développement économique. Ainsi, pour Franck Huyghues Despointes :

Le processus de crises-conflits n'a pas donné lieu à une ouverture, mais à une percolation, à une transfusion, à un passage des idées d'une sphère à une autre (des écologistes vers les aménageurs, notamment ceux

3. Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents.

de l'Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents). Cette transmission a été possible par le mouvement d'allers-retours entre les associations et les acteurs publics, les écologistes passant de l'opposition à la proposition (2009, p. 7).

C'est par la mise en place du Plan Loire grandeur nature (érigé en modèle à l'échelon français par la suite), coorganisé en partenariat entre l'État, les collectivités locales et les associations environnementales, que ces solutions vont ensuite être mises en œuvre.

Cette évolution a eu des répercussions sur la gestion des espaces inondables à une échelle plus locale. Nous avons plus particulièrement étudié le processus de décision en matière de gestion des inondations à Saint-Pierre-des-Corps, commune riveraine de la Loire et du Cher dans la première couronne de l'agglomération de Tours. En effet, l'abandon de la politique de protection sur la Loire a eu pour conséquence une rigidification de la politique de l'État en la matière. Au moyen d'un projet d'intérêt général⁴ publié en 1992, l'État a accentué son contrôle du développement urbain en zone inondable et interdit, de manière unilatérale, toute extension des habitations situées dans les zones considérées comme inondables. Cette interdiction a frappé de plein fouet les communes urbaines riveraines de la Loire et a donné lieu à de nombreux conflits avec les collectivités du territoire concerné, et notamment la commune de Saint-Pierre-des-Corps. Le bras de fer a duré de 1992 à 1997 et s'est exprimé sur le plan politique (mairie communiste *versus* gouvernement de droite), comme sur le plan juridique (recours de la décision de l'État au tribunal administratif par la mairie de Saint-Pierre-des-Corps). La fin du conflit, due à de multiples facteurs (notamment une connaissance plus fine des aléas et de leurs conséquences, l'organisation des communes en association de défense, une médiation institutionnelle), s'est traduite par un processus de concertation entre les différents protagonistes, conduisant à une (re)définition commune du problème du risque inondation à Saint-Pierre-des-Corps et à une coconception des modalités d'intégration du risque inondation dans l'aménagement de cet espace urbain. On a formalisé cette position commune dans une charte dite «de développement durable des communes riveraines de la Loire». Cette politique est

4. En France, un projet d'intérêt général (PIG) désigne un projet d'ouvrage, de travaux ou de protection, jugé d'utilité publique. Un décret de 1983 a institué le PIG et l'a intégré dans le Code de l'urbanisme aux articles L. 102-1 à L. 102-3.

aujourd'hui mise en œuvre depuis une dizaine d'années grâce à des projets d'aménagement urbain dits « résilients », où l'inondation est intégrée dans le design urbain principalement par une surélévation des bâtiments et l'application d'un principe de transparence hydraulique. Ces projets respectent ainsi les prescriptions du plan de prévention du risque inondation du Val de Tours (PPRI⁵) qui vise à prévenir et à réduire la vulnérabilité des zones urbaines inondables.

Les services de l'État ont accompagné cette démarche : d'une part en intégrant Saint-Pierre-des-Corps comme site-pilote de l'Atelier national Territoires en mutation exposés aux risques, un dispositif de concertation État/élus organisé aux échelles nationale et déconcentrée ; d'autre part en primant les projets mis en place dans ce cadre par l'intermédiaire du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) au titre de l'appel à projets Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles lancé en 2015 et 2016 par cet organisme (cf. note 1).

L'ensemble de ces dispositifs et expériences ont permis peu à peu l'émergence d'une approche plus spatialisée de la gestion des risques d'inondation à l'échelle du territoire français. En effet, ces démarches ne concernent pas que la Loire. D'autres territoires du sud de la France ou du bassin parisien ont expérimenté des projets d'aménagement urbain en espace inondable. Ce qui conduit à nous interroger sur la place donnée dans ces expériences aux habitants et aux usagers de ces espaces.

Des nouveaux liens entre habitants et territoires inondés ?

L'aménagement des territoires inondables pose en effet la question de la vie des habitants dans ces espaces et de leur capacité à anticiper et à adapter leurs constructions et leurs comportements en cas de crue afin de réduire les dommages potentiels. Mais dans quelle mesure les habitants sont-ils enrôlés dans ces processus d'aménagement ? Nous nous appuyons

5. Le PPRI (Plan de prévention du risque inondation) a pour objet de réglementer l'occupation et l'utilisation du sol dans les zones à risque. Les préfectures départementales en association avec les communes en font l'élaboration, en concertation avec la population. Il délimite les zones exposées aux risques et réglemente l'occupation et l'utilisation du sol dans ces zones, en fonction de l'aléa et des enjeux, et ce, afin de ne pas augmenter le nombre de personnes et de biens exposés.

rons, pour répondre à cette question, sur un travail de recherche que nous avons mené sur la région parisienne⁶.

Dans cette région, on constate tout d'abord l'existence de mobilisations menées à l'initiative des habitants. Ainsi, on peut citer le cas de Fresnes (commune localisée dans le sud de la petite couronne parisienne) où les habitants d'un quartier se sont organisés en réseau d'alerte (dont le déclencheur est l'événement). Ce réseau d'alerte associe une dimension d'entraide à une dimension revendicative (en faveur de davantage de protection). L'existence de ce réseau est liée à l'engagement de son président, habitant la commune, qui au fil des années a acquis un rôle d'expert. Dans le cadre de ce type de mobilisation, les réseaux sociaux jouent un rôle important à souligner en amont (exemple de la prévision météo fournie par des passionnés), pendant la crise (organiser l'entraide) et également après la crise sous forme de réseau de solidarité. Ce type de mobilisation tend à s'institutionnaliser dans plusieurs communes de la région parisienne en réponse à une sollicitation des acteurs chargés de la gestion de ce risque – notamment l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs⁷. Il nous semble que, parce qu'elles s'invitent dans la gestion même du risque de manière volontaire, ces mobilisations peuvent être associées à des expérimentations. Cependant, celles-ci restent sporadiques, et plus centrées sur la gestion de la crise, que sur une intégration des habitants dans la gestion du risque dans son ensemble.

En effet, on peut remettre en question cet engagement des habitants face à un risque collectif. Pour ce faire, nous avons mobilisé la notion de capacités civiques des habitants (*civic capacities*) (Stone, 2001). Cette notion est née dans les années 1990, aux États-Unis et notamment à l'Université de Portland où un groupe de chercheurs s'est particulièrement

6. Capflo: Local Resilience Capacity Building for Flood Mitigation (Ref ECHO/SUB/2015/713831).

7. L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est un syndicat mixte regroupant à l'origine la ville de Paris, et les trois départements de la petite couronne en vue de prévenir les inondations de la région parisienne. D'autres collectivités territoriales de la région parisienne et de la région Grand Est sont par la suite devenues membres. Sa mission est de faciliter la prévention des inondations, de faire une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que de préserver la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Il est responsable de la gestion (entretien, aménagement et exploitation) des quatre lacs-réservoirs construits à partir des années 1950 pour réduire l'occurrence et l'intensité des crues de la région parisienne.

investi pour définir en théorie cette notion et tirer des enseignements de sa mise en pratique – le Civic Capacity Research Group (Groupe de recherche sur les capacités civiques), qui a été fondé notamment à l’occasion du symposium tenu en 1999. Ainsi, pour ces chercheurs, la notion de capacité civique recouvre « la capacité des communautés à réagir aux événements d’une manière qui vise consciemment à façonner un avenir commun⁸ » (Shinn, 1999, p. 103). Les capacités civiques recouvrent la notion de capacité sociale des communautés de citoyens, des habitants, des riverains, etc., et s’appuient dessus... mais la dimension « civique » qui lui est associée relie systématiquement les capacités sociales à une dimension démocratique. Pour être qualifiées de civiques, ces capacités sociales doivent consciemment et volontairement être mises au service d’un bien collectif, d’un avenir commun : la capacité civique se définit ainsi comme le produit de stratégies conscientes visant à utiliser toutes les ressources disponibles pour renforcer le potentiel d’autogouvernance de communautés spécifiques.

Dans le domaine de la gestion des inondations, une analyse mobilisant cette approche a été mise en œuvre dans le cadre de différents projets de recherche européens : le projet CapHazNet coordonné par Christian Kuhlicke (Kuhlicke et Steinführer, 2015) et le projet Capflo financé par la DG ECHO de l’Union européenne, auquel nous avons participé.

L’analyse menée sur le cas de Vitry-sur-Seine, dans le cadre de ce dernier projet, a mis en exergue les faibles capacités civiques des habitants pour ce qui concerne la gestion des inondations. Nous avons étudié et évalué plusieurs composantes de ces capacités, bien qu’à partir d’un petit panel d’habitants, à l’aide d’une enquête auprès des habitants de quartiers susceptibles d’être inondés et en organisant un groupe de consultation avec une quinzaine d’habitants de la commune (cf. tableau 4.1). On retiendra de nos résultats que la connaissance du risque inondation est relativement présente du côté de la population, principalement en raison de l’occurrence de crues de faible ampleur (notamment la crue de juin 2016 dans la région parisienne qui est survenue peu de temps avant l’organisation du groupe de discussion). On retient également une réelle volonté de la part des populations concernées de

8. « *The ability of communities to respond to events in ways that are self-consciously directed at shaping a common future.* »

mieux comprendre les conséquences des crues sur leur espace de vie et de savoir comment agir en temps de crue, tant pour aider le voisinage que pour réduire les dommages éventuels pouvant les toucher personnellement. Mais au-delà de ces éléments, l'ensemble des composantes évaluées faisant partie des capacités civiques relevées en la matière (capacité à se mobiliser collectivement, capacité à fonctionner en réseau autonome, capacité à mobiliser des fonds notamment) n'était pas présent pour les habitants mobilisés dans le groupe de consultation.

Ainsi, malgré l'existence d'un tissu associatif très dynamique à l'échelle communale et très engagé dans différents champs (notamment le cadre de vie de différents quartiers), et bien que la commune déploie des efforts pour sensibiliser et enrôler les habitants dans la gestion des inondations, nous n'avons pas trouvé de réelle traduction de cette dynamique dans les capacités des habitants rencontrés.

TABLEAU 4.1

Actions réalisées par les chercheurs dans le cadre du projet Capflo en vue de mobiliser les habitants de Vitry sur la question des inondations

Action	Date	Objet	Personnes présentes
Groupe de consultation	15 octobre 2016	Comprendre l'attitude et le comportement des habitants face à une inondation	12 habitants
Atelier participatif	25 février 2017	S'exprimer sur la perception du risque d'inondation ; Imaginer les actions possibles (dans la sphère privée et en groupe) pour participer à la gestion du risque	7 habitants
Réunion bilan	14 juin 2017	Imaginer comment aller plus loin	4 habitants
Stand au village des alternatives	7 octobre 2017	Action de sensibilisation dans le cadre d'une action organisée par le collectif Alternatiba	Plusieurs dizaines d'habitants

Partant de ce constat, l'équipe de chercheurs a mis en place un travail exploratoire. Nous avons organisé différentes opérations visant un interfaçage entre les associations des quartiers concernés d'une part et les techniciens responsables de la gestion des inondations à l'échelle de la commune d'autre part. Ces opérations ont donné lieu à des rencontres et à des ateliers de travail menés conjointement entre les habitants, les gestionnaires des inondations et l'équipe de recherche. Nous nous sommes par ailleurs mobilisés pour inscrire ces rencontres dans le cadre de mobilisations collectives organisées dans la commune sur le thème plus large de l'environnement, en y associant des discussions sur le thème des inondations.

FIGURE 4.1

Atelier du 15 octobre 2016



Photographie de Corinne Larrue

À l'issue de ces expériences, le bilan apparaît mitigé. Les ateliers de travail acteurs/chercheurs/habitants ont réellement permis une mise en débat, entre les services communaux et les habitants, du rôle qu'ils pourraient jouer dans la gestion des espaces inondables. Toutefois, cette avancée reste limitée. Pour reprendre les termes du débat traité dans ce

livre, le dispositif en est resté à l'échelle du bricolage et n'a pas conduit à une remise en cause des pratiques dominantes d'intervention dans le domaine. Surtout, le rapport au territoire des habitants n'a pas vraiment changé. Les différentes expérimentations menées par le collectif de chercheurs n'ont pas conduit les habitants ou les associations mobilisées à pérenniser ces préoccupations relatives au caractère inondable de leur espace de vie. Par exemple, nous n'avons reçu aucun retour des habitants lors d'une enquête en ligne réalisée à la fin du projet.

Plusieurs réflexions peuvent être tirées de cette expérience. Tout d'abord, rappelons que s'il y a eu une mobilisation des associations dans la commune, c'est après bien du temps et des efforts de la part du collectif de chercheurs. Ce territoire était un espace d'étude nouveau pour les chercheurs mobilisés. Aussi la confiance du milieu associatif a-t-elle été longue à obtenir. Mais une fois engagée, cela a permis d'associer la démarche des chercheurs aux activités planifiées par le mouvement associatif (participation aux journées d'Alternatiba organisées dans la commune de Vitry par un groupement d'associations locales). Pour autant, ces mobilisations ont été de faible portée. Si le réseau associatif et plus largement les habitants rencontrés ont bien accueilli la présentation de la thématique des inondations, les associations mobilisées par les chercheurs n'ont pas pris le relais. Deux facteurs sont à l'origine de cette absence de relais.

D'une part, on constate un manque de continuité de la part du collectif de chercheurs pour maintenir des interactions avec le milieu associatif. Le projet ayant une durée de vie limitée, il a été difficile de prolonger l'expérience au-delà du temps alloué. Les chercheurs mobilisés ont réellement pu initier une démarche expérimentale et faire émerger un intérêt des habitants et de leurs collectifs pour la question des inondations, mais n'ont ni su ni pu dépasser le stade du bricolage en la matière. Ce qui pose la question, comme dans le cas de Solon, de l'interruption des programmes de recherche sur la pérennité de la motivation des participants (Audet *et al.*, dans cet ouvrage).

D'autre part, du côté des habitants, la question de leur légitimité pour prendre en charge l'anticipation de la crue comme la gestion de la crise s'est posée. Pour les habitants rencontrés, les pouvoirs publics restent les premiers responsables de la gestion des inondations et de la protection des populations. Un partage plus horizontal des responsabilités apparaît

comme une question encore difficile à envisager. Il est vrai que le domaine des inondations reste un domaine particulièrement ancré dans la technique et le contrôle, ce qui n'est pas le cas d'autres actions publiques, y compris dans le domaine de la gestion des usages de l'eau qui repose dans certains cas sur une gestion plus communautaire – par l'intermédiaire par exemple des ASA (associations syndicales autorisées).

Une telle représentation du partage des responsabilités est-elle également le fait des acteurs publics locaux responsables de la gestion des risques ? Dans quelle mesure ces expérimentations conduisent-elles à revisiter les interactions entre habitants et gestionnaires du risque ?

Expérimentation et actions environnementales territoriales : une faible intermédiation

Les travaux menés jusqu'ici sur les processus de mise en œuvre d'une gestion spatialisée des inondations montrent que la prise en compte des usagers et des habitants des espaces concernés reste encore assez timide (Mees *et al.*, 2018). Si l'on constate une volonté des acteurs locaux de développer et d'instiller ce que les gestionnaires des inondations appellent une « culture du risque » au sein de la population, ce développement est largement pensé sous l'angle de l'information et de la sensibilisation, c'est-à-dire de manière essentiellement descendante.

Ainsi, les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) mis en œuvre grâce à un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux comportent généralement un volet « sensibilisation des habitants » sous différentes formes. Ces PAPI constituent un outil proposé et soutenu par les services de l'État pour mettre en cohérence, à l'échelle des territoires concernés, l'ensemble des mesures prises pour prévenir les inondations et atténuer la vulnérabilité des territoires. Dans sa thèse, Flora Guiller (2017) montre bien que ces plans renforcent la capacité à faire face aux inondations dans les territoires concernés. En région parisienne, le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (2013), mis en place dans le Val-de-Marne à l'initiative du gestionnaire de l'EPTB Seine Grands Lacs, fait un travail autour de la mobilisation du milieu associatif en réponse au premier objectif du PAPI, qui visait à accroître la culture du risque inondation-fleuve auprès des populations situées en zone inondable et plus particulièrement auprès des principaux gestionnaires publics ou

privés d'infrastructures et d'équipements essentiels au fonctionnement du territoire. Ces actions prennent différentes formes, parmi lesquelles une mise en situation des habitants, qui ont été invités à visiter des lieux susceptibles d'être inondés, avec simulation des hauteurs d'eau, identification et anticipation des dommages potentiels... la spécificité de la zone étudiée étant que l'occurrence de la crue est très rare (la crue de référence date de 1910). Il est donc d'autant plus nécessaire de maintenir vivante, sous une forme indirecte, la présence très éloignée de ces crues. C'est également ce que met en place la municipalité de Saint-Pierre-des-Corps, cas discuté en première partie de ce chapitre. Pour ce qui concerne la région parisienne, cette démarche s'appuie sur la mobilisation des associations environnementales et de quartier dans le cadre du PAPI.

La commune de Vitry-sur-Seine s'est inscrite dans cette dynamique. Ses services ont organisé, en lien avec l'EPTB Seine Grands Lacs, des balades urbaines sur son territoire pour faire constater aux habitants les niveaux d'eau que la Seine peut potentiellement atteindre dans la commune. Elle a également participé à l'exercice Sequana⁹ de simulation de la crue de 1910 organisé par la préfecture de police permettant de simuler les réactions et l'organisation à mettre en place.

On peut envisager ces diverses expérimentations comme des instruments de sensibilisation et de mise en situation des populations cibles face aux politiques environnementales, dans le but de promouvoir un comportement favorable à l'environnement (ici la gestion d'un risque naturel).

Au-delà des instruments de coercition et d'information, ou des instruments économiques (Knoepfel *et al.*, 2015), la mise en situation s'appuyant sur une responsabilisation des groupes cibles et sur leur expérimentation de situations spécifiques peut, selon nous, être analysée comme une nouvelle catégorie d'instrument d'intervention. Ce type d'intervention s'inscrit dans le développement de politiques territoriales fondées sur la démonstration. Selon différents auteurs, une telle démarche est généralement associée à une faible formalisation des problèmes et des solutions, à une distribution incertaine des responsabilités entre diverses institutions et professions, ainsi qu'à un déficit de légitimité et de res-

9. Exercice civilo-militaire de simulation de crue de la Seine, organisé en mars 2016 : l'objectif était de rassembler les partenaires et les acteurs du territoire francilien autour d'un exercice de gestion de crise de grande ampleur et d'attirer l'attention des populations sur le phénomène de crue.

sources financières (Leprêtre, 2019). De fait, pour ce qui concerne la gestion des inondations, la question principale au cœur de la mise en œuvre de démarches expérimentales est celle de la distribution des responsabilités entre les habitants et les pouvoirs publics.

Jusqu'ici, cette intégration s'est principalement appuyée sur la mobilisation des gestionnaires publics de l'espace (collectivités locales) et sur la détermination de critères à respecter pour les promoteurs et les concepteurs des quartiers. En effet, les gouvernements locaux portent des projets de renouvellement urbain dans des espaces susceptibles d'être inondés sous pression de la demande (nécessité d'augmenter l'offre de logement), notamment en région parisienne. Il s'agit de rendre les espaces d'implantation des projets urbains qui sont susceptibles d'être inondés moins vulnérables aux effets des inondations. Par exemple, dans la commune de Vitry que nous avons étudiée dans le cadre du projet Capflo, ce type de démarche a été instauré dans le cas de la zone d'aménagement de la gare des Ardoines. Dans ce quartier, les autorités ont soumis la construction des logements et autres types de bâtiments au respect de plusieurs conditions visant à tenir compte d'une potentielle inondation : les constructions ne doivent pas compromettre la capacité d'écoulement de l'eau en cas de crue (principe de transparence hydraulique), l'aménagement des espaces publics doit favoriser le stockage des eaux en cas de crue, les bâtiments et les voies de circulation doivent être surélevés de façon à éviter de causer des dégâts aux habitations et à permettre une évacuation, etc. Aujourd'hui, on cite en exemple ce quartier pour parler d'« urbanisme résilient ».

Pour autant, dans le travail de recherche mené dans la commune de Vitry-sur-Seine, nous avons constaté une réelle réticence de la part des acteurs locaux à aller au-delà de l'information des habitants. En effet, les élus de la commune, tout comme les techniciens, ne cherchent pas à associer les initiatives des habitants et de leurs collectifs à la gestion des inondations proprement dite. On aurait certainement pu penser, du fait de l'importance de la sensibilisation du personnel de la commune, qu'un travail de diagnostic (participatif) de la vulnérabilité des habitats et des habitants serait entrepris, et que les solidarités de quartier seraient anticipées et intégrées aux stratégies locales.

Or, les résultats de nos analyses montrent que le pouvoir local craint finalement une trop grande conscientisation du risque de la part de la

population, qui risque d'entraîner un (trop) fort sentiment de vulnérabilité, voire un sentiment de panique dont la responsabilité risque d'être rejetée sur la commune. Une telle position rencontre la représentation dominante du côté des habitants, mentionnée plus tôt, qui donne aux acteurs publics la responsabilité de la gestion des inondations.

Ces résultats nous conduisent à nous interroger sur la place de la relation gouvernants/gouvernés au cœur des dispositifs d'expérimentation mis au service d'une intervention publique. Au-delà du discours consensuel, c'est effectivement la question de la distribution des responsabilités, entre capacité collective plus ou moins autonome des habitants et action publique territoriale, qui est en jeu. L'hybridation entre action publique et action collective mise en question dans cet ouvrage n'est pas avérée dans le domaine de la gestion des inondations que nous avons étudié. Mais les autres chapitres de cet ouvrage rendent compte d'une hybridation plus aboutie.

C'est une relation très descendante qui est instaurée entre les acteurs institutionnels et les habitants. Ce type de relation est accompagné dans les différents guides réalisés par les structures d'accompagnement : il s'agit de « sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation » et de « comprendre les mécanismes du changement de la perception et du comportement » – ex-Guide de sensibilisation CEPRI (2015, p. 1). Mais l'appropriation par les habitants proprement dits des espaces urbains inondables reste en deçà de ce qu'une cogestion de l'espace requiert : ainsi, les quelques analyses de l'usage des espaces urbains aménagés en zone inondable font état de contre-usages des dispositifs de prévention et de gestion de la crue initialement prévus (occupation des espaces de rez-de-chaussée censés rester hors d'usage, par exemple).

* * *

Les transformations récentes et en cours des modalités de gestion des inondations s'inscrivent dans la dynamique actuelle d'une transition environnementale telle qu'elle est étudiée dans cet ouvrage. Selon nous, le passage d'une approche technique centrée sur la résistance à l'aléa à une approche plus spatialisée et plus adaptée aux risques que certains espaces urbains sont susceptibles de subir s'inscrit dans la même dynamique.

Des mobilisations habitantes se sont organisées pour lutter contre un mode de gestion des inondations fondé sur la résistance à l'aléa. Elles sont révélatrices d'une dynamique de politisation portée au nom de la protection de la biodiversité. Mais jusqu'ici, les modalités d'adaptation des espaces habités aux inondations ne s'inscrivent pas dans la même dynamique de politisation. Les habitants ne débattent pas de la responsabilité de la gestion des inondations par les pouvoirs publics. Si politisation il y a, elle reste à l'échelle des relations entre gouvernement central et acteurs publics locaux.

De fait, les expérimentations analysées dans ce chapitre rendent compte d'une véritable réticence à transformer les relations gouvernants/gouvernés dans le domaine des inondations, tant du côté des acteurs publics que du côté des habitants mobilisés. L'insertion de collectifs d'habitants dans les processus institutionnels de gestion des inondations est encore rare, les acteurs publics en restant le plus souvent à une diffusion descendante de l'information vers la population. Les collectifs existants ne revendiquent pas non plus une telle participation. Il reste à notre sens encore beaucoup de mises à l'épreuve à organiser pour que cette approche de gestion des espaces inondables s'appuie sur une réelle dynamique habitante. À ce titre, l'intermédiation des chercheurs apparaît comme une voie à intensifier. Mais une telle intermédiation ne sera efficace que si elle s'inscrit dans le temps, ce que les modalités actuelles d'organisation de la recherche (par des appels à propositions de recherche conduisant à mettre en œuvre des projets assez limités dans le temps) ne favorisent pas.

CHAPITRE 5

De l'expérimentation à l'institutionnalisation : la prévention des déchets en France

Victor Bailly, Rémi Barbier et François-Joseph Daniel

La transition, en tant que transformation à visée écologique des univers sociotechniques qui structurent le quotidien (en matière de mobilité, de consommation, de déchets...), a démarré bien avant de devenir un mouvement ou une catégorie d'action publique comme tels. La prévention des déchets relève de cette « transition d'avant la transition ». L'expression désigne l'ensemble des façons d'éviter de produire des déchets, qu'il s'agisse de refuser des objets à usage éphémère (prospectus publicitaires), de mieux utiliser les matières (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité), de prolonger la durée de vie de certains objets (seconde vie), de basculer dans des pratiques moins intensives en déchets (couches lavables, produits en vrac). Ce répertoire de pratiques s'est constitué à partir d'initiatives diverses. En France, certaines d'entre elles sont parvenues à infléchir tout à la fois le « régime » des déchets et celui de la consommation, tandis que d'autres sont pour l'heure demeurées marginales. Les cas du compostage partagé¹ et des changes lavables permettent de rendre compte de ces trajectoires différenciées. On mobilise à cet effet le cadre analytique de la transition multiniveau, présenté succinctement dans l'encadré ci-dessous (encadré 5.1).

1. Ensemble de contenants desservant un petit groupe d'habitations.

ENCADRÉ 5.1

Penser la prévention à l'aide de la théorie de la transition multiniveau

La théorie de la transition multiniveau (Geels, 2019) vise à rendre compte des formes de changement susceptibles de perturber un « régime socio-technique », c'est-à-dire un ensemble de règles, d'acteurs et de dispositifs déterminant un état donné d'un secteur de la production ou de la gestion environnementale. Le cas de la prévention nous conduit à envisager deux régimes interconnectés, ceux de la consommation et de la gestion des déchets. La transition d'un régime est susceptible d'advenir du fait de crises internes, mais également sous l'effet d'une transformation du « paysage » culturel, politique et socioéconomique dans lequel il s'insère, et enfin par l'intégration d'innovations préalablement mises au point dans des « niches ». Cette théorie a donné lieu à de multiples développements, notamment quant à la formation de niches d'innovation et aux modalités de leur « ancrage » (Elzen, Van Mierlo et Leeuwis, 2012) au sein du régime. L'originalité de nos cas tient au fait que les innovations en jeu ne ciblent pas des technologies-clés du régime des déchets, mais des rapports ordinaires au monde des objets et de la matière. De ce fait, l'articulation avec la théorie des pratiques (Shove, 2003) prend ici tout son sens.

Ces expérimentations de prévention doivent d'abord être resituées dans un contexte d'évolution favorable du paysage et du régime des déchets. En effet, bien qu'en France on ait affiché la prévention comme une priorité dès le début de la politique des déchets au milieu des années 1970, elle ne devint une politique publique spécifique, dotée de ses instruments et de financement, qu'à l'aube des années 2000. Trois jeux de facteurs expliquent cette inflexion. Le premier d'entre eux renvoie à une modification générale du paysage sociopolitique, avec des injonctions politiques européennes et nationales promouvant, d'une part, la modernisation écologique et l'utilisation sobre des ressources et, d'autre part, l'intensification de la responsabilisation écologique des individus au nom de la durabilité. Elles firent évoluer la politique des déchets et favorisèrent notamment l'arrêt progressif de l'enfouissement des déchets organiques et la mobilisation des usagers afin de trouver des solutions de remplacement. S'ajoutèrent à cela des problèmes matériels touchant directement le régime des déchets, bâti historiquement sur un objectif d'élimination et partiellement remodelé autour d'un impératif de valorisation depuis les années 1990. La question des déchets « verts », issus des jardins d'un habitat pavillonnaire en forte extension depuis les années 1970 et encombrant de

plus en plus les poubelles et les unités de traitement, se posa avec une acuité croissante. Ces déchets furent bientôt rejoints, dans les « gisements prioritaires » à cibler, par les couches jetables et les « textiles sanitaires », dont les premiers inventaires de poubelles avaient révélé l'importance quantitative dès le début des années 1990. Dans le même temps, la croissance continue des résidus fit craindre au début des années 2000 une saturation des équipements de traitement des déchets, tandis qu'il devenait très difficile d'implanter de nouvelles unités d'enfouissement ou d'incinération compte tenu de la contestation dont elles étaient l'objet.

Ce contexte favorable s'est révélé une occasion à saisir par les acteurs évoluant à la jonction des mondes associatif (France Nature Environnement) et institutionnel (ministère de l'Écologie, ADEME²). Ces experts-militants s'efforcèrent de susciter ou de promouvoir des solutions radicales, y compris aux politiques de recyclage, en remodelant les logiques de production, de consommation et d'usage. Ils s'appuyèrent à cet effet sur un ensemble d'initiatives issues d'acteurs de la société civile, que l'on qualifiera d'entrepreneurs de pratiques et que l'on propose de définir ainsi : des personnes ayant expérimenté, puis adopté une nouvelle pratique et qui, dans un cadre privé ou professionnel, s'efforcent de la promouvoir et de la diffuser, le cas échéant en lien avec une activité rémunératrice. C'est une insatisfaction vis-à-vis de la prise en charge d'un enjeu par les pouvoirs publics ou le marché qui provoque leur engagement, et leur solution vise une transformation sociale et politique accordant une place centrale à la société civile : ils s'inscrivent de ce fait dans une démarche d'innovation sociale (Cloutier, 2003).

Des entrepreneurs de pratiques en action

Au courant des années 1980, certaines collectivités avaient apporté une première réponse au problème des déchets verts et de cuisine par la diffusion massive de composteurs individuels. Il s'agissait en quelque sorte de prévenir le recours au service public des déchets en favorisant plutôt la valorisation domestique. Mais les résultats furent mitigés, en raison notamment de l'absence de formation et d'accompagnement des habi-

2. Agence de la transition écologique : établissement public de l'État responsable d'accompagner la transition écologique par des incitatifs financiers et de l'expertise technique.

tants : les composteurs devenaient souvent et au mieux de simples poubelles de jardin. Un modèle différent émergea progressivement dans les années 2000, grâce précisément aux initiatives et aux expérimentations des entrepreneurs de pratiques.

Sans pouvoir affirmer qu'ils furent les tout premiers ou les seuls, deux d'entre eux vont se révéler particulièrement importants dans la mise au point du compostage partagé. Il s'agit tout d'abord de Roger Proix, un ingénieur spécialiste du bâtiment progressivement investi dans la gestion des déchets. À l'occasion d'une mission professionnelle à l'étranger sur le thème de la gestion des déchets, il découvre les initiatives suisse et suédoise de gestion de proximité des biodéchets. À son retour en France, il convainc certains acteurs institutionnels, dont l'ADEME³, de soutenir une démarche expérimentale dans son village, puis la formation d'un centre de ressources et de formation consacré à ces pratiques. Il finit par se mettre à son compte en 2005 et devient un membre actif du réseau national en cours d'émergence sur le sujet. L'autre initiative a une tout autre origine. Elle est issue d'un collectif d'habitants vendéens mobilisés initialement contre un projet d'enfouissement en zone rurale. Afin de ne pas recevoir l'étiquette de nimbyistes⁴, c'est-à-dire d'opposants égoïstes et à courte vue, et d'affirmer une forme de responsabilité vis-à-vis de leurs déchets, certains d'entre eux s'enquîèrent de solutions de rechange à l'enfouissement. Ils se convainquent assez vite, en organisant des rencontres et des visites, de l'importance quantitative des déchets organiques et du potentiel du compostage partagé pour les gérer. Ils mettent en place une première installation avec l'appui d'un agriculteur formé au compostage par les comités Jean Pain (*cf. infra*). Un premier essaimage a lieu ensuite à l'échelle départementale, avec l'appui de l'ADEME régionale et du syndicat départemental de traitement des déchets. Ayant déménagé à Nantes, l'un de ces militants, Pascal Retière, décide de poursuivre ses recherches et ses réflexions sur le compostage partagé, mais en milieu urbain cette fois. Une succession de rencontres et d'initiatives lui permet de mettre en place un projet-pilote, puis de pérenniser un centre de démonstration et de for-

3. L'Agence de la transition écologique dispose de services centraux et de délégations régionales.

4. Terme forgé à partir de l'acronyme *nimby*, *not in my back-yard*, utilisé pour désigner les conflits suscités par certains projets.

mation qui reçoit un premier soutien institutionnel. Il fonde ensuite l'association Compostri, qui obtient le marché de la diffusion des premiers composteurs partagés dans la métropole nantaise, et participe à la création du réseau national Compost Citoyen. Tout au long de ces années, des bureaux d'études spécialisés soutiennent le compostage partagé et l'ADEME l'intègre progressivement à ses stratégies. Il devient une mesure phare des plans locaux de prévention déployés par les collectivités locales à partir de la fin des années 2000, dans un contexte réglementaire désormais devenu favorable à ces initiatives (cf. *infra*).

FIGURE 5.1

Compostage communautaire



Photographie de François Joseph Daniel

Les innovations sociales liées aux couches lavables ont une origine plus composite. Depuis que la couche jetable est progressivement devenue hégémonique dans les pays occidentaux, l'option lavable subsiste dans des réseaux restreints de « parentalité au naturel ». Mais en Allemagne, des alertes sanitaires sur les effets potentiels des couches jetables sur les nourrissons, et plus modestement l'enjeu environnemental de prévention des déchets, relancent le lavable. Ces préoccupations sanitaires arrivent en France au début des années 2000, portées par des individus liés familialement ou professionnellement à ce pays. Ils relayent ces alertes sur des sites de parentalité, avant de s'en distancier pour échapper aux commanditaires de ces forums, souvent des industriels du jetable. Quelques « mamans couseuses » mettent alors en place une activité artisanale de

fabrication de langes lavables pour pallier l'absence d'une offre adaptée. Elles créent dans la foulée un site internet, Bulle de Nature, et fondent en 2006 l'association Bulle de Coton pour fédérer ces initiatives.

Une autre actrice de cette niche d'innovation investit ce créneau dans le cadre d'une reconversion professionnelle et avec une logique beaucoup plus entrepreneuriale : déçue par les modèles de langes lavables existants, elle crée sa propre marque (Hamac), dépose une série de brevets, participe à de nombreux événements autour de l'innovation où elle est régulièrement distinguée. Les fondatrices de Bulle de Coton jugent toutefois trop important l'écart avec le modèle artisanal « 100 % bio » qu'elles défendent pour que la jonction se fasse. L'association est par ailleurs confrontée à une série de problèmes. L'élargissement du recrutement conduit au départ des fondatrices, qui ne trouvent plus dans l'association l'espace de convivialité qu'elles appréciaient et qui contribuait à la poursuite de leur engagement. Or, des adhérents stables ne viennent pas les remplacer, car le temps d'intérêt limité des parents pour les couches induit de fait un roulement important. L'association cesse ses activités en 2012. Malgré un intérêt de l'ADEME et une petite percée à l'occasion des plans locaux de prévention, l'essor du lavable n'a pas lieu.

La trajectoire d'une innovation de pratique : un essai de formalisation

À partir de ces deux cas, on propose d'esquisser une modélisation de la trajectoire des innovations de pratique en trois grandes étapes, résumées dans le tableau ci-après : 1) une phase initiale de « recrutement » d'individus, à partir d'un problème qu'ils estiment mal pris en compte⁵, qui conduit à leur engagement dans 2) une phase de mise au point ou de « façonnage » sociotechnique d'une nouvelle pratique grâce à une série d'expérimentations, culminant 3) dans sa « concrétisation », c'est-à-dire dans la stabilisation d'un agencement fonctionnel de ses diverses composantes (techniques, sociales, économiques et symboliques). La nouvelle pratique peut alors se détacher de son milieu originaire, circuler et s'adapter à d'autres territoires et milieux de vie, tout en restant potentiel-

5. Cet usage inhabituel de la notion de recrutement, issu de la théorie de la pratique, a le mérite de cibler le regard sur les caractéristiques d'un problème ou d'une pratique, qui vont permettre l'enrôlement des protagonistes humains (Shove et Pantzar, 2007).

lement attachée à une communauté de pratique et potentiellement soutenue par un réseau de promotion.

TABLEAU 5.1

Trajectoire des innovations de pratique

Recrutement	Façonnage	Concrétisation
« On n'est pas NIMBY » « Ailleurs, on fait autrement » « Je ne peux plus faire comme avant » « Il y a un problème »	Exploration des possibles enquêtes, forums, visites... Tests et démonstrateurs, apprentissages, effets de conviction... Alliance avec les premiers relais-soutiens	« Une filière à part entière » Communauté de pratique et réseau de promotion Réseau Compost Citoyen, Bulle de Nature
Tension permanente entre bénévolat et professionnalisation		

Du point de vue du « recrutement » des entrepreneurs, l'enquête a montré qu'il s'était déroulé, pour certains d'entre eux, dans la continuité directe de leur activité professionnelle. C'est le cas de Roger Proix, comme on l'a vu, qui « découvre » un nouveau champ de possibilités à l'occasion d'une mission professionnelle à l'étranger : c'est ce qui va lui permettre de « penser en dehors du cadre » dans lequel le système français demeurerait enfermé. D'autres trajectoires se caractérisent par une rupture biographique, provoquée par des événements vécus comme des occasions de « prise de conscience ». On peut mentionner ici le cas d'un informaticien découvrant l'enjeu des biodéchets à l'occasion d'une participation à une opération « foyers témoins » soutenue par l'ADEME et qui décide d'en faire son métier. Pour Pascal Retière, le fondateur du réseau Compost Citoyen, le recrutement par les biodéchets s'est fait à l'occasion d'une mobilisation associative. Du côté des entrepreneuses des couches lavables, on relèvera l'importance des alertes sanitaires et d'éléments très contingents, comme les liens familiaux, dans l'intérêt pour les solutions de remplacement au jetable. Ces moments de rupture participent à la subjectivation politique des individus, qui rompent avec une pratique communément admise et se mettent en recherche de solutions.

Une des caractéristiques que semblent partager tous ces entrepreneurs de pratiques, au-delà de leurs différences et de leur commune insatisfaction face à une situation existante, est de disposer de ressources psychologiques leur permettant de faire face à l'incrédulité ou à l'ironie de leur entourage et de leurs interlocuteurs, face à des choix qui purent être mal compris au départ, voire critiqués comme un retour en arrière dans le cas des couches lavables. On relèvera également que ces entrepreneurs évoluent à la frontière de deux univers, celui du bénévolat/militantisme et celui de la professionnalisation, voire de l'entrepreneuriat, ce qui n'est pas sans générer des tensions : en témoignent les difficultés, puis la disparition du réseau des couches lavables, avec l'arrivée de nouveaux membres revendiquant davantage de « professionnalisme » face à des membres historiques plus attachés à l'espace de convivialité et d'échange que représentaient l'association et son réseau. Du côté de Compostri, son fondateur s'attache à maintenir une base bénévole forte parallèlement à la professionnalisation engagée avec les premiers recrutements, ce qui débouche sur un défi classique du monde associatif.

Pour mener à bien le patient travail de façonnage, les entrepreneurs ne partent pas de zéro. Une particularité de nos deux cas en effet est qu'il s'agit plus de réinventions que d'inventions proprement dites. De fait, les entrepreneurs s'inscrivent dans une histoire et prennent appui sur des dynamiques préexistantes. Dans le cas du compostage, la jonction s'est faite assez vite avec les institutions ayant formé en quelque sorte le « conservatoire » d'une pratique immémoriale, au sens d'un milieu qui en assure la sauvegarde et la transmission, en lien notamment avec le jardinage au naturel. Les comités Jean Pain ont joué à cet égard un rôle décisif : ce sont des structures de promotion du compostage partagé, créées en Belgique en hommage à Jean Pain, autodidacte et promoteur français du jardinage au naturel, surnommé dans les années 1970 le « pape de l'or vert ». Côté couches lavables, c'est plutôt la tradition de couture associée aux rôles féminins usuels qui a formé un arrière-plan facilitateur pour certaines mamans-couseuses. À partir de là, l'exploration des possibilités s'est faite de différentes manières : par des lectures, des échanges, et des visites qui permirent littéralement de voir un avenir potentiellement différent et d'en revenir profondément transformé, et même ébahi ou « baba » pour reprendre l'expression de Pascal Retière à propos de son voyage en Belgique : « Là, à Ostende je vois un composteur en plein centre,

auprès de jeux d'enfants, dans un site classé. Et là je suis resté un peu baba.»

Vient ensuite le passage aux premières expérimentations concrètes : production et vente de langes en ligne, compostage à l'échelle d'un village ou d'un groupe d'habitations. Ces opérations pionnières de compostage partagé sont, à l'instar de toute démo⁶, multiobjectifs : elles visent à attirer l'attention, à gagner la conviction des utilisateurs et des sponsors éventuels, à permettre les apprentissages. Certaines sont éphémères, d'autres ont vocation à devenir pérennes et à servir également de centre de formation, devenant des foyers de diffusion de la nouvelle pratique. Le travail en réseau apparaît également comme une composante essentielle à cette mise en forme. Des communautés de pratique se forment, au sein desquelles les entrepreneurs peuvent partager leur expérience, désingulariser les préoccupations et les difficultés, partager et valoriser les succès et se conforter face aux détracteurs. Ces communautés de pratique sont également des espaces de convivialité. Cette seconde fonction est susceptible de jouer un rôle clé pour maintenir un lien durable des entrepreneurs avec leur pratique, même après que cette dernière a moins de sens pour eux (cas des parents qui n'ont plus de jeunes enfants) ; son effacement progressif peut même conduire au départ des membres de la communauté et à la cessation des activités. Le façonnage de l'innovation sociale requiert également d'établir des contacts directs ou indirects (par des relais) avec des commanditaires susceptibles d'apporter un soutien institutionnel et financier. En échange, ces innovations peuvent constituer pour ces commanditaires un vivier dans lequel puiser pour traduire de nouveaux référentiels et programmes d'action. Les études de cas montrent que l'enrôlement des commanditaires et des relais peut être provoqué par des démos et se faire également chemin faisant, au gré de rencontres ou d'occasions diverses. Dans le cas de Compostri, l'accès au service des déchets de l'agglomération nantaise se fera à la suite de contacts avec un réseau de jardins partagés, puis avec le service des espaces verts de la métropole.

6. Au sens de Claude Rosental (2002), une démo ou démonstration publique permet de mobiliser et de convaincre des financeurs et des décideurs avec d'autant plus d'efficacité que chacun est censé pouvoir juger par lui-même.

L'innovation peut enfin se concrétiser lorsqu'elle s'incarne, pour reprendre l'expression d'un de nos entrepreneurs, dans une « filière à part entière » : la mise au point d'un ensemble cohérent, avec ses équipements soigneusement conçus (les « pavillons » ou les « chalets » de compostage, des modèles bien adaptés de langes lavables), ses différents rôles sociaux déterminés (les « référents » de sites de compostage partagé, les prestataires de lavage des langes...), son cadre fonctionnel (bonnes pratiques de compostage, protocole de lavage des langes...), son modèle logistique (modes d'apport des déchets à la plate-forme, lavage des langes de façon volontaire ou partiellement prise en charge par une structure externe), son schéma économique (coût et prise en charge des prestations, subventions...) et enfin son ancrage symbolique (le compost citoyen en lien avec les jardins partagés, l'hygiène et la parentalité au naturel). L'innovation peut être « mise en fiche » dans un répertoire de bonnes pratiques, avec ses récits édifiants et la liste des « freins et leviers » à sa diffusion. Dans la perspective d'une « massification » conduite par les autorités publiques, le risque est de développer une forme d'indifférence à la diversité des milieux au sein desquels la pratique devra chaque fois partiellement se réinventer, et de confondre la référence comme source d'inspiration et le patron comme modèle à répliquer. La concrétisation se joue également sur un autre plan, celui de la capacité à structurer et à représenter les intérêts de la nouvelle pratique vis-à-vis des acteurs du régime des déchets : c'est le rôle que joue le réseau Compost Citoyen, soutenu par l'ADEME, très investi dans la formation et l'organisation de rencontres nationales, mais également dans l'adoption d'un cadre réglementaire favorable au déploiement du compostage partagé ; ce fut également le rôle qu'a joué, à un niveau plus modeste, l'association Bulle de Nature jusqu'à la cessation de ses activités.

L'ancrage de la nouvelle pratique dans le régime : un parcours d'épreuves

Même dans un contexte plutôt favorable à la transition, avec pression au changement (par la modification du paysage sociopolitique) et crise interne au régime (contestations), l'institutionnalisation des nouvelles pratiques suit un parcours incertain : elle doit être repérée et soutenue par des sponsors, prouver sa plus-value, l'emporter face au verrouillage autour

de la solution dominante, résister à la concurrence d'autres innovations. Ce parcours est partiellement maîtrisable, partiellement contingent. Nous l'abordons comme une série d'épreuves de mise en régime, c'est-à-dire de performances à accomplir par les entrepreneurs de pratiques dans un contexte où les « règles du jeu » et les critères de réussite ne sont que partiellement préétablis. Nous proposons d'examiner trois épreuves décisives (tableau 5.2). Leur enchaînement n'est pas nécessairement linéaire: le repérage peut ainsi s'accompagner d'un début de vascularisation, renforcé ultérieurement par des preuves d'attractivité.

TABLEAU 5.2

Trajectoire des innovations de pratique

Repérage	Attractivité	Vascularisation
Remontées directes Remontées organisées : – parangonnage épisodique – flux de signalements	« Plus-value environnementale » « Acceptabilité sociale »	Compatibilité réglementaire Reprise large dans des plans, formations, programmes... Relais et primo-adoptants
Rôle des experts-militants et de leur pouvoir discrétionnaire		
Contre-offensive (intentionnelle ou pas) de solutions concurrentes		

La première épreuve est celle du repérage: il s'agit ici de faire reconnaître une innovation, notamment par certains acteurs du régime, comme représentant une réponse potentielle à un problème du régime ou comme vecteur d'une amélioration dudit régime. Ce repérage peut résulter de l'action proactive des entrepreneurs de pratiques, comme lorsqu'ils créent des lieux de démonstration, parfois éphémères. Il peut également résulter du fonctionnement courant d'une infrastructure de repérage préexistante: il s'agit ici du réseau des agents régionaux de l'ADEME et des « référents nationaux » thématiques que les premiers alimentent régulièrement par des « remontées » d'information ou de questions. Dans une certaine mesure, des mécanismes internes au régime permettent de repérer et d'intégrer des innovations pertinentes pour son fonctionnement.

Dans le cas du compostage partagé, le référent national a ainsi pu agréger ces différentes initiatives de compostage partagé avec d'autres innovations de compostage en milieu très rural, les constituer en une catégorie spécifique de « gestion de proximité des biodéchets », les valider comme une option crédible et les intégrer à des programmes de soutien publics. Dans le cas des couches lavables, une série de questionnements sur les possibilités d'aide financière émanant de délégations régionales a conduit à la prise en charge de ce sujet par une ingénieure de l'agence, érigée en référente un peu par hasard (parce qu'elle était, selon ses termes, « au mauvais endroit au mauvais moment » et peut-être également parce qu'elle était une femme). Bien entendu, le sort fait à l'innovation par le référent dépend de multiples facteurs : de sa conviction quant à la pertinence de l'innovation (*cf. infra*) à l'intérêt qu'elle peut représenter pour ses propres enjeux professionnels. Le repérage résulte en troisième lieu d'une activité devenue courante dans de multiples secteurs d'action publique, consistant à financer des missions d'identification, de formalisation et de diffusion de « bonnes pratiques ». C'est une mission d'étude sur la collecte sélective en habitat collectif à l'échelle européenne qui a mis Roger Proix sur la piste du compostage collectif des biodéchets, dans une sorte d'alliance entre parangonnage organisé et sérendipité.

La seconde épreuve porte sur l'attractivité de la nouvelle pratique : qu'est-ce qui la qualifie comme option possible et pertinente pour le régime ? L'attractivité se joue en premier lieu sur sa « plus-value » par rapport à l'existant, susceptible d'être évaluée de diverses façons. En matière de prévention, l'indicateur « tonnage évité » retient particulièrement l'attention des élus et des gestionnaires de services. Ainsi, il leur permet d'établir et de justifier un coût à la tonne évitée, comparable aux coûts à la tonne traitée. Or, il s'avère qu'il n'est ni simple ni parfois faisable de répondre à cette injonction à la mesure quantifiée de la performance. Le plus simple serait de suivre globalement l'évolution du tonnage des déchets, mais celle-ci dépend d'une pluralité de facteurs : cela peut même conduire au constat désabusé qu'il y a de la prévention partout et des tonnages évités nulle part... Le gisement évité peut sinon être établi à l'occasion d'opérations ponctuelles de type « foyers témoins », ou en extrapolant localement à l'aide de ratios fournis par l'ADEME : mais dans le premier cas, il faut pouvoir mobiliser un nombre suffisant de volontaires, tandis que dans le second plane l'incertitude sur la fiabilité de ces

ratios et leur adéquation au cas d'espèce. Une solution consiste alors à s'en tenir à des indicateurs de moyens, mais aussi à contourner ou à résister à ce pilotage par les nombres, par exemple en mettant en avant la convivialité et la contribution au lien social que peut apporter un composteur de quartier.

La plus-value s'apprécie également sur un plan environnemental, en comparant les bilans d'émissions et de consommation avec les propositions autres. Le cas de la prévention permet de souligner à cet égard le rôle ambivalent des analyses de cycle de vie (ACV). Dans le cas des langes, la référence aux ACV a en effet permis aux agences environnementales, au Royaume-Uni comme en France, d'éviter de prendre parti sur un sujet hautement conflictuel, prétextant qu'« on ne peut pas conclure » à la supériorité environnementale du lavable sur le jetable⁷. Indépendamment des controverses classiques dont ont fait l'objet ces ACV, sur les données, les hypothèses et les scénarios comparés, cela permet également de pointer la tension entre deux manières d'orienter politiquement une politique de prévention : l'une en ciblant la réduction des quantités, et l'autre en ciblant les effets environnementaux, quitte à faire du surplace quantitatif le cas échéant.

L'attractivité des innovations de prévention s'apprécie en second lieu par rapport à leur acceptabilité sociale, avérée ou supposée. Il s'agit cette fois pour les acteurs du régime de statuer sur l'appétence et la capacité des usagers et des consommateurs à modifier une pratique solidement ancrée dans les habitudes, conforme aux normes et aux représentations en vigueur, soutenue par toute une offre technique et de service. Le recours aux couches lavables est exemplaire à cet égard : il implique en effet de renégocier un rapport à l'organique (pour les parents comme pour le personnel des structures collectives de petite enfance) et d'accepter un accroissement des tâches domestiques. Au regard de la division genrée inégale de ces tâches domestiques, il a soulevé de virulents débats sur son caractère régressif pour les femmes. Cette dimension d'acceptabilité présente également la particularité de se prêter à des jugements définitifs de la part des décideurs, étayés par toutes sortes de convictions, d'expériences ou de présupposés et face auxquels d'éventuels éléments d'objectivation ne

7. Une fois acté le refus de trancher entre les deux options, l'ADEME commandita cependant une autre ACV destinée exclusivement à dégager les pratiques permettant de réduire l'impact de la seule couche lavable.

feront pas le poids. Cela semble avoir été particulièrement le cas également avec la question des couches, « un sujet sur lequel tout le monde a un avis », comme le faisait remarquer la référente de l'ADEME. Ce cas est enfin exemplaire du fait que l'épreuve d'attractivité peut brutalement perdre de sa pertinence avec l'arrivée d'une option concurrente : en l'occurrence, l'arrivée de la « couche bio hypoallergénique », dans le cadre d'une véritable contre-offensive des producteurs de couches jetables face aux critiques dont ils étaient l'objet, est venue offrir une solution aux parents soucieux à la fois de diminuer leur empreinte environnementale et de conserver leur liberté et leur commodité domestique, faisant ainsi retomber la pression sur les gestionnaires locaux.

Le terme retenu pour la dernière épreuve, la vascularisation, vient de l'anatomie. Dans le champ de la sociologie des sciences, Bruno Latour (2001) l'a introduit pour rendre compte de la manière dont les énoncés scientifiques gagnent progressivement en robustesse. Pour lui, la vascularisation désigne les multiples liens tissés autour d'énoncés scientifiques en construction avec une pluralité d'acteurs, d'entités non humaines, de théories, de dispositifs et d'intérêts, jusqu'au moment où la forme finale de l'énoncé lui aura permis de se relier à une telle multiplicité d'éléments qu'il en devient (presque) incontestable. Nous pouvons de la même manière aborder l'ancrage d'une innovation dans un régime à partir du nombre, de la variété et de la solidité des connexions établies avec de multiples acteurs, dispositifs collectifs et milieux de vie. Cette notion est plus intéressante que la notion usuelle de diffusion, qui désigne uniquement la progression du nombre d'adoptants d'une innovation donnée. Que nous apprennent sous cet angle nos différents cas ?

Un premier niveau de vascularisation réside dans la capacité de l'innovation à trouver sa place dans le cadre normatif en place ou à réussir à faire évoluer ce cadre. La question s'est posée tout particulièrement pour le compostage partagé. Face au vide juridique concernant ces installations, le risque était de se caler sur des mesures applicables à des installations plus importantes, mais dont le coût (analyses de qualité, hygiénisation du compost...) aurait été prohibitif. Dans la mesure où les premiers retours d'expérience et les études ne soulevaient pas de réel danger, le ministère accepta de recourir au modèle classique de l'encadrement par le respect de bonnes pratiques, qui devint de ce fait central dans l'accompagnement des projets locaux. Le réseau Compost Citoyen formalisa lui-même ces

bonnes pratiques, et devint acteur de leur diffusion, par des opérations de formation. Le cadre normatif peut aussi évoluer jusqu'à devenir favorable à l'innovation, et jouer alors en retour sur son attractivité. Ainsi, pour le compost, la conjonction du caractère obligatoire pour les collectivités locales de plans locaux de prévention et de la (future) gestion à la source des biodéchets a joué un rôle clé dans le soutien dont a bénéficié cette pratique. Pour les couches lavables, l'appui initialement espéré des caisses d'allocations familiales, sous forme d'une prise en charge partielle du coût des couches par les établissements d'accueil de la petite enfance, n'a pas été obtenu. L'engagement des quelques crèches qui s'étaient lancées dans le lavable avec l'appui d'un réseau de prestataires n'a pas été pérennisé.

En second lieu, une innovation se vascularise dans le régime lorsque des relais internes s'en emparent et engagent un travail institutionnel (Blanc et Huault, 2010) afin de la faire reconnaître et de l'inscrire dans une large gamme d'instruments d'action publique, comme des plans, des guides méthodologiques, des dispositifs de financement, des appels à candidatures à destination des décideurs opérationnels. Ces instruments permettront de « massifier » cette innovation de manière contrôlée dès lors qu'y seront associées des prescriptions et des conditionnalités. Parmi les relais internes au régime, on peut citer, outre les experts-militants déjà mentionnés, les cent premiers chargés de mission de prévention financés par l'ADEME au sein des conseils départementaux à partir de 2005. On peut encore y ajouter les bureaux d'études, acteurs clés qui endossent souvent le rôle de prescripteurs discrets des politiques locales : la formation de leurs chargés d'études a été ainsi une des priorités des experts-militants du compost. Ce niveau de vascularisation se prolonge et se consolide par la structuration et l'animation d'une communauté de pratique. Dans le cas du compost, rassemblant les quelques centaines d'animateurs de prévention, elle est rendue vivante par des rencontres régulières qui sont autant d'occasions de sociabilité, d'échanges et de soutien mutuel, mais également par un site internet rendant accessibles de multiples ressources et retours d'expérience.

La vascularisation de l'innovation opère en dernier lieu par une série d'inscriptions au sein de régimes locaux, ce qu'on a coutume d'appréhender par la notion de diffusion. Celle-ci se joue selon plusieurs modes, dont nous pouvons esquisser une première typologie. On peut qualifier

le premier d'opportuniste: il s'agit de profiter d'un effet d'aubaine, et d'embaucher un chargé de prévention ou de distribuer des composteurs à prix réduit en profitant des aides disponibles. Le second, que nous qualifierons de tactique, consiste à l'envisager comme une mesure de sensibilisation surtout destinée à « faire prendre conscience » aux habitants de la question des déchets, à les « responsabiliser » afin, en définitive, de légitimer la construction d'équipements classiques et contestés comme les incinérateurs et les décharges. Tout autre enfin est le mode très volontariste qu'on qualifiera de « verrou stratégique »: ici, le succès de la prévention est indispensable pour réussir une remise à plat programmée de la gestion des déchets, par exemple sous forme de diminution de la capacité d'incinération ou d'enfouissement. C'était justement l'enjeu du plan « compostage à tous les étages » adopté à Besançon, à la suite d'un accord électoral entre élus socialistes et verts prévoyant une réduction draconienne de l'incinération. Entre ces différents modes se distribuent vraisemblablement de multiples variantes dont l'ambition résulte d'une combinaison de facteurs toujours singulière, mêlant d'un côté portage politique, pression sociale locale, action discrétionnaire de techniciens sensibilisés par leur expérience personnelle d'une pratique (c'était le cas en particulier pour l'usage des couches lavables) et faisant passer des mesures de soutien dans leur programme de prévention et, de l'autre, divers facteurs de résistance, comme des verrouillages techniques, des blocages politiques ou des réticences liées à la culture professionnelle des services.

* * *

L'histoire de la prévention des déchets est riche en enseignements quant au problème de la transition. Elle offre l'occasion d'aborder un cas de dynamique transitionnelle ciblant très explicitement le comportement individuel et non l'équipement technique. Elle nous a permis de proposer une formalisation, à consolider et à compléter, de la trajectoire des entrepreneurs de pratiques comme de celle de l'ancrage de leurs innovations dans le régime. La compréhension de ces trajectoires et dynamiques vues comme des parcours d'épreuves déplace l'analyse classique du changement comportemental du niveau individuel à un niveau processuel, où les enjeux de repérage, d'attractivité et de vascu-

larisation apparaissent essentiels. Cela permet également de souligner les résistances et les rapports de force à l'œuvre, les enjeux de verrouillage et les effets d'aubaine.

De multiples facteurs contingents sont à l'œuvre dans ces dynamiques : hasards des rencontres ou des expériences favorisant le recrutement d'un individu devenant entrepreneur de pratiques, pouvoir discrétionnaire de certains acteurs permettant d'amorcer la vascularisation d'une innovation, spécificités intrinsèques de la pratique, comme sa plus ou moins grande stabilité temporelle dans le cycle de vie des individus... Cela ne signifie pas pour autant que la transition ne peut pas être spécifiquement soutenue et accompagnée. Les deux cas montrent à cet égard l'importance de certains acteurs intermédiaires (Kivimaa *et al.*, 2019) comme l'ADEME, organisés pour repérer systématiquement de telles innovations et dotée des ressources pour aider à leur façonnage et à leur concrétisation. Le rôle de ces acteurs suggère que les pouvoirs publics ont une carte à jouer dans le management de ces transitions (Rotmans, Kemp et Van Asselt, 2001) pour piloter les innovations et accompagner les entrepreneurs de pratiques. Dans cette perspective gestionnaire, on pourrait à cet égard imaginer qu'un tel accompagnement soit réalisé de façon plus méthodique. Des « revues d'innovations » systématiques et contradictoires seraient susceptibles d'améliorer ces processus : cela pourrait éviter des blocages par des *a priori* dont nous avons souligné l'importance, ou permettre de détecter d'éventuels obstacles juridiques et de s'y adapter. Lors de ces revues, la maturité des innovations sociales pourrait être évaluée par des outils spécifiques⁸. Pour que ces innovations conservent leur potentiel d'interpellation et de politisation, de telles revues gagneraient enfin à ne pas être confinées dans les arènes gestionnaires et à être conduites de manière participative.

8. À l'image de l'indice TRL (Technology Readiness Level). Voir par exemple : https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/innovation/tc2015/technologies-cles-2015-annexes.pdf.

CHAPITRE 6

Les centrales villageoises photovoltaïques : expériences citoyennes de transition énergétique en France

Antoine Fontaine

Le développement de la production d'électricité à partir des sources d'énergie renouvelable à l'œuvre actuellement ouvre la voie à un processus de décentralisation énergétique. En captant l'énergie du rayonnement solaire, du vent ou d'un cours d'eau, des particuliers de plus en plus nombreux produisent désormais eux-mêmes une partie, voire la totalité de l'électricité qu'ils consomment. Ce phénomène tend à remettre en cause l'organisation des systèmes énergétiques entre territoires producteurs et territoires consommateurs et consacre l'apparition d'une nouvelle figure dans le monde de l'énergie : le citoyen producteur et consommateur d'électricité (Debourdeau, 2011). À la lumière de ce nouveau statut, les particuliers jouent un rôle central dans le développement de la filière photovoltaïque en France depuis deux décennies, profitant de la baisse rapide du prix des panneaux solaires combinée à l'augmentation de leur rendement. Ces derniers font de leur milieu de vie des sites de production d'électricité en installant des panneaux solaires sur la toiture de leur logement ou dans leur jardin. Une politique publique de soutien au développement du photovoltaïque adoptée depuis le début des années 2000 encadre ces projets. L'analyse des effets de cette politique et de la manière dont elle est saisie, négociée, déplacée par les acteurs dans les territoires donne à voir un processus intense d'expérimentations de formes paysa-

gères et d'organisations sociales alternatives pour la transition et la décentralisation énergétiques.

Avant les années 2000, le développement du photovoltaïque en France était anecdotique et principalement limité à des sites isolés (bergeries, relais radio, refuges). Dans ces lieux distants du réseau électrique, les consommateurs ont plébiscité l'installation de panneaux solaires comme solution pour éviter un raccordement coûteux au réseau ou l'utilisation de groupes électrogènes polluants et peu efficaces. En dehors de ces situations exceptionnelles, l'essor du photovoltaïque se heurtait à des freins économiques. Lorsque les producteurs d'électricité d'origine solaire décidaient de vendre leur production sur le réseau national, les revenus obtenus ne permettaient pas de rembourser les investissements initiaux. Le photovoltaïque restait à ce titre un choix énergétique militant dans un pays où le prix de l'électricité est particulièrement bas à la faveur de l'importance de l'industrie nucléaire. Au cours des années 2000, l'État français a mis en place une série d'instruments économiques afin d'assurer une perspective de rentabilité pour les investissements d'entreprises ou de ménages dans des installations photovoltaïques, calqués sur la politique qui a permis l'essor de la filière solaire en Allemagne au cours de la décennie précédente (Jacobs, 2011). L'instrument central de cette politique, adopté en France en 2002, est le tarif d'achat garanti. Grâce à ce tarif, chaque nouveau producteur peut vendre son électricité à un montant plus avantageux que celui en vigueur sur le marché de l'électricité, lequel demeure fixe pendant vingt ans à partir du raccordement au réseau de l'installation. Ce dispositif permet de garantir une rente pour le producteur et son retour sur investissement. Des mesures complémentaires sous forme de crédits d'impôt à l'achat de panneaux solaires pour les particuliers équipant leur résidence viennent compléter ce dispositif incitatif.

Depuis leur adoption, les gouvernements successifs ont régulièrement recadré les instruments de cette politique pour réguler le rythme de développement de la filière. La mutation de la politique nationale du photovoltaïque s'apprête désormais à prendre un tournant. Depuis quelques années, le coût de production de l'électricité par la filière photovoltaïque baisse rapidement et tend à devenir compétitif sur les marchés. Le tarif d'achat garanti pour les producteurs d'électricité d'origine solaire est en train de disparaître et l'accompagnement du développement du

photovoltaïque par les politiques publiques doit être repensé. Deux questions se posent alors : quelles seront les ambitions quantitatives pour le développement de la production photovoltaïque dans la stratégie de transition énergétique française ? Comment ces ambitions se matérialiseront-elles à l'échelle des territoires ? Si, d'un côté, les objectifs quantitatifs sont régulièrement énoncés à l'occasion des publications programmatiques de l'État¹, l'encadrement des formes que peut prendre ce développement dans les territoires est moins explicite. Or, plusieurs enjeux fondamentaux de la mise en œuvre de la transition énergétique peuvent être remis en question en portant l'attention sur ces formes qualitatives.

Le photovoltaïque : un essor problématique

Jusqu'à présent, sous l'effet combiné du tarif d'achat et des crédits d'impôt, le développement du photovoltaïque en France prend en particulier la forme d'une multitude d'opérations de très petites surfaces sur les toitures des bâtiments à usage résidentiel². Dans la mise en œuvre de ces opérations, les instruments de la politique publique du photovoltaïque s'avèrent plus favorables au développement de projets individuels, plus aisés et plus rémunérateurs que les projets collectifs. Les opérations les plus nombreuses sont portées par des propriétaires qui équipent à titre personnel la toiture de leur maison, souvent conseillés par un installateur professionnel. Pour passer à l'action, ces propriétaires estiment d'un côté la production électrique potentielle de panneaux sur leur toit, le montant du tarif d'achat et des crédits d'impôt dont ils peuvent bénéficier, et de l'autre l'ensemble de leurs frais regroupant l'achat et l'installation des panneaux, ainsi que le raccordement au réseau de leur projet. Si l'opération est suffisamment intéressante, ils font une demande d'autorisation des travaux et mettent en œuvre leur investissement. La conduite d'un tel projet par un collectif, sur une ou plusieurs toitures, suit les mêmes étapes

1. À l'occasion de la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie en 2020, le gouvernement a ainsi affiché un objectif de 20,1 GW de puissance photovoltaïque installée en 2023 et de 35,1 à 44 GW en 2028 (ministère de la Transition écologique, 2020a, p. 26).

2. Les installations de 3 kWc et moins représentent 70 % du nombre total des installations photovoltaïques en France en 2019 (ministère de la Transition écologique, 2020b, p. 41). Cette puissance correspond à une surface de 12 m² de panneaux solaires en moyenne.

sans pouvoir bénéficier du crédit d'impôt, réservé aux ménages équipant leur propre logement. De plus, alors qu'il s'agit d'équiper collectivement un groupe de toitures, et donc de s'entendre entre investisseurs et propriétaires autour d'un projet commun, les procédures d'instruction (tarif d'achat, raccordement au réseau) se font par toiture : elles individualisent la rentabilité et divisent les collectifs, en incitant les propriétaires des toits les plus rentables à faire cavalier seul.

Dans ce cadre, le citoyen-producteur-consommateur d'électricité d'origine solaire est principalement un propriétaire-investisseur en quête de profit. Ainsi, de nombreuses tensions ont marqué le développement de la filière photovoltaïque en France. À l'échelle nationale, le montant du tarif d'achat était très incitatif entre 2006 et 2010, suscitant une vague spéculative non contrôlée accélérant rapidement la croissance de la filière. L'explosion du nombre de nouveaux projets menaçait alors le budget public de soutien aux énergies renouvelables et a entraîné une suspension des nouvelles attributions du tarif d'achat pendant trois mois en 2010 afin de rajuster l'instrument (Cointe, 2015). Cette crise a eu de nombreuses répercussions locales. Le développement dans les territoires du photovoltaïque s'est construit comme un problème individuel et privé ne faisant pas l'objet de concertation, bien qu'il soulève plusieurs enjeux. Tout d'abord, dans les territoires dotés d'un potentiel solaire important, les collectivités locales ont reçu en l'espace de quelques mois de très nombreuses déclarations préalables de travaux pour des projets d'installation de panneaux solaires. Par manque de recul et à cause de la difficulté de traitement de ces dossiers, la plupart des collectivités ne se sont pas positionnées fermement sur le sujet et ont par la suite dénoncé une évolution rapide de leur paysage face à laquelle elles se trouvaient démunies. Le second problème auquel les collectivités ont dû faire face relève de la gestion du réseau électrique. En France, les communes sont propriétaires de ce réseau, elles en délèguent la gestion à des syndicats départementaux et interagissent avec l'entreprise Enedis – anciennement ERDF (Électricité Réseau et Distribution France) – pour le faire évoluer afin de répondre aux évolutions de la demande électrique au gré des projets urbains. La production décentralisée d'électricité et son injection en de nombreux points du réseau électrique supposent également de faire évoluer l'infrastructure. Toutefois, plutôt que d'aborder la capacité du réseau local à supporter l'injection de nouvelles productions d'électricité comme un problème

collectif, le gestionnaire de réseau s'est contenté de n'aborder le sujet qu'au fur et à mesure des demandes de raccordement individuelles, sans vision d'ensemble. Chaque nouveau producteur pouvait mener son projet avec des frais limités tant que le seuil limite du réseau n'était localement pas atteint. En revanche, une fois ce seuil atteint, le porteur de projet suivant devait assumer seul de très importants travaux de renforcement. Derrière cette logique individualiste du premier arrivé-premier servi, les collectivités démunies face à cet enjeu qu'elles n'avaient pas anticipé dénonçaient une situation de manque de concertation risquant de mener à des situations de blocage du rythme de développement des énergies renouvelables.

Face à ces problèmes, des voix se sont élevées à la fois pour critiquer la logique de transition énergétique nourrie par cette trajectoire de développement du photovoltaïque et pour proposer des formes politiques alternatives de décentralisation énergétique. Face à un modèle individualiste et capitaliste, ces voix ont défendu une approche collective locale davantage attentive à des enjeux sociaux et écologiques, avec le développement local des énergies renouvelables à l'aune d'un investissement collectif et d'une gouvernance coopérative (Devisse, Gilbert et Reix, 2016). Ces collectifs ont reçu un appui institutionnel sous la forme de subventions de l'ADEME³ et d'un soutien juridique au montage des structures collectives (Poize, 2015). Ils ont enfin reçu l'appui de structures émergentes proposant d'accompagner le mouvement des coopératives citoyennes de production d'énergie en tant que fournisseur d'électricité militant comme Enercoop ou en œuvrant pour le financement participatif de tels projets comme Énergie partagée.

L'émergence de collectifs citoyens de production d'électricité – les centrales villageoises photovoltaïques – est étudiée ici pour mettre en lumière la manière dont ils proposent de discuter le sens de la transition énergétique et de la mettre en œuvre, selon un schéma à contre-courant du modèle politique véhiculé par la politique publique nationale du photovoltaïque⁴. Cette analyse repose sur un corpus de quarante entretiens semi-directifs avec l'ensemble des acteurs engagés dans ces démarches

3. Agence de la transition écologique : établissement public de l'État chargé d'accompagner la transition écologique avec des incitatifs financiers et une expertise technique.

4. Ce travail repose plus largement sur les résultats obtenus dans le cadre d'une thèse soutenue en 2018 : Fontaine, Antoine, *De la source à la ressource. Territoires, héritages et*

(citoyens engagés dans la coopérative, élus locaux et régionaux, techniciens et experts), et réalisés entre 2013 et 2017, sur l'observation participante de réunions publiques et privées (présentations publiques, réunions de bureau et de comité, assemblées générales), et sur l'analyse des archives des acteurs (dossiers techniques, comptes rendus de réunions, correspondance).

Des villages producteurs d'énergie solaire

Le mouvement des « centrales photovoltaïques villageoises » initié en 2010 présente un caractère pionnier dans la réflexion sur les approches locales participatives de production d'énergie renouvelable. Ce mouvement émerge dans un contexte de tensions au sein des territoires ruraux lié en particulier à la multiplication des projets de fermes photovoltaïques au sol (Baggioni, 2017). Ces grandes installations sont génératrices d'emplois et de revenus locaux, mais tendent à coloniser les territoires ruraux en instaurant une concurrence entre les activités de production d'énergie et les activités agricoles et touristiques. À l'initiative de développeurs privés et de collectivités désirant se constituer une rente, ces projets font l'objet de peu de concertation. Ils incarnent le caractère descendant d'une politique publique jugée inadaptée aux enjeux des territoires et suscitent d'importants mouvements d'opposition locaux. Cette situation, particulièrement décrite au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est à l'origine de la constitution d'une réflexion commune entre plusieurs structures pour imaginer des formes de développement du photovoltaïque moins conflictuelles et davantage conformes aux intérêts des territoires. D'un côté, les Parcs naturels régionaux (PNR) d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent apporter des réponses aux élus et aux habitants qui se font écho de nombreux projets photovoltaïques problématiques. Les PNR sont des territoires de projet, présidés par les élus locaux et dotés d'équipes de chargés de mission. Parmi leurs différentes thématiques d'action, les PNR se sont occupés depuis les années 1970 d'une mission d'expérimentation sur les options énergétiques. À ce titre, bien que les initiatives et les décisions prises par les PNR sur ce sujet ne priment pas sur les autres cadres réglementaires locaux, ce sont généralement ses élus qui les portent. De

l'autre côté, l'association Rhônealpiénergie-Environnement (RAEE), chargée par l'institution régionale de mettre en œuvre une partie de sa politique énergétique, cherche à amorcer des expérimentations locales de production d'énergie associant toute la diversité des acteurs d'un territoire. L'idée de « centrale villageoise » qui émerge de ce rapprochement est ainsi de réunir élus, habitants et entreprises à l'échelle d'une ou de plusieurs communes pour financer et gérer une opération collective de production d'électricité. Ce modèle doit permettre à ces acteurs de reprendre le contrôle sur le développement des énergies renouvelables à l'échelle de leur milieu de vie et de proposer une solution aux projets purement spéculatifs et aux actions relevant du chacun pour soi. Dans cette perspective, huit territoires-pilotes sont initialement sélectionnés par les PNR et la RAEE afin de faire émerger huit coopératives citoyennes de production d'électricité. Cette sélection est motivée par un souhait d'accompagner des territoires où le développement des énergies renouvelables est plus lent que dans d'autres parties des PNR. En s'inspirant des expérimentations menées par ces huit collectifs, la RAEE entend mettre en place un ensemble de méthodologies, d'outils techniques, juridiques et économiques afin de faciliter la reproductibilité du modèle pour tout groupe de citoyens désireux de tenter l'aventure. Ces expérimentations existent grâce à un financement à hauteur de 50 % du Fonds européen de développement régional, que complètent des participations de la région et de la RAEE en fonds propres. Ainsi, l'expérimentation amorcée autour de ces projets de centrales villageoises est issue d'une mobilisation locale, animée par une volonté de rupture avec un modèle dominant problématique. Toutefois, sa mise en œuvre repose sur un accompagnement économique et organisationnel de l'Union européenne et des d'acteurs institutionnels locaux.

Le premier de ces collectifs expérimentaux qui émerge se situe dans le PNR du Pilat, au sud de Lyon et à l'est de Saint-Étienne. Ce collectif est issu d'une démarche d'animation territoriale, menée par les chargés de mission de la RAEE et du PNR du Pilat, et des recherches d'habitants et d'élus motivés à participer au montage d'une opération photovoltaïque collective. Le périmètre initial de cette démarche est celui de la communauté de communes de la région de Condrieu, dont la qualité d'ensoleillement est reconnue grâce à sa production viticole (appellations Côte-Rôtie, Condrieu). L'intercommunalité regroupe onze communes et dix-sept

mille habitants sur une surface d'environ 130 km². À l'exception de la ville de Condrieu, située le long du Rhône, le territoire est constitué de communes rurales dans un paysage de collines entre 300 et 600 m d'altitude. Dans ce cadre, certaines installations photovoltaïques peuvent être visibles depuis de longues distances. L'équipe du PNR insiste donc pour faire de l'intégration paysagère des panneaux solaires un axe de travail essentiel de la démarche collective. Ainsi, lors des réunions publiques de présentation de la démarche organisées dans les communes du territoire au printemps 2011, le projet photovoltaïque est moins décrit comme une occasion à saisir pour les habitants et les collectivités, permettant de réaliser une belle opération économique, que comme une manière de construire eux-mêmes le paysage de leur transition énergétique. Pour rendre ce déplacement opérant, les équipes du PNR et de la RAEE proposent de rompre avec la démarche de projet classique consistant à rechercher des toitures dont l'équipement solaire serait susceptible d'être rentable. Ils proposent plutôt de tenter de trouver un « site collectif » pour mener une réflexion paysagère à partir d'une méthodologie qu'ils construisent par tâtonnements successifs. Les structures partenaires-pilotes de la démarche souhaitent regrouper les toitures solaires sur un périmètre restreint (un quartier ou un petit village) afin que l'opération collective soit remarquée. Pour le reste, les porteurs du projet ne donnent pas de définition de ce site collectif afin de laisser toute liberté aux habitants de s'approprier la démarche et de construire le projet solaire comme ils le souhaitent.

La centaine d'habitants et d'élus ayant participé aux réunions publiques est tout d'abord mobilisée pour remplir des formulaires afin de recenser les qualités des villages du territoire au regard du projet solaire : ensoleillement, nombre de toitures et surface, distance entre les toitures et le réseau électrique, présence de bâtiments patrimonialisés soumis à une réglementation urbanistique, visibilité du site. Dans le traitement de ces formulaires, la hiérarchisation des critères est laissée au jugement des participants afin de mener de front la définition des enjeux centraux de la démarche collective et la sélection d'un site. Dans cette première tentative, les réponses des participants s'avèrent trop disparates et difficilement exploitables pour objectiver un choix. Elles permettent néanmoins de considérer plus spécifiquement quatre communes jugées plus favorables. Une équipe d'architectes-paysagistes du PNR du Pilat essaie alors

une seconde approche. Pendant l'été 2011, ils entreprennent un recensement d'informations diverses à l'échelle de ces quatre villages. En se baladant au sein et à l'extérieur des villages, ils établissent dans chacun des zones de sensibilité paysagère dans lesquelles les toitures sont visibles depuis de nombreux lieux. Ils recensent également des informations sur la plupart des toitures (orientation, surface, présence d'ombre, intérêt des propriétaires pour la démarche). À l'issue de ce travail de terrain, ils retranscrivent l'ensemble de ces informations sur des cartes avec l'aide de logiciels SIG. Les cartes issues de cette démarche sont également croisées avec des cartes d'ensoleillement disponibles auprès de Météo France. La superposition de toutes ces informations aboutit à des cartes très chargées et difficilement interprétables. Elle permet néanmoins à l'équipe de croiser ponctuellement des registres d'information très variés et d'appréhender la mise en œuvre d'une opération photovoltaïque par la recherche à la fois de qualités d'ensoleillement, de caractéristiques des toitures, de motivation des propriétaires et d'enjeux paysagers. Cette approche permet aux habitants et aux élus du territoire de sélectionner de manière consensuelle un site solaire lors d'une nouvelle réunion à l'automne 2011. Le site en question est un village de sept cents habitants. Une trentaine de toitures à la fois publiques et privées présentent les qualités recherchées et de nombreux habitants se montrent disposés à s'engager activement dans la réalisation du projet en assumant des responsabilités. Le pari initial des chargés de mission de la RAEE et du PNR du Pilat de construire une démarche de projet alternative, qui repose sur des enjeux collectifs de territoire et qui ne se réduit pas à un coup économique, est à ce stade un succès.

Le collectif avant le profit

Une fois actée la sélection du site pour l'opération photovoltaïque, un comité de pilotage d'une quinzaine d'habitants et d'élus du territoire est constitué. Les membres du comité sont essentiellement des retraités, déjà engagés par ailleurs dans des associations ou des causes militantes locales, mais peu familiers avec les questions d'énergie. Cet engagement est alors pensé comme une manière d'acquérir des compétences dans un esprit davantage associatif qu'entrepreneurial. Pour cela, les chargés de mission de la RAEE et du PNR du Pilat continuent d'accompagner le comité dans ses démarches tant techniques que juridiques. La première des tâches est

de procéder à la création de la structure juridique qui prendra en charge l'opération. Deux solutions juridiques sont présentées au comité de pilotage. Le format de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) offre l'avantage de permettre la participation financière des collectivités territoriales, mais impose des contraintes organisationnelles, comme le recours à un expert-comptable. La société par actions simplifiée (SAS) exclut la participation des collectivités, mais permet une plus grande souplesse dans la gestion du projet⁵. À la suite du refus des collectivités locales d'acheter des actions de la société, le comité de pilotage fait le choix d'une SAS avec un principe de gouvernance coopérative (un actionnaire = une voix). Le prix de l'action est fixé à 50 euros afin d'ouvrir la gouvernance au plus grand nombre. Au cours de réunions hebdomadaires au printemps 2012, les membres du comité se réunissent pour décider ensemble du fonctionnement de la future société et en rédiger les statuts.

Pour faire aboutir l'opération photovoltaïque collective, ce comité mène en parallèle un travail de sélection de toitures à équiper de panneaux. Si ce n'est pas une quête de profit qui anime le collectif, la viabilité du projet dépend néanmoins de la sélection d'un groupe de toitures dont l'équipement permet *in fine* de garantir la pérennité économique du collectif. Dans le souci d'aboutir à un modèle reproductible pour les « centrales villageoises photovoltaïques », y compris en dehors des cercles militants, la RAEE fixe à 2 % la rémunération minimale des actionnaires⁶. Pour cela, le comité de pilotage doit sélectionner des toitures dont la rentabilité agrégée permet de constituer une rentabilité collective suffisante. En revenant à une considération individuelle des toitures, ils s'exposent au risque que les propriétaires des toitures les plus rentables décident finalement de faire cavalier seul. C'est à ce stade que le collectif commence à se heurter à ses principales difficultés, en se confrontant à des mécanismes de fonctionnement de la politique nationale du photo-

5. Depuis, les caractéristiques de ces deux formats juridiques ont en partie évolué, avec la création d'un statut hybride de SAS-SCIC bénéficiant des avantages des deux structures. Le gouvernement a créé ce format pour faciliter le développement du financement participatif des énergies renouvelables sur le conseil de l'ADEME, ainsi que des acteurs du développement des énergies citoyennes et participatives.

6. Ce taux est fixé sur la base de celui du livret A, produit d'épargne très populaire en France, dont le niveau de rémunération est établi par le gouvernement avec un réajustement régulier en fonction de l'inflation, et qui était fixé à 2 % en 2012.

voltaïque davantage favorables aux projets individuels. Cette première difficulté rencontrée tient au fonctionnement du tarif d'achat garanti. À la suite de la crise de la filière photovoltaïque de 2010 ayant entraîné sa suspension temporaire, le montant du tarif d'achat est encadré à la baisse tous les semestres en fonction du rythme de développement des projets à l'échelle nationale. De plus, plusieurs catégories ont été créées au sein du tarif en fonction de l'usage du bâtiment et de la surface de panneaux installés⁷. Il en résulte que les toitures privées bénéficient d'un tarif d'achat d'un montant supérieur à celui des bâtiments publics et que les très petites installations sont mieux rémunérées que les installations sur de grandes surfaces. De plus, parmi les toitures envisagées dans le projet collectif, certaines toitures voisines ayant un ensoleillement semblable présentent des niveaux de rendement économique très différents.

Pour éviter de revenir à un projet collectif qui se contenterait de sélectionner toutes les toitures les plus intéressantes économiquement et afin de maintenir les ambitions initiales, le comité de pilotage s'appuie sur le travail mené par les architectes paysagistes du PNR du Pilat. Sur le conseil de ces derniers, le comité de pilotage sélectionne les toitures à la lumière d'une série de critères variés, non réduits aux seuls qui ont un effet positif sur la rentabilité, comme dans le cadre de l'essentiel des projets individuels. Ainsi, dans un projet individuel classique, si la charpente ou la couverture du toit s'avère en mauvais état, l'installation de panneaux solaires s'accompagne de coûts de rénovation supplémentaires qui tendent à disqualifier l'opération. Dans le projet collectif, la rénovation d'une toiture en mauvais état à l'occasion de l'installation de panneaux solaires est mise en avant comme un critère favorable à sa sélection, pouvant participer à la mise en œuvre d'un projet de paysage.

Après avoir réussi à mettre au point un premier projet sur un périmètre d'une quinzaine de toitures sélectionnées selon cette diversité de critères, le collectif se heurte à une seconde difficulté. Lors d'une réunion sur le site avec le gestionnaire du réseau électrique, le collectif découvre que le raccordement de plusieurs des toitures requiert de coûteux travaux de renforcement du réseau, que la centrale villageoise ne peut pas prendre à sa charge. Ces toitures doivent être abandonnées et le comité de pilotage

7. Le site <https://www.photovoltaique.info/fr/> permet de consulter l'historique précis de l'évolution des catégories et du montant du tarif d'achat.

sélectionne un nouveau groupe de toitures. En parallèle, le nombre de toitures à équiper est aussi ajusté en fonction de l'avancement de la collecte de l'épargne locale et au fil des premiers échanges avec les banques afin de connaître la capacité de financement de la future coopérative. Les banques exigent dans un premier temps de nombreuses garanties de la coopérative, n'étant pas familières avec le fonctionnement d'une opération citoyenne collective de production d'énergie. La commune du site sélectionné ainsi que la communauté de communes permettent alors à la coopérative d'obtenir un emprunt bancaire en se portant garantes d'une partie du projet. Malgré ce soutien, le projet collectif est plusieurs fois remis en question entre le printemps 2012 et l'été 2013. La baisse du montant des tarifs d'achat tous les trois mois menace en permanence l'équilibre financier du projet; son dimensionnement doit être revu à la baisse à plusieurs reprises. L'instrument de politique publique qui permet au collectif d'envisager ce projet ambitieux est aussi celui qui pousse le collectif à progressivement réduire ses ambitions. Le soutien des chargés de mission de la RAEE et du PNR est alors primordial pour permettre au collectif de maintenir le cap et le sens de son action, dont il tend à douter, considérant l'ensemble des épreuves qu'il affronte et les concessions qu'il doit faire par rapport à son projet initial. La force du comité de pilotage réside alors dans sa capacité à systématiquement présenter le projet aux propriétaires des toitures concernées et aux futurs actionnaires de la coopérative en mettant en avant son aspect collectif (le projet de paysage) sans constamment revenir aux attributs individuels des toitures et à la question des intérêts économiques. C'est ainsi que le collectif parvient à se préserver d'un éclatement au profit d'aventures individuelles. Dans le projet final qui aboutit, l'équipement de cinq toitures résidentielles privées avec de très petites installations, bénéficiant d'un tarif d'achat élevé, permet de prendre en charge les coûts d'une installation à cheval sur le toit de l'école, d'un préau et de la mairie au centre du village, profitant d'un faible tarif d'achat. Dans la chronologie du projet, la mairie a mis très tôt les trois toitures publiques à disposition. Cet engagement public local a constitué un argument décisif pour les habitants porteurs du projet au cours des épreuves qu'ils ont traversées et dans leurs discussions tant avec les propriétaires indécis des toitures visées qu'avec les futurs investisseurs. En cela, c'est davantage l'esprit associatif du collectif, et son lien étroit avec les acteurs publics, qui

a permis de convaincre les habitants du territoire de la démarche de création d'entreprise et de la perspective de rentabilité économique.

À l'issue de l'ensemble de ces épreuves, la structure coopérative est créée, et les installations photovoltaïques sont mises en service et raccordées au réseau électrique pendant l'été 2014. La puissance du projet, initialement de 250 kWc, atteint finalement 76 kWc répartis sur huit toitures, pour moitié de bâtiments publics. Ce projet s'appuie sur un collectif initial de 166 actionnaires, en grande partie des habitants de la commune et des communes voisines.

Vers une transition énergétique citoyenne coopérative ?

En 2014, les collectivités et les habitants engagés dans le projet coopératif du PNR du Pilat sont les premiers à donner une existence concrète au concept de « centrale villageoise photovoltaïque ». Au cours des mois qui suivent, les autres collectifs expérimentaux accompagnés par la RAEE et les PNR de la région Auvergne-Rhône-Alpes les suivent progressivement. À force de négociations locales, de compromis et grâce à un important engagement militant, les porteurs de ces projets ont réussi à prouver qu'il était possible de faire exister un modèle de développement du photovoltaïque alternatif en s'appuyant sur les instruments d'une politique publique nationale qui leur était *a priori* peu favorable.

Dans les entretiens menés auprès des premiers participants à ces centrales villageoises, ces collectifs ne se revendiquent pas d'un parti ou d'un mouvement politique. Leur action a néanmoins une portée politique. Elle souligne plusieurs limites de la politique publique française du photovoltaïque (inégalités sociales, enjeux paysagers, approches individuelles du réseau électrique) et montre qu'une autre approche est possible. Le développement de ces coopératives photovoltaïques, analysé dans ce chapitre à la lumière du cas de la région de Condrieu, repose ainsi sur une démarche citoyenne dans laquelle le sens, les valeurs et les formes matérielles associées à la transition énergétique sont discutés et mis à l'épreuve. En rupture avec une logique individualiste et capitaliste, les participants à ces démarches coopératives parviennent à faire de la production d'énergie renouvelable une occasion de repenser leurs pratiques énergétiques, l'utilisation de leur épargne et les relations humaines de proximité à l'échelle d'un village. Dans ce sens, les revenus des coopératives, qui peuvent être distribués aux actionnaires sous forme de dividendes, sont

en très grande partie mis en réserve afin de préparer le financement de nouvelles opérations de production d'électricité. Si la plupart des coopératives ont démarré avec des projets modestes, beaucoup ont déjà mis en œuvre une deuxième, voire une troisième opération. En s'appuyant sur leur réussite initiale, les premiers coopérateurs ont réussi à convaincre de nouveaux habitants et de nouvelles collectivités de les rejoindre, attirés davantage par un projet humain que par l'appât du gain. Grâce à la dynamique engagée, ces coopératives solaires offrent aux citoyens une occasion de participer à une trajectoire de transition énergétique fidèle à leurs intérêts et à leurs valeurs. Les citoyens sont ainsi libres de mettre leur engagement pour le développement des énergies renouvelables au service d'un projet social pour les uns, ou d'un projet paysager pour les autres. Cette perspective permet de rompre avec la logique de projets où l'engagement des citoyens est abordé de manière très instrumentale afin de favoriser l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables.

L'essor des centrales villageoises, et plus généralement des coopératives énergétiques citoyennes en France, s'appuie sur une reconnaissance progressive par l'État et les collectivités territoriales du rôle que ces collectifs peuvent jouer dans la transition énergétique. Cette reconnaissance est le résultat d'une négociation que les acteurs pionniers des centrales villageoises ont menée à partir de 2010 avec l'État pour obtenir des ajustements de la politique nationale et faciliter la prise en compte des spécificités des projets photovoltaïques collectifs. L'association RAEE et la Fédération des PNR de France ont exploré plusieurs canaux d'influence. Des réseaux d'élus locaux, dont l'Association des maires de France avec le soutien de l'ADEME, ont présenté les demandes des centrales villageoises au ministère de l'Écologie et du Développement durable. La principale demande portait sur la création d'une catégorie spécifique dans les tarifs d'achat pour les projets collectifs qui pouvait notamment réduire la complexité des démarches d'instruction de ces projets. À défaut d'obtenir gain de cause sur ce point, cette démarche de négociation a contribué à une meilleure prise en compte par le gouvernement des projets participatifs de production d'énergie renouvelable. Cette dynamique s'est en particulier manifestée par l'adoption de plusieurs mesures visant à faciliter les démarches de financement participatif des sociétés de production d'énergie renouvelable dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. À la suite de cette loi, le gouver-

nement a mis en place un « bonus participatif » par le biais d'appels d'offres pour le développement des énergies renouvelables. En s'engageant à ouvrir aux citoyens et aux collectivités locales une partie de l'investissement en fonds propres des projets, les lauréats de l'appel d'offres pouvaient bénéficier d'un montant de vente bonifié pour leur production. Néanmoins, au regard de la souplesse des critères à respecter pour en bénéficier, ce bonus participatif alimenta davantage des projets industriels en quête d'acceptabilité citoyenne locale que de réels projets participatifs (Rüdinger, 2019). La mise en place des mécanismes institutionnels visant à intégrer la participation citoyenne dans le développement du photovoltaïque témoigne jusqu'à présent davantage d'un intérêt envers ces collectifs au titre de leur capacité à accélérer le développement des énergies renouvelables qu'une reconnaissance de la légitimité des aspirations pour un modèle alternatif au développement engagé.

Plus récemment, de nouveaux acteurs institutionnels tendent à soutenir la mise en place de coopératives énergétiques citoyennes. Depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam, 2014) et la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV, 2015), les collectivités territoriales urbaines, en particulier les métropoles, sont dotées de nouvelles compétences et obligations en matière de climat et d'énergie. Elles sont notamment chargées d'établir leurs propres stratégies locales de transition énergétique pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des émissions carbonées, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, les collectivités urbaines mettent de plus en plus systématiquement en avant le soutien aux coopératives citoyennes solaires comme un volet important de leur politique pour atteindre leurs objectifs. Par exemple, les métropoles de Lyon et de Grenoble-Alpes Métropole apportent un soutien important sous forme de subventions et de mise à disposition de toitures publiques aux coopératives Toits en Transition à Lyon et Énerg'Y Citoyennes à Grenoble, qui se réclament directement du mouvement des centrales villageoises. Grâce à ce soutien, ces collectivités s'appuient sur les collectifs citoyens pour mettre en œuvre les stratégies locales pour le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le projet expérimental porté par les coopératives photovoltaïques villageoises émerge d'une dynamique qu'on ne peut pleinement qualifier ni d'ascendante ni de descendante, mais qui semble hybride entre

ces deux trajectoires. Ces collectifs naissent à l'occasion de mobilisations locales, mais s'appuient sur des accompagnements souvent décisifs d'associations régionales, de réseaux d'acteurs territoriaux, ainsi que sur des subventions européennes et régionales et une politique publique nationale. Bien que les ajustements de la politique nationale ne répondent que partiellement aux demandes des collectifs citoyens et de leurs porte-parole, les centrales villageoises constituent aujourd'hui un mouvement qui prend de l'ampleur. Le travail mené par huit projets expérimentaux initiaux a permis de mettre au point un ensemble de guides méthodologiques et de documents juridique, technique et comptable qui facilitent le lancement de nouveaux projets. Soixante-huit territoires sont actuellement engagés dans une telle démarche, parmi lesquels 44 sont déjà producteurs d'électricité. Ces projets réunissent 7 000 actionnaires, dont 275 collectivités, et ont investi plus de 14 millions d'euros pour mettre en service 475 installations photovoltaïques pour une puissance cumulée de 10 MWc et une production annuelle de 11 GWh⁸. Le concept de centrale photovoltaïque villageoise est également à l'origine de plusieurs projets photovoltaïques coopératifs dans des agglomérations qui s'inspirent librement de la démarche des premiers collectifs. En ville, les coopératives solaires trouvent plus facilement de grandes toitures adaptées, peuvent compter sur un réseau électrique plus puissant dans lequel injecter leur production et réussissent à mobiliser des montants d'épargne locale plus importants. On doit cependant relativiser l'essor de ces projets collectifs et coopératifs. Le nombre de projets est en hausse, mais leur capacité de production reste modeste : seulement 0,7 % de la puissance photovoltaïque cumulée installée en France en 2015 (Devisse, Gilbert et Reix, 2016). En ce sens, la contribution principale du mouvement citoyen participatif dans les énergies renouvelables ne réside pas dans sa capacité à accélérer la transition énergétique, mais dans la manière dont il propose de remettre en question les formes que peut prendre cette transition.

La dynamique initiée autour de la production et de la vente d'électricité est à présent confrontée à la mutation d'une politique publique qu'elle a régulièrement tenté de façonner et d'ajuster. Avec la baisse du prix des panneaux solaires et l'augmentation de leur rendement, la technologie photovoltaïque est presque économiquement mature au regard des mar-

8. Source : <https://www.centralesvillageoises.fr>.

chés financiers. Un porteur de projet peut désormais sécuriser un bénéfice en mettant au point une opération solaire et en vendant son électricité au prix du marché. À ce titre, le dispositif de tarif d'achat, clé de voûte de la politique française du photovoltaïque depuis deux décennies, est progressivement modifié. Les tarifs d'achat pour la production et l'injection sur le réseau d'électricité d'origine photovoltaïque sont progressivement remplacés par des mesures incitatives pour le développement de l'autoconsommation photovoltaïque collective. Le gouvernement entend ainsi soutenir des collectifs qui ne se contentent plus uniquement de produire de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, mais qui modifient également leurs pratiques de consommation électrique. Le front d'expérimentation qui s'ouvre doit nourrir les interrogations sur le rôle que pourrait et devrait endosser le réseau électrique dans la décentralisation énergétique en accordant davantage d'attention aux enjeux de verdissement énergétique et de sobriété. Au cœur de cette politique en pleine mutation, l'approche locale et coopérative promue par les centrales villageoises jouera certainement un rôle primordial dans la promotion et l'expérimentation collective de trajectoires de transition énergétique plus sobres et plus conviviales.

CHAPITRE 7

Expérimentations encadrées et processus de démocratisation¹

Rémi Elicabe, Amandine Guilbert et Yannis Lemery

La notion de transition écologique, pourtant issue du mouvement radical des villes en transition et plus largement d'une histoire profonde de l'écologie politique (Dumont, 1973, p. 117), a largement perdu de sa force subversive depuis son institution². La transition écologique se présente comme une systématisation de la réponse au changement climatique permettant une meilleure lisibilité du contenu des politiques publiques et une clarification de ses objectifs opérationnels, elle répond en ce sens à une série de problèmes bien diagnostiqués relatifs à la notion de développement durable. Le problème de la notion est qu'elle se structure quasi exclusivement autour de la réduction des gaz à effet de serre (GES) et de son indexation à l'équivalent général que constitue désormais le carbone. Ainsi, par une sorte de retournement conceptuel ironique, la mise en politique de la transition est aujourd'hui le nom d'une économicisation de la question écologique. De nombreux auteurs ont fait la critique de

1. L'enquête à l'origine des résultats présentés ici s'inscrit dans le programme de recherche Cit'in, conduit par le GIS Participation et financé par le ministère de la Transition et le CNRS, et porte sur l'articulation entre dynamique de l'habiter et le déploiement de la transition depuis trois terrains expérimentaux situés en milieu urbain. Le rapport de recherche intitulé « Habiter la transition. Trois modalités d'expérimentation démocratique en milieu urbain » est publié en ligne sur le site du GIS Participation et sur celui du GRAC.

2. En France, c'est au tournant des années 2000 que la notion de transition remplace peu à peu celle de développement durable dans les politiques publiques. En 2017, le ministère de l'Environnement français est renommé ministère de la Transition écologique.

cette nouvelle orientation des politiques publiques (notamment Shove, 2010), mais si nous partageons largement ces critiques, il nous paraît plus fécond d'adopter une posture pragmatique en menant l'enquête là où ce modèle achoppe, là où il doit faire face à l'incommensurable, là où s'inventent et se construisent d'autres conceptions de la transition.

En contrepoint de cette acception dominante de la transition écologique, nous proposons d'en pluraliser le sens et, partant, d'ouvrir d'autres voies possibles pour son déploiement. Renouant avec une conception plus hétérogène de la transition, il nous semble déterminant de mettre en avant l'importance territoriale de ses enjeux, l'incertitude de son devenir et la nécessité de la penser en cohérence avec une participation ascendante et inventive des populations concernées. À cela s'ajoute un questionnement portant sur la notion même de transition, notamment en appelant à une réflexion sur les différentes temporalités qu'elle met en jeu et sur les différents scénarios possibles pour sa réalisation. Enfin, et c'est sans doute là le point le plus important, nous voulons mettre l'accent sur les phénomènes de bordure, sur les interstices et les replis que la transition secrète ou induit, malgré son homogénéité apparente. Dans la lignée de travaux récents (Chateauraynaud et Debaz, 2017), nous pensons que l'analyse de phénomènes aussi massifs que la transition écologique gagne énormément à ne pas définir à l'avance les limites de ses objets, et à orienter les enquêtes de terrain là où ces phénomènes émergent et sont mis à l'épreuve. Il faut en quelque sorte réfréner la tentation de globaliser l'approche des phénomènes globaux pour, au contraire, les aborder depuis leurs points d'ancrage. Pour ces raisons, nous considérons que le phénomène de la transition ouvre une multiplicité d'agencements en transformation, dont on ne sait pas à l'avance de quoi ils sont faits ni véritablement où ils vont.

L'expérimentation : brouillage, performance et médiations

Enquêter sur les replis de la transition écologique exige de s'intéresser à des formes politiques émergentes que nous qualifions d'expérimentales. Dans l'acception que nous en proposons, expérimenter veut dire en premier lieu brouiller les catégories existantes en réinventant localement et pratiquement, dans le spectre des instruments de l'expérience, ce qu'il en est de la politique, de la citoyenneté et ce que l'on entend par transition. Dans le champ des expérimentations, et suivant en cela la leçon de l'éth-

nométhodologie, on doit considérer tous ces éléments comme des thèmes de recherche et non comme de simples ressources. Ainsi, en second lieu, chacun des trois terrains sur lesquels nous avons enquêté redimensionne les cadres de pratiques institués et réalise chemin faisant ce qu'il entend accomplir. Brouillage et performance se déclinent au moins sur cinq axes : un axe définitionnel – comment les acteurs décrivent et nomment ce qu'ils font ; un axe axiomatique – quelles sont les valeurs qu'ils mobilisent et quelles sont les valeurs établies qu'ils bousculent ; un axe temporel – quelle conception des temporalités est en jeu ; un axe relationnel – quels éléments hétérogènes sont mis en rapport ; et enfin un axe scalaire – à quelles échelles est portée l'action.

Au-delà de ces dimensions d'accomplissement, les situations expérimentales présentent chaque fois des nouages originaux, des communications singulières. Qu'elles soient plutôt de type *bottom-up* ou *top-down*, sauvages ou instituées, de laboratoire ou de plein air, ou qu'elles associent et mélangent l'une ou l'autre de ces qualités, il s'agit toujours d'expériences où la médiation prolifère (médiation technique, travail de remédiation ou de bricolage, appropriation pratique, opération de traduction, innovation institutionnelle). On y découvre une médiation entre les logiques de l'aménagement urbain, de la conception technique des bâtiments et les usages ou l'expérience de l'habiter. Cette médiation s'étend également entre des collectifs sans commune mesure les uns avec les autres, ou encore entre différentes échelles ou dimensions de la pratique. Par exemple, le plan juridico-institutionnel qui encadre l'existence et la répliquabilité d'une coopérative d'habitants et le plan des affects et de l'ambiance entre voisins-coopérateurs, les expérimentations politiques en matière de transition écologique constituent des situations depuis lesquelles on travaille sur le sens et l'invention de nouveaux usages et on les documente. Au-delà de l'adoption d'indicateurs de performance énergétique ou de technologies durables, ces expériences ont pour objectif de créer un sens et un langage commun et de mettre en avant des problèmes liés aux enjeux écologiques. Il s'agit de mettre en place de nouvelles manières de conduire une maîtrise d'ouvrage, de définir et de mesurer la qualité environnementale d'un milieu de vie, mais aussi de faire attention et de faire collectif, en associant humains et non-humains à l'échelle d'un bâtiment ou d'un quartier.

L'habiter, la démocratisation et la transition écologique

Deux tensions traversent nos cas d'étude. Une première a trait à l'incompatibilité que l'on perçoit entre l'habitude et l'expérience ordinaire, et la nécessaire réélaboration des conditions de l'expérience à la lumière de l'exceptionnalité des situations. La question que nous posons est donc la suivante : moyennant quelles mises en forme les conditions d'un habiter ou les modalités d'existence ancrées dans un milieu donné peuvent-elles devenir un terrain d'expérimentation et d'accomplissement pour des transformations décisives ou nécessaires en matière de transition écologique ? L'autre tension touche au volet politique du programme d'enquête. Dans le modèle classique de l'engagement, notamment en France, on définit la citoyenneté précisément par l'intermédiaire des figures du détachement (les intérêts particuliers, les appartenances communautaires, etc.). On voit ainsi se dessiner un autre genre d'incompatibilité entre la figure de l'habitant, prisonnier de ses attachements et de ses routines, vis-à-vis du citoyen détaché, visionnaire, à même de se projeter jusque dans la transition. De là découle une deuxième question : quel redimensionnement implique la définition d'une politique de l'habiter, ou la prise en compte d'une infrapolitique qui met en jeu nos manières d'habiter et de faire monde ?

Trois sites expérimentaux à la configuration variée

Les murs à pêches de Montreuil

Situé dans le Haut-Montreuil, le site des murs à pêches se caractérise par un enchevêtrement de murs bâtis en silex et en plâtre de gypse sur lesquels étaient cultivées, entre le xvii^e et le milieu du xx^e siècle, des pêches et des pommes pour les habitants les plus riches de la capitale. Initialement éparpillés sur tout le territoire de Montreuil, la majorité de ces murs sont aujourd'hui concentrés dans une zone de 34 ha, dont 28 sont désormais classés au PLUi comme zone agricole et font l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation spécifique. Un premier réinvestissement de la zone a lieu dans les années 1960, à la faveur du déclin des activités horticoles, des populations marginalisées s'y installent, essentiellement des familles tsiganes, ainsi que des ateliers de mécanique sauvage et des jardins ouvriers. La fin des années 1990 marque un tournant, des associations se forment pour défendre le patrimoine horticole autant que sa valeur écologique et poétique.

FIGURE 7.1

Le site des murs à pêches



Source : Rémi Eliçabe

FIGURE 7.2

Activité aux murs à pêches



Source : Rémi Eliçabe

D'année en année, de plus en plus d'associations s'y installent pour proposer des activités aussi bien culturelles qu'écologiques, sociales et artistiques. Les murs à pêches relèvent aujourd'hui d'une expérimentation écologique et démocratique urbaine de grande ampleur construite sur la défense des frontières actuelles du site contre divers projets d'urbanisation, la cogestion citoyenne informelle qui y a cours au quotidien et la valorisation (écologique, patrimoniale, sociale et culturelle) de ses caractéristiques exceptionnelles. Depuis plusieurs années, les associations se sont regroupées en une fédération (la Fédération des murs à pêches) qui réclame auprès des pouvoirs publics un statut juridique officialisant la gestion citoyenne du site et mettant au centre la notion de commun.

La coopérative d'habitants Chamarel à Vaulx-en-Velin

Le second terrain s'est fait à la coopérative d'habitants Chamarel qui se trouve dans le quartier des Barges, un quartier populaire en cours de réaménagement, situé en bordure de Vaulx-en-Velin, en périphérie de l'Est lyonnais. Le projet de Chamarel est né en 2009 à l'initiative d'un groupe de jeunes retraités soucieux de « bien vieillir ensemble », c'est-à-dire de garantir leur autonomie le plus longtemps possible par la mise sur pied d'une coopérative d'habitants. Le projet a abouti à l'été 2017 avec la réalisation d'un petit immeuble écologique de quatre étages (l'originalité architecturale réside dans son isolation en paille et ses enduits intérieurs en terre) comprenant seize logements et différents espaces collectifs (une buanderie, une salle commune, un atelier, deux chambres d'amis et un jardin). Le fonctionnement est démocratique (une personne, une voix) et les futurs habitants ont pris en charge la maîtrise d'ouvrage. Chamarel est également ouverte sur son environnement grâce à des collaborations avec, par exemple, plusieurs écoles du quartier. L'expérimentation démocratique à Chamarel s'exprime dans la manière dont le collectif propose de « descendre la démocratie » non pas « dans l'atelier » (pour reprendre le mot de Jaurès), mais dans les écoles, le quartier, au cœur de cette ville périphérique, jusqu'à lui donner du sens dans l'immeuble même, en un ballet incessant de microassemblées et de débats. Une démocratie singulièrement incarnée, donc, dans ce curieux régime d'attentions, ce souci permanent du collectif et de ce que signifie, au jour le jour, de vivre et de vieillir ensemble. Mais l'expérimentation s'exprime également par toute

une série d'enjeux et de médiations techniques (comment configurer ensemble un lieu de vie), juridiques (pour se garantir de la spéculation immobilière tout en plaçant la capacité d'autogestion de la coopérative comme critère vital), éthiques (dans l'élaboration continue de liens au sein et autour de la coopérative) et enfin écologiques (en construisant en France l'un des premiers immeubles entièrement isolés en paille).

Le rôle de la plate-forme Écoréno'v

Depuis la fin de l'année 2015, Écoréno'v propose un accompagnement personnalisé destiné aux copropriétés de la métropole de Lyon pour les accompagner dans l'écორénovation de leur bâti. Piloté par l'Agence locale de l'énergie (ALEC), le dispositif vise une écორénovation performante du bâti collectif privé, complexe en milieu occupé et plus encore en copropriété (freins juridiques, contraintes techniques, problèmes de gouvernance des projets...), mais il prend également en compte l'intégration patrimoniale, le confort acoustique et visuel, ainsi que la situation sociale délicate dans laquelle se trouvent certaines copropriétés. Contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre, la dimension expérimentale de la plate-forme Écoréno'v relève moins d'un pilotage gouvernemental à distance de la transition énergétique que d'une série d'épreuves démocratiques de redéfinition du commun des copropriétés entraînées par l'écორénovation. Toutes les « petites affaires » ordinairement déléguées aux syndicats redeviennent des enjeux collectifs, de « simples » habitants se passionnent pour des problèmes techniques complexes, les questions liées aux prêts bancaires (en temps normal très individualisées) sont l'occasion de projections communes dans le temps. Aussi, derrière la sémantique techno-scientifique utilisée par les professionnels pour décrire la plate-forme (qu'ils désignent comme un « processus en cours d'industrialisation »), nous avons pu découvrir un tout autre paysage, relevant moins de l'industrie que du bricolage et moins de la rationalisation des pratiques que d'un travail complexe mené sur les affects des copropriétaires : les conseillers en énergie et les « leaders énergétiques » des copropriétés doivent en effet constamment manier avec précaution les passions des uns et des autres, accentuer ou atténuer les tensions et agir sur les ressentiments qui se nouent même à l'échelle d'une cage d'escalier.

Des expérimentations politiques encadrées

Notre plongée dans ces trois sites d'investigation nous a placés devant une diversité d'expériences, certaines conformes aux canons de l'action publique, d'autres que l'on pourrait voir comme des tentatives bricolées dans les marges institutionnelles. Ces tentatives, par ailleurs, concernaient des domaines multiples (autour de la construction ou de l'écovénement du bâti, dans le domaine agricole, dans le champ de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire...) et surtout, mélangeaient allégrement ces champs d'intervention. L'enjeu central a sans doute résidé dans la gestion des tensions, abordées chaque fois différemment, entre le quotidien de l'occupation d'un espace et la nécessité d'élaborer des formes originales indispensables pour bien mener une expérimentation. Frayer des chemins de transition depuis des manières d'habiter suppose d'expérimenter l'ordinaire, à même la vie courante, ou dans des milieux de vie les plus familiers. Dans le même mouvement, il s'agit de se rendre sensible à la manière dont les quartiers, les entours, l'expérience de l'époque se trouvent modifiés sous le signe de la transition. Cette intrication de l'ordinaire et de l'expérimentation dessine à nos yeux une figure assez nouvelle d'« action politique pour la conduite de la transition écologique ». Trois éléments saillants caractérisent ce que nous appelons des « expérimentations politiques encadrées ».

Hybridation de la technique et du care

Afin de définir plus avant ce que nous entendons par expérimentation politique encadrée, il faut en premier lieu s'arrêter sur la notion de concrétisation proposée par Gilbert Simondon, philosophe des techniques. Celui-ci, dans son grand ouvrage consacré aux modes d'existence des objets techniques (1958), définit leur concrétisation ou leur mise en cohérence d'un point de vue interne (du point de vue du milieu technique), selon une simplification liée à la pluralisation des fonctions et des coopérations assurées par leurs éléments (ou multiplication des synergies) ; l'efficacité d'un objet technique dépend ici de la faculté de chaque élément à remplir plusieurs fonctions à la fois. Mais il le définit également d'un point de vue externe (relatif au milieu géographique) en mettant en avant sa capacité d'inscription dans un milieu donné, sa faculté d'adaptation aux conditions dans lesquelles l'objet fonctionne, des conditions qui

réclament son existence tout en participant à le modifier (il parle alors de « milieu associé »). L'objet technique tend à la concrétisation par l'intégration de deux milieux à la fois, géographique et technique. Cette conception de la technique résonne particulièrement avec les impératifs de la transition écologique. De manière assez évidente, on perçoit bien l'enjeu qu'il y a à développer des ensembles technologiques susceptibles de limiter la dégradation, voire de réparer en partie leur environnement. Mais il s'agit plutôt, dans la perspective simondonnienne, de réincorporer des rapports éthiques au sein même des gestes techniques, pour faire de nous de bons « mécanologues ». Et incidemment de bons expérimentateurs.

L'analogie avec l'expérimentation fonctionne bien. Comme l'indiquent les longues descriptions que nous avons faites dans le rapport de recherche, nous avons eu affaire sur nos terrains à des tentatives composites, dont l'efficacité ressort de la multiplication des synergies entre des éléments hétérogènes susceptibles de devenir multifonctionnels. Les expérimentations en question impliquent la constitution d'une intelligence collective associant des éléments autres qu'humains, des agencements d'expertises et de sensibilités, toute une foule de médiateurs en recherche de combinaisons heureuses. Nous pensons ici aussi bien à des synergies entre espèces dans les expérimentations permaculturelles qu'à la polyvalence fondamentale d'une botte de paille qui, comme élément de production agricole, se trouve convertie tour à tour en élément porteur pour une industrie du bâtiment durable, en couvre-sol, en matériau écologique isolant dans les murs d'une coopérative d'habitants, puis en appui à des interventions pédagogiques pour travailler à la diffusion du modèle de la coopérative d'habitants Chamarel. Ce n'est pas un hasard si les acteurs mobilisent largement la métaphore machinique : son responsable explique ainsi comment le dispositif Écoréno'v entre en « phase d'industrialisation » ou fonctionne selon toute une série d'« *inputs* » ; ou encore, comme à Chamarel, nous avons souvent insisté sur la manière dont certains habitants manifestent leur souci pour les autres, en « huilant régulièrement » les rouages.

Toutes les expérimentations parcourues impliquent la formation de cultures techniciennes permettant de comprendre et d'entretenir des ensembles d'opérations techniques diverses (conception et construction d'un immeuble écoproformant, maintenance et bidouillage d'un système de chauffage solaire, processus global d'écovénovation, construction de

murs à l'ancienne, palissage de fruitiers « à la diable », techniques permaculturelles, etc.) et de s'en passionner. Plus encore, elles présentent, comme le relève Laura Centimeri à propos de la permaculture (2019), d'étonnantes hybridations entre enjeux techniques et logique du *care* (entendu comme souci éthique des autres et des milieux dans lesquels on évolue). Cet aspect est central dans la définition de la permaculture : dans les attentions méticuleuses dont font preuve les jardiniers des murs à pêches vis-à-vis des disputes et des bonnes ententes entre espèces végétales, avec les microorganismes comme avec les êtres humains. Mais on le retrouve également dans les débats animés des conseils syndicaux de copropriété, où il s'agit bien de reconnaître, derrière la performance thermique, les sensibilités différenciées qui circulent dans une copropriété, et depuis ce point, parvenir à déterminer le degré de contribution raisonnable pour certains ménages en difficulté financière, ou à comprendre et à faire avec les besoins, voire les extravagances thermiques de certaines personnes âgées particulièrement frileuses. De manière assez ordinaire, on voit donc ici mises en pratique les intuitions que formulait encore Gilbert Simondon (1983, p. 149) il y a une quarantaine d'années : « Je crois qu'il y a de l'humain dans l'objet technique, et que cet humain aliéné peut être sauvé à la condition que l'homme soit bienveillant à son égard. Il faut en particulier ne jamais le condamner. »

Territorialisation et agentivité des milieux

L'encastrement des expérimentations ne relève pas simplement d'un rapport singulier aux techniques, mais également, et tout autant, du rapport privilégié au territoire dans lequel elles s'inscrivent. Avec les murs à pêches et sous l'influence d'Anna Tsing (2020), nous avons pu mettre le doigt sur le fait que les territoires situés dans des zones frontières (ici des friches urbaines) étaient particulièrement propices aux expérimentations. Du fait de leur caractère interstitiel, de l'instabilité ontologique des êtres qui les peuplent ou encore des multiples temporalités qui les traversent, les zones frontières se prêtent donc particulièrement bien à la fois aux expérimentations et à l'émergence de nouvelles modalités de transition dans un monde abîmé. À ce titre, Anna Tsing, Isabelle Stengers ou Donna J. Haraway les définissent comme des « lieux de résurgence ». Toutefois, si les expérimentations se plaisent dans ces territoires de bordures, elles peuvent tout aussi bien surgir d'espaces des plus ordinaires, comme des

copropriétés soumises au dilemme de l'écovénement. Dans tous les cas, elles ont lieu quelque part, elles ne sont jamais hors sol.

Si l'on a affaire à des initiatives éminemment territorialisées, notons qu'elles ne se limitent aucunement à leur ancrage, elles ne sont pas forclues dans une localité donnée, mais impliquent toujours, au contraire, des réticularités, des déploiements rhizomatiques et des formes d'itinérance : des expérimentations permaculturelles comme celle du Sens de l'humus dans les murs à pêches peuvent se distribuer à l'échelle de la ville (avec des composts ou des jardins de pieds d'immeubles) et le réseau sociotechnique national des coopératives d'habitants peut s'incarner localement dans le projet Chamarel. Ce déploiement spatial des expérimentations ne se construit pas seulement depuis leur amont, mais également vers l'aval, par un effet de halo qui étend le milieu associé, une onde de courants sympathiques dont les répercussions vont jusqu'à constituer des séries ou des lignées (comme dirait Gilbert Simondon) expérimentales.

Corrélativement à leur inscription territoriale, les expérimentations encadrées ont pour principal enjeu de capter, de manifester et d'intensifier l'agentivité de leur milieu spécifique, soit de valoriser la capacité d'agir propre de ces milieux – leur capacité à « faire faire », disait Bruno Latour (1996). Indiquons tout de suite que la singularité de ces formules ne réside pas dans le fait de capter l'agentivité de certains êtres. Si l'on s'arrête sur l'exemple des recherches pharmacologiques, celles-ci consistent bien souvent en des expérimentations pour s'approprier et synthétiser l'agentivité de telle ou telle plante, pour en retirer tel ou tel principe actif. En procédant ainsi, il s'agit d'abstraire cette puissance de la plante comme organisme vivant tout comme des divers modes de vie et agencements auxquels elle est associée (usages sociaux, médicaux et magiques indissociables). Cela vise à la transformer en une « découverte » scientifique, en un produit pharmacologique et en une ressource commerciale³. La spécificité des expérimentations territorialisées réside dans cette sorte de « circuit court » selon lequel l'agentivité d'un milieu, exprimée dans le champ expérimental, se trouve réinjectée et amplifiée dans son contexte

3. Pour une histoire de ces mécanismes concernant la période de la conquête des Amériques, voir le magnifique livre de l'historien Samir Boumediene : *La colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du « Nouveau Monde »* (1492-1750), 2016.

même d'émergence. Autrement dit, manière de vivre et agentivité du milieu ne sont jamais séparables.

Tous les développements que nous avons pu proposer dans le rapport de recherche sur les expérimentations dans les murs à pêches visent précisément à documenter cette sorte de mouvement circulaire, selon ses déclinaisons techniques, artistiques, voire magiques : le délabrement des murs de mûrissement appelle littéralement à leur entretien, lequel implique de remettre à jour des techniques de maçonnerie oubliées ; les murs réhabilités, à leur tour, invitent à expérimenter de nouvelles manières de palisser les arbres. Le nouvel agencement des jardins débouche sur des descriptions faites par leurs occupants d'un lieu enchanté, dans lequel l'intentionnalité humaine n'occupe pas le centre. Pour Chamarel, la puissance à faire émerger de l'agentivité depuis les contextes de vie des habitants pourrait se reformuler, en reprenant Gilles Deleuze (2003), lui-même paraphrasant Spinoza, ainsi : l'expérience de la coopérative vise moins la vérification de « ce que peut un corps » que sa spécification autour de la question « Qu'est-ce que peut un vieux ou une vieille ? ». « Partir à l'aventure », comme certains d'entre eux le suggèrent, changer le monde, sans aucun doute, à condition de comprendre, dans cette formule, leur attachement immédiat : le quartier des Barges, les écoles de la ville de Vaulx-en-Velin, l'engagement dans le mouvement de l'habitat coopératif ou les luttes écologiques. Au sein du dispositif Écoréno'v, c'est le processus d'écovénération en tant que tel qui se trouve converti en un puissant *faitiche* (Latour, 1996) qui permet de raviver les communs (dans tous les sens du terme), de remettre de la passion au cœur des affaires de la copropriété et de convertir l'embrouillamini des histoires de fuite d'eau, de petites économies et de température ambiante en vecteurs d'inscription dans l'horizon historique et planétaire de la transition.

Épaississement du présent et valences enchanteresses

Comme machines temporelles, les expérimentations encadrées ne font pas qu'esquisser des futurs possibles. Elles induisent des « appâts pour les possibles » (Debaise, 2015), souvent enfouis dans des configurations du passé et sans cesse remis au présent. On dira, avec Donna J. Haraway (2020), que ces expérimentations « épaississent le présent ». Dans un texte récent consacré à sa notion de présent épais, le philosophe belge Julien

Pieron (2020), s'inspirant de Péguy, propose de penser les différences entre passé, présent et futur non pas comme des différences chronologiques, mais comme des « différences modales », de manière d'être ou de mode d'existence. Ainsi, chaque état du temps vient avec son mode d'existence, le présent est le temps du « se faisant », c'est le temps « du relais, de la reprise, du prolongement et de la continuation » (Pieron, 2020, p. 18) où futur et passé s'actualisent et s'entretiennent constamment. Le mode d'existence du passé est celui du « déjà fait », toujours susceptible de réaffleurer dans le présent, à la faveur de l'intérêt qu'on lui porte. Le mode d'existence de l'avenir, quant à lui, est celui du « à faire ». Comme dans l'« œuvre à faire », d'Étienne Souriau (2009), il « existe à l'état de possible fragile, de virtualité ou de germe, il nous aborde comme un appel à une prise en charge ontologique, à un travail d'accompagnement qui lui permettra peut-être d'arriver à la plénitude de son accomplissement – au terme indéterminé d'un trajet toujours risqué et problématique » (Pieron, 2020, p. 20).

L'expérimentation encadrée peut se lire comme une partition musicale polyphonique, où les différents modes d'existence du temps se font écho, se fondent les uns dans les autres, à la faveur d'un complexe harmonique étrange. La transition écologique en est en quelque sorte la clé : elle introduit une temporalité troublée qui brise la linéarité de la succession chronologique, intensifie les liens entre passé, présent et avenir, les métamorphoses ontologiques et l'actualisation du non-advvenu. Que l'on songe à la somme d'énergie déployée pour réinventer le patrimoine horticole des murs à pêches, au cas proprement paradigmatique du réseau de la construction en paille qu'aura cherché à étendre et à solidifier Chamarel, ou encore aux bribes de la ville bas carbone qui émergent à même l'éco-rénovation d'une copropriété, les expérimentations encadrées dans la transition brassent le temps.

Ces manières de fouiller le présent épais de la transition, dans chaque situation spécifique, constituent les cas particuliers d'un mouvement plus générique : les expérimentations encadrées visent essentiellement la production de « valences » (au sens psychologique du terme), de puissances d'attraction ou d'enchantement. Il s'agit ici de nouvelles manières de faire compter toute une série d'êtres (présents, passés et à venir), de s'enthousiasmer pour la vie des sols ou pour un mode de construction, de se rendre sensibles à la magie d'une friche, de prêter attention aux espiègleries des

enfants du voisinage, ou bien encore de considérer l'importance d'une histoire politique locale presque oubliée. Pour les expérimentations encadrées, la transition écologique est l'occasion d'«aviver le sens de l'importance» (Stengers, 2020) de milieux de vie abîmés et fragiles, redéfinis en milieux expérimentaux et ainsi de pouvoir «devenir-avec» eux.

Démocratiser la transition/reterritorialiser la politique

Les termes du programme Cit'in consacré aux «expérimentations démocratiques pour la transition écologique» indiquent en sous-texte que cette transformation de grande ampleur de nos conditions d'existence pourrait bien s'opérer selon d'autres modalités. Effectivement, du fait de ses enjeux mondiaux et de l'effet de seuil qu'elle vise, la transition est en quelque sorte construite et pensée pour coller à des modes de gouvernance *top-down* et technocratiques. À l'échelle nationale tout d'abord, les instruments des politiques publiques qui sont mis en œuvre pour impulser la transition écologique ne se prêtent guère à la participation active des habitants, puisque ses trois piliers restent l'instrument réglementaire et normatif, l'instrument fiscal et enfin le marché des permis d'émission. Au-delà de ce modèle de contrainte par le haut, l'autre hétéronomie qui détermine les modèles de transition reste l'économie capitaliste et ses objectifs de croissance qui, quoique repeints en vert, n'en demeurent pas moins placés sous le signe d'une expansion indéfinie. De ce point de vue, la transition semble moins affaire de citoyenneté écologique que de consommation responsable. Plus largement, le citoyen écologique, dans les diverses perspectives majoritaires de transition écologique, ne l'est guère en fonction de ses capacités politiques, mais bien plutôt par une sorte de plasticité comportementale et une aptitude à intégrer de nouvelles normes environnementales.

Le problème de la démocratisation devient dès lors un enjeu crucial. Comment inventer des formes de participation citoyenne ajustées à cette grande transformation des conditions d'existence, sans se limiter à des mécanismes de compensation, à des politiques publiques du «petit geste» ou à des incitatifs comportementaux?

En abordant le problème sous un angle quelque peu tautologique, on peut être tenté de déceler à cet endroit un «enjeu démocratique à la démocratisation», soit une épreuve pour la norme démocratique elle-même. À un niveau macroscopique, les systèmes démocratiques sont constam-

ment mis à l'épreuve quand surviennent des situations limites: qu'il s'agisse des « réponses démocratiques » au terrorisme ou au séparatisme ou, plus récemment, à la crise sanitaire, on se trouve chaque fois confronté à une certaine rhétorique de la résilience. La crise écologique constitue dans notre contexte contemporain une sorte de troisième défi d'ampleur planétaire (engageant tout de même la survie de l'espèce). Or, la transition, dans ses grandes modélisations, se trouve jusqu'ici bornée d'un côté par des modes de résolution autoritaires (selon lesquels un état d'urgence climatique viendrait prendre le relais des états d'urgences sanitaires ou antiterroristes), et de l'autre, par une gestion libérale (par des mécanismes de marché corrigés à l'échelle internationale, lesquels n'empêchent pas du reste de projeter ce qui ressemble de plus en plus à un autoritarisme de marché). Une troisième voie est donc à creuser ou à renforcer pour permettre une participation citoyenne effective, qui ne soit pas de l'ordre d'une simple réponse à un stimulus gouvernemental. Il s'agirait ainsi, bien au contraire, d'autoriser les parties concernées à réinventer les termes, les terrains et les processus de transition. Notre recherche vise à rendre compte de ce monde d'initiatives territorialisées, d'expérimentations qui, du fait de leur inventivité, sont à même de redéfinir les réalités en présence: les échelles de l'habiter, les coordonnées de la vieillesse, ce qu'est une friche urbaine ou ce qu'il est possible de tramer dans des ruines industrielles.

La logique expérimentale, tant qu'on veille à sa concrétisation, constitue peut-être un des seuls modes pour se saisir collectivement des phénomènes de fragmentation du monde et de montée d'un trouble généralisé (une déstabilisation des grands équilibres climatiques comme de la trame la plus ordinaire de nos milieux de vie). Face au flou, expérimenter, c'est enquêter et commencer à redéfinir depuis le présent en transition comment habiter toutes ces portions du monde. Et c'est aussi faire surgir la foule de ce qui peut vivre ou disparaître avec nous. Pour penser ces enjeux, nous proposons cinq pistes de démocratisation de la transition, issus de l'enquête de terrain réalisée.

Piste 1 : lier les enjeux écologiques à la question sociale

En première approximation, il pourrait s'agir de rendre accessible ou praticable la transition auprès des populations ou des publics qui en seraient les plus éloignés, du fait des marginalisations de divers ordres

dont ils sont l'objet (« démocratiser la transition » comme on a pu parler de « démocratiser la culture »). C'est le sens des dispositifs d'aide à l'écoréno'v financés par l'ANAH et la métropole de Lyon, ou de la tentative des habitants de Chamarel qui voudraient imaginer des habitats à la fois écoresponsables et accessibles à tous, sous le format notamment de la coopérative. L'association Ecodrom, dans les murs à pêches, réalise une sorte de synthèse magistrale entre ces deux séries d'enjeux, en parvenant à pérenniser un campement rom comme laboratoire d'écologie urbaine.

Notons que le mouvement des Gilets jaunes est venu en quelque sorte complexifier ou tendre l'équation, dans la mesure où il s'est trouvé largement réinterprété comme un moment de contradiction entre enjeux sociaux et climatiques (la colère des invisibles aurait été déclenchée par une augmentation des prix du carburant attribuée à des mécanismes de correction écologique). Si le gouvernement a lancé l'expérimentation de Convention citoyenne pour le climat, c'était précisément pour essayer de résoudre cette tension. Ce sont bien des contradictions de cet ordre qui animent encore constamment les arbitrages et les réajustements ponctuant les processus d'écoréno'v dans les copropriétés concernées par le dispositif Écoréno'v. La résolution de cette tension est au cœur de nombreux travaux académiques et d'actions politiques de tout ordre. On peut citer ici deux pistes fortes frayées au cours des dernières décennies : celle qui, depuis les années 1980, tente de déspecifier la question sociale comme la question environnementale en les nouant l'une à l'autre par le concept de justice environnementale et la piste, proche de la première, qui propose de considérer les classes populaires non pas comme des populations « à éduquer » à l'écologie, mais comme porteurs d'une « écologie populaire » dont l'attention aux interactions entre milieux de vie humains et non-humains peut être, au contraire, susceptible d'inspirer de nouvelles manières de penser la transition écologique.

Depuis une dizaine d'années, les travaux du GRAC sur les questions d'écologie urbaine peuvent être relus sous ce prisme de l'écologie populaire tant nous avons cumulé les exemples d'habitants ordinaires, appartenant d'ailleurs ou non aux classes populaires, porteurs de conceptions et de manières de faire très intéressantes d'un point de vue écologique (nous pensons particulièrement à ce couple habitant un HLM du quartier de la Confluence à Lyon qui pratique l'affouage dans les forêts environnantes, multiplie les pratiques de récupération et participe activement à

une initiative de jardin ouvrier dans la banlieue de Lyon). La résolution de la tension entre question sociale et question environnementale se trouve selon nous précisément dans des formes de démocratisation de la transition écologique soucieuses non seulement de faire participer les classes populaires, mais, plus fondamentalement, de considérer ce qu'elles ont à nous apprendre d'un rapport respectueux et attentif à un milieu de vie humain et non humain singulier.

Piste 2 : mettre les formes

En ce qui a trait à la réinvention des formes du commun, nous constatons, à partir de l'enquête réalisée, un débordement du répertoire classique des formes de la politique et une recherche parfois forcenée de formes adaptées au réel. Au point que souvent, la question des formes de la politique dépasse celle du simple formalisme pour épouser celle de l'esthétique. Le geste esthétique, par la recherche de compositions entre des formes de vie, devient central dans la repolitisation en contexte de catastrophe écologique. Il peut s'agir de formalisations collectives en prise à la fois avec des modes d'organisation politique et des manières d'habiter (un immeuble et la mosaïque formelle des assemblées à Chamarel, un quartier en friche et ses multiples investissements indistinctement paysagers et politiques), ou d'un mouvement plus diffus : ainsi, le premier argument qui fait paraître inéluctable le processus d'écórénovation au sein des conseils syndicaux ne concerne ni les impératifs climatiques ni d'hypothétiques économies d'énergie, mais la nécessité de se couler à l'échelle d'une copropriété dans la trame urbaine en train de se modifier (sous peine d'apparaître comme une résidence dégradée et ainsi d'entrer dans un cycle de déréliction, du fait d'une décote immobilière). L'esthétique métropolitaine, qui gagne en épaisseur au fil de la transition, commande en dernier ressort le processus d'écórénovation.

Dès lors que des milieux de vie sont intimement associés à des processus de politisation, la question des formes à donner à la politique devient centrale. On voit ainsi s'opérer à cet endroit une double désautonomisation des sphères de la politique et de l'esthétique où la rencontre en d'autres contextes improbables devient inévitable entre manières de vivre, formalisation et mise en commun. Donner forme au milieu et donner forme au collectif relève alors d'un seul et même questionnement.

Piste 3 : stimuler la vie publique

La littérature contemporaine, en particulier dans le champ de la sociologie pragmatique des controverses (Chateauraynaud, 2011), documente largement l'émergence de publics à géométrie variable (depuis les grandes arènes médiatico-politiques jusqu'aux publics de moyenne portée autour d'un projet d'aménagement, voire à l'échelle microscopique d'une cage d'escalier). Le retour en grâce des théories de John Dewey en constitue un autre marqueur d'importance. Cette émergence de publics différenciés, liés à la définition de nouveaux problèmes politiques, découle tout particulièrement du réattachement de la politique à des milieux bouleversés par les catastrophes contemporaines ou revalorisés en contexte de transition (Chateauraynaud et Debaz, 2017). L'on pense par exemple aux attachements patiemment élaborés avec certaines zones humides ou forestières, devenues terrains de mobilisation, d'occupation, de construction, d'expérimentation agricole et parfois d'affrontement dans le cadre de « lutttes contre les grands projets inutiles » (ZAD de Notre-Dame-des-Landes, du Testet ou de Roybon, Quartier Libre des Lentillères). Il peut s'agir encore de mises en causes publiques plus diffuses, de l'ouverture d'espaces de controverse et de contre-expertise pour répondre aux problèmes que connaissent les chaînes d'approvisionnement du capitalisme contemporain (que l'on songe aux grandes affaires écologiques récentes comme les débats sur l'huile de palme ou aux soucis plus ordinaires de nombre d'habitants concernant le sourçage des matériaux de construction ou de rénovation).

En ce sens, démocratiser signifie accompagner l'émergence (à la manière précautionneuse dont Étienne Souriau invite à accompagner les œuvres en train de se faire) de nouveaux publics constitués autour de problèmes formulés de manière inattendue ou par des collectifs improbables, en tenant compte de l'existence fragile – « moindre », dirait David Lapoujade (2017) commentant Étienne Souriau – non seulement des collectifs et des publics, mais aussi des problèmes qu'ils instaurent patiemment et de manière risquée.

Piste 4 : reprendre en main les enjeux techniques

Qu'il s'agisse de concevoir puis d'habiter un bâtiment écologique, de remonter des murs pour relancer des pratiques agricoles anciennes ou innovantes, ou de déterminer les meilleures solutions d'isolation, ces

dynamiques de réappropriation des savoirs, des gestes ou des problèmes techniques traversent tous nos terrains. L'enjeu démocratique à cet endroit ressort de la vérification constante d'une égalité des intelligences (Rancière, 1987) ou de l'affirmation, un peu par effraction, d'une compétence des (réputés) incompetents. Ce mouvement revêt une profonde valeur politique en ce qu'il met en cause les asymétries entre ceux qui définissent techniquement la qualité des espaces où nous vivons et les simples habitants plongés dans ces milieux artificialisés. Sa valeur tient tout autant à la pluralisation du monde technique qu'il ouvre, en contestant les versions expertes pour affirmer encore (à la suite de notre mécanologue chamarélien) « qu'il y a d'autres solutions possibles, plus écolos, plus responsables, etc. ». Enfin, une ultime composante demeure dans cette dynamique de la revendication (*reclaim*) autour des enjeux technologiques : subvertir cet ensemble pratique, modifier qualitativement les enjeux technologiques. Selon cette dernière option, très présente dans les cultures du hack, il s'agit de défaire les boîtes noires, les agencements qui incorporent forcément toute machine d'importance à un programme de gouvernement (la technologie) et ainsi privilégier des chemins techniques imprévus et astucieux, des courts-circuits (Thoreau, 2016), soit toute une panoplie de gestes configurants, particulièrement bien équipés pour l'étayage et le renforcement de l'existence d'êtres mis à mal et fragilisés par la catastrophe écologique⁴.

Piste 5 : faire de l'être quelconque un moteur de l'histoire

Sous cette dernière perspective, on associe la démocratie à un milieu sociopolitique, avec ses normes, ses outils, ses habitudes. Vivre en démocratie, c'est se mouvoir dans ce milieu qui autorise des processus de resubjectivation en phase avec les nécessités collectives de l'époque. Chamarel en propose une version hautement militante, et ses habitants nous en ont présenté une sorte de fresque historique en nous permettant de recueillir des trajectoires d'engagement qui prennent racine au cours des années 1970 dans une dissidence politique aux formes multiples. Pour les copropriétés concernées par la plate-forme Écoréno'v, la tonalité est

4. L'atelier paysan, qui fabrique des machines *low-tech* adaptées à l'agroécologie et particulièrement respectueuses des sols, constitue un exemple frappant de la subversion actuelle des techniques dans la transition.

plus ordinaire, faite de règlements obscurs et de longs documents indigestes. Pourtant, on navigue bien, dans les deux cas de figure, en démocratie. Parce que des informations circulent, des espaces de discussion et de débats permettent leur mise en cause (dans tous les sens du terme), et les citoyens peuvent trouver les moyens pour se lancer dans toute une série d'expérimentations ou de prendre part à une diversité de conflits autour de ces enjeux.

La transition démocratisée dépend de l'existence de ce milieu et doit pouvoir se déployer au milieu, à l'interface labile de l'histoire et des vies ordinaires. C'est ainsi que le fait de recycler les déchets des cités environnantes et de redonner prise à des gens un peu cabossés par les désordres du monde, dans le même mouvement (comme le fait l'association le Sens de l'humus dans les murs à pêches), s'inscrit bien en cohérence avec les visées altermondialistes des promoteurs du projet. Mais c'est également ce qui permet de comprendre que la rénovation énergétique d'une banale copropriété peut condenser au sein de ses instances décisionnelles des enjeux aussi vastes que l'adaptation des métropoles et la lutte planétaire contre le changement climatique. À ces différents endroits, où micro et macro conjoignent, changer le monde et la vie quotidienne ne relève pas de deux ordres ontologiques distincts. Démocratiser, c'est, en vivant différemment, se placer à la hauteur des enjeux de l'époque.

CHAPITRE 8

Jardiner dans les interstices de la ville

Laurence Bherer et Geneviève Cloutier

Depuis quelques années, on voit se dessiner plusieurs mouvements de réappropriation de la ville qui prennent des formes souvent demeurées invisibles jusque-là. On pense ici aux pratiques de verdissement des espaces négligés comme les carrés d'arbre, les ruelles, les terrains vacants, etc. Ces projets de verdissement s'inscrivent dans des mouvements plus connus, comme les Incroyables Comestibles ou le *guerilla gardening*, mais sont aussi très fréquemment le fait de jardiniers solitaires ou de collectifs peu structurés. On y organise des activités informelles d'échange de semis, on y récupère les plants donnés (au printemps) ou jetés par la municipalité (en automne) et on y bricole un réseau informel de voisinage pour assurer l'arrosage, le tuteurage, le désherbage et l'animation de ces espaces de verdissement.

De telles interventions de jardinage dans les espaces de la ville s'inscrivent dans ce que Marc Dumont (2014) désigne comme un moment expérimental pour l'action publique, c'est-à-dire un contexte favorable à l'exploration de nouvelles pratiques. Ce moment renvoie également à la prise en charge d'enjeux collectifs par des individus et des groupes qui étaient moins souvent, du moins jusqu'à la fin du xx^e siècle, associés aux cadres programmatiques.

On peut définir la notion d'expérimentation, largement mobilisée dans les travaux sur les transitions et la gouvernance climatique, comme un processus d'agencement de ressources diverses (humaines, matérielles, sociales, etc.) autour de projets spontanés, souvent circonscrits dans

l'espace et le temps, et portés par des organisations, des gouvernements locaux, des associations de citoyens ou des individus. Cette notion est particulièrement pertinente pour les acteurs dotés d'objectifs stratégiques, comme celui du changement, qui sont conscients de la difficulté à prédire l'issue des processus menant à ce changement. Elle laisse la porte ouverte à un résultat partiel, voire intangible. Puisqu'on annonce que l'on expérimente, on s'autorise à avancer sans savoir précisément ce qu'on obtiendra. On valorise le chemin tout autant que le produit ou le résultat. Une expérimentation peut certes viser un résultat matériel, mais elle peut aussi cibler un changement culturel, comme réduire la vulnérabilité climatique de l'espace urbain et de ses habitants. L'approche des laboratoires vivants (*living labs*) découle de cette perspective, valorisant le processus de résolution de problème et l'idéation de solution, tout autant que la solution elle-même. Cette même approche se retrouve aussi dans les sphères plus techniques, avec l'expérimentation des systèmes de distribution locale d'énergie ou l'établissement de bâtiments à faible émission. Dans le champ des relations internationales et de l'économie, on explore de nouvelles modalités de collaboration et d'innovation sociotechnique entre des acteurs évoluant à diverses échelles.

Lorsque les acteurs qui expérimentent le font à titre d'habitants d'un quartier, leur action correspond plutôt à une organisation inédite entre voisins. Ce que certains auteurs associent à une « auto-organisation » possède une nature expérimentale, notamment parce qu'elle repose moins sur des dispositifs précis que sur l'élaboration d'une opération urbaine aux contours en développement. C'est ce que nous appelons l'expérimentation citoyenne.

Ces expérimentations citoyennes correspondent aux pistes suivies par les habitants pour mettre à profit leurs ressources et passer à l'acte sans attendre. Elles signalent l'émergence d'un leadership de la part d'individus et de groupes qui ne sont pas associés aux processus de prise de décision et de planification. L'ajout de bancs où il n'y en a pas et de plantations comestibles au cœur de la ville donne lieu à l'exploration de façons de faire qui, sans être nouvelles, sont révélatrices d'un intérêt à aménager l'espace urbain autrement.

L'expérimentation citoyenne s'effectue par un processus d'essais et d'erreurs. Elle renvoie à une forme de démonstration, à soi-même comme à ceux qui nous entourent, de ces nouvelles pistes qu'on peut emprunter.

À l'échelle individuelle, on explore et illustre sa propre capacité d'action. Ensuite, on interagit avec quelques voisins et on montre aux autres habitants du quartier que l'on peut embellir le quartier et le valoriser par des gestes simples. Enfin, plus largement, ces habitants témoignent de la possibilité d'envisager le milieu urbain et l'action qui le façonne en souhaitant et en exigeant davantage de proximité avec la nature dans les interstices de la ville. Parce qu'elle s'appuie sur une participation d'acteurs diversifiés à la frontière de la contestation et de la cooptation, l'expérimentation citoyenne contribue à une compréhension bonifiée et partagée des enjeux urbains.

Ainsi, la notion d'expérimentation peut servir à interroger le caractère nouveau d'opérations qui reconnaissent aux habitants de la ville une compétence qu'ils peuvent assumer dans l'amélioration de l'espace public, surtout là où l'administration locale ne comble pas toutes les attentes sociales. Notre objectif est de comprendre ce que l'expérimentation veut dire pour les citoyens qui la pratiquent. Plus précisément, nous voulons insister sur le fait que pour les citoyens, la partie expérimentale est précisée au fur et à mesure qu'avance l'expérience. Contrairement aux autorités publiques, qui annoncent l'expérimentation et admettent ainsi qu'elles vont définir dans l'action l'enjeu public à résoudre et les solutions nécessaires, la trajectoire est beaucoup plus floue pour les citoyens. L'enjeu n'est pas nécessairement vu comme de nature publique au départ, car l'intention se précise au fur et à mesure que progresse l'initiative. La « solution » peut également s'imposer avant même qu'on énonce le problème. On n'affirme pas non plus la portée stratégique du changement qui pourrait découler du projet citoyen. En d'autres mots, les habitants n'assument pas nécessairement l'expérimentation comme une caractéristique initiale du projet et l'associent encore moins à un objectif collectif clair, tel que la lutte contre les changements climatiques.

Nous proposons d'analyser les actions et les motivations des habitants qui s'engagent dans le verdissement des espaces publics. De 2017 à 2019, nous avons réalisé trente-six entretiens avec des citoyens-jardiniers à Montréal et à Québec¹. Il en ressort que la signification de la pratique

1. Ce chapitre s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « La participation informelle : une voie alternative vers l'action politique ? » (CRSH n° 890-2015-0107) auquel sont associées les deux auteures de même que Pascale Dufour (UdeM), Stéphanie Gaudet (Université d'Ottawa) et Françoise Montambeault (UdeM).

d'engagement n'est pas fixe, elle évolue; c'est véritablement l'expérience qui fera qu'une action plutôt anodine comme le jardinage aura une portée différente pour qui la pratique. Les jardiniers qui font pousser des végétaux dans l'espace public se distinguent dans leurs pratiques des autres formes de jardinage et de verdissement citoyen. On peut comprendre leurs motivations à la lumière des trajectoires types d'engagement, que nous présenterons sous forme de vignettes.

Ce que font les jardiniers qui expérimentent

Seuls ou en petits collectifs, les jardiniers de rue investissent différents espaces publics pour cultiver des plantes comestibles ou des fleurs. Ces espaces sont divers : carrés d'arbre, saillies de trottoir, espaces de ruelle désasphaltés, etc. Des citoyens profitent également de terrains vacants pour concrétiser leur projet de verdissement. Le jardinage se fait alors sur des terrains privés qui paraissent abandonnés. Les citoyens-jardiniers s'y sentent autorisés à y jardiner et à en squatter l'espace. Lorsque les terrains sont clôturés, mais malgré tout négligés, certains vont pratiquer le *guerilla gardening* en lançant des bombes de semences, dans l'optique de les embellir par la nature.

L'ensemble de ces espaces se caractérisent par le fait qu'ils sont inoccupés, non construits ou déminéralisés. Ils se situent dans les interstices de la ville, dans la marge entre l'espace public et l'espace privé. Cette « disponibilité » de l'espace permet un premier pas dans l'expérimentation. Une deuxième caractéristique est que l'espace investi reste ouvert à tous. Les citoyens-jardiniers ajoutent des éléments et aménagent le terrain, mais il ne s'agit pas d'une appropriation. C'est plutôt un choix pragmatique et assumé : l'endroit est à prendre, souvent proche de leur résidence, et l'idée que tous peuvent y contribuer leur plaît.

L'expérimentation se poursuit dans le jardinage même, qui est en soi une forme d'essai-erreur. Plusieurs se lancent dans cette aventure sans grandes notions de jardinage. Ils ont envie de se mettre les mains dans la terre et consacrent beaucoup de temps à apprivoiser les techniques. Ces premières étapes sont cruciales : la plantation peut rapidement se transformer en échec. Trouver des sources accessibles d'arrosage, tenir un calendrier, savoir choisir les bons plants en fonction de la terre et de l'ensoleillement, penser au compagnonnage des plantes sont autant d'épreuves

FIGURE 8.1

Coin Berri-Castelnau



sur le parcours des citoyens-jardiniers. Ce ne sont pas tous les jardiniers qui réagissent de la même façon aux difficultés. Certains se découragent, d'autres freinent leurs ambitions (par exemple, en réduisant la part des plantes comestibles par rapport aux fleurs). D'autres encore y voient l'occasion d'apprendre et de continuer à expérimenter. C'est le cas de Julia, dont l'expérience est présentée dans la vignette 1.

Vignette 1 : créer une utopie dans la ville

Le Jardin pour tous a existé trois ans dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie à Montréal, grâce à une entente entre des citoyens et les autorités municipales. L'entente prévoyait l'occupation temporaire d'un espace municipal, jusqu'à ce que le projet d'agrandissement de la piscine voisine se réalise. Au fil des trois années, le Jardin pour tous a pris une certaine ampleur : des plantes comestibles se mélangeaient à un jardin de fleurs et à un ensemble de mobilier urbain, dont une cabane pour ranger les outils. Traverser le Jardin pour tous donnait l'impression de découvrir une oasis urbaine, parsemée de tournesols et de cosmos. Julia s'était engagée dans l'aventure du Jardin pour tous dès les débuts. Elle a participé à diverses actions de désobéissance civile en Belgique où elle est née, mais depuis son arrivée au Québec, elle ne s'était pas investie dans une action militante. Son engagement au sein du Jardin pour tous lui a permis d'expérimenter des principes de vie qui lui sont chers. Pour elle, la singularité du Jardin pour tous tient à son *modus operandi* : tout le monde est libre d'y participer comme il le veut. Il n'y a pas de hiérarchie ni de division stricte du travail. Cela crée des liens de réciprocité très agréables.

Julia apprécie particulièrement le partage qui est au cœur du projet. Les membres du Jardin pour tous mettent en commun leurs connaissances et leurs ressources à propos du jardinage, de l'organisation d'événements, de la communication et de la publicité du lieu, etc. : « On apprend tous les jours, c'est ça que j'aime dans ce projet-là, c'est que c'est un projet d'échange de savoir-faire », nous confie Julia. Les jardiniers profitent également de l'espace pour organiser des événements rassembleurs, comme le *restaurant day* ou la fête des récoltes. Tous les jeudis soir de l'été, un apéro est prévu avec mise en commun de plats et de boissons. Le principe du partage vient également de l'ouverture

du lieu : espace sans clôture, tous peuvent se servir des récoltes et profiter de l'endroit. Julia s'y sent très libre d'essayer de nouvelles choses et de mettre à profit ses talents de jardinière de plantes médicinales. Elle a déjà répandu des bombes de semences dans la ville, mais elle n'y a pas trouvé la même satisfaction qu'au Jardin pour tous. Pour elle, cet espace préfigure sa conception de la vie, où chacun dispose de temps pour penser, expérimenter, méditer, concevoir des projets artistiques, en d'autres mots pour se réaliser hors de la sphère du travail.

Dominique et Claude, un couple de locataires dans Rosemont-La Petite-Patrie, partagent ce même besoin de réappropriation et ils se sont engagés, comme Julia, dans le Jardin pour tous. Ils habitent au troisième étage et comme ils n'ont pas de balcon, impossible pour eux de jardiner. Ce projet, c'était l'occasion d'avoir à leur tour « une cour arrière », une extension de la maison. Pourtant, le jardin est situé à plusieurs rues de leur résidence. Pour eux, c'est un ancrage important dans leur quotidien et dans leur expérience du quartier. Dominique et Claude ont beaucoup appris sur la biodiversité et les interactions entre la flore et les insectes. Durant l'entretien, ils racontent de façon émerveillée les découvertes qu'ils ont faites à propos du compagnonnage des plantes ou du retour en abondance des pollinisateurs et des papillons durant la deuxième année du jardin.

Pour plusieurs, la productivité des plantations devient secondaire par rapport à l'action même de mettre les mains dans la terre. Les caractéristiques du jardinage dans l'espace urbain les amènent d'ailleurs à être philosophes par rapport à leurs objectifs de verdissement ou d'agriculture urbaine. Étant donné que l'espace cultivé est ouvert, la production est accessible à tous, ce qui peut entraîner quelques défis. Certains passants se servent de façon démesurée ; ils volent des plants complets ou récoltent des légumes encore verts. Des bulbes de fleurs sont aussi dérobés. Les citoyens-jardiniers cherchent alors des trucs pour réduire ces petits méfaits. Ils ajoutent une signalétique indiquant le nom des plantes et le moment de la récolte. Ils se font alors eux-mêmes tuteurs, passeurs d'information sur l'agriculture urbaine.

La faune urbaine manifeste elle aussi sa présence aux jardiniers urbains, qui la voient sous un autre jour. Les chats, les marmottes, les écureuils créent parfois une interférence entre les jardiniers et leurs ambi-

tions. Ils les amènent à se renseigner, à pousser la recherche d'adaptations un peu plus loin. Ajouter une assiette d'aluminium au milieu du jardin pour effrayer la marmotte, enfouir les bulbes de tulipes plus profondément dans le sol pour empêcher l'écureuil de les dérober sont autant d'actions prises permettant aussi d'en apprendre davantage sur la nature en ville. À cet égard, la plupart des citoyens-jardiniers apprécie cette réalité d'un jardin ouvert. L'exploration de la biodiversité prend le dessus sur les irritants.

En entrevue, plusieurs expliquent leur émerveillement face à la transformation progressive du terreau. Ils expriment leur enthousiasme quant au retour observé des insectes ou à la multiplication surprenante de certaines plantes. Ceux-là découvrent ainsi la permaculture. Les tomates, les arbustes fruitiers, les fines herbes, les plantes médicinales et les fleurs sont les grands chouchous des jardins ouverts. La culture peut se faire en bac ou avec différentes techniques de jardinage au sol (paillage et buttes).

En ce sens, il nous semble qu'on doit distinguer ces expérimentations dans les espaces urbains délaissés et accessibles à tous de l'agriculture urbaine pratiquée dans les jardins communautaires. Héritiers de la formule des jardins «de guerre» ou «de la liberté» (Ginn, 2012), les jardins communautaires offrent aux habitants qui n'ont pas l'espace requis à domicile la possibilité de cultiver individuellement des plants sur un terrain municipal divisé en parcelles. Ce sont des jardins publics, mais clôturés, appartenant habituellement à la municipalité, dont les lots cultivables sont attribués sur inscription.

Dans les grandes villes québécoises, à Montréal par exemple, ce sont les arrondissements qui gèrent les inscriptions. Dans certains cas, le Service des sports et des loisirs ou celui de la vie communautaire et du développement social sont aussi associés à l'attribution d'une parcelle. Depuis quelques années, les habitants doivent s'inscrire à une liste et l'attente peut durer plusieurs années. Cet intérêt des habitants a poussé certaines municipalités à implanter des jardins collectifs en complément des structures existantes. Cette formule se rapproche des expérimentations décrites ici, en ce qu'elle propose à une diversité d'individus de cultiver la même parcelle (sur un terrain clôturé). Elle s'en distingue par le fait que le terrain cultivé est de propriété publique et que la municipalité y assure une supervision, voire une animation, ne serait-ce qu'indirectement en mandatant un organisme du milieu. La distinction de l'expéri-

mentation se trouve également dans les modes d'organisation entre jardiniers.

À cet effet, on ne peut pas assimiler, selon nous, l'expérimentation citoyenne de jardinage aux opérations de verdissement urbain portées par un organisme facilitateur. Habituellement, dans ces opérations, l'organisme aura formellement déterminé que l'espace ciblé pour le verdissement a un déficit de verdure. Sur ce point, les opérations planifiées de verdissement s'apparentent aux expérimentations de jardinage. En revanche, les premières s'articulent, la plupart du temps, autour d'un processus planifié. Les animateurs et les accompagnateurs de la démarche, embauchés et rémunérés pour l'opération, prévoient des rencontres avec les habitants, des activités de design des interventions, etc. Par exemple, dans ces opérations visant à soutenir les habitants d'un voisinage dans un projet de verdissement de leur ruelle, la participation n'est ni obligatoire ni fortement encadrée. Néanmoins, on établit une feuille de route, avec des objectifs à atteindre et des responsables pour chaque tâche. On fait également une reddition de compte auprès de l'organisme accompagnateur, précisant la manière dont le budget a été mobilisé. Nous ne trouvons rien de tout cela dans les expérimentations de jardinage.

Les citoyens-jardiniers travaillent le plus souvent en petit collectif. Ils valorisent un fonctionnement très libre, où chacun contribue comme il

FIGURE 8.2

Verdissons ensemble



peut, quand il peut. L'organisation demeure minime et se fait habituellement sur le mode de la spontanéité, à l'exception des corvées. Cette façon de faire permet aux individus de trouver leur place et de définir progressivement leur engagement. Il existe bien sûr des profils de jardiniers solitaires, qui préfèrent réaliser leurs projets seuls et sont très attachés à la liberté que cela leur donne. Toutefois, comme les petits collectifs, les jardiniers solitaires entrent en interaction avec leur voisinage, comme on peut le lire en vignette 4 sur François, Pierre et Nicolas. On noue des liens, on offre une aide ponctuelle, qui prend des formes diverses. Les citoyens-jardiniers peuvent recevoir le soutien de la municipalité ou d'organisations, mais cela reste très ponctuel. Le fait que ce soient les citoyens qui soient les initiateurs réduit considérablement le rôle central de cette aide ponctuelle dans la perception que se font les citoyens de leur projet. Bien que ce soutien puisse être essentiel pour certaines étapes du verdissement, il n'altère pas l'autonomie qui caractérise le projet.

Pourquoi expérimenter ?

Les motivations des citoyens-jardiniers sont souvent peu explicites. Mettre les mains à la terre, planter des fleurs, concrétiser l'action est la priorité. Le projet qui y est attaché est en fait découvert au fur et à mesure que le jardinage progresse. Les quatre vignettes de ce chapitre montrent que la signification de l'action des citoyens-jardiniers se révèle au fil de la pratique. L'interaction avec d'autres permet d'y associer un récit et de faire le lien entre action personnelle et enjeu collectif, un processus d'expérimentation qui donne de la cohérence politique à ces gestes du quotidien.

Par exemple, dans le jardinage urbain, un individu peut d'abord ne vouloir qu'embellir le carré de trottoir situé devant chez lui. Cela l'amènera à rencontrer des voisins qui, à leur tour, voudront faire de même. C'est le cas de Suzanne, de Dominique et de Claude, dont la vignette 2 présente l'histoire. Certains souhaiteront même retirer l'asphalte d'une section de rue pour y planter des vivaces. Pour ce faire, ils devront prendre contact avec la mairie, qui peut leur réserver un accueil plus ou moins chaleureux. En effet, plusieurs municipalités considèrent encore la déminéralisation des espaces urbains comme une option farfelue. Dans ce contexte, l'intention individuelle est susceptible de devenir une question d'intérêt général.

Vignette 2 : se réapproprier la ville

Avec ses voisins, Suzanne a construit des bacs de jardinage à même la partie déminéralisée du trottoir. Comme les voisins n'ont pas accès à une cour pour jardiner, profiter de l'ensoleillement à l'avant des immeubles leur a semblé une bonne idée. La décision de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie de cesser d'entretenir les plates-bandes de trottoirs les a également incités à s'impliquer dans ce projet. Le jardin se présente comme un ensemble de trois grands bacs hors terre, auxquels s'ajoute une bibliothèque ouverte. L'arrosage a été un enjeu important dès le départ, car personne n'avait accès à un robinet extérieur. Cela voulait donc dire que chacun devait remplir les arrosoirs chez soi, ce qui n'était pas particulièrement pratique pour les deux familles qui vivaient au deuxième et au troisième étage de leur immeuble. Suzanne a la chance d'avoir un appartement au rez-de-chaussée, mais comme locataire, elle ne pouvait pas faire installer une sortie d'eau sans le consentement du propriétaire. Après une première année dynamique, le projet s'est rapidement essouffé pour plusieurs raisons. D'abord, les résultats ont été plutôt décevants. Ne s'improvise pas jardinier qui veut ! Leur connaissance de l'organisation des semences était également assez rudimentaire : « Aucun de nous n'avait planté de citrouilles, donc on ne savait pas comment ça allait se développer, puis en fin de compte les citrouilles ont pris beaucoup de place dans le potager et sont sorties du potager jusque dans la rue, donc il fallait gérer les citrouilles dans la rue, puis en fait c'est les feuilles qui sont sorties, les tiges, puis on n'a pas eu de citrouilles », nous confie Suzanne en entrevue. Puis, l'année suivante, on a construit un bâtiment au coin de la rue, ce qui a considérablement ombragé le jardin. Une des trois familles a également quitté le quartier alors qu'une autre a décidé de miser seulement sur son jardin de balcon, en raison des problèmes d'arrosage. Malgré tout, Suzanne a tenu à continuer, seule, le jardin. Cela lui fait du bien, comme elle dit. Elle apprécie les rencontres et les discussions que le jardin suscite lorsqu'elle y travaille. C'est aussi une manière pour Suzanne de se sentir chez elle dans ce quartier en pleine mutation. Elle se sent menacée par ces changements, car elle est l'une des seules habitantes de la rue encore locataire. Le jardin devient ainsi une forme de prolongement de sa maison. À long terme, Suzanne pense abandonner les plantes nourricières et favoriser les fleurs.

Au fur et à mesure que l'action se déploie, les représentations du verdissement évoluent. Jardiner permet aux citoyens de faire un lien entre leur action et l'accès libre à des aliments comestibles (comme pour Oscar en vignette 3), entre leur intention et les règles d'urbanisme ou encore entre leur situation et un retour à la terre. Contribuer à la biodiversité urbaine, s'émerveiller devant le retour des abeilles et de tout un écosystème d'insectes et de vie souterraine font déjà la joie des jardiniers. Dans certains cas s'ajoute à cette joie celle de sortir de chez soi et de contribuer à la vie collective.

Vignette 3 : améliorer l'accès à la nourriture libre

Avec deux voisines, Oscar a installé des bacs de jardinage sur la rue pour y planter des fleurs et des plantes comestibles. L'objectif du trio et des voisins qui s'ajoutent progressivement au projet est d'embellir la rue, négligée depuis longtemps. Oscar y voit aussi un objectif plus grand, celui de nourrir tout le monde avec des aliments frais. Pour lui, compte tenu de la quantité de nourriture disponible sur la planète, il est impensable que des gens aient faim. Il attache une grande importance à la gratuité des aliments, une valeur qu'il a consolidée en pratiquant le glanage urbain (*dumpster diving*) et qu'il associe naturellement au jardinage dans l'espace public. La ruelle lui semble un endroit trop intime ou caché pour un tel projet. Les bacs sur rue assurent un accès ouvert au projet. Son objectif est de créer ce qu'il appelle une rue comestible.

Dans son sous-sol, il produit au printemps plus de mille semis grâce à la récupération de semences qu'il fait de façon systématique. Oscar ne voit pas pourquoi il paierait pour des graines alors que la nature a prévu une manière efficace d'assurer la reproduction des plantes. Il vend une portion de ses semis pour couvrir ses frais, ce qui lui permet par la suite d'en donner autour de lui et à différentes organisations du quartier. Oscar construit également des jardinières avec du bois recyclé. La culture de la gratuité et de l'échange est au cœur de son action.

Le projet de rue comestible a beaucoup profité des liens qu'Oscar noue depuis des années avec des gens du quartier, des organisations et de l'arrondissement. Ils ont pu ainsi obtenir de l'aide ponctuelle,

comme des dons de terre. Cela a également facilité la tâche du groupe lorsqu'il a cherché à rejoindre les responsables d'une coopérative d'habitation où il voyait des espaces disponibles pour installer son bac. Les jardiniers reçoivent aussi l'aide de différentes organisations de verdissement. Toutefois, le service d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve n'est pas très ouvert au projet. Ils ont dû, à quelques reprises, faire des représentations auprès des élus pour débloquer des interprétations qui leur semblent rigides des règles d'urbanisme. Oscar et ses voisins ont décidé de créer une coalition pour demander à l'arrondissement d'adopter une politique claire de verdissement citoyen.

Ce processus d'expérimentation ne se fait pas en vase clos et n'est pas purement symbolique ou cognitif. Il dépend fortement des rencontres, des tensions, des contradictions qu'expérimentera chacun dans sa pratique. L'intervention suscite des réactions, peut déranger et on peut même la contester. Le citoyen-jardinier peut aussi être buté à des résistances individuelles ou réglementaires qu'il n'avait pas anticipées. Une pratique qui se voulait relativement simple ou personnelle prendra alors une autre couleur. Il découvre des normes et des règles associées à une structure d'autorité pas immédiatement apparente. Il est également possible qu'avec la participation informelle, des solidarités se créent, entre voisins par exemple, et que celles-ci conduisent l'engagement initial dans une autre direction. Si ces résistances arrivent peu souvent, le processus d'expérimentation politique restera relativement peu développé. Mais si elles se répètent, sous différentes formes, avec plusieurs ou avec des organisations, la continuation de l'activité prend une autre ampleur.

Ainsi, l'expérimentation par le verdissement et la culture de plantes comestibles dans l'espace de la ville peut amener certains à adopter d'autres formes de participation, de nature plus politique ou visant surtout l'accomplissement de l'action du départ. Par exemple, en se mobilisant autour du verdissement dans un terrain vacant, les habitants définissent progressivement et collectivement leur conception de la qualité de vie et l'expérimentent directement. Ou encore, ils envisagent de développer et d'entretenir un jardin ouvert à tous, dont on peut cueillir et manger les fruits. Ils font également face à un ensemble d'enjeux (restriction de la

FIGURE 8.3

Carré Casgrain



réglementation, difficulté de l'action collective, pérennité de l'action, conflits de voisinage rapport à la nature) qui permettent de renforcer leur récit d'engagement et d'articuler leur action avec un projet plus grand, que ce soit la lutte contre l'embourgeoisement du quartier, l'argument écologique ou celui de la justice alimentaire (Montambault, Bherer et Cloutier, 2021). Ce processus d'expérimentation n'est pas forcément le

même pour tous ceux qui adoptent une pratique commune. Il est très fortement dépendant du contexte dans lequel il se déploie et des interactions qui s'ensuivent.

Ainsi, de fil en aiguille, les motivations évoluent, se transforment et permettent de rapprocher la pratique avec des intentions qui n'étaient pas évidentes au départ. Les jardiniers ne sont pas des militants « classiques » qui voient une cohérence forte entre leur action et une cause. Faire les choses, s'investir concrètement, pour d'abord se faire du bien, ne vient pas nécessairement avec une articulation d'un discours sur l'action de jardiner.

Vignette 4 : jardiner en solitaire, au cœur de la communauté

Pierre, François et Nicolas ne se connaissent pas, mais tous les trois entretiennent plusieurs petits espaces de verdissement autour de leur résidence dans des quartiers différents. C'est une activité solitaire, mais très intense. Pierre a à son actif le verdissement d'une trentaine de carrés d'arbre. Au début de son action, il y a plus de vingt ans, il a embelli tout d'abord les carrés d'arbre en face de sa résidence. Au fur et à mesure, il a étendu son rayon d'action à toute la rue de même qu'aux rues avoisinantes. Pour sa part, François a commencé il y a six ans avec l'entretien de petits espaces privés, mais ouverts sur l'espace public, situés près de chez lui. L'absence de carrés d'arbre sur son tronçon de rue l'a encouragé à demander aux riverains immédiats, la plupart des locataires, la permission d'embellir ces espaces dont tout le monde pouvait profiter au passage. Il fleurit également les poteaux électriques de son quartier en plantant à leur base des plantes grimpantes. Aussi, il les décore lors des fêtes de Noël, de la Saint-Valentin et de Pâques. Comme Pierre, Nicolas entretient plusieurs carrés d'arbre de son voisinage depuis son arrivée dans le quartier il y a trois ans. Les trois jardiniers ont, dans leur boîte à outils respective, un très long tuyau qui permet d'utiliser l'eau qui vient de leur robinet extérieur, ou de celui des voisins, et ainsi d'atteindre un rayon d'action assez large pour arroser.

Les passants et les voisins remercient régulièrement autant Pierre, Nicolas que François. Ces encouragements ont grandement contribué à étendre le périmètre de leur action. François et Nicolas ont aussi noté

très rapidement un changement d'attitude des voisins. Le nettoyage des espaces privés délaissés et des carrés d'arbre ainsi que leur embellissement ont suscité de la fierté et plus d'interactions entre voisins. Les gens sortent de leur maison pour admirer leur travail. Avec leur petite activité, ils ont atteint très vite leur objectif de départ, soit lutter contre la grisaille et la saleté de leur bout de quartier. Tous les trois profitent de plusieurs aides : des gens font des dons de matériel, d'autres donnent quelques dollars pour acheter des plantes et de la terre, certains s'engagent à faire l'arrosage.

Les trois partagent une passion pour les plantes. Ils sont fascinés par les possibilités infinies de réalisation de semis et de partage des bulbes qui facilitent la reproduction des plantes. Pierre organise d'ailleurs un marché informel de semences. Il invite les gens à venir dans un parc public et chacun peut échanger graines et semis, sans avoir à dépenser pour acheter des plantes annuellement. Pierre et Nicolas s'insurgent tous deux contre les pratiques de la Ville, et particulièrement du Jardin botanique qui jette au compost des plantes qui peuvent encore croître et se reproduire. Chaque année, ils essaient de récupérer une partie de ces plantes pour les cultiver ou les distribuer autour d'eux. Pour Nicolas, jeter une plante encore vivante est semblable à se débarasser de nourriture encore comestible. Il voit un lien direct entre son action de verdissement et les pratiques de recyclage, de compostage et l'objectif zéro déchet. Nicolas dénonce aussi la disposition sauvage des poubelles sur le trottoir, qui écrasent les fleurs. Il ne comprend pas pourquoi on se permet, comme citoyen, de faire des choses dans l'espace public qu'on ne ferait pas dans l'espace privé. De son côté, Pierre est allé au conseil d'arrondissement pour se plaindre des pratiques de déneigement des chenillettes qui compactent le sol des carrés d'arbre. Il a fait signer à ses voisins une pétition pour qu'on cesse de déneiger les carrés d'arbre. En attendant, il a mis lui-même des balises sur ceux qu'il entretient pour que les chenillettes les évitent.

Pierre, François et Nicolas apprécient beaucoup la reconnaissance qui vient avec leur engagement. Les habitants du quartier les remercient de toutes sortes de façons. Toutefois, cela reste une activité solitaire pour chacun. François a averti certains de ses voisins de ne pas s'offusquer s'il ne répond pas quand il jardine. C'est un moment qu'il se réserve pour lui et il tient à rester dans sa bulle, comme il aime le répéter.

Rester sur le pas du politique

Les expérimentations citoyennes de jardinage urbain amènent à relever une diversification des modes de participation de la société civile dans l'aménagement et le développement des villes. Cette participation s'incarne d'abord par des gestes et des pratiques simples, associés à la valorisation de la nature en ville. L'intention du projet se trouve progressivement dans l'action et peut même se modifier au fil du temps. L'image indéterminée de l'expérimentation citoyenne est éloignée de celle que les autorités publiques associent habituellement à ce type d'engagement.

En effet, le discours public désigne souvent les expérimentations citoyennes comme des actions en faveur de la transition écologique. Les politiques des municipalités concernant la transition comprennent explicitement des actions comme le désasphaltage (pour laisser s'écouler l'eau et diminuer les îlots de chaleur), la déminéralisation (pour favoriser la pousse de plantes qui contribuent à humidifier un espace), etc.; des actions la plupart du temps réalisées par des citoyens-jardiniers. Toutefois, le tempo de l'action publique n'est pas nécessairement celui des citoyens-jardiniers. Le besoin de cultiver répond à différentes motivations, certaines personnelles et certaines plus collectives. L'intention associée au projet est une expérimentation en soi.

Les expérimentations citoyennes sont une forme d'action collective caractérisée par des relations très déliées. La coordination de l'action est incertaine, car l'expérimentation se fait selon un mode d'adhésion libre. Cela peut sembler être un frein à la mise en œuvre des projets, mais les citoyens rencontrés nous ont rappelé à plusieurs reprises que c'est cette liberté qui permet à l'expérimentation de vivre. C'est aussi une façon pour eux d'éviter d'être considérés comme des substituts des autorités publiques. Les citoyens-jardiniers conçoivent leur projet à la frontière de l'intime et du collectif, et ils sont donc réfractaires à l'idée d'être des pourvoyeurs de services pour leur communauté. Leur engagement se fait ici et maintenant et permet une forme de politisation douce des actions de verdissement, activée (ou pas) au gré des rencontres et des obstacles qui se présentent sur la trajectoire des expérimentations citoyennes. L'action s'articule parfois autour d'un éveil concernant les manières de faire la ville (règlements, normes, etc.) et le potentiel que recèlent les interventions organisées dans l'espace du quotidien pour repenser sa relation aux autres et à la nature.

CONCLUSION

Entre politisation et institutionnalisation : quelle est la portée des expérimentations de transitions ?

Corinne Larrue, Patrice Melé, Sophie L. Van Neste et Rémi Barbier

Nous avons postulé, dans l'introduction, l'intérêt de confronter les situations analysées dans cet ouvrage aux débats sur la politisation des expérimentations de transition et d'identifier les effets de leurs différentes formes d'institutionnalisation. Dans les textes réunis ici, on observe des positions différentes sur les liens entre institutions et actions collectives, ainsi que sur la conceptualisation de la portée des engagements localisés. Nous avons d'emblée admis cette polysémie des regards et des expériences de transition. Saisir les différentes dimensions politiques des expérimentations présentées dans cet ouvrage nous oblige à nous pencher à la fois sur la façon dont les individus et les groupes justifient leur action que sur les modalités de cadrage qui existent dans les études et dans la société.

Nous retenons une définition large de l'expérimentation, qui renvoie à un parcours de bricolage et de mobilisation de structures collectives (groupes ou réseaux de pairs, appuis institutionnels) pouvant soutenir de nouvelles pratiques et infrastructures du quotidien. Les cas présentés dans ce livre montrent la création ou la réappropriation de ces structures collectives pour des projets et des pratiques associées à la transition. On peut identifier deux types de tensions : d'une part entre politisation et dépolitisation et d'autre part entre institutionnalisation et volonté d'autonomisation des groupes qui participent à ces expérimentations.

Politiser le sens de l'engagement dans des milieux de vie

Il ne s'agit pas ici de positionner les expérimentations et pratiques étudiées sur un curseur allant de la politisation à la dépolitisation. Plutôt, nous proposons d'analyser les différents registres qu'utilisent les acteurs engagés pour relier des pratiques à des valeurs morales et politiques, pour dégager des processus de politisation ou de dépolitisation, et actualiser ou produire « les catégories de pensées qui permettent d'en parler » (Lagroye, 2003a, p. 4).

Pour notre objet, les définitions classiques de la politisation, plus ou moins normatives, ne semblent pas directement pertinentes. En effet, elles renvoient soit à des processus de montée en généralité et de publicisation, soit à la prise de conscience des liens entre la question écologique et de multiples « rapports de force, de domination, d'exploitation des hommes et de la nature » (Sachsé, 2020, p. 336). Or, nous ne retrouvons pas explicitement ces processus dans les situations étudiées. Il ne s'agit pas non plus de contribuer à l'« étirement conceptuel » de la notion (Deloye et Haegel, 2019) ou de proposer un nouveau cadre théorique qui permettrait d'unifier des formes d'engagement très diverses, comme peuvent le faire de nombreux auteurs depuis des points de vue différents (Latour, 2017 ; Hache, 2019 ; Bulle, 2020). L'objectif ici est de considérer que le champ de la politisation, au sens large, peut constituer une perspective d'analyse des situations présentes dans notre ouvrage. Celui-ci permet en effet d'explorer notre corpus de texte et la diversité des situations. En effet, ce sont bien des processus de (re)qualification des objectifs de l'action que nous pouvons tenter de suivre, certaines formes d'engagement pouvant être considérées comme politique dans une sorte de reconversion « partielle ou totale – des finalités qui leur sont assignées, des effets qui en sont attendus, des justifications que l'on peut en donner » (Lagroye, 2003b, p. 367).

La transition comme nouveau répertoire d'action

Il est d'abord nécessaire de souligner un paradoxe présent dans nos analyses, mais aussi dans la littérature. D'une part, les chercheurs dans le champ de la transition semblent interpréter un grand nombre d'actions comme des actes politiques. D'autre part, sur plusieurs de nos terrains, des groupes revendiquent une posture apolitique et non conflictuelle, une

intervention sur le territoire et une société marquée par l'exemplarité et la bienveillance. Ils expriment ainsi leur distance avec le répertoire d'action classique des militants, reproduisant une posture similaire à ce que défendait Rob Hopkins (2010) dans son manuel de transition.

Au sens le plus général, on peut en effet percevoir dans plusieurs des contextes étudiés des usages répulsifs de la notion de politisation, en tant que récupération par les acteurs du jeu politique, et donc des stratégies argumentatives ou d'action qui tentent de s'éloigner des caractéristiques généralement attribuées aux acteurs du monde politique. Pour certains, refuser le qualificatif de politique permettrait de distinguer leur engagement de formes anciennes de militantisme, ou simplement d'expériences caractérisées par d'autres liens avec les pouvoirs publics. Ainsi, Claudia Cirelli et Patrice Melé montrent que certains groupes zéro déchet qualifient Zéro Waste France, ou d'autres groupes affiliés, de trop « politisés ». On peut relever des stratégies pour se distinguer ou simplement des tentatives de marquer la spécificité de l'action mise en place dans un jeu de distance/proximité avec d'autres groupes. Or, certains peuvent, dans le même temps, revendiquer la dimension politique de leur action, au sens d'une expérimentation qui implique un changement de pratiques et la fabrication située d'alternatives aux flux d'extraction, de pollution et de consommation massive.

Le langage de la transition semble offrir un nouvel imaginaire qui peut constituer un cadrage alternatif par rapport à celui de la politisation des initiatives citoyennes ou des associations. La transition deviendrait alors un nouveau support d'engagement, différent des formes antérieures, présentées comme obsolètes. Dans cette optique, on peut associer le refus de la conflictualisation et la volonté de produire d'autres formes d'actions inclusives, consensuelles, tournées vers la refondation des communs, vers le « faire ensemble », vers la « résilience » des groupes ou des sociétés locales. Les travaux sur les villes en transition (Sémal, 2019) ou sur la permaculture montrent l'importance de la diffusion de pratiques et de références dans une forme « non litigieuse » du politique (Centemeri, 2019, p. 112). Nous retrouvons dans plusieurs de nos enquêtes la prégnance de ce mode de justification de l'engagement et la volonté de contribuer à une forme de politisation non conflictuelle. C'est le cas pour les groupes zéro déchet (Cirelli et Melé, dans cet ouvrage) et les collectifs qui portent les centrales villageoises photovoltaïques qui tentent de rouvrir le débat et de remettre

en question le sens de l'engagement des citoyens dans la transition écologique (Fontaine, dans cet ouvrage).

De plus, la définition de la politisation comme processus de montée en généralité qui peut se faire dans le cours de l'action (Hamidi, 2017) ne semble pas non plus totalement adaptée aux situations étudiées ici dans la mesure où, dans la plupart des cas, les actions mises en place sont d'emblée justifiées par une certaine perception de la question environnementale, écologique ou climatique. On peut noter par ailleurs la recherche, de la part d'individus porteurs, d'une volonté d'action, d'un ancrage local, d'une « montée en particularité » (Melé et Neveu, 2020).

On pourrait considérer que nous sommes en présence de « formes de politisation alternatives » non conformes à l'ordre institué (Déloye et Haegel, 2019, p. 72) ou de situations « informelles » qui se placent hors du champ de la politique légitime (Offerlé et Le Gall, 2012, p. 16; Balsiger, 2017), ou simplement de situations aux frontières du politique qu'il est possible d'analyser à partir de leurs spécificités et des modalités de transgression qu'elles revendiquent ou mettent en œuvre.

Si plusieurs des personnes et des collectifs engagés souhaitent éviter le conflit ouvert et le mode contestataire, nous avons par ailleurs bien observé des formes de politisation, ou du moins de mise en tension, des conditions mêmes de l'expérimentation et de sa possible radicalisation, diffusion ou institutionnalisation, dans l'expérimentation des ruelles bleues-vertes (Jalbert, Van Neste et Hetherington), dans les centrales villageoises photovoltaïques (Fontaine), ainsi que dans les pratiques de rénovation thermique et d'habitat coopératif (Elicabe, Guilbet et Lemery), par exemple. La politisation semble donc se jouer non pas dans le discours de justification des problèmes et des solutions, mais dans les épreuves pragmatiques pour construire les conditions locales de pratiques durables, de la sphère de la domesticité à l'espace public. Il s'agit de trouver une marge de manœuvre dans les milieux de vie et de construire une place dans l'espace matériel et les régimes d'action publique pour que s'y épanouissent ces projets, avec leurs modalités d'alliances hybrides et d'auto-gouvernance locale.

Les références à la transition offrent aujourd'hui une possibilité de renouveler le travail de problématisation, au sens de « l'identification générale d'un problème, mais aussi de l'identification des voies à suivre pour le traiter, et par conséquent la désignation des acteurs les plus

légitimes pour le prendre en charge» (Barthe, 2003, p. 475). En effet, les expérimentations de transition (re)problématisent la question de l'action locale, en tentant de redéfinir les modes d'action, les formes d'ancrage dans des milieux de vie et les modalités d'action pour faire advenir un avenir désirable. Cette problématisation large produit une sorte de halo qui relie des actions ou des expérimentations à une volonté de changement dont la portée peut différer, mais qui se présente comme une préfiguration d'un mode de vie soucieux des milieux et du long terme. On note de plus, dans la littérature, un positionnement différent des chercheurs par rapport aux valeurs portées par la transition : depuis l'accompagnement ou la volonté d'équiper les expérimentations en renforçant leur réflexivité, jusqu'à la critique ancrée dans des définitions plus ou moins directement normatives ou des positions plus compréhensives et pragmatistes, soucieuses des raisons des acteurs et des effets des actions.

Préfigurer la transition des milieux et de nouvelles relations au vivant

Dans les expérimentations de transition, on peut identifier d'autres modalités de relation à la matérialité, aux non-humains et à l'espace proche, et on peut aussi caractériser de nouvelles formes d'engagement. Il est aussi possible, comme le font Rémi Eliçabe, Amandine Guilbert et Yannis Lemery dans cet ouvrage, de repérer de nouvelles formes du politique ancrées dans des enjeux territoriaux et caractérisées par l'incertitude de leur devenir. Dans ce cadre de réflexion, ce sont les formes politiques elles-mêmes qui sont expérimentales et en particulier la façon dont elles trament des relations avec d'autres acteurs, avec des entités non humaines et avec les milieux de vie. On pourrait évoquer une politique de l'expérimentation pour des actions en mesure d'incarner un changement (Centemeri, 2019) et de faire la démonstration de la possibilité de « pratiques et de relations de rechange plus résilientes et plus durables » (Schlosberg et Coles, 2019, p. 268).

On note la pertinence de la notion de politique préfigurative (Törnberg, 2021). Laura Centemeri (2019) observe un militantisme de la préfiguration qu'elle oppose au modèle de la contestation et de la revendication. David Schlosberg et Romand Coles, quant à eux, évoquent des « modèles de vie démocratique préfiguratifs [...] plongés dans des rela-

tions redéfinies de vivre ensemble ainsi qu'avec le monde naturel » (2019, p. 247) qui caractériseraient les mouvements du « matérialisme durable ». Ceux-ci s'attachent à réinventer de nouvelles façons de réguler les flux matériels, comme le montre dans cet ouvrage le texte de Claudia Cirelli et de Patrice Melé sur les déchets, celui d'Antoine Fontaine sur les flux énergétiques, ainsi que celui d'Éli Jalbert, de Sophie L. Van Neste et de Kregg Hetherington sur des infrastructures vertes d'infiltration des eaux pluviales enrôlant la participation citoyenne.

Il s'agit le plus souvent de groupes qui attachent une grande importance au « faire », mais qui mettent aussi en œuvre une réflexivité sur les effets de leurs actions. Laura Centemeri, qui propose la notion « d'environnementalisme de l'action directe – celle de prendre soin – », montre que ces deux éléments sont très présents dans le fondement d'une éthique de la permaculture. Par exemple, chez Bill Mollison, qui traçait une ligne d'action pour les *doer* qu'il oppose aux *talker* (Centemeri, 2019, p. 31). La notion de réhabiter semble pertinente pour caractériser, au-delà de la permaculture, une pratique réflexive « d'évaluation et de (ré)organisation matérielle des milieux de vie, alimentée par la prise de conscience des interdépendances écologiques et sociales qui les façonnent » (Centemeri, 2019, p. 22). On pourrait également évoquer, avec Dany Lapostolle et Alex Roy, un activisme environnemental du « faire » qui tente, en le préfigurant, de faire advenir « un monde habitable » (Lapostolle et Roy, 2022, p. 3).

Les acteurs de la transition dans le domaine des déchets (Cirelli et Melé, dans cet ouvrage), ceux des milieux de vie dans les ruelles (Audet *et al.*, dans cet ouvrage), évoquent un encastrement d'actes chargés de valeurs, d'échanges sur les réseaux sociaux et la construction d'une vie quotidienne chargée de sens. On pourrait alors reprendre la catégorie de subactivistes (Bakardjieva, 2009) ou celle d'écologie des solutions personnelles que propose Isabelle Hajek (2020) et qui fait écho à la notion d'environnementalisme de la vie quotidienne (Schlosberg et Coles, 2019).

Cependant, tous les individus qui participent à des actions locales ne se situent pas dans ce cadre d'action. Ils ne souhaitent pas tous ou ne sont pas tous en mesure de produire une théorie de leurs pratiques, de les rattacher à une intention politique ou à une interprétation des possibilités d'agir sur le cours des choses. Même si la notion de double

herméneutique portée par la sociologie d'Anthony Giddens (Audet, 1997, 2014) trouve ici une de ses formes d'application, tous les participants ne sont pas en mesure de construire un discours de justification ancré dans un cadre théorique. Dans certains cas, les expérimentations citoyennes – en particulier le jardinage dans le texte de Laurence Bherer et de Geneviève Cloutier – « restent sur le pas du politique » et semblent relever d'une analyse qui mobilise la notion d'« infra-politique ».

Il est de plus nécessaire d'envisager la possibilité d'un évitement du politique, au sens d'« évaporation de l'esprit public » constaté par Nina Eliasoph (2010). Ses enquêtes au sein d'associations très différentes montrent que les conversations sur la chose publique sont plus présentes dans les échanges extérieurs aux associations que dans le cours des actions. Dans la plupart des formes d'engagement analysées dans notre ouvrage, les groupes sont tournés vers des actions concrètes et limitées, dans lesquelles le faire ensemble prend une grande place, comme le consensus et la bienveillance. L'enrôlement de participants très différents ne peut se faire qu'au prix d'un évitement des références aux positionnements politiques de chacun et d'un accord minimal sur le sens des actions à mettre en place ensemble. On pourrait également noter une certaine indétermination de l'idéal recherché (Girard, 2022), condition même de la possibilité de l'élargissement des participants et de réouverture du champ des possibilités.

En revanche, les initiateurs des actions, certaines personnes très engagées et ceux que l'on peut appeler les intermédiaires de transition (par exemple, l'organisme Solon qu'ont étudié René Audet et ses coauteurs) réalisent un travail de connexion entre actions et valeurs et contribuent à une certaine stabilisation de la notion de transition. Certains participants sont plus prompts à s'exprimer sur les inégalités de pouvoir dans l'expérimentation et sur les visions transformatrices qu'elles devraient de leur point de vue contribuer à réaliser.

Certaines formes, introduites au répertoire de l'action, semblent porter, en elles-mêmes, des valeurs ou des capacités de montée en généralité, de changement d'échelle sans que tous les participants soient en mesure de l'exprimer dans les entretiens, ou qu'ils souhaitent le faire. Certaines pratiques incarnent, pour de nombreux commentateurs, les valeurs de la transition : jardin partagé, compostage collectif, structures

de réemploi. Un processus de matérialisation du politique², lié aussi à la place de cette pratique dans un cycle de diffusion, de reconnaissance ou d'institutionnalisation, a contribué à stabiliser un répertoire d'action. À tel point que le travail de liaison entre des pratiques et la justification des actions peut s'invisibiliser. Comme si la preuve n'était plus à faire, la légitimation n'était plus à construire. Si ce n'est pas le cas pour tous les participants ou pour l'ensemble du public cible, certains chargent d'émotions politiques des dispositifs, des espaces ou des objets. Les travaux sur les jardins partagés montrent que la question des modalités de l'ancrage dans un collectif et de la négociation des règles d'usage est toujours un travail et peut parfois porter des déceptions (Mestdagh, 2015 ; Demailly, 2017).

On peut aussi percevoir la possibilité, le risque d'une perte de sens – une forme de dépolitisation – lorsque certains types de production urbaine (les écoquartiers en France par exemple, ou les initiatives de verdissement) transforment certains dispositifs en une offre de service. Dans d'autres situations, des jardins proposés « à partager » par des régies de quartier ou des associations ne trouvent pas leurs collectifs porteurs, des expériences de compostage collectif peuvent être dysfonctionnelles, des jardinières de légumes en accès libre peuvent être laissées à l'abandon dans l'espace public, signifiant à la fois l'intention des initiateurs et l'échec de l'ancrage dans un milieu.

Certains de ces dispositifs sont intégrés aujourd'hui dans une offre institutionnelle qui vise à instituer des collectifs et à susciter l'engagement « citoyen » pour diffuser les objectifs des politiques publiques. À cet égard, les dispositifs d'accompagnement expérimentés à Montréal montrent l'importance du positionnement éthique et opérationnel des intermédiaires de transition, ainsi que la qualité de leurs liens avec la recherche. Ces intermédiaires, dans le meilleur des cas, réalisent directement un travail de politisation en permettant la réflexivité des groupes sur l'action et en connectant entre elles des situations locales très diversifiées. C'est aussi le cas des réseaux locaux, régionaux ou nationaux créés pour mettre en synergie des expérimentations locales, qui sont aussi une façon de diffuser dans des contextes très différents un répertoire d'action, et de

2. Nous reprenons ici une partie du titre du colloque de l'ANR Symbios, *Écologiser la société, matérialiser le politique. Mouvements sociaux et transitions vers la durabilité*, Strasbourg, 2018.

stabiliser des discours et des valeurs. Cette mise en réseau, qui vise la diffusion et l'essaimage, constitue également pour certaines initiatives de transition une volonté de se regrouper pour faire pression à différentes échelles, que l'on peut interpréter comme une modalité de se construire comme acteur politique (Lapostolle et Roy, 2022, p. 3).

Dans certains cas, en France, la diffusion des jardins partagés dans les quartiers populaires met en évidence un travail inverse de désancrage des valeurs et du discours de la transition écologique lorsque, par exemple, une régie de quartier adopte pour ses financeurs - et pour la visibilité de ses actions - le langage de la transition écologique, et construit un discours, pour sa population cible, désencastré de ces notions et tourné vers l'offre d'une activité de loisir ou d'un appoint alimentaire (Billen, 2023).

La politisation comme expression d'une intention transformatrice

On peut aussi relier la notion de politisation à la capacité transformatrice des expérimentations, ou à leur volonté d'apporter un changement, de briser les routines à l'image des actes de citoyenneté dans la définition d'Engin F. Isin (Isin et Nielsen, 2008). La théorie de la transition multi-niveau ne cadre pas les choses à l'aune de la politisation, mais on peut différencier les expérimentations en fonction de leur portée ou de leur volonté de transformation « plus ou moins radicale ». Dans cette optique, les entrepreneurs de pratiques qu'ont étudiés Victor Bailly, Rémi Barbier et François-Joseph Daniel proposent des « expérimentations qui visent des alternatives radicales », dans l'objectif d'« infléchir tout à la fois le régime des déchets et celui de la consommation ». Pour Rémi Eliçabe, Amandine Guilbert et Yannis Lemery, il s'agit bien de travailler sur des expérimentations qui « ont lieu à des fins de transformation de grandes échelles » ; ce serait alors cette volonté de transformation qui constituerait leur caractère politique, indépendamment d'ailleurs de leur réelle portée. Pour Éli Jalbert, Sophie L. Van Neste et Gregg Hetherington, la portée transformatrice de l'expérimentation est justement interprétée de manière différenciée par les différents membres du collectif hybride, que ce soit les chercheurs, les consultants et les fonctionnaires ou les citoyens organisés autour d'un milieu autogéré, ce qui est source de tensions.

En effet, nos travaux réalisés sous la forme d'observations et d'entretiens ne permettent pas de statuer réellement sur la portée transformatrice des actions mises en place. Nos conclusions se situent le plus souvent sur

le plan des intentions ou de l'expérience des individus et des groupes engagés. Les acteurs rendent compte de leurs motivations propres et se réfèrent à des émotions qui sont aussi – pour reprendre les catégories de James M. Jasper (2011) – politiques et morales (liées aux valeurs, aux cadres cognitifs, aux formes de socialisation politique). Cet auteur fait état des émotions collectives réciproques –, vis-à-vis des autres participants – ou partagées ou éprouvées au même moment –, qui contribuent au plaisir de la mobilisation, au maintien de l'engagement et à la construction d'une « culture spécifique du mouvement » (Goodwin *et al.*, 2001, p. 20). Dans leur chapitre, René Audet, Mélissa Le Guerrier, Mathilde Manon, Ian Segers et Camille Butzbach insistent sur l'importance de la volonté de mener une action transformatrice et sur plusieurs dimensions cognitives, dont le sens de l'action. Ces éléments peuvent recouvrir ce que l'on pourrait considérer comme une manifestation de volonté politique tournée vers la construction d'une vision commune et l'augmentation du pouvoir d'action des participants. On constate également chez eux une intention transformatrice de soi-même ou, dans le cas du zéro déchet, des activités de réemploi et des formes de jardinage différentes, une critique des circuits de commercialisation et une recherche de l'autonomie familiale ou du milieu de vie. Plus généralement, dans le cas du rapport aux déchets, de la production d'énergie, de la participation aux actions de voisinage, on peut percevoir une volonté de mettre en adéquation des modes de relation au monde et des modalités d'approvisionnement avec certaines valeurs, de modifier sa relation à des systèmes sociotechniques en espérant les transformer.

Si on met souvent en avant la question des motivations de l'engagement, la recherche de Laurence Bherer et de Geneviève Cloutier nous rappelle que ce n'est pas saisissable seulement à partir des raisons de l'action. C'est le cours même de l'action qui définit son sens. Pour elles, la signification de la pratique d'engagement n'est pas fixe, « c'est véritablement l'expérience qui fera qu'une action plutôt anodine comme le jardinage aura une portée différente pour celui ou celle qui la pratique ». C'est l'acte de jardiner qui permet de faire un lien entre « leur intention et les règles d'urbanisme ou encore entre leur situation et un retour à la terre » ; l'« intention du projet se trouve progressivement dans l'action et peut même se modifier au fil du temps » (Bherer et Cloutier, dans cet ouvrage). On se rapproche ici d'une position pragmatiste qui considère l'action

collective comme une enquête qui conduit les personnes engagées à élaborer des principes d'action et à réinterroger certaines valeurs dans le cours de cette activité pratique (Zack, 2003 ; Ogien, 2014 ; Hache, 2021) et, dans le cas des expérimentations de transition, à rouvrir « le cadre du débat politique sur ce qui est réalisable » (Villalba et Melin, 2022), c'est-à-dire aussi à « maintenir ouverts les futurs » (Chateauraynaud et Debaz, 2019, p. 131).

La politisation comme construction d'une action collective

Ces considérations n'épuisent pas des approches plus classiques qui postulent l'existence d'un lien entre politisation et action collective. Au sens le plus large, l'engagement, le choix de l'action collective, est bien un passage au politique. Ce que montrent les travaux réunis dans cet ouvrage, c'est d'abord la diversité des modalités du passage au collectif. Dans de nombreux cas, il s'agit bien d'un double processus de problématisation et de publicisation qui contribue à la formulation d'un enjeu dans le champ politique et dans l'établissement d'un lien entre l'action concrète et une trajectoire de changement. La politisation dans le cadre des dispositifs de transition analysés ici aurait une double dimension : celle d'une prise de conscience individuelle et celle de la construction d'un groupe, affichant une volonté conjointe d'action collective transformatrice. On peut donc saisir l'expérience du collectif à partir de ses effets de socialisation politique, dont les modalités dépendent beaucoup des styles de groupes.

La politisation des enjeux de transition suscite l'émergence de différents groupes qui portent collectivement des actions, des discours et des positions. Ceux-ci souhaitent soit expérimenter dans un milieu de vie, soit demander l'ouverture d'un débat sur une thématique particulière et ainsi créer les conditions institutionnelles et réglementaires de la mise en place de certaines formes d'action publique. Nos textes analysent l'émergence de nouveaux acteurs : groupes d'usagers ou d'habitants qui s'auto-convoquent et se saisissent d'une question concernant leur milieu de vie ou qui s'inscrivent dans un dispositif incitatif. Ils sont aussi amenés à reconnaître les incertitudes liées aux dynamiques des milieux de vie et à infléchir une trajectoire de transition dans une direction compatible avec une certaine vision d'un avenir désirable.

Dans tous les cas, il s'agit bien pour les individus de choisir de participer à une action, de constituer ou de rejoindre un groupe caractérisé

par un certain style d'action, une façon de justifier son engagement. Il s'agit d'accepter des normes et des règles, de les actualiser par la pratique ou de participer à leur construction. Par ailleurs, les collectifs mobilisés sont aussi des espaces de rencontre et d'échanges entre personnes aux trajectoires et aux profils divers. Les groupes constituent des espaces d'apprentissage, parfois des lieux au sein desquels les participants font dans certains cas l'expérience pratique d'une socialité et d'une socialisation alternative (Vitiello, 2019, p. 88).

Les participants demandent que l'on reconnaisse leur capacité à s'exprimer de façon légitime, à partager et à construire des communs, ainsi que leur capacité à prendre en charge certains aspects des dynamiques de leur environnement. Dans certains cas, adopter un rôle de médiateur pour mettre en œuvre des stratégies de changement promues par les pouvoirs publics renforce le positionnement des groupes.

Soulignons l'importance du débat sur le renforcement de la capacité d'action dans le cadre des engagements collectifs. C'est bien le cas lorsque des groupes jouent un rôle actif dans la mise en place de nouvelles façons de traiter les milieux ou lorsqu'ils deviennent les interlocuteurs des pouvoirs publics sur une question ou sur un territoire. Mais il faut rester attentif à la présence dans le discours des acteurs et des chercheurs d'un récit qui assimile dans tous les cas l'engagement à l'accroissement du pouvoir d'agir. Autant René Audet et ses collègues que Jalbert et les siens évoquent à l'inverse dans leur texte la possibilité d'une perte de ce pouvoir comme la conséquence de l'accompagnement par des politiques publiques ou celle de l'institutionnalisation de procédures d'expérimentation. Claudia Cirelli et Patrice Melé soulignent la fragilité des initiatives, malgré une émergence rapide, et d'aucuns montrent la transformation des expérimentations après les épreuves vécues par les collectifs (Fontaine; Bailly, Barbier et Daniel; Jalbert, Van Neste et Hetherington). Dans les politiques publiques liées à la gestion du risque d'inondation (Larrue) et d'autres initiatives de soutien à la transition, la création de groupes engagés est un objectif clé des politiques publiques. De même, ces politiques publiques visent à diffuser l'expérience de l'action collective et la connaissance approfondie du domaine environnemental. Néanmoins, malgré cette nouvelle doxa, les acteurs politiques locaux n'adhèrent pas toujours sans crainte à cette stratégie de transformation des habitants en citoyens formés, actifs et organisés (Larrue dans cet ouvrage).

Notre ouvrage montre que des phénomènes similaires sont en jeu au sein de groupes issus de l'auto-organisation de collectifs ou au sein de dispositifs construisant un groupe dans le cadre d'une expérimentation de transition orchestrée par des intermédiaires. Ici, les expérimentations de transition sont aussi parfois des expérimentations de politisation. Il ne faut donc pas exclure *a priori* la possibilité d'effets émancipateurs, y compris en dehors des expérimentations initiées par des collectifs d'habitants (Jalbert, Van Neste et Hetherington, dans cet ouvrage).

La politisation peut alors faire partie du travail d'intermédiaire, qui tente d'enrôler des habitants dans de nouveaux types de dispositifs (Audet, Le Guerrier, Manon, Segers et Butzbach, dans cet ouvrage). Le résultat et les effets sur les participants semblent tenir beaucoup à la qualité des intermédiaires; les travaux évoquent le risque de routine, de manipulation, d'instrumentalisation même si certains ont une volonté émancipatrice. Notons que si les intermédiaires de transition tentent de produire une montée en généralité pour ancrer les initiatives dans des trajectoires, cette réflexivité n'est pas seulement le fait d'intervenants extérieurs aux groupes locaux. Certains initiateurs à l'origine d'actions spécifiques réalisent aussi ce travail de construction d'un sens plus large donné à des actions ancrées dans le milieu de vie.

Entre autonomie et intégration

En quel sens et à quel degré les pratiques et les structures collectives mises en œuvre visent-elles des reconquêtes (même partielles) d'espaces d'autonomie?

Dans quelle mesure les initiatives et les expérimentations nous éclairent-elles sur les processus de transition environnementale au sens de processus à la fois multilocal et global de changement? Comment les acteurs institutionnels se positionnent-ils au regard de ces expérimentations? Y a-t-il, à quel moment et sous quelles formes, une institutionnalisation de ces expériences? Et si oui, quel positionnement des acteurs des expérimentations cela induit-il? Et quels sont les effets sur les processus institutionnalisés dits de transition environnementale?

Nous proposons donc d'explorer la transversalité des cas étudiés autour de trois points d'entrée:

– Celui de la genèse des processus d'expérimentation : partent-ils d'initiatives habitantes autonomes ou s'inscrivent-ils dans un cadre institutionnel ?

– Celui de l'ancrage de l'expérimentation : ces processus s'ancrent-ils dans des milieux de vie, répondent-ils à des logiques locales et situées d'action collective et de pratiques du quotidien ou répondent-ils à des règles institutionnelles formalisées que nous avons pu qualifier de régime ?

– Celui des effets des expérimentations : qu'observe-t-on à l'issue de ces processus ? Des effets qui restent limités ou une réelle capacité à faire évoluer les règles et pratiques existantes du régime d'action publique, ou les règles, pratiques et structures collectives pérennes dans les milieux de vie ?

La notion de régime mobilisée ici emprunte (tout en s'en distinguant cependant) celle de régime des innovations sociotechniques (Geels, 2011) que certains des auteurs de l'ouvrage ont mobilisée (notamment Bailly, Barbier et Daniel; Audet, Le Guerrier, Manon, Segers et Butzbach) ou celle de régime institutionnel de ressources développée par Peter Knoepfel, Stéphane Nahrath et Frédéric Varone (2007). Dans cette conclusion, la notion de régime, que nous qualifierons de régime d'action publique, fera référence à des règles institutionnelles formalisées dotées d'une certaine stabilité dans le champ environnemental concerné (déchet, eau, inondation, biodiversité, cadre de vie, énergie). Un ensemble d'acteurs publics, qui interagissent entre eux et avec les groupes ciblés, portent et mettent en pratique ces règles.

Pour chacune de ces entrées, nous avons également tenté, lorsque cela était pertinent, une mise en perspective entre expérimentations françaises et expérimentations québécoises.

Des processus hybrides

Le rôle des habitants/citoyens à l'initiative des expérimentations étudiées est particulièrement mis en exergue dans les différents textes. Les expériences du faire étudiées dans cet ouvrage proviennent le plus souvent d'initiatives qui partent d'individus ou de collectifs et qui possèdent ainsi une certaine autonomie : elles sont, volontairement ou de fait, éloignées des processus institutionnels de gestion des domaines environnementaux concernés. Si toutes les expérimentations analysées ne

renvoient pas à des initiatives qui partent du bas, cette caractéristique est cependant présente dans de nombreuses expériences locales étudiées dans cet ouvrage.

C'est le cas pour ce qui concerne le jardinage à Montréal rapporté par Laurence Bherer et Geneviève Cloutier, qui positionnent les pratiques étudiées comme « l'émergence d'un leadership de la part d'individus et de groupes qui ne sont pas associés aux processus de prise de décision et de planification ». C'est également le cas des initiatives prises par des individus en faveur d'une autre gestion des déchets, comme le compostage partagé ou la récupération (Bailly, Barbier et Daniel; Cirelli et Melé) ou pour des formes d'habitat participatif (Eliçabe, Guilbert et Lemery).

Dans ces cas, les initiatives apparaissent portées par une insatisfaction vis-à-vis des actions menées sur le plan institutionnel (particulièrement dans le domaine des déchets étudié par Victor Bailly, Rémi Barbier et François-Joseph Daniel; et par Claudia Cirelli et Patrice Melé, mais aussi dans le domaine des énergies renouvelables, analysé par Antoine Fontaine), ce qui les rapproche de la notion d'innovation sociale (au sens des « *grass-root innovations* »). Intervient également une motivation plus individuelle quant à la capacité à faire, associée à une responsabilisation écologique (notamment en ce qui concerne les déchets).

La volonté de pouvoir agir, par soi-même, sur son milieu de vie est un ingrédient fortement présent dans la plupart des cas étudiés, allant pour certains jusqu'à vouloir contribuer à la vie collective (comme dans le cas de la mise en place de ressourceries étudiée par Claudia Cirelli et Patrice Melé). À ce titre, on peut caractériser ces processus comme relevant d'un apprentissage démocratique par le faire. Le choix du milieu de vie comme échelle d'action détermine le caractère ascendant de l'expérimentation et des apprentissages collectifs du pouvoir d'agir, comme l'analysent René Audet et ses collègues dans leur texte.

Pour autant, le contexte politico-administratif n'est pas absent et influe sur ces processus, soit par l'intermédiaire de dispositifs d'accompagnement mis en place par les acteurs institutionnels dans cette optique spécifique (cas de la valorisation par l'ADEME des expérimentations des entrepreneurs de pratique dans le domaine des déchets, de l'appui à la diffusion de structures de réemploi), soit par la mobilisation de dispositifs financiers ou institutionnels préexistants, mais dont les modalités initiales sont adaptées, voire détournées, comme le rapporte Antoine Fontaine

dans le cas des communautés énergétiques. En effet, en ce qui concerne ce dernier cas, les dispositifs incitatifs pour le développement des énergies renouvelables mis en place par le gouvernement français visaient à soutenir des initiatives individuelles et privées. La capacité des communautés énergétiques à se constituer et à capter les dispositifs d'incitation au profit de structures collectives révèle, dans une certaine mesure, un détournement de l'esprit des incitations institutionnelles.

Plus généralement, on peut qualifier d'hybrides de nombreuses initiatives étudiées ici : elles ne sont pas sans lien – préalable ou *a posteriori* – avec des processus et des dispositifs plus descendants, notamment dans les domaines dans lesquels l'intervention publique s'appuie sur un encadrement réglementaire important (cas de l'énergie, mais également de la captation des eaux pluviales à Montréal). Cette hybridation est par exemple perceptible à la lumière de la notion de « reproductibilité des expériences et d'élaboration d'un modèle normatif » que mettent en exergue Élie Jalbert et ses collègues à propos des ruelles bleues-vertes à Montréal. Même si les initiatives dans le domaine se veulent autonomes, l'intérêt que leur portent les acteurs institutionnels est lié à cette capacité de reproductibilité. C'est également le cas de certaines initiatives portées par des entrepreneurs de pratiques (dans le cas du compostage partagé), qui font l'objet d'une valorisation et d'une intégration au régime par les acteurs institutionnels sous forme d'un répertoire de « massification » désormais bien établi : élaboration de guides avec références et bonnes pratiques, mise en circulation de récits exemplaires, structuration d'une communauté de pratique, formation des acteurs institutionnels et des bureaux d'études. Le risque ici est de penser la reproductibilité essentiellement à partir des artefacts techniques (chalets de compostage, bioseaux...) et des rôles sociaux formels constitutifs de l'expérimentation qui oublient ou négligent les processus sociaux d'engagement, de coopération, de leadership qui permettent de faire tenir dans la durée de tels agencements sociotechniques.

Ces expérimentations constituent ainsi une intermédiation entre ces deux trajectoires, montantes et descendantes. C'est en tout cas une volonté explicite dans les expérimentations de la transition, dans Rosemont-La Petite-Patrie. À cet égard, la lecture des différents cas présentés dans cet ouvrage met en exergue l'existence d'intermédiaires (acteurs positionnés entre différents niveaux d'action) ou de processus d'intermédiation (mise

en relation entre acteurs). Ces positionnements intermédiaires facilitent l'hybridation mentionnée précédemment : entre politique d'insertion et volonté de développement d'une consommation plus durable (cas des ressourceries en région Centre-Val de Loire) ou pour permettre de mettre en œuvre à large échelle un modèle issu d'un processus ascendant (cas des ruelles bleues-vertes à Montréal).

In fine, cette analyse croisée soulève deux questions :

La première a trait à l'effectivité des expérimentations en ce qui concerne la transformation de cette capacité d'intermédiation : l'existence d'une telle capacité est-elle un gage d'effectivité, voire d'efficacité des expérimentations au regard de la transition écologique ? Les cas étudiés étant récents, il est difficile de trancher sur cette question. De ce point de vue, le cas du compostage partagé semble être plutôt réussi ; *a contrario*, on constate un échec dans le cas des inondations rapporté par Corinne Larrue : ici, la participation des chercheurs dans le processus, de fait positionnés entre acteurs institutionnels et habitants, n'a pas conduit à une transformation à long terme des pratiques pour ce qui concerne la participation des habitants dans la gestion des inondations ; cela n'est sans doute pas sans lien avec les enjeux de sécurité publique et de responsabilité pénale dans ce domaine.

La seconde a trait à une place apparemment différente donnée à cette intermédiation pour les expérimentations menées au Québec. Les initiatives habitantes étudiées au Québec apparaissent plus autonomes ou en tout cas avec une revendication plus claire d'autonomie par rapport aux dispositifs plus descendants : à titre d'hypothèse, on pourrait y voir l'effet d'un rapport différent de la société civile aux institutions publiques en général, ainsi qu'à l'État et aux Villes en particulier, mais cela reste à approfondir. Pour autant, deux des trois cas analysés au Québec font état de l'importance des intermédiaires (Solon et l'Alliance Ruelles bleues-vertes) pour structurer l'expérimentation. Mais il s'agit alors d'intermédiaires différents, ou en tout cas moins institutionnels que dans les cas français.

Des expérimentations ancrées localement dans le milieu de vie

L'ancrage des expérimentations, analysées au regard d'un contexte localisé *versus* un contexte institutionnel plus large, est particulièrement remis

en question dans chacune des études de cas. De fait, les expérimentations étudiées sont pensées, voire revendiquées, comme relevant de cadres locaux, dans une volonté explicite de territorialiser les pratiques et leur transformation. Cet ancrage local se repère par de nombreux indices.

Tout d'abord, il se traduit par une inscription des expérimentations dans des mobilisations collectives anciennes, à l'échelle du milieu de vie. C'est le cas des ruelles bleues-vertes à Montréal, où l'appropriation collective des ruelles fait l'objet de revendications et de mobilisations anciennes de la part des habitants, bien avant le problème des eaux pluviales ou l'expérimentation Nos milieux de vie! avec Solon.

Plus généralement, il s'agit de préserver la plus-value locale des expérimentations menées, fondée sur le renforcement d'une sociabilité entre les participants. Une telle visée est, dans beaucoup des cas étudiés, au centre des expériences mises en place. C'est également par le bricolage de réseaux informels entre voisins de quartiers (dans le cas des ruelles bleues-vertes ou du jardinage en ville, mais aussi dans le cas des déchets ou des communautés énergétiques) que se manifeste cet ancrage local. La référence au quartier, à la ruelle, au milieu de vie ou aux espaces localement inondés renvoie au territoire proche et à ses usages et ses usagers. Le cas de Rosemont-La Petite-Patrie à Montréal est à ce titre exemplaire en ce qu'il veut porter une transformation locale appuyée sur la participation citoyenne et reposant sur la « capacité civique » des habitants.

Mais l'ancrage ne se comprend pas qu'à un niveau local : dans le cas des déchets et des ressourceries étudiés par Claudia Cirelli et Patrice Melé en région Centre (France), c'est un maillage du territoire régional qu'il s'agit de constituer.

Cet ancrage local n'est pas exclusif : il y a sans doute, dans d'autres domaines (la consommation, par exemple), des expérimentations moins ancrées dans le local et plus soudées par le numérique (les réseaux sociaux, les applications dédiées). Pour autant, dans les expériences rapportées ici, il semble être une condition *sine qua non* de l'engagement des habitants dans les processus d'expérimentation, que ce soit en France ou au Québec, malgré les différences notables dans la place qui est donnée au local dans ces deux configurations, géographique et institutionnelle.

Cet ancrage local passe souvent par la participation des institutions locales. On peut ainsi lire la garantie de l'emprunt réalisé par la commune et la mobilisation de l'actionnariat local dans le cas de l'énergie comme

une inscription du processus dans un cadre institutionnel plus large. De même, le partage de responsabilités dans l'entretien des ruelles entre la ville et les habitants en constitue une autre illustration ; et pour les structures de réemploi, la qualité de la relation avec les acteurs institutionnels locaux marque la trajectoire des initiatives.

La construction de règles locales pour le choix des toits susceptibles de recevoir les panneaux photovoltaïques à sélectionner dans le cas des communautés énergétiques (Fontaine) peut apparaître à cet égard comme le signe de la production d'un « régime local » de transition énergétique, ou en tout cas s'apparenter à la production d'un régime institutionnel local (au sens de Knoepfel *et al.*, 2008). À cet égard, on peut rapprocher cette tentative de construction de règles locales des efforts menés pour construire l'échelle du milieu de vie comme une échelle spatiale légitime pour la transition dans le cas de Rosemont-La Petite-Patrie.

Les recherches présentées dans cet ouvrage montrent donc que les expérimentations ne sont pas complètement « hors système institutionnel », et apparemment les acteurs ne l'affichent pas comme tel, contrairement à d'autres initiatives qui cultivent une posture et une coupure plus radicales (on pense aux ZAD [zones à défendre] et à certains écovillages). Au contraire : certains acteurs revendiquent une position d'expertise, une demande de reconnaissance (notamment dans le cas des déchets), promeuvent des solutions de remplacement pour l'action publique concernée (comme des filières pour les déchets). Ces acteurs évoluent alors plus classiquement à la jonction des mondes associatifs et institutionnels ou à la frontière de deux univers (bénévolat/entrepreneuriat), comme dans le cas de l'énergie ou des déchets avec toutes les tensions internes que cela peut provoquer. De fait, l'accompagnement plus ou moins rapproché (techniquement ou financièrement) des expérimentations par des acteurs institutionnels est récurrent dans les cas étudiés relatifs aux déchets, à l'énergie ou à l'eau.

Cet ancrage institutionnel se repère également dans la volonté de reproductibilité technique, mais aussi institutionnelle, associée à cet accompagnement. Dans le cas des ruelles bleues-vertes comme dans celui des communautés énergétiques, il s'agit de créer un modèle normatif, ce qui conduit à mettre l'accent sur les critères de cette répétabilité. À cet égard, on peut souligner le rôle des chercheurs pour favoriser/faciliter cet ancrage institutionnel (notamment dans les cas liés à l'eau : ruelles bleues-

vertes à Montréal ou inondations en région parisienne) ou pour diffuser l'expérimentation au sein des sphères institutionnelles (dans le cas de Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal).

Des expérimentations aux effets contrastés sur le régime institutionnel

Au regard des effets de ces expérimentations sur ce que nous avons appelé le régime institutionnel, des effets contrastés peuvent être mis en exergue.

D'un côté, il ressort des analyses que la plupart des expérimentations étudiées relèvent, au moins au départ et parfois jusqu'au bout, de processus marginaux ou marginalisés. Toutes les analyses renvoient à la difficulté de dépasser le cadre expérimental des initiatives engagées et d'enrôler les actions publiques institutionnalisées. Leur constitution en opposition, ou plus souvent en marge des processus institutionnalisés (cas des déchets, des ressourceries, des murs à pêches de Montreuil ou du jardinage en ville à Montréal) ou à petite échelle spatiale (cas de Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal ou des communautés énergétiques en Rhône-Auvergne-Rhône-Alpes), semble à l'origine de cette difficulté (même si c'est le lot commun des minorités agissantes ou des innovations de démarrer en marge, avant, le cas échéant, de conquérir le régime). Plus généralement, les expérimentations mettent en œuvre et incarnent des éléments qui font partie « théoriquement » des politiques publiques : les acteurs institutionnels sont favorables au compostage, la Ville veut développer des projets d'infrastructures vertes et bleues. Dans ces cas, les expérimentations ne viennent pas « en opposition » sur le plan des objectifs et des intentions, mais elles sont en porte-à-faux avec ce que le régime implique comme assemblage de pratiques, d'infrastructures matérielles, de codes et d'instruments juridiques (régime de propriété, règlements d'urbanisme).

Pour autant, la littérature place l'expérimentation au cœur des processus de transition (Sengers, Wiczorek et Raven, 2019, p. 154). À partir de leur revue des 170 cas d'expérimentations rapportées dans la littérature, ces auteurs relèvent trois principaux types d'expérimentation. Il y a d'abord les expérimentations de niche qui restent, comme dans les cas analysés dans cet ouvrage, des expériences isolées dont la capacité d'extension est limitée, même si elles peuvent avoir une influence indirecte à long terme. Il y a ensuite les expérimentations de transition, explicitement

orientées sur la promotion de nouvelles manières de répondre aux besoins de la société en matière d'énergie et de mobilité notamment, et qui mettent l'accent surtout sur la transformation des pratiques sociales et moins sur l'innovation technologique. Enfin, il y a les expérimentations de terrain (*grassroot experiments*), qui se caractérisent par la participation d'acteurs environnementaux qui mobilisent à une échelle locale la société civile et privilégient le *low-tech* – par contraste avec les expérimentations dites de développement durable (dernier type d'expérimentation recensé par Sengers, Wiczorek et Raven [2019]) qui mettent en avant les hautes technologies.

Leur analyse met en lumière des processus de développement de ces expérimentations au regard notamment de leur capacité à monter en généralité : protection-soutien-autonomisation dans le cas des expériences de niche ; approfondissement-élargissement-changement d'échelle dans le cas des expérimentations de transition. Mis à part le cas du compostage partagé et de son ancrage plutôt réussi dans le régime des déchets, qui le rapproche ici de la catégorie des expérimentations de transition ayant bénéficié de l'appui d'une institution intermédiaire pour opérer une forme de généralisation (vascularisation, pour reprendre le terme des auteurs), les cas analysés dans cet ouvrage ne permettent pas de confronter ces processus à ceux mis en exergue ici, mais ils peuvent permettre de les mettre en perspective. On peut en tout cas constater une tension entre capacité de changement (ces expérimentations conduisent-elles à des transformations ou à des innovations institutionnelles ?) et inertie (le caractère marginal rend-il compte d'une rigidité institutionnelle, d'une inertie ou d'un verrouillage par les acteurs dominants ?).

D'un autre côté, chacune des expérimentations analysées atteste de réels effets sur la conduite des actions publiques dans le champ de ce que nous avons appelé la transition écologique.

Cela conforte la reconnaissance de l'expérimentation comme mode de construction sociopolitique spécifique associée aux pratiques environnementales. À ce titre, il nous semble que les cas rassemblés dans l'ouvrage montrent bien plusieurs des spécificités de cet agir expérimental.

L'accent mis sur le processus autant que sur le résultat : l'expérimentation serait un moyen de lier les acteurs autour des actions à associer à la transition (acteurs municipaux, acteurs privés, associations), un moyen de coproduire une vision collective qui permet de donner du sens aux

actions individuelles, quitte à construire ce sens chemin faisant. Cela renvoie également à la réflexivité dont font preuve les acteurs de ces processus, en s'appuyant au besoin sur des évaluations coconstruites avec des chercheurs et de multiples échanges au sein de communautés de pratique.

Une attention portée aux résultats tangibles sur le plan des pratiques : dans plusieurs cas, le résultat est mis en évidence, un résultat direct, tangible, dans une ressource pour les changements de pratiques (pour le soutien au zéro déchet), dans le verdissement, etc. On note une différence dans l'évaluation du « résultat » : certains (par exemple, ceux à Montréal qui réclament une « reproductibilité ») voient le résultat d'un point de vue de diffusion, de changement d'échelle, de transformation du régime. D'autres le voient différemment, dans le tangible, dans les structures collectives créées et ce qu'elles peuvent engendrer. Les critères et les méthodes d'évaluation font eux-mêmes l'objet de discussions et parfois de jeux stratégiques, comme l'illustre le cas du compostage ou des couches lavables.

L'interrogation nécessaire sur la place des habitants/citoyens : les cas étudiés montrent une nécessaire reconnaissance de la diversité des modes de participation ou d'inclusion, mais aussi l'invention par tâtonnement de nouveaux partages des responsabilités entre citoyens et municipalités, voire une reformulation des liens entre sphère publique et sphère privée.

La reconnaissance de nouvelles propriétés d'objets techniques ou d'infrastructures urbaines, comme la multifonctionnalité ou l'hybridité auxquelles peuvent être associées l'émergence de nouveaux enjeux urbains, et la nécessité de faire bouger les règles d'urbanisme.

Et enfin, la reconnaissance de la diversité possible des trajectoires locales de transition, voire la possibilité de construire des « régimes de proximité », c'est-à-dire des règles stabilisées localement issues des expériences mises en œuvre.

* * *

Les focales politisation et institutionnalisation, dont les différents sens sont exposés ici, nous permettent de spécifier quels sont les liens entre transition et expérimentations portées par des individus ou des groupes. Avec des modalités, des portées et des degrés différents, une grande partie

des situations qui sont au centre de l'analyse mettent en évidence le travail d'individus, de groupes ou d'institutions pour montrer la pertinence de certaines formes d'action, le plus souvent collectives, ou de certains dispositifs qui permettent de préfigurer une autre relation au milieu, d'autres façons d'intégrer la question des effets et des conséquences des actions et des modes de vie. Ces actions sont vectrices d'intentions de transformation et chargées de valeurs et d'émotions chez les initiateurs, les participants ou les différents intermédiaires, que l'on pourrait qualifier de politiques. *A minima*, les participants produisent ou actualisent la démonstration que les enjeux des transitions énergétiques et écologiques ne peuvent être saisis sans une profonde transformation de la relation aux matières, aux milieux et aux modes de vie, et qu'on ne peut se contenter de laisser cette transformation être prise en charge par les pouvoirs publics.

Or, de nombreux travaux nous rappellent que la politisation doit aussi être pensée comme un processus qui s'inscrit dans des trajectoires, dans des régimes de temporalité et qu'il ne s'agit pas d'un mouvement irréversible ni linéaire (Deloye et Haegel, 2017, p. 327), malgré les modèles très présents de la sensibilisation, de la conscientisation ou du renforcement du pouvoir d'agir. Des phénomènes de politisation et de dépolitisation peuvent coexister, des pratiques similaires peuvent dans certains contextes, à certains moments, selon des phases qu'il serait possible de compiler, être saisies à partir de leur capacité à être le vecteur d'intentions de politisation ou de stratégies de dépolitisation.

Par ailleurs, l'analyse de ces expérimentations de transition écologique, si elle ne rend pas compte d'un réel processus d'institutionnalisation, permet néanmoins d'interroger les processus de changement institutionnel. Soulignons aussi que les situations que nous avons analysées peuvent être lues comme des formes d'actualisation locale d'objectifs déjà présents dans les législations environnementales (en particulier dans le domaine des déchets et de l'énergie), mais qui ne sont pas totalement intégrés dans les pratiques des acteurs institutionnels locaux, l'appui aux initiatives locales devenant alors pour les acteurs publics un moyen de diffuser des politiques publiques de transition.

Face à la complexité des enjeux, à la multiplication des fronts de transition écologique et à la diversité des formes de positionnement et de justification, il nous semble important que la recherche reste attentive aux

moments de tension entre politisation et dépolitisation, ainsi qu'aux différentes formes d'institutionnalisation, c'est-à-dire aux politiques de transition – au double sens du mot politique – portées par des individus, des collectifs ou des institutions.

Liste des figures

- Figure 1.1 Carte des collectifs zéro déchet et des ressourceries de la région Centre-Val de Loire
- Figure 1.2 La ressourcerie la Charpentière à Tours
- Figure 1.3 Annonce sur la porte de la ressourcerie 1000.1 partages à Neung-sur-Beuvron
- Figure 2.1 Activité dans la ruelle, projet NMV
- Figure 2.2 Les contributions des dispositifs d'expérimentation à l'augmentation du pouvoir d'agir dans le projet NMV
- Figure 2.3 Les freins à l'augmentation du pouvoir d'agir dans le projet NMV
- Figure 3.1 Photographie de l'espace où sera aménagée une ruelle bleue-verte adjacent au Bâtiment 7, Pointe-Saint-Charles, Montréal
- Figure 4.1 Atelier du 15 octobre 2016
- Figure 5.1 Compostage communautaire
- Figure 7.1 Le site des murs à pêches
- Figure 7.2 Activité aux murs à pêches
- Figure 8.1 Coin Berri-Castelnau
- Figure 8.2 Verdissons ensemble
- Figure 8.3 Carré Casgrain

Références

- Alliance des ruelles bleues-vertes (ARBV), *Les ruelles bleues-vertes : Plaidoyer pour la multiplication des infrastructures vertes au Québec. Regards sur la première initiative réalisée à Montréal, 2023*. Accessible à <https://www.ruellesbleuesvertes.com/>
- Appadurai, Arjun (dir.), *The Social Life of Things. Commodies in Cultural Perspectives*, Cambridge University Press, 1986.
- Audet, René et Guyonnaud, Marie-Françoise, « Transition in Practice and Action in Research. A French Case Study in Piloting Eco-innovations », *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, vol. 26, n° 4, 2013, p. 398-415.
- Audet, René, « Le champ des *sustainability transitions* : origines, analyses et pratiques de recherche », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58, 2015, p. 73-93.
- Audet, René, « The double hermeneutic of sustainability transitions » *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 11, 2014, p. 46-69.
- Audet, René, Sengers, Ian et Manon, Mathilde, « Expérimenter la transition écologique dans les ruelles de Montréal : le cas du projet Nos milieux de vie ! », *Lien social et politiques*, n° 82, 2019, p. 224-245.
- Avelino, Flor *et al.*, « Transformative Social Innovation and (Dis)empowerment », *Technological Forecasting & Social Change*, n° 145, 2019, p. 195-206.
- Avelino, Flor et Wittmayer, Julia M., « Shifting Power Relations in Sustainability Transitions: A Multi-actor Perspective », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 18, 2016, p. 628-649.
- Baggioni, Vincent, *Tensions sur l'espace villageois contemporain. Les mécanismes de prévention des conflits liés à l'implantation des parcs solaires en région PACA*, thèse de sociologie, Aix-Marseille Université, 2017.
- Bailly, Victor, Barbier, Rémi, Daniel, François-Joseph, *La prévention des déchets. Innovations sociales, action publique et transition sociotechnique*, Peter Lang, 2022.
- Bakardjieva, Maria, « Subactivism : Lifeworld and Politics in the Age of the Internet », *The Information Society*, vol. 25, n° 2, 2009, p. 91-104.
- Balsiger, Philip, « La consommation engagée », dans Olivier Fillieule *et al.* (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Presses de Sciences Po, 2017, p. 193-214.

- Barthe, Yannick, « Le recours au politique ou la problématisation politique “par défaut” », dans Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Belin, 2003, p. 475-492.
- Béal, Vincent, « Ville durable et justice sociale. Ce que le développement durable nous dit de la production de l'urbain », dans Vincent Béal, Mario Gauthier et Gilles Pinson (dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2011, p. 239-259.
- Bernstein, Steven et Hoffmann, Matthew, « The Politics of Decarbonization and the Catalytic Impact of Subnational Climate Experiments », *Policy Sciences*, vol. 51, 2018, p. 189-211.
- Bherer, Laurence et Cloutier, Geneviève, « Les initiatives citoyennes en urbanisme : agir directement, sans intermédiaire », *Urbanité*, numéro spécial sur la participation, printemps-été 2019, p. 24-25.
- Bherer, Laurence, Dufour, Pascale et Montambeault, Françoise, « What is Informal Participation. Introduction to the Special Issue: Quietly Standing Out: Understanding Informal Forms of Political Engagement », *International Journal of Politics, Culture, and Society*, vol. 36, 2023, p. 1-16.
- Billen, Léa, *L'écologie ordinaire en quartiers populaires : une mise en regard des initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers classés en géographie prioritaire en France*, thèse de géographie, Université de Paris 10, 2023.
- Blanc, Antoine et Huault, Isabelle, « Reproduction de l'ordre institutionnel face à l'incertitude. Le rôle du discours des majors dans l'industrie musicale », *Revue française de gestion*, vol. 203, n° 4, 2010, p. 85-99.
- Boissonnade, Jérôme, *La ville durable controversée : les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Éditions Petra, 2015.
- Boumediene, Samir, *La colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du « Nouveau Monde » (1492-1750)*, Les Éditions des ondes à faire, 2016.
- Bulkeley, Harriet A., Castán Broto, Vanesa et Edwards, Gareth A. S., *An Urban Politics of Climate Change: Experimentation and the Governing of Socio-technical Transitions*, Routledge, 2014.
- Bulle, Sylvaine, *Irréductibles. Enquêtes sur des milieux de vie de Bure à Notre-Dame-des-Landes*, UGA Éditions, 2020.
- Castán Broto, Vanesa, *Urban Energy Landscapes*, Cambridge University Press, 2019.
- Centemeri, Laura, *La permaculture ou l'art de réhabiter*, Éditions Quæ, 2019.
- CEPRI, *Sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation. Comprendre les mécanismes du changement de la perception et du comportement*, Les guides du CEPRI, 2015.
- CGDD (Commissariat général au développement durable), *Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique?*, ministère de la Transition écologique et solidaire, 2017.
- Chanez, Amélie et Lebrun-Paré, Félix, « Villeray en transition : initiatives citoyennes d'appropriation de l'espace habité? », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58, 2015, p. 139-163.
- Chateauraynaud, Francis et Debaz, Joaquim, « Agir avant et après la fin du monde, dans l'infinité des milieux en interaction », *Multitudes*, vol. 76, n° 3, 2019, p. 126-132.

- Chateauraynaud, Francis et Debaz, Josquin, *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*, Éditions Petra, 2017.
- Chateauraynaud, Francis, « De la criticité des causes environnementales. Saisir les controverses publiques par les milieux en interaction », dans Vincent Carlino et Marieke Stein (dir.), *Les paroles militantes dans les controverses environnementales. Constructions, légitimations, limites*, PUN, 2019.
- Chateauraynaud, Francis, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Éditions Petra, 2011.
- Chatterton, Paul et Cutler, Alice, *Un écologisme apolitique? Débat autour de la transition*, Écosociété, 2013.
- Chatterton, Paul, « “Give up Activism” and Change the World in Unknown Ways: Or, Learning to Walk with Others on Uncommon Ground », *Antipode*, vol. 38, n° 2, mars 2006, p. 259-281.
- Chatterton, Paul, « Building Transitions to Post-capitalist Urban Commons », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 41, n° 4, 2016, p. 403-415.
- Cit'in, *Explorer les chemins de la transition*, Atelier de réflexion prospective n° 1. Programme Expérimentation démocratiques pour la transition écologique, ministère de la Transition écologique et solidaire, 2017.
- Clarke, John *et al.*, *Disputing Citizenship*, Policy Press, 2014.
- Cloutier, Geneviève, Papin, Marielle et Bizier, Christian, « Do-it-Yourself (DIY) Adaptation: Civic Initiatives as Drivers to Address Climate Change at the Urban Scale », *Cities*, n° 74, 2018, p. 284-291.
- Cloutier, Julie, « Qu'est-ce que l'innovation sociale? », *Cahiers du CRISES*, n° ETO314, 2003.
- Cointe, Béatrice, « From a Promise to a Problem: The Political Economy of Solar Photovoltaics in France », *Energy Research & Social Science*, n° 8, 2015, p. 151-161.
- Corteel, Delphine, « Qu'est-ce que bricoler? Faire soi-même et avec les autres: improvisation et savoir-faire », *Écologie & politique*, vol. 60, n° 1, 2020, p. 61-75.
- Corteel, Delphine, « Réemploi: le travail de requalification des déchets en question », *Mouvement*, vol. 87, n° 3, 2016, p. 107-118.
- Coutard, Olivier et Rutherford, Jonathan, « Vers l'essor de villes “post-réseaux”: infrastructures, innovation sociotechnique et transition urbaine en Europe », dans *L'innovation et la créativité face aux défis environnementaux de la ville contemporaine: vers des techniques et dynamiques urbaines alternatives?*, Centre des Humanités de l'INSA de Lyon, 2013.
- Coutard, Olivier et Rutherford, Jonathan, *Beyond the Networked City: Infrastructure Reconfigurations and Urban Change in the North and South*, Routledge, 2015.
- Craig, Geoffrey, « Local Sustainability Groups and Social Media », dans Geoffrey Craig, *Media, Sustainability and Everyday Life*, Palgrave Macmillan, 2019, p. 165-195.
- Debaise, Didier, *L'appât des possibles. Reprise de Whitehead*, Les Presses du réel, 2015.
- Debourdeau, Ariane, « De la “solution” au “problème”. La problématisation de l'obligation d'achat de l'énergie solaire photovoltaïque en France et en Allemagne », *Politix*, vol. 95, n° 3, 2011, p. 103-127.

- Deleuze, Gilles, *Spinoza. Philosophie pratique*, Les Éditions de Minuit, 2003.
- Déloye, Yves et Haegel, Florence, « La politisation : du mot à l'écheveau conceptuel », *Politix*, vol. 127, n° 3, 2019, p. 59-83.
- Demailly, Kaduna-Ève, « Les jardins partagés franciliens, Des territoires de transition environnementale ? », *Géographie et culture*, n° 101, 2017, p. 79-95.
- Désobéissance Écolo Paris, *Écologie sans transition*, Éditions Divergentes, 2020.
- Devisse, Jean-Stéphane, Gilbert, Olivier et Reix, Fabien, *Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ?*, ADEME, 2016.
- Dobson, Andrew et Bell, Derek (dir.), *Environmental Citizenship*, MIT Press, 2006.
- Douglas, Gordon C. C., « Do-it-Yourself Urban Design: The Social Practice of Informal "Improvement" through Unauthorized Alteration », *City & Community*, vol. 13, n° 1, 2014, p. 5-25.
- Dubuisson-Quellier, Sophie, *La consommation engagée*, Presses de Sciences Po, 2018.
- Dumain, Aurélie et Rocher, Laurence, « Les composts de quartier, une pratique militante de proximité », dans Claudia Cirelli et Fabrizio Maccaglia (dir.), *Territoires des déchets. Agir en régime de proximité*, PUFR, 2019, p. 191-210.
- Dumain, Aurélie, Rocher, Laurence, « Des pratiques citoyennes en régime industriel : les courts-circuits du compost », *Flux*, n° 108, 2017, p. 22-35.
- Dumont, Marc, *L'expérimentation en aménagement urbain*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Rennes, 2014.
- Dumont, René, *L'utopie ou la mort !*, Seuil, 1973.
- Eliasoph, Nina, *L'évitement du politique*, Economica, 2010 [1998].
- Eliçabe, Rémi, Guilbert, Amandine et Lemery, Yannis, *Quartiers vivants*, éditions D'une Certaine Gaieté, 2020.
- Elzen, Boelie, Van Mierlo, Barbara et Leeuwis, Cees, « Anchoring of Innovations: Assessing Dutch Efforts to Harvest Energy from Glasshouses », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 5, 2012, p. 1-18. 96-111.
- Emelianoff, Cyria, « Le développement urbain durable porte-t-il encore un projet politique ? », *Urbia - Les cahiers du développement durable*, 2013.
- Evans, James P., « Resilience, Ecology and Adaptation in the Experimental City », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 36, n° 2, 2011, p. 223-237.
- Felstiner, William, Richard, Abel L. et Sarat, Austin, « The Emergence and Transformation of Disputes, Naming, Blaming, Claiming... », *Law and Society Review*, vol. 15, n°s 3-4, 1980, p. 631-654.
- Ferchaud, Flavie et Dumont, Marc, « Les "échappées" des expérimentations, une forme de design social des espaces ? Le cas du réaménagement du quartier du Blossne à Rennes (France) », *Lien social et politiques*, n° 73, 2015, p. 199-214.
- Fontaine, Antoine, *De la source à la ressource. Territoires, héritages et coopération autour de la valorisation de l'énergie solaire en Rhône-Alpes*, thèse en aménagement du territoire et géographie, Université Grenoble Alpes, 2018.
- Forester, John, « From Good Intentions to a Critical Pragmatism », dans Randall Crane et Rachel Weber (dir.), *The Oxford Handbook of Urban Planning*, Oxford University Press, 2015, p. 285-305.

- Fournier, Marie, *Le riverain introuvable! La gestion du risque d'inondation au défi d'une mise en perspective diachronique. Une analyse menée à partir de l'exemple de la Loire*, thèse de doctorat, Université de Tours, 2010.
- Frioux, Stéphane, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, PUF, 2013.
- Furlong, Kathryn, "Small technologies, big change: Rethinking infrastructure through STS and geography", *Progress in Human Geography*, vol. 35, n° 4, 2011, p. 460-482.
- Geels, Franck W., « The Multi-level Perspective on Sustainability Transitions: Responses to Seven Criticisms », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n° 1, 2011, p. 24-40.
- Geels, Frank W., « Socio-technical Transitions to Sustainability: A Review of Criticisms and Elaborations of the Multi-level Perspective », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, vol. 39, 2019, p. 187-201.
- Giddens, Anthony, *La constitution de la société*, PUF, 1987 [éd. originale 1984].
- Ginn, Franklin, « Dig for Victory! New Histories of Wartime Gardening in Britain », *Journal of Historical Geography*, vol. 38, 2012, p. 294-305.
- Goodwin, Jeff, Jasper, James M. et Polletta, Francesca, « Why Emotions Matter », dans Jeff Goodwin, James M. Jasper et Francesca Polletta (dir.), *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*, The University of Chicago Press, 2019, p. 1-24.
- Gralepois, Mathilde, *La production urbaine en zone inondable*, mémoire en vue HDR, décembre 2019.
- Gregg, Jay Sterling *et al.*, « Collective Action and Social Innovation in the Energy Sector: A Mobilization Model Perspective », *Energies*, vol. 13, n° 3, 2020, p. 651.
- Guien, Jeanne et Ramirez, Violeta, « Travailler à consommer. Expérimentation et émancipation dans les pratiques de consommation alternative », *Terrains & travaux*, vol. 31, n° 2, 2017, p. 45-62.
- Hache, Émilie, *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, La Découverte, 2019.
- Hajek, Isabelle, « Militer contre le gaspillage: reprendre en main sa vie, reprendre en main l'économie? », *Écologie & politique*, vol. 60, n° 1, 2020, p. 13-30.
- Hajek, Isabelle, *Étude sur les réseaux émergents de lutte contre le gaspillage en France, les « passeurs » de la lutte contre le gaspillage*, rapport final, ADEME/SAGE, 2019.
- Hajer, Maarten A., « Ecological Modernisation as Cultural Politics », dans Scott Lash, Bronislaw Szerszynski et Brian Wynne (dir.), *Risk, Environment and Modernity. Towards a New Ecology*, SAGE, 1995, p. 246-268.
- Hamidi, Camille, « Associations, politisation et action publique », dans Olivier Fillieule *et al.* (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Presses de Sciences Po, 2017, p. 347-370.
- Hamidi, Camille, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, 2006, p. 5-25.
- Haraway, Donna J., *Vivre avec le trouble*, trad. V. Garcia, Les Éditions des Mondes à faire, 2020.

- Hetherington, K., "Surveying the Future Perfect: Anthropology, Development and the Promise of Infrastructure", dans Penny, Harvey, Casper Bruun Jensen et Asturo Morita (dir.), *Infrastructure and Social Complexity: A Companion*, Routledge, 2016, p. 40-50.
- Hodson, Mike et Marvin, Simon, « "Urban Ecological Security": A New Urban Paradigm? », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 33, n° 1, 2009, p. 193-215.
- Hodson, Mike et Marvin, Simon, « Can Cities Shape Socio-technical Transitions and How Would We Know if They Were? », *Research Policy*, Special Section on Innovation and Sustainability Transitions, vol. 39, n° 4, 2010, p. 477-485.
- Hodson, Mike et Marvin, Simon, « Can Cities Shape Socio-technical Transitions and How Would We Know if They Were? », *Research Policy*, Special Section on Innovation and Sustainability Transitions, vol. 39, n° 4, 2010, p. 477-485.
- Hölscher, Katharina *et al.*, « Opening up the Transition Arena: An Analysis of (Dis)empowerment of Civil Society Actors in Transition Management in Cities », *Technological Forecasting & Social Change*, n° 145, 2019, p. 176-185.
- Hölscher, Katharina, Wittmayer, Julia M. et Loorbach, Derk, « Transition versus Transformation: What's the Difference? », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 27, juin 2018, p. 1-3.
- Hopkins, Rob, *Manuel de transition: de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, 2010, <https://ecosociete.org/livres/manuel-de-transition>.
- Hourcade, Renaud et Van Neste, Sophie L., « Où mènent les transitions? Action publique et engagements face à la crise climatique », *Lien social et politiques*, n° 82, 2019, p. 4-26.
- Huyghues Despointes, F., *Des barrages au patrimoine mondial: la Loire comme objet d'action publique*, thèse de doctorat en Aménagement, Université de Tours, 2008
- Huyghues Despointes, Franck, « La Loire, espace d'une gouvernance environnementale? », *VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 6, novembre 2009.
- Insin, Engin F. et Nielsen, Greg M. (dir.), *Acts of Citizenship*, Palgrave Macmillan, 2008.
- Jacobs, David, *Renewable Energy Policy Convergence in the EU. The Evolution of Feed-in Tariffs in Germany, Spain and France*, Ashgate, 2011.
- Jaster, James M., « Emotions and Social Movements: Twenty Years of Theory and Research », *Annual Review of Sociology*, vol. 37, n° 1, 2011, p. 285-303.
- Karvonen, Andrew et Van Heur, Bas, « Urban Laboratories: Experiments in Reworking Cities », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 38, n° 2, 2014, p. 379-392.
- Karvonen, Andrew, *Politics of Urban Runoff: Nature, Technology, and the Sustainable City*, MIT Press, 2011.
- Kemp, René, Schot, Johan et Hoogma, Remco, « Regime Shifts to Sustainability through Processes of Niche Formation: The Approach of Strategic Niche Management », *Technology Analysis & Strategic Management*, vol. 10, n° 2, 1998, p. 175-198.
- Kenis, Anneleen et Mathijs, Erik, « (De)politicising the Local: The Case of the Transition Towns Movement in Flanders (Belgium) », *Journal of Rural Studies*, vol. 34, 2014, p. 172-183.

- Kivimaa, Paula *et al.*, « Experiments in Climate Governance – A Systematic Review of Research on Energy and Built Environment Transition », *Journal of Cleaner Production*, n° 169, 2017, p. 17-29.
- Kivimaa, Paula *et al.*, « Towards a Typology of Intermediaries in Sustainability Transitions: A Systematic Review and a Research Agenda », *Research Policy*, vol. 48, n° 4, 2019, p. 1062-1075.
- Knoepfel, Peter *et al.*, *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Presses de l'Université du Québec, 2015.
- Knoepfel, Peter, Nahrath, Stephane et Varone, Frédéric, « Institutional Regimes for Natural Resources: An Innovative Theoretical Framework for Sustainability », dans Peter Knoepfel, *Environmental Policy Analyses. Learning from the Past for the Future – 25 Years of Research*, Springer, 2007, p. 455-506.
- Kruzynski, Anna, « L'autonomie collective en action: du Centre social autogéré de Pointe-Saint-Charles au Bâtiment 7 », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 29, n° 1-2, 2017, p. 139-158.
- Kuhlicke, Christian and Steinfuhrer, Annett *Social capacity building for natural hazards. A conceptual frame* [online], CapHaz-Net WP1 Report, Helmholtz Centre for Environmental Research – UFZ, 2010.
- Kuhlicke, Christian et Steinführer, Annett, « Building Social Capacities for Natural Hazards: Emerging Field for Research and Practice in Europe », *Natural Hazards and Earth System Sciences*, vol. 15, p. 2359-2367, 2015.
- L'CEUF et Vinci Consultants, *Transformation des toits plats pour le détournement des eaux de pluie du collecteur*, Ville de Montréal, 2011, <https://montreal.ca>.
- Lagroye, Jacques, « Avant-propos », dans Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Belin, 2003a, p. 3-6.
- Lagroye, Jacques, « Les processus de politisation », dans Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Belin, 2003b, p. 359-372.
- Lapostolle, Dany et Roy, Alex, « L'essaimage: une pratique d'enquête au service d'une transition écologique par le bas », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, 2022.
- Lapoujade, David, *Les existences moindres*, Les Éditions de Minuit, 2017.
- Lascoumes, Pierre, *L'éco-pouvoir, Environnements et politiques*, La Découverte, 1994.
- Latour, Bruno, « Joliot et la vascularisation des faits », dans Bruno Latour, *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, La Découverte, 2001, p. 83-116.
- Latour, Bruno, *Où atterrir? Comment s'orienter en politique*, La Découverte, 2017.
- Latour, Bruno, *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, Les Empêcheurs de penser en rond, 1996.
- Lehec, Elisabeth, *La remise en cause des services urbains en réseau, une approche par la technique. Le cas du compostage des déchets en pied d'immeuble à Paris*, thèse de doctorat, Université Paris 1, 2018.
- Leprêtre, Nicolas, « Innover dans la ville par l'expérimentation, les démonstrateurs urbains comme instrument de gouvernement à distance de politiques énergétiques territorialisées », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, 2019, p. 9-33.
- Les Ateliers Ublo, *Avant-projet définitif*, 1436233/18-102-RE, Ville de Montréal, 2020.

- Loorbach, Derk, *Transitions Management. New Mode of Governance for Sustainable Development*, International Books, 2007.
- Lorrain, Dominique, Halpern, Charlotte et Chevauché, Catherine, *Villes sobres. Nouveaux modèles de gestion des ressources*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2018.
- Luederitz, Christopher *et al.*, « Learning through Evaluation – A Tentative Evaluative Scheme for Sustainability Transition Experiments », *Journal of Cleaner Production*, n° 169, 2017, p. 61-76.
- Mason, Kelvin et Whitehead, Mark, « Transition Urbanism and the Contested Politics of Ethical Place Making », *Antipode*, vol. 44, n° 2, mars 2012, p. 493-516.
- McClintock, Nathan, « Urban Agriculture, Racial Capitalism, and Resistance in the Settler-colonial City », *Geography Compass*, vol. 12, n° 6, 2018, e12373.
- McGregor, Callum et Crowther, Jim, « The Transition Movement as Politics and Pedagogy in Communities », *Community Development Journal*, juillet 2016.
- Meadowcroft, James, « What about the Politics? Sustainable Development, Transition Management, and Long Term Energy Transitions », *Policy Sciences*, vol. 42, 2009, p. 323-340.
- Mees, Hannelore *et al.*, « Typologies of Citizen Co-production in Flood Risk Governance », *Environmental Science & Policy*, n° 89, 2018, p. 330-339.
- Melé, Patrice et Neveu, Catherine, « Rapport à l'espace et formes d'engagement. Attachements, territorialisation, échelles d'action », *L'espace politique*, vol. 38, n° 2, 2019.
- Meschinet de Richemond, Nancy et Reghezza, Magalie, « La gestion du risque en France: contre ou avec le territoire? », *Annales de géographie*, vol. 673, n° 3, 2010, p. 248-267.
- Messal, Stéphanie, *La réanimation des objets mourants*, thèse d'anthropologie, Aix-Marseille Université, 2014.
- Mestdagh, Léa, *Des jardinier.e.s partagé.e.s entre discours et pratiques: du lien social à l'entre-soi*, thèse de sociologie, Université de la Sorbonne Nouvelle, 2015.
- Ministère de la Transition écologique, « Chiffres-clés des énergies renouvelables », 2020b.
- Ministère de la Transition écologique, « Synthèse de la programmation pluriannuelle de l'énergie », 2020a.
- Montambeault, F., L Bherer et G. Cloutier, *L'engagement pousse là où on le sème. Le Carré Casgrain, de jardin ouvert à collectif citoyen*, ÉcoSociété, 2021.
- Moor, Joost de *et al.*, « New Kids on the Block: Taking Stock of the Recent Cycle of Climate Activism », *Social Movement Studies*, vol. 20, n° 5, octobre 2020, p. 1-7.
- Moor, Joost de, Catney, Philip et Doherty, Brian, « What Hampers "Political" Action in Environmental Alternative Action Organizations? Exploring the Scope for Strategic Agency under Post-political Conditions », *Social Movement Studies*, vol. 20, n° 3, 2021, p. 312-328.
- Newell, Joshua P. *et al.*, « Green Alley Programs: Planning for a Sustainable Urban Infrastructure? », *Cities*, n° 31, 2013, p. 144-155.

- Nightingale, Andrea J., « Power and Politics in Climate Change Adaptation Efforts: Struggles over Authority and Recognition in the Context of Political Instability », *Geoforum*, vol. 84, 2017, p. 11-20.
- OCDE, *Reviews of Risk Management Policies: Seine Basin, Île-de-France*, 2014.
- Offerlé, Michel et Le Gall, Laurent, « Introduction. La politique informelle entre incertitudes et inconstances », dans François Ploux et al. (dir.), *La politique sans en avoir l'air, Aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Ogien, Albert, « Pragmatismes et sociologies », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 3, 2014, p. 563-579.
- Oriard Lila, Larrue Corinne, Hubert Gilles, Ballif Florine « Task C1-C3 French case study, Action C » CAPFLO Project, Lab'Urba, École d'Urbanisme de Paris, Marne-la-Vallée, 2016.
- Pel, Bonno, Alex Haxeltine, Flor Avelino, Adina Dumitru, René Kemp, Tom Bauler, Iris Kunze, Jens Dorland, Julia Wittmayer, et Michael Søgaard Jørgensen, « Towards a theory of transformative social innovation: A relational framework and 12 propositions », *Research Policy* 49, n° 8 (1 octobre 2020) : 104080.
- Pieron, Julien, « Présent épaïs et communs latents temporels », *Lectures anthropologiques*, n° 7, 2020.
- Poize, Noémie, « Étude du cadre législatif et réglementaire applicable au financement participatif des énergies renouvelables », étude réalisée pour le compte de l'ADEME par la RAEE, 2015.
- Proulx, Myriam et Van Neste, Sophie L., « Shared geothermal energy projects in Montreal: the importance of pre-existing collective action spaces », *Local energy communities: practices, regulation, cooperation and decision support tools in fully electrified areas*, Ed. Debizet, G, Papparlarido, M et Wurtz, F., Routledge, 2022, p. 49-66.
- Pruvost, Geneviève, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs: la politisation du moindre geste », *Sociologie du travail*, vol. 57, n° 1, 2015, p. 81-103.
- Putnam, Robert Bowling Alone: America's Declining Social Capital. *Journal of Democracy*, 6(1), 65-78, 1995.
- Rancière, Jacques, *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Fayard, 1987.
- Rassat, Fanny, *Le rôle des initiatives civiles de prévention des déchets dans la fabrique de la ville: l'exemple des lieux de réemploi*, thèse de géographie, Université de Paris, 2020.
- Robineau, Colin, « Pour une sociologie des écologistes radicaux. Quelques éléments programmatiques », *e-cadernos CES*, n° 34, décembre 2020.
- Rocher, Laurence, « Governing Metropolitan Climate-energy Transition: A Study of Lyon's Strategic Planning », *Urban Studies*, vol. 54, n° 5, 2017, p. 1092-1107.
- Rosental, Claude, « De la démo-cratie en Amérique. Formes actuelles de la démonstration en intelligence artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 141-142, 2002, p. 110-120.
- Rotmans, Jan, Kemp, René et Van Asselt, Marjolein, « More Evolution than Revolution: Transition Management in Public Policy », *Foresight*, vol. 3, n° 1, 2001, p. 15-31.

- Rüdinger, Andreas, « Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France. État des lieux et recommandations », IDDRI, 2019.
- Rutherford, Jonathan, *Redeploying Urban Infrastructure: The Politics of Urban Socio-technical Futures*, Palgrave Macmillan, 2020.
- Sachsé, Victoria, *Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne: de l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s). Regards croisés entre la France et l'Italie*, thèse, Université de Strasbourg, 2020.
- Schäpke, Niko *et al.*, « Linking Transitions to Sustainability: A Study of The Societal Effects of Transition Management », *Sustainability*, vol. 9, n° 5, 2017, p. 1-36.
- Schlosberg, David et Coles, Romand, « Le nouvel environnementalisme du quotidien : durabilité, flux matériels et mouvements sociaux », *Lien social et politiques*, n° 82, 2019, p. 246-276.
- Semal, Luc, *Face à l'effondrement: militer à l'ombre des catastrophes*, PUF, 2019.
- Sengers, Frans *et al.*, « Experimenting in the City. Unpacking Notions of Experimentation for Sustainability », dans James P. Evans, Andrew Karvonen et Rob Raven (dir.), *The Experimental City*, Routledge, 2016, p. 15-31.
- Sengers, Frans, Wiczorek, Anna J. et Raven, Rob, « Experimenting for Sustainability Transitions: A Systematic Literature Review », *Technological Forecasting & Social Change*, n° 145, 2019, p. 153-164.
- Shinn, Craig W., « Civic Capacity: Theory, Research and Practice », *Administrative Theory & Praxis*, vol. 21, n° 1, 1999, p. 103-119.
- Shove, Elisabeth, « Beyond the ABC: Climate Change Policy and Theories of Social Change », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 42, n° 6, 2010, p. 1273-1285.
- Shove, Elisabeth et Gordon, Walker, « CAUTION! Transitions ahead: Politics, Practice, and Sustainable Transition Management », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 39, n° 4, 2007, p. 763-770.
- Shove, Elisabeth et Pantzar, Mika, « Recruitment and Reproduction: The Careers and Carriers of Digital Photography and Floorball », *Human Affairs*, vol. 17, n° 2, 2007, p. 154-167.
- Shove, Elisabeth, « Converging Conventions of Comfort, Cleanliness and Convenience », *Journal of Consumer Policy*, vol. 26, 2003, p. 395-418.
- Shove, Elisabeth, Pantzar, Mika et Watson, Matt, *The Dynamics of Social Practice: Everyday Life and How it Changes*, SAGE, 2012.
- Simondon, Gilbert, « Sauver l'objet technique », entretien avec A. Kéchikian, *Esprit*, avril 1983.
- Simondon, Gilbert, *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, 1958.
- Smith, Adrian *et al.*, « Making the Most of Community Energies: Three Perspectives on Grassroots Innovation », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 48, n° 2, 2016, p. 407-432.
- Souriau, Étienne, « Du mode d'existence de l'œuvre à faire », dans Étienne Souriau, *Les différents modes d'existence*, PUF, 2009 [1943], p. 195-217.
- Stengers, Isabelle, *Réactiver le sens commun. Lecture de Whitehead en temps de débâcle*, La Découverte/Les Empêcheurs de tourner en rond, 2020.

- Stone, Clarence N., « Civic Capacity and Urban Education », *Urban Affairs Review*, vol. 36, n° 5, 2001, p. 595-619.
- Sze, Julie, *Noxious New York: The Racial Politics of Urban Health and Environmental Justice*, MIT Press, 2006.
- Thomas, Kenneth W. et Velthouse, Betty A., « Cognitive Elements of Empowerment: An “Interpretative” Model of Intrinsic Task Motivation », *Academy of Management Review*, vol. 15, n° 4, 1990, p. 666-681.
- Thoreau, François, « Fendre les choses. Du circuit court au court-circuit », *Cahiers d'enquêtes politiques. Vivre, expérimenter, raconter*, Les Éditions des Mondes à faire, 2016.
- Törnberg, Anton, « Prefigurative Politics and Social Change: A Typology Drawing on Transition Studies », *Distinktion: Journal of Social Theory*, vol. 22, n° 1, 2021, p. 83-107.
- Travaline, Katharine A., « *We Cannot Do it Alone* »: *An Interpretive Policy Analysis of Urban Stormwater Governance*, thèse, Drexel University, 2012.
- Tsing, Anna, *Friction. Délires et faux-semblants de la globalité*, trad. L. Stengers et P. Pignarre, Les Empêcheurs de penser en rond/La Découverte, 2020 [2004].
- Turnheim, Bruno, Kivimaa, Paula et Berkhout, Frans (dir.), *Innovating Climate Governance. Moving Beyond Experiments*, Cambridge University Press, 2018.
- Vaillancourt, Jean-Guy, Séguin, Michel, Maheu, Louis, et Cotnoir, Liliane, *La gestion écologique des déchets*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1999.
- Villalba, Bruno et Melin, Héléne, « Expérimentations de transition écologique », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, juillet 2022.
- Villalba, Bruno et Melin, Héléne, « Expérimentations de transition écologique », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, 2022.
- Vitiello, Audric, « La démocratie radicale entre action et institution », *Raisons politiques*, vol. 75, n° 3, 2019, p. 63-93.
- Wenger, Etienne, *Communities of Practice: Learning, Meaning, and Identity*, Cambridge University Press, 1998.
- While, Aidan, Jonas, Andrew E. G. et Gibbs, David, « From Sustainable Development to Carbon Control: Eco-state Restructuring and the Politics of Urban and Regional Development », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 35, n° 1, 2010, p. 76-93.
- Wishart, Lucy J., *A Resourceful Aspiration: Understanding the Governmentality of Zero Waste in Scotland*, thèse, University of St Andrews, School of Management, 2015.
- Wittmayer, Julia M. et Schöpke, Niko, « Action, Research and Participation: Roles of Researchers in Sustainability Transitions », *Sustainability Science*, vol. 9, n° 4, 2014, p. 483-496.
- Zask, Joëlle, « La politique comme expérimentation », dans John Dewey, *Œuvres philosophiques*, t. II: *Le public et ses problèmes*, Publications de l'Université de Pau/ Farrago – Éditions Léon Scheer, 2003, p. 7-43.

Biographie des auteurs

Corinne Larrue, professeure émérite des universités à l'École d'urbanisme de Paris de l'Université Paris-Est Créteil et membre du Lab'urba, travaille sur les processus de mise en œuvre des politiques environnementales en France et en Europe, à différentes échelles. Ses derniers travaux portent sur les politiques de gestion des risques inondations.

Patrice Melé, géographe, professeur des universités, UMR CITERES, Université de Tours, CNRS, membre de l'IUF, travaille sur le rôle des conflits de proximité, les relations entre conflits et participation, et les nouvelles formes d'engagement des individus et des collectifs liées à la diffusion du patrimoine et de l'environnement comme valeurs et cadres d'action.

Sophie L. Van Neste est professeure au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS (Montréal) et titulaire de la chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine. Elle mène des recherches sur l'action collective, l'engagement citoyen et les transformations de la gouvernance urbaine et des infrastructures face aux changements climatiques.

René Audet, sociologue, est professeur au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'UQAM et titulaire de la chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQAM. Ses travaux portent sur l'analyse du discours environnemental et sur les mobilisations et les expérimentations citoyennes pour la transition écologique.

Rémi Barbier est professeur de sociologie et gestion de l'environnement à l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES). Ses recherches portent sur les enjeux institutionnels, démocratiques et épistémiques des politiques territoriales de l'environnement, principalement dans les domaines de l'eau et des déchets.

Victor Bailly est sociologue. Il a réalisé des travaux sur les innovations sociales dans les politiques de gestion des déchets en France et travaille désormais dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Laurence Bherer, politiste, est professeure titulaire au Département de science politique et directrice du Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS) de l'Université de Montréal. Ses travaux portent sur la démocratie participative et l'engagement politique.

Claudia Cirelli est anthropologue et géographe, chercheuse de l'UMR CITERES, Université de Tours, CNRS. Ses travaux portent sur les effets sociaux et spatiaux de la mise en œuvre des politiques environnementales, en particulier dans le domaine de la gestion des déchets et de l'eau.

Geneviève Cloutier est professeure à l'École d'aménagement du territoire et de développement régional et directrice du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval (Québec). Ses travaux portent sur l'évolution de l'action publique, de la participation et de l'action collective en aménagement et en urbanisme.

François-Joseph Daniel est sociologue, maître de conférences à l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES). Il mène des recherches sur le rôle de la gestion et des innovations dans la régulation des problèmes environnementaux. Il travaille plus particulièrement sur la gestion des déchets et des nuisances odorantes.

Rémi Elicabe, **Amandine Guilbert** et **Yannis Lemery** sont sociologues au Groupe Recherche ACTION (GRAC). Depuis 2007, l'axe principal de leurs recherches consiste à explorer la dimension politique de la transition écologique par la mise au jour de nouvelles modalités d'habiter et de faire collectif en contexte urbain.

Antoine Fontaine est chargé de recherche en géographie au CNRS, rattaché au laboratoire Environnement Ville Société à Lyon. Ses recherches portent sur le développement des énergies renouvelables et de récupération et sur les mutations sociales et spatiales induites.

Kregg Hetherington est anthropologue, professeur titulaire au Département d'anthropologie et de sociologie (Université Concordia, Montréal). Ses travaux portent notamment sur les infrastructures et la place nouvelle de l'eau en ville.

Élie Jalbert est doctorant en anthropologie à l'Université Concordia de Montréal. Il s'intéresse aux politiques du savoir, aux modes de planification et d'action collective et aux rapports entre l'infrastructure et l'environnement.

Table des matières

INTRODUCTION	
Des expérimentations dans les milieux de vie	5
Sophie L. Van Neste, René Audet, Corinne Larrue et Patrice Melé	
CHAPITRE 1	
Actions, engagement et transition dans le domaine des déchets	29
Claudia Cirelli et Patrice Melé	
CHAPITRE 2	
Le pouvoir d'agir citoyen par l'expérimentation	49
René Audet, Mélissa Le Guerrier, Mathilde Manon, Ian Segers et Camille Butzbach	
CHAPITRE 3	
L'expérimentation infrastructurelle des ruelles bleues-vertes : utopies et tensions de répétabilité	65
Élie Jalbert, Sophie L. Van Neste et Kregg Hetherington	
CHAPITRE 4	
La gestion territoriale des inondations	85
Corinne Larrue	
CHAPITRE 5	
De l'expérimentation à l'institutionnalisation : la prévention des déchets en France	103
Victor Bailly, Rémi Barbier et François-Joseph Daniel	
CHAPITRE 6	
Les centrales villageoises photovoltaïques : expériences citoyennes de transition énergétique en France	121
Antoine Fontaine	

CHAPITRE 7	
Expérimentations encadrées et processus de démocratisation	139
Rémi Eliçabe, Amandine Guilbert et Yannis Lemery	
CHAPITRE 8	
Jardiner dans les interstices de la ville	159
Laurence Bherer et Geneviève Cloutier	
CONCLUSION	
Entre politisation et institutionnalisation :	
quelle est la portée des expérimentations de transitions ?	177
Corinne Larrue, Patrice Melé, Sophie L. Van Neste et Rémi Barbier	
Références	203
Biographie des auteurs	215

